

INSTITUT HÉRALDIQUE

LE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES

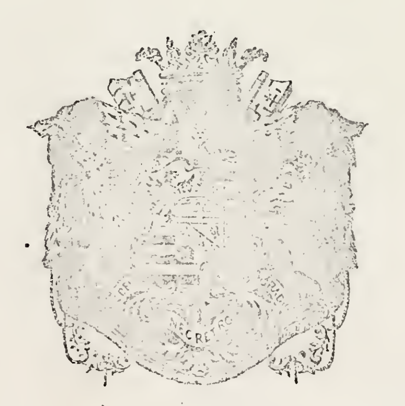
GÉNÉALOGIES HISTORIQUES ET VÉRIDIQUES

DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

PUBLIÉ PAR

M. LE VICOMTE DE MAGNY

Chambellan d'honneur de Sa Sainteté le Pape Pie IX, Chevalier de Malte,
Directeur de l'INSTITUT HÉRALDIQUE.



PREMIER VOLUME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT HÉRALDIQUE
RUE BUFFAULT, 2

1854

LE

NOBILIAIRE UNIVERSEL


Institut Héraldique.
DE MAGNY

IMPRIMERIE D'AUBUSSON ET KUGELMANN
RUE DE LA GRANGE-BATELIÈRE, 13.



AVANT-PROPOS

Si les noms illustres reçoivent quelque éclat du soin pris pour les transmettre à la postérité, il faut du moins que le monument destiné à conserver leur souvenir ne soit pas indigne de leur gloire.

Ce sentiment n'a cessé de nous animer depuis le moment où nous avons conçu le plan du Nobiliaire universel; nous voulons l'exécuter sur des bases telles, que les noms des plus illustres et des plus nobles familles puissent s'honorer de figurer dans la vaste et brillante galerie historique et généalogique que nous nous proposons de leur élever.

Il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer le mouvement salutaire qui,

depuis plusieurs années, pousse les esprits sérieux vers la réhabilitation du passé, et principalement vers des recherches propres à faire ressortir l'importance et l'éclat des services rendus à la France par la noblesse.

Depuis le moment où la conquête a mis les compagnons de Clovis en possession des vastes domaines et des grandes dignités militaires et civiles, jusqu'à ces temps d'égalité apparente et d'inégalité réelle, où l'on a vu tant de vains efforts pour effacer toutes les distinctions et tous les titres, la Noblesse n'a cessé de se dévouer sans réserve, et avec cette intrépidité chevaleresque qui la distingue, à tout ce qui pouvait assurer ou maintenir l'honneur et la prospérité de la France. Comment les descendants des héroïques défenseurs de la foi, au temps des croisades, les héritiers des guerriers généreux qui ont versé leur sang sur tous les champs de bataille de l'Europe, depuis Bouvines jusqu'aux guerres de l'Empire, ne conserveraient-ils pas précieusement au fond de leur cœur le pieux souvenir de leurs ancêtres; comment pourraient-ils manquer au devoir si noble qui leur est imposé de réunir tout ce qui doit servir à perpétuer leur mémoire, le récit de leurs belles actions, les titres et les dignités dont les ont dotés la reconnaissance des peuples ou la munificence des rois, noble héritage dont le premier résultat est de rendre obligatoires chez les enfants les vertus qui ont immortalisé leurs ancêtres! Ce n'est donc point un sentiment stérile de curiosité qui inspire aujourd'hui les travaux entrepris dans le but de donner une nouvelle vie à tout ce qui fut noble et grand dans le passé. La vanité aristocratique et le désir de se parer orgueilleusement de titres féodaux ou monarchiques n'entrent pour rien dans l'empressement que mettent les anciennes familles à tirer de l'oubli et à faire briller d'un éclat nouveau les illustrations dont elles sont justement fières; un sentiment plus élevé et plus sérieux les anime.

On sait déjà qu'il ne s'agit nullement ici, pour la Noblesse, d'une résurrection des institutions du passé, ni d'une lutte à entreprendre contre les faits accomplis et les formes sociales que le progrès des lumières et la marche du temps ont consacrés chez les nations modernes. Mais, dans tous les temps et sous tous les gouvernements possibles, a noblesse de sang et de race est un fait persistant qui, en l'absence de toute distinction honorifique, de tout privilége, de tout droit exclusif, peut encore, même sous l'empire du droit



commun et de l'égalité publique et civile, marcher en tête de la civilisation et modifier notablement les institutions, les lois, et les mœurs sociales.

En présence des nombreuses usurpations de titres faites depuis qu'il n'existe plus en France aucune législation qui les réprime et qui garantisse la possession de ceux légalement concédés, il n'est plus qu'un moyen de contrôle et de vérification pour les personnes qui, usant de leur droit, portent des titres régulier; ce moyen unique, on l'a déjà deviné, consiste à mettre au grand jour, à publier ouvertement, dans un ouvrage sérieusement fait et contrôlé avec toute la sévérité possible, les illustrations de leur famille, les titres ou honneurs dont elle a été l'objet.

Telle est la véritable cause de l'intérêt qui s'attache aux publications nombreuses qui, de nos jours, s'occupent de raconter l'histoire ou de reproduire les titres des familles nobles. Malheureusement, la plupart d'entre elles n'atteignent pas le but qu'elles se proposent, les unes parce qu'elles sont incomplètes, les autres parce qu'elles sont faites dans des limites tellement étroites et resserrées, sous forme d'annuaires ou d'armoriaux, qu'elles ne sont d'aucun intérêt ni d'aucune utilité.

C'est pourquoi, désireux d'éviter ces graves inconvénients, nous avons dû continuer les travaux généalogiques que nous ont laissés le *P. Anselme*, *d'Hozier*, *La Chesnaye des Bois*, le comte *de Waroquier*, le chevalier *de Courcelles* et *Saint-Allais*, et nous efforcer de les surpasser, sinon pour le fond, du moins pour la forme.

Au moment de livrer à l'impression le premier volume du Nobiliaire universel, nous exprimons toute notre reconnaissance aux familles nobles dont la haute faveur est venue donner à nos efforts de si puissants encouragements. Jamais œuvre sérieuse n'a été plus sérieusement comprise. On nous avait cru sur parole avant que nous eussions pu justifier par des résultats de l'exactitude de nos promesses.

Quelque confiance que nous eussions inspirée dès le début, nous n'avions pas compté sur un succès aussi prompt et aussi général.

En étendant à toute l'Europe l'ouvrage que nous entreprenons, il nous a semblé que nous concourrions à établir entre les membres des nobles familles

de France qui doivent trouver place dans le NOBILIAIRE UNIVERSEL, et les représentants des nobles et illustres maisons étrangères qui nous ont exprimé le désir d'y figurer, des rapports de bienveillance et d'estime réciproques qui ne peuvent amener que de grands et utiles résultats.

Chacun des volumes du NOBILIAIRE UNIVERSEL contiendra donc un grand nombre de notices sur les principales maisons étrangères de l'ANGLETERRE, de l'ALLEMAGNE, de l'AUTRICHE, de l'ITALIE, de la PRUSSE, de la RUSSIE, etc., etc., et deux notices historiques sur deux maisons souveraines; de telle sorte qu'à la fin de notre ouvrage, nous aurons donné l'histoire généalogique de toutes les dynasties illustres qui occupent les divers trônes de l'Europe.



MAISON IMPÉRIALE

DE

BONAPARTE

MAISON IMPÉRIALE

DE

BONAPARTE

ITALIE, CORSE ET FRANCE.

EMPEREURS DES FRANÇAIS, ROIS D'ITALIE, DE NAPLES, DE ROME, DE HOLLANDE, DE WESTPHALIE, DES ESPAGNES ET DES INDES; PRINCES DE MONTFORT ET DE GUASTALLA; PRINCES DE CANINO ET DE MUSIGNANO, ETC.

ARMES : *D'azur, à une aiglé d'or empiétant un foudre du même;* L'ÉCU, *entouré du collier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, et accolé de la main de justice et du sceptre passés en sautoir. Le tout placé sur un manteau de pourpre doublé d'hermines, semé d'abeilles d'or, et surmonté de la couronne impériale française.*

DEPUIS que, par ses brillantes et glorieuses destinées, la maison BONAPARTE a pris rang parmi les maisons impériales et royales, on s'est plu à émettre les opinions les plus contradictoires et les plus divergentes sur son origine, son ancienneté et sa noblesse.

Aussi, bien qu'il soit facile d'arriver à la vérité historique que soulève cette importante question, l'incertitude semble-t-elle avoir enveloppé de ses doutes l'arbre généalogique des BONAPARTE.

Ce résultat tient, en grande partie, aux travaux superficiels de la plupart

des généalogistes français sur cette matière, pourtant si digne d'intérêt puisqu'elle rentre dans les fastes de notre histoire nationale.

Éloignés des sources auxquelles ils devaient puiser, les auteurs qui ont écrit sur la maison impériale de BONAPARTE se sont généralement contentés de reproduire des documents plus ou moins accrédités, et dont ils ne pouvaient contrôler la valeur que par des hypothèses. De là leurs contradictions, leurs divergences; et de là, aussi, ce champ ouvert aux inventions romanesques, qui, sans rien ajouter à la gloire de cette illustre maison, faussent sa noblesse et son origine.

C'est ainsi que, dans ses *Mémoires*, madame la duchesse d'Abrantès prétend que le nom de BUONAPARTE est la traduction du mot grec *Kalomeros*, surnom des Comnène ses ancêtres. On comprend que la descendante des empereurs d'Orient mît une orgueilleuse complaisance à se faire une origine commune avec le grand homme qui reconstituait l'empire de Charlemagne; mais cette communauté d'origine ne s'appuie sur rien de sérieux, n'est établie par aucune filiation.

Une autre version, en apparence plus satisfaisante, s'est produite pour la première fois, en 1841, dans la *Revue des Deux Mondes*.

En écrivant les impressions de son voyage à Majorque, George Sand raconte qu'il existe, au couvent de l'Inquisition de Palma, la tombe armoriée des BONAPART, qui, suivant la tradition majorcaine, seraient les ancêtres de l'Empereur Napoléon.

« Nous avons retrouvé ces armoiries, dit l'illustre romancier; elles sont: *d'azur, à six étoiles à six pointes d'or, posées 2, 2 et 2; parti : de gueules, au lion d'or léopardé, au chef du même, chargé d'une aigle naissante de sable*. On peut les voir dans un nobiliaire, ou livre de blason, qui fait partie de la bibliothèque de M. le comte de Monténégro, et, à Barcelone, dans un autre nobiliaire espagnol appartenant au savant archiviste de la couronne d'Aragon. »

L'auteur de *Lélia*, en poursuivant ses investigations historiques et ses rapprochements généalogiques, est amené à penser que cette maison BONAPART serait issue d'une ancienne famille BOMPAR, de Provence, dont le nom, par suite de l'altération majorcaine, se serait changé en celui de BONAPART. Un rejeton de cette race, passé en Corse, dans l'année 1411, comme régent ou gouverneur pour le roi Martin d'Aragon, serait ainsi devenu le fondateur de la maison corse de BONAPARTE.

Le titre original qui prouve authentiquement l'époque et la cause de l'implantation des BONAPARTE en Corse, vers le commencement du XVI[e] siècle, n'existerait pas, que nous ne pourrions admettre cette singulière origine. Elle repose en effet tout entière sur ce fait qu'un BOMPAR ou BONAPART serait

allé en Corse, dans l'année 1411, en qualité de gouverneur pour le roi Martin d'Aragon; or, le vieux roi Martin était mort à Barcelone, en mai 1410, et pendant les deux années d'interrègne qui suivirent, c'est-à-dire jusqu'au 28 juin 1412, date de l'avènement, à la couronne d'Aragon, de Don Fernando de Castille, l'Espagne n'exerça pas même une suprématie nominale sur la Corse. Les historiens corses ont, du reste, soigneusement conservé les noms des hommes qui représentèrent parmi eux l'autorité ou l'influence étrangère, et l'on cherche vainement dans cette liste celui de Bonaparte. (Voir l'*Istoria di Corsica di Anton. Pietro Filippini.*) Le comte Vincentello d'Istria fut ce régent dont parle George Sand, non pas au nom de Don Martin, mais pour Don Fernando; non pas en 1411, mais en 1420.

Si nous avons rappelé cette version généalogique sur la maison Bonaparte, c'est qu'un document à peu près ignoré, et que de patientes recherches nous ont amené à connaître, semble lui donner tout d'abord une haute importance.

En 1809, après la prise de Saragosse, quelques postes militaires, établis sur les ruines du célèbre couvent de San Gose, alimentaient leurs feux avec des monceaux de livres qu'on avait retirés du milieu des décombres. Un volume in-4°, à peu près intact, fut vendu pour quelques sous, par un soldat, à un Saragossais qui, frappé de certains détails historiques que lui révélait son emplette, en donna connaissance à M. Le Féron d'Eterpigny, alors officier dans l'armée d'Espagne.

Ce manuscrit, écrit en espagnol, d'une contenance de quatre à cinq cents feuillets, était intitulé: *Traité des généalogies de quelques illustres et puissantes familles établies à Majorque en 1308; par Antonio Fernandez, héraut d'armes de Sa Majesté, à Saragosse*; 1507.

M. Le Féron d'Éterpigny put lire et copier, à la page 55, cette curieuse notice:

« Bonaparte: Famille française de Provence, en la cité de Majorque, en 1509, et connue sous le nom de Bonaparte. Le premier fut Jérôme-François Bonaparte, capitaine de cavalerie; son écu: *de gueules, à deux bandes d'or accompagnées de trois étoiles d'or (escudo de gulas o sangriento, 2 bandas, 3 estrellas, todo de oro)*. Le dernier fut Sébastien, fils de Hugues Bonaparte, commandant, fait gouverneur de l'île de Corse par Sa Majesté D. Pedro, roi d'Aragon, en 1411; puis le même écu rapporté ci-dessus. »

Cette notice, tout en donnant une apparence de valeur historique à la descendance majorcaine de la maison Bonaparte, ne fortifie pas cependant cette opinion au point de lui permettre de soutenir un examen sérieux. Ici,

en effet, comme dans les données historiques invoquées par George Sand, dominent des erreurs matérielles qui enlèvent toute valeur à ce document.

En 1411, avons-nous dit, la couronne d'Aragon était vacante, et le roi D. Pedro, dont il est parlé dans la prétendue commission de Sébastien BONAPARTE, mourut en 1387. De l'erreur chronologique infirmant d'abord toutes les preuves qu'on pourrait tirer de ce titre, résulte encore l'incertitude ou l'ignorance du premier établissement de la maison BONAPARTE en Corse, et par conséquent une nouvelle force pour les actes positifs et authentiques qui montrent les BONAPARTE s'établissant dans cette île vers l'an 1512.

Faut-il, maintenant, déclarer absolument erronée la conclusion que l'on a voulu ou que l'on voudrait tirer de ces documents pour établir une communauté d'origine entre les BONAPARTE de Majorque et la maison BONAPARTE de Corse? Ce serait peut-être contredire des faits certains, sans aucun profit pour la vérité. On peut, au contraire, à l'aide de l'histoire, élaguer l'erreur qui fausse ces titres, et les donner comme un nouvel appui aux preuves de l'origine italienne des BONAPARTE.

Pendant tout le cours du XIIIe siècle, l'Italie, et la Toscane surtout, furent désolées par les guerres civiles. Un grand nombre de familles émigrèrent, et plusieurs, notamment, allèrent s'établir en Sardaigne. Lorsque, en 1297, la Corse fut donnée, par le pape Boniface VIII, à Giacomo II, roi d'Aragon, il chercha et trouva de nombreux auxiliaires en Sardaigne pour combattre l'influence des Génois et des Pisans sur cette île. Il n'est donc pas impossible que quelque membre exilé de la maison de BONAPARTE ait pris parti pour le roi d'Aragon, et soit allé plus tard s'établir à Majorque. Les tentatives multipliées, et presque toujours sans résultat, que, depuis l'année 1296 jusqu'en 1420, firent les princes aragonais pour asseoir leur domination en Corse, pourraient alors expliquer comment un BONAPARTE de Majorque aurait été investi du titre de gouverneur ou régent dont il est question dans les documents précités. Mais quant à un établissement permanent des BONAPARTE de Majorque en Corse, il est impossible de l'admettre en hypothèse avant 1420; et dès lors, des données historiques positives le contredisent d'une manière absolue.

Tout en repoussant l'opinion suivant laquelle la maison BONAPARTE se serait établie en Corse dans le courant de l'année 1411, nous ne nous élevons pas moins contre les assertions ignorantes de certains généalogistes, qui déclarent que la généalogie de l'Empereur NAPOLÉON Ier n'a un caractère authentique que depuis François BONAPARTE, son dixième ascendant, c'est-à-dire à partir de l'an 1512. Remonter plus haut, disent-ils, c'est vouloir entrer dans le domaine des suppositions, des probabilités, soumettre enfin la vérité à des conjectures. Ce *nec plus ultrà* orgueilleux mis à la fin de tous



leurs travaux ne fait que prouver, une fois de plus, cette tendance de la plupart des esprits à repousser et à nier tout ce qui dépasse le rayon dans lequel ils se meuvent.

Nous sommes sortis de l'ornière battue, nous avons cherché de bonne foi, et avec courage, à pénétrer dans l'inconnu, et nous avons trouvé la vérité. Hâtons-nous de dire que nous avons été secondés dans nos efforts par M. le comte Édouard de Maguy, chambellan de S. A. I. et R. le grand duc de Toscane. Les archives de Florence, de Pistoye, de Lucques, de Sarzane et d'Ajaccio ont été minutieusement compulsées par lui; et c'est à l'aide de ses notes que nous sommes à même de faire remonter la filiation de la maison Bonaparte jusqu'au XIIe siècle, et d'avancer qu'il n'y a eu en Italie qu'une seule famille portant ce nom illustre.

Cette maison s'est subdivisée en plusieurs branches, qui doivent être classées, dans leur ordre chronologique, de la manière suivante :

1° La branche mère, originaire de Trévise, éteinte dans cette ville vers l'année 1400;

2° La branche de Toscane, qui s'est partagée en deux rameaux, celui de San-Miniato, et celui de Florence, éteints l'un au XVIIIe siècle, l'autre en 1803;

3° La branche de Sarzane, formée, au IVe degré, par Jean Bonaparte, vivant en 1296;

4° La branche de Corse, issue directement de la précédente, et formée en 1512.

Ces quatre branches se reconnaissent toutes comme issues de la même souche.

Illustre autant qu'ancienne, la maison Bonaparte devait nécessairement être appelée à se mêler aux violentes agitations qui composent l'histoire de la Péninsule du XIIIe au XVIe siècle. Les annales de la Lombardie et de la Toscane témoignent du grand rôle qu'elle joua durant cette période historique, et, comme pour prouver son antique splendeur, plusieurs vieux palais de Florence gardent encore sur leurs frontons son écusson héraldique (1).

(1) Les armoiries de la maison Bonaparte en Italie sont : *De gueules, à deux bandes d'argent, accompagnées de deux étoiles du même.* C'est ainsi qu'on les trouve décrites dans les nobiliaires italiens et qu'elles ont été portées par la plupart des personnages appartenant aux branches de Trévise, de Florence et de San-Miniato. On les trouve encore blasonnées et figurées: *De gueules, à deux bandes d'argent ; et bandé de gueules et d'or de six pièces.*

Les armoiries de la branche de Corse, avant son avénement à l'Empire, étaient : *De gueules, à deux barres d'or, accompagnées de deux étoiles du même, l'une en chef et l'autre en pointe.*



Exilés de Florence, les BONAPARTE se retirèrent dans différentes villes de la Toscane, et nous voyons l'un d'eux fixé a Sarzane en 1296. Si l'on se rappelle que c'est précisément à cette époque que les rois d'Aragon commencent à faire valoir leurs droits sur la Corse, et s'appuient, pour cette revendication, sur les exilés Italiens dispersés le long du littoral, ou réfugiés dans les îles voisines, on verra que notre hypothèse pour expliquer l'origine et l'existence des BONAPARTE de Majorque se rapproche de la certitude historique.

Quoi qu'il en soit, l'un des descendants de la branche de Sarzane vint s'établir en Corse vers l'an 1512. Avec lui commence la quatrième branche des BONAPARTE, et s'ouvre l'ère des merveilleuses destinées de cette illustre maison. Les souvenirs des temps passés parlent de sa gloire; mais, comme on voit le vigoureux rejeton d'un chêne séculaire dominer l'antique souche dont il est sorti, de même les splendeurs impériales des BONAPARTE de Corse ont mis presque dans l'ombre le lustre de leurs glorieux ancêtres.

Les BONAPARTE de Toscane ont été confirmés dans leur ancienne noblesse par des lettres-patentes du grand duc de Toscane, du 8 mai 1757.

Joseph BONAPARTE, trisaïeul de l'Empereur NAPOLÉON III, obtint d'eux un acte, du 18 juin 1759, par lequel ils reconnaissaient avoir une commune origine. Après la conquête et la pacification de la Corse, Louis XV entreprit de reconstituer la noblesse de ce pays, et ordonna, par édit du mois d'avril 1770, à tous les gentilshommes, de produire leurs titres devant le conseil supérieur de l'île, et de justifier de leur possession d'état depuis au moins deux cents ans, s'ils voulaient être maintenus.

Charles-Marie BONAPARTE, alors unique rejeton de sa famille, fournit, entre autres documents, un certificat des principaux nobles d'Ajaccio, qui attestait que sa famille a toujours été comptée au nombre des plus anciennes et des plus nobles, tant de son fait que par rapport aux alliances qu'elle a contractées avec la noblesse la plus distinguée du pays et de l'Italie, et, entre autres, avec les maisons de GONDI et ATTAVANTI.

Il y joignit l'acte de reconnaissance signé par les BONAPARTE de Florence, du 25 juin 1759.

Le conseil supérieur de Corse vérifia ces titres et reconnut les BONAPARTE nobles de noblesse prouvée au delà de deux cents ans, le 15 septembre 1771.

Ces preuves furent complétées et produites plus régulièrement, en 1779, devant d'Hozier, le juge d'armes de France, lorsque Charles-Marie BONAPARTE voulut faire entrer son second fils, NAPOLÉON, à l'école de Brienne. La généalogie présentée en cette circonstance remontait à François BONAPARTE (1), le

(1) Les preuves de noblesse exigées pour l'École de Brienne n'avaient pas besoin d'être remontées au-delà de quatre générations; celles fournies par NAPOLÉON Ier le furent donc surabondamment.

premier qui se fixa en Corse, vers l'an 1512, et dont le fils, Gabriel, jouissait, en 1567, du titre de *messire* et de la qualité de *noble*, comme il appert des actes authentiques dont l'inventaire est encore aujourd'hui conservé aux Archives impériales. La plupart de ces matériaux sont rapportés dans la *Revue rétrospective* du mois de septembre 1834 (n° 12).

Enfin, lorsque Napoléon entra vainqueur dans Trévise, en 1807, les autorités de la ville vinrent au devant de lui pour lui présenter les titres qui prouvaient que sa famille y avait été puissante et honorée.

L'Empereur remercia ces magistrats et leur répondit en ces termes : « Dans » ce monde, chacun est fils de ses œuvres ; mes titres, je les tiens du peuple » français. »

Néanmoins Napoléon y fut sensible, car, quelques années après, il érigea les villes de Trévise, Parme, Padoue, Feltre et Bellune, dont les Bonaparte avaient été podestats ou mandataires, en duchés qu'il partagea entre les compagnons de sa gloire.

FILIATION DE LA MAISON

BONAPARTE

BRANCHE MÈRE ORIGINAIRE DE TRÉVISE.

Premier degré.

I. Jean Bonaparte (1), Ier du nom, consul et recteur de Trévise, en 1185, alla jurer la paix de Constance. Il eut pour fils :

(1) La véritable orthographe de ce nom est Buonaparte, dont l'usage a fait Bonaparte ; nous avons donc cru devoir ne nous servir que de cette dernière dans tout le cours de ce travail.

Deuxième degré.

II. Jean BONAPARTE II, syndic d'Asolo, l'un des commissaires chargés de recevoir la soumission de Montegallo, qui vivait en 1250. Il rendit de grands services à la république de Florence. Il a laissé quatre fils :

1° Nordius BONAPARTE, qui continue la descendance;
2° Hildebrand BONAPARTE, conseiller de Trévise en 1256, recteur de l'hôpital de la Scala, à Milan, en 1260, mort sans alliance;
3° Bonsemblant BONAPARTE, chevalier de la Vierge-Glorieuse, plénipotentiaire pour le traité de paix entre Trévise et Padoue, mort le 10 juin 1308;
4° Nicolas BONAPARTE, qui a formé la branche de *Florence*, rapportée ci après.

Troisième degré.

III. Nordius BONAPARTE, chevalier de la Vierge-Glorieuse, puis et successivement syndic et procureur général du même ordre, fut podestat de Parme en 1272 (Muratori, t. IX, p. 186). De retour dans sa patrie, il reçut la mission de conclure comme plénipotentiaire, en 1283, un traité avec Bellune; et comme arbitre, en 1285, un accord avec Feltre et Bellune, au sujet des droits que chacune de ces deux villes prétendait avoir sur l'évêché supprimé d'Arezzo. Nordius BONAPARTE fonda, hors la porte Saint-Thomas de Trévise, un hôpital pour les pauvres malades, et une église. Il mourut le 5 avril 1290, laissant :

Quatrième degré.

IV. Pierre BONAPARTE, gouverneur ou podestat de Padoue en 1318, qui renversa, en 1312, la tyrannie qu'exerçaient les princes Caminesi sur la ville de Trévise. Les Trévisans, pour lui témoigner leur reconnaissance, lui firent don du château de Saint-Zenon. Il a laissé trois enfants :

1° Oderic, qui suit,
2° Servadins BONAPARTE, prieur de l'ordre de la Vierge-Glorieuse, en 1352, mort, en 1397;
3° Jacques BONAPARTE, ambassadeur de la ville de Trévise près du duc d'Autri[illegible]e en 1389.

Cinquième degré.

V. Oderic BONAPARTE, capitaine du peuple de Florence en 1346, laissa deux enfants :

1° Lapo BONAPARTE, enseveli dans l'église de Sainte-Marie-Neuve, à Florence, en 1383;
2° Arriguccio BONAPARTE.

Cette branche paraît s'être éteinte vers cette époque.

BRANCHE DE TOSCANE

QUI S'EST DIVISÉE EN DEUX RAMEAUX, L'UN ÉTABLI A SAN-MINIATO, L'AUTRE A FLORENCE.

Troisième degré.

III. Nicolas Bonaparte, conseiller, capitaine à Florence, dont il est parlé pour la première fois en 1260, embrassa avec ardeur le parti des Gibelins, et fut banni par les Guelfes en 1318. Il se réfugia à San-Miniato, où ses descendants, condamnés en quelque sorte à l'obscurité par la persécution, menèrent une vie paisible et laissèrent peu de souvenirs historiques. Il est mort en 1280, laissant quatre enfants :

1º Conrad, qui a continué la descendance;
2º Jean III Bonaparte, auteur de la branche de Sarzane, rapportée ci-après:
3º Guglielmina Bonaparte, qui, en 1293, était veuve de Romeo de Sarzane;
4º Guelfuccio Bonaparte.

Quatrième degré.

IV. Conrad Bonaparte, chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or, podestat de Sienne en 1311, a eu pour fils :

Cinquième degré.

V. Jacques Bonaparte, ambassadeur du pape Nicolas V, qui fut père de :

Sixième degré.

VI. Moccio Bonaparte, chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or, qui laissa deux enfants :

1º Léonard-Antoine Bonaparte, arrêté comme Gibelin et décapité à Florence en 1441;
2º Jacques, qui suit.

Septième degré.

VII. Jacques Bonaparte, marié à N. Frederighi, a eu pour fils :

1º Jean-Jacques-Moccio, dont l'article suit;
2º Pierre Bonaparte, chanoine et doyen de Florence.

Huitième degré.

VIII. Jean-Jacques-Moccio Bonaparte, commandant de la milice de Florence, prit part à la conclusion de plusieurs traités. Il épousa Maria Grandoni, et mourut à San-Miniato, le 25 septembre 1441, laissant trois enfants :

1° Nicolas Bonaparte, savant célèbre, fondateur de la chaire de jurisprudence à l'Université de Pise;
2° Jacques Bonaparte qui résida à San-Miniato et continua la branche de ce pays éteinte en 1803, en la personne du chanoine Grégoire Bonaparte;
3° Pierre, dont l'article suit.

Neuvième degré.

IX. Pierre Bonaparte revint habiter, à Florence, le palais de ses ancêtres. Il épousa Catherine Albizzi, dont il eut deux fils :

1° Benoît, qui suit;
2° Jacques Bonaparte, qui vivait à la cour du pape Clément VII lorsque Rome fut prise, en 1527, par le connétable de Bourbon. Il a écrit les divers événements dont il fut témoin en cette circonstance. Cet ouvrage, imprimé en italien pour la première fois à Cologne, en 1756, fut traduit en français par feu le prince Napoléon-Louis, frère aîné de S. M. l'Empereur Napoléon III, en 1809. M. Buchon l'a reproduit dans le *Panthéon littéraire*.

Dixième degré.

X. Benoît Bonaparte, marié à Tomasa Alberti, fut père de :

1° Pierre-Antoine Bonaparte, qui a continué la descendance des Bonaparte à Florence. Cette branche s'y est éteinte vers la fin du XVIIe siècle;
2° Jean Bonaparte, colonel au service de la république de Florence, marié à Marie-Constance Attavanti, dont il n'a eu qu'une fille :
Catherine Bonaparte, mariée à Nicolas Beltramini, gentilhomme de Sienne.

BRANCHE DE SARZANE

DE LAQUELLE EST ISSUE, AU Xe DEGRÉ, LA BRANCHE DE CORSE.

Quatrième degré.

IV. Jean Bonaparte Ier, banni avec son père, se fixa à Sarzane, où il épousa Vita de Pasqualini, en 1296; fut syndic de Sarzane, et signa la paix



de cette ville avec Lucques; il épousa en 1305, en secondes noces, Jeanne Sachetti. Il est mort vers 1312, laissant deux enfants :

1° Jacob ou Jacques, qui suit;
2° Jean Bonaparte, IIe du nom, qui fut un des plus puissants chefs des Gibelins, en 1322, podestat de Florence en 1353, et qui épousa Giacomina Guadagnini (titre original). On voit par ce titre qu'en 1322 il possédait un château-fort à Sarzane.

Cinquième degré.

V. Jacob ou Jacques Bonaparte, vivant en 1312, épousa Gisla di Vivaldo, et fut syndic de Sarzane en 1324 (titre original). Il a laissé deux enfants :

1° Nicolo ou Nicolas, dont l'article suit;
2° Angelino Bonaparte.

Sixième degré.

VI. Nicolo ou Nicolas Bonaparte figure, pour la première fois, dans un titre de l'année 1366. Il est mort vers 1397, laissant :

1° Jean, qui suit;
2° Jacob Bonaparte, IIe du nom, chanoine, qui était, en 1405, prévôt du chapitre de Sarzane (titre original).

Septième degré.

VII. Jean Bonaparte, IIIe du nom, fut d'abord syndic à Sarzane, puis, en 1404, nommé plénipotentiaire pour négocier la paix avec Gabriel-Marie Visconti, duc de Milan. Il avait épousé, en 1397, Isabelle Calendrini, nièce du pape Nicolas V, de laquelle il eut deux enfants :

1° César, qui suit;
2° Philippe Bonaparte, qui était, en 1484, membre du conseil de Sarzane, lorsque l'on décida que ce pays se donnerait à la république de Gênes (titre original).

Huitième degré.

VIII. César Bonaparte, Ier du nom, épousa, en 1440, la marquise Apollonia, fille de Nicolo Malespina, seigneur de Verrucolo et Fivizzano, et fut, en 1465, prieur et chef des anciens de Sarzane (titre original). Il a laissé :

Neuvième degré.

IX. Jean Bonaparte, IVe du nom, conseiller de Sarzane, dont il est



question dans deux titres des années 1456 et 1496, et qui a laissé deux fils :

1° François, auteur de la branche de Corse, rapportée ci-après ;
2° César Bonaparte, IIe du nom, chanoine de Sarzane en 1489.

BRANCHE DE CORSE

Dixième degré.

X. François Bonaparte (1), Ier du nom, fut envoyé en Corse, en 1509, par le gouvernement génois, comme commandant des troupes, pour apaiser les troubles qui venaient d'éclater dans ce pays et châtier les rebelles. Il épousa, en 1512, Catherine Guido de Castellato, de l'illustre maison des Guidi, de Florence, et mourut en 1529, laissant deux enfants :

1° Gabriel, dont l'article suit ;
2° Antonia Bonaparte, femme de François Montani.

Onzième degré.

XI. Gabriel Bonaparte, ayant appris la mort de son père, qui était décédé en Corse, vendit tous les biens qu'il possédait à Sarzane, et se rendit à Ajaccio pour recueillir sa succession. Il s'établit, avec sa femme, dans cette ville, pour la défense de laquelle il fit élever des tours en 1567. Il résulte de plusieurs actes publics de la cité d'Ajaccio qu'il portait le titre de *Messire*, lequel alors n'était porté que par les gentilshommes les plus distingués. Il a laissé deux enfants :

1° Jérôme, qui suit ;
2° Antonia Bonaparte.

Douzième degré.

XII. Jérôme Bonaparte, élu chef du Conseil des anciens d'Ajaccio, avec le

(1) C'est le premier dont il est fait mention dans les preuves de noblesse fournies par Napoléon Ier pour son admission à l'École de Brienne, en 1779.

titre de *Magnifique*, en 1572, fut député par cette ville auprès du Sénat de Gênes, l'an 1594. Il est qualifié patricien de Florence dans le livre de la ville de l'année 1594. D'après des actes de 1597 et 1601, il résulte qu'il possédait le château de Salines et un grand territoire. Un décret de la république de Gênes le qualifie : *Egregium Hieronimum* de Buonaparte, *procuratorem nobilium.* Il a laissé pour enfants :

1° François, qui suit ;
2° Fulvio Bonaparte, père de : Louis Bonaparte, marié en 1632 à Marie de Gondi.

Treizième degré.

XIII. François Bonaparte, IIe du nom, fut membre du Conseil des anciens d'Ajaccio, avec le titre de *Magnifique*, en 1596, et capitaine de la cité en 1626. Il a laissé pour fils :

Quatorzième degré.

XIV. Sébastien Bonaparte, Ier du nom, né en 1603, que l'on trouve qualifié *magnificus* et *nobilis vir*, dans des actes des années 1651 et 1668, et qui a eu pour fils :

Quinzième degré.

XV. Charles Bonaparte, qui combattit glorieusement sous la bannière de la république de Gênes. Dans un décret de la république, daté du 1er septembre 1661, et dans un autre de l'année 1674, il est qualifié de *nobile uomo*. Il était membre du Conseil des anciens d'Ajaccio, en 1681. Il a laissé pour fils :

Seizième degré.

XVI. Joseph Bonaparte, élu membre du Conseil des anciens de la ville d'Ajaccio, avec le titre de *Magnifique*, le 5 mai 1702, père de :

Dix-septième degré.

XVII. Sébastien Bonaparte, élu membre du Conseil des anciens de la ville d'Ajaccio, avec le titre de *Magnifique*, le 17 avril 1720, qui fut père de trois enfants :

1° Napoléon Bonaparte, chef du Conseil des anciens de Corse, vers 1764, puis maréchal de camp, qui n'a eu qu'une fille :
Isabelle Bonaparte, mariée à Louis d'Ornano, né en 1748, colonel de la garde nationale d'Ajaccio, mort en 1816, laissant pour fils :



Philippe-Antoine, comte d'Ornano, général de division, successivement grand-chancelier de la Légion-d'Honneur et gouverneur des Invalides, père de .

Rodolphe, vicomte d'Ornano, actuellement chambellan de S. M. l'Empereur et député au Corps-Législatif.

2° Joseph, dont l'article suit ;

3° Lucien Bonaparte, archidiacre de la cathédrale d'Ajaccio, mort en 1792.

Dix-huitième degré.

XVIII. Joseph Bonaparte, IIe du nom, dont la parenté avec les Bonaparte de Toscane fut reconnue en 1759, fut élu membre du Conseil des anciens de la ville d'Ajaccio, en 1760, avec le titre de *Magnifique*. Il a laissé le fils qui suit.

Dix-neuvième degré.

XIX. Charles-Marie Bonaparte, né le 29 mars 1746, reconnu noble français le 19 août 1771, député de la noblesse de Corse auprès du Roi Louis XVI, en 1776, décédé le 24 février 1785, avait épousé, en 1767, Marie Lætitia de Ramolino, née en 1750, morte à Rome le 26 avril 1836, Impératrice-mère des Français.

Comme il avait pris une part très-active à la guerre de Corse, il fut forcé d'émigrer vers 1769.

A cette époque, il vint en Toscane, et sollicita d'être admis comme chevalier de justice dans l'ordre militaire de Saint-Étienne. La lettre de madame Lœtitia qui énonce les quatre degrés de noblesse exigés par les statuts de l'ordre existe encore aujourd'hui dans les archives de Florence.

Il se rapprocha des Bonaparte de Toscane, qui résidaient alors à San-Miniato, et hérita des biens du seul descendant de cette branche, lequel mourut peu de temps après son départ de la Corse.

De son mariage sont issus huit enfants, savoir :

1° Joseph-Napoléon Bonaparte, né à Corte le 5 janvier 1768, Roi de Naples en 1806, Roi des Espagnes et des Indes en 1808, qui épousa le 1er août 1794 Marie-Julie Clary, sœur aînée de la Reine douairière de Suède, née en 1777, morte en 1845. Il est décédé à Florence le 28 juillet 1844 sous le titre de comte de Survilliers. Il n'avait eu que deux filles :

A. Zénaïde-Julie Bonaparte, née le 8 juillet 1801, mariée le 29 juin 1822 à son cousin Charles Bonaparte, Prince de Canino et de Musignano;

B. Charlotte-Napoléone Bonaparte, née le 31 octobre 1802, mariée à son cousin le Prince Napoléon-Louis Bonaparte, fils du Roi Louis, veuve le 27 mars 1831, morte le 3 mars 1839.



2° Napoléon BONAPARTE Ier, né à Ajaccio, le 15 août 1769, élu Empereur des Français le 18 mai 1804, sacré le 2 décembre 1804, décédé à Sainte-Hélène le 5 mai 1821, marié :

1°, le 8 mars 1796, à Marie-Rose-Joséphine TASCHER DE LA PAGERIE, née en 1767, morte en 1814 ;

2°, le 2 avril 1810, à Marie-Louise-Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie, archiduchesse D'AUTRICHE, née en 1791, morte Duchesse de Parme en 1847, de laquelle il a eu un fils :

A. Napoléon-François-Charles-Joseph BONAPARTE, né le 20 mars 1811, Roi de Rome, proclamé Empereur des Français par les Chambres en 1815, sous le nom de NAPOLÉON II, mort duc de Reichstadt à Vienne, le 22 juillet 1832.

3° Lucien BONAPARTE, Prince de Canino, né à Ajaccio le 21 mars 1775, marié : 1°, en 1795, à Christine BOYER ; 2°, en 1802, à Alexandrine-Laurence DE BLESCHAMP, née en 1778 ; il est mort à Viterbe le 29 juin 1840, laissant les enfants rapportés ci-après :

A. Charlotte BONAPARTE, née le 25 février 1795, veuve du Prince GABRIELLI, dont elle a eu un fils et quatre filles ;

B. Christine-Egypta BONAPARTE, née le 19 octobre 1798, mariée, 1°, en 1818, au Comte Arvid POSSÉ, suédois, mort en Amérique ; 2°, en 1824, à lord DUDLEY-STUART ; elle est morte le 9 mai 1847, laissant du second lit un fils ;

C. Charles Lucien-Jules-Laurent BONAPARTE, Prince de Canino et de Musignano, né à Paris le 24 mai 1803, marié le 29 juin 1829, à sa cousine Zénaïde-Julie BONAPARTE, fille du Roi Joseph. Les enfants issus de cette alliance sont :

AA. Joseph-Lucien-Charles-Napoléon BONAPARTE, Prince de Musignano, né à Philadelphie le 12 février 1824 ;

BB. Lucien-Louis-Joseph-Napoléon BONAPARTE, né à Rome le 15 novembre 1828 ;

CC. Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lætitia-Désirée BONAPARTE, née le 6 juin 1830, mariée, le 30 août 1847, au Marquis DE ROCCAGIOVINE ;

DD. Charlotte-Honorine-Joséphine BONAPARTE, née le 4 mars 1832, mariée, le 4 octobre 1848, au Comte Pierre PRIMOLI ;

EE. Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène BONAPARTE, née le 18 mars 1835, mariée, le 2 mars 1851, à Paul, comte DE CAMPELLA ;

FF. Auguste Maximilienne-Jacqueline BONAPARTE, née le 9 novembre 1836 ;

GG. Napoléon-Grégoire-Jacques-Philippe BONAPARTE, né à Rome le 5 février 1839 ;

HH. Batilde-Aloise-Léonie BONAPARTE, née le 26 novembre 1840 ;

II. Albertine-Marie-Thérèse BONAPARTE, née le 12 mars 1848, morte le 2 juin de la même année ;

JJ. Charles-Albert BONAPARTE, né le 22 mars 1843 ;

D. Lætitia BONAPARTE, née le 8 décembre 1804, mariée à Thomas WYSE, membre du Parlement d'Angleterre ;

E. Jeanne BONAPARTE, née à Rome le 22 juillet 1807, mariée au Marquis CNORATI, décédée, laissant de ce mariage une fille.

F. Paul Bonaparte, né en 1808, mort en Grèce en 1826, à bord de la frégate *l'Hellade;*

G. Louis-Lucien Bonaparte, né en Angleterre le 4 janvier 1813, ancien membre de l'Assemblée législative, sénateur;

H. Pierre-Napoléon Bonaparte, né le 1er octobre 1815, ancien membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative;

I. Antoine Bonaparte, né le 31 octobre 1816, ancien membre de l'Assemblée législative;

J. Marie Bonaparte, née le 12 octobre 1818, mariée à Vincent Valentini, dont elle a trois enfants;

K. Constance Bonaparte, née le 30 janvier 1823, religieuse du Sacré-Cœur, à Rome;

4º Marie-Anne-Élisa Bonaparte, née le 3 janvier 1777, mariée le 5 mai 1797, à Félix de Bacciochi, Prince de Lucques et de Piombino, en 1805, grand-duc de Toscane en 1809, décédée le 7 août 1820, laissant un fils mort à Rome et une fille mariée au Comte Camerata;

5º Louis, dont la descendance est rapportée ci-après;

6º Marie-Pauline Bonaparte, née le 20 octobre 1780, Princesse et Duchesse de Guastalla le 30 mars 1806, mariée, 1º, en 1801, au général Leclerc, mort en 1803; 2º, en 1803, à Camille, Prince de Borghèse; elle est décédée le 9 juin 1825, sans postérité;

7º Marie-Annonciade-Caroline Bonaparte, née le 25 mars 1782, mariée le 20 janvier 1800 à Joachim Murat, Prince et grand-amiral de France, né le 2 mars 1771, Duc de Berg et de Clèves, puis Roi de Naples. Elle est morte à Florence, sous le nom de comtesse de Lipona, le 18 mai 1839. De ce mariage sont issus :

A. Napoléon-Achille Murat, Prince héréditaire, Duc de Clèves, né le 21 janvier 1801, marié en Amérique à une petite-nièce de Washington, mort le 15 avril 1847;

B. Napoléon-Lucien-Charles Murat, né le 16 mai 1803, sénateur, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Turin, père de :

AA. Joseph-Joachim-Napoléon Murat, sous-lieutenant des guides, qui a épousé, le 23 mars 1854, Maley Berthier, Princesse de Wagram;

BB. Caroline Murat, mariée, en juin 1850, au Baron de Chassiron;

C. Lætitia-Josèphe Murat, née le 25 avril 1802, mariée au Marquis Pepoli.

D. Louise-Julie-Caroline Murat, née le 22 mars 1805, mariée, le 27 avril 1825, au Comte Rasponi;

8º Jérôme Bonaparte, né à Ajaccio le 15 novembre 1784, Roi de Westphalie en 1807, maréchal de France et gouverneur des Invalides, président du Sénat, appelé éventuellement à hériter de la dignité impériale à défaut de descendants directs de l'Empereur Napoléon III, par décret du 18 décembre 1852. Il a épousé : 1º, le 27 décembre 1803, Élisabeth Patterson; 2º, le 22 août 1807, Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée de Wurtemberg, née le 2 février 1783.

Du premier lit est né un fils :

A. Jérôme Bonaparte, né le juillet 1805, marié, le 9 mai 1829, à Suzanne Gay;

Du second lit sont issus trois enfants, savoir :

B. Jérôme-Napoléon-Charles-Frédéric Bonaparte, Prince de Montfort, né le 24 août 1814, mort le 12 mai 1847, sans avoir contracté d'alliance;

C. Mathilde-Lætitia-Wilhelmine BONAPARTE, Princesse de Montfort, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au Prince Anatole DÉMIDOFF;
D. Napoléon-Joseph-Charles BONAPARTE, né le 9 septembre 1822. *Prince impérial*; appelé éventuellement à hériter de la dignité impériale par le décret du 18 décembre 1852.

Vingtième degré.

XX. Louis BONAPARTE, né à Ajaccio le 2 septembre 1779, Roi de Hollande en 1806, a épousé, le 5 janvier 1802, Hortense-Eugénie DE BEAUHARNAIS, fille du premier lit de l'Impératrice Joséphine et d'Alexandre, vicomte DE BEAUHARNAIS, décédée le 5 octobre 1837. Il est mort le 25 juillet 1846, laissant de cette alliance trois fils :

1° Napoléon-Charles BONAPARTE, Prince royal de Hollande, né le 10 octobre 1802, mort à La Haye le 5 mai 1807;
2° Napoléon-Louis BONAPARTE, Prince royal de Hollande, né le 11 octobre 1804, grand-duc de Clèves et de Berg le 3 mars 1805, marié à sa cousine la Princesse Charlotte BONAPARTE, fille du Roi Joseph, mort à Forli le 27 mars 1831, sans postérité;
3° Charles-Louis-Napoléon, rapporté ci-après.

Vingt et unième degré.

XXI. Charles-Louis-Napoléon BONAPARTE, né à Paris, le 20 avril 1808, proclamé EMPEREUR DES FRANÇAIS, sous le nom de NAPOLÉON III, le 2 décembre 1852, a épousé le 30 janvier 1853, Marie-Eugénie DE GUZMAN ET PORTOCARRERO, comtesse de Téba, fille de M. le comte DE MONTIJO, duc de Penaranda, sénateur et Grand d'Espagne, lequel servit la cause française, comme colonel d'artillerie, dans la guerre de la Péninsule, et dans la campagne de France en 1814.

S. M. l'Impératrice des Français appartient à l'antique maison DE GUZMAN, l'une des plus illustres de l'Espagne, dont l'origine remonte aux premiers temps de la monarchie espagnole, et que plusieurs historiens assurent être issue de sang royal. (BERNI, *Creacion, antegucdad y privilegios de los titulos de Castilla*; 1769, p. 171.)

La maison DE GUZMAN a formé plusieurs branches, qui toutes ont joué un rôle considérable dans l'histoire, notamment celles des ducs de Médina-de-las-Torres, de Médina-Sidónia, et des comtes-ducs d'Olivarès, et celle des marquis et comtes de Montijo, comtes de Teba ou Teva et de Villaverde, marquis d'Ardalès, de la Algara, ducs de Penaranda, etc., etc., grands d'Espagne. S. M. l'Impératrice descend de cette dernière branche; née comtesse de Teba, marquise d'Ardalès, d'Osera, de Moya, comtesse d'Ablitas, de



Banos, de Mora, de Santa-Cruz-de-la-Sierra, vicomtesse de la Cazalda, cette princesse réunit sur sa tête trois *Grandesses* de première classe : Teba, Banos et Mora. Outre le nom de GUZMAN, S. M. porte celui de PORTOCARRERO, qui rappelle aussi de grands souvenirs historiques.

C'est pour la troisième fois que cette puissante famille est appelée à monter sur le trône ; en effet, vers 1255, Béatrix DE GUZMAN épousa le roi de Portugal Alfonse III (voyez l'*Art de vérifier les dates*) ; et, en 1655, Louise-Françoise DE GUZMAN, fille de Juan-Perez de Guzman, huitième duc de Médina-Sidonia, s'allia au Roi de Portugal Jean IV de Bragance. (Voyez *Himhoff*, *Lopez de Haro*, etc.)

MAISON ROYALE DE PORTUGAL

(BRAGANCE)

Rois de Portugal et des Algarves, Empereurs de Brésil, Ducs de Bragance, etc.

Armes : *D'argent, à cinq écussons d'azur posés en croix, chargés chacun de cinq besans d'argent posés en croix*, qui est de Portugal ; *à la bordure de gueules, chargée de sept tours d'or ouvertes d'azur*, qui est des Algarves. — L'Écu *timbré de la couronne royale.* — Supports : *Deux dragons.* — Pavillon : *De pourpre, fourré d'hermines, surmonté de la couronne royale.* — Ordres : *De Notre-Dame-de-la-Conception ; du Christ ; de la Tour et de l'Épée.*

Issue de l'antique race française des Capétiens, la Maison royale DE BRAGANCE a le suprême honneur de voir remonter son origine au premier fondateur de la monarchie portugaise. C'est en effet avec le comte Henri de Bourgogne, né vers 1060, petit-fils, par Henri son père, de Robert Ier, duc de Bourgogne, et descendant ainsi de Hugues Capet, que commencent les destinées de cette maison souveraine et l'existence du Portugal comme nation. Animé de ce zèle qui forma, en ces temps-là, tant de croisades, le comte Henri de Bourgogne était passé en Espagne dans le dessein d'y signaler son courage contre les Infidèles. Sa valeur le désigna bientôt comme l'émule du Cid, sous lequel il avait fait ses pre-

mières armes; et Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, autant pour le récompenser que pour l'attacher à sa fortune, lui donna en mariage une de ses filles nommée Thérèse. Cette union, qui eut lieu en 1094, assura au prince bourguignon la souveraineté du nord du Portugal; et la vaillante épée du descendant des Capétiens étendant rapidement ce domaine, on vit se former simultanément le royaume, et la glorieuse lignée qui devait en diriger les destinées.

Un fils naturel du roi de Portugal, Jean Ier, neuvième descendant du comte Henri de Bourgogne, commença la tige illustre de laquelle descendent les ducs de Bragance. Ce bâtard, nommé Alphonse, et né vers l'an 1400, fut entouré des soins et de la tendresse du roi Jean, son père, qui se plut à lui faire une situation tellement brillante, qu'on pourrait la regarder comme le résultat d'une sorte d'intuition paternelle sur la haute fortune réservée aux héritiers de ce prince. Il reçut ainsi en apanage le duché de Bragance, qui prend son nom de la ville de Bragance ou Bergança, en latin *Brigantia* et *Brigantium*, située sur la petite rivière de Fervenza, dans la province de Tra-los-Montes, fut fait comte de Barcellos et seigneur de Guimaraëns, et se vit enfin comblé de charges et d'honneurs si élevés, que la couronne seule pouvait ajouter à la splendeur de son rang.

Pendant qu'Édouard, fils légitime et successeur du roi Jean Ier, continuait la série des Rois de Portugal, issus de la maison de Bourgogne, avec le prince Alphonse, son frère, commençait une branche collatérale dont les aînés composent la succession des ducs de Bragance. Plusieurs rameaux illustres sortis de cette branche, sont connus dans l'histoire sous les surnoms de Ferreira, d'Odémira, de Lemos, de Vimioso, etc., etc.

Avec le roi D. Henri, qui mourut en 1580 sans laisser d'enfants, s'éteignit la branche aînée des rois de Portugal issus du comte Henri de Bourgogne. La couronne revenait donc de droit au duc Jean de Bragance, descendant au quinzième degré du fondateur de la monarchie portugaise; et cependant ce prince ne fit pas entendre sa voix au milieu des nombreux compétiteurs qu'attirait l'ambitieuse espérance du trône. Il comprenait sans doute que le roi d'Espagne Philippe II, qui revendiquait aussi l'héritage du roi D. Henri, comme fils de l'infante Isabelle, fille aînée du roi Emmanuel de Portugal, ne s'arrêterait pas devant une question de légalité, et il aima mieux se taire que d'invoquer un principe qu'il n'avait pas la puissance matérielle de faire respecter par un rival disposé à ne reconnaître d'autre droit que celui du plus fort.

En effet, Philippe II fit envahir le Portugal, en 1581, par une formidable armée commandée par le duc d'Albe, et ce royaume tomba sous le joug



espagnol. Bien que la prise de possession en eût été faite au nom d'un prince se disant héritier du roi défunt, les Portugais furent moins traités comme des sujets naturels que comme des peuples soumis par les armes. Les successeurs de Philippe II, Philippe III et Philippe IV, ne firent qu'exagérer cette politique oppressive, et le Portugal ne fut plus regardé par eux que comme une province conquise où l'arbitraire du vainqueur devait être la loi du vaincu. La domination espagnole devint tellement odieuse aux Portugais, que, ne pouvant espérer de fin et d'adoucissement à leur misère que dans le changement de l'État, ils songèrent à s'affranchir d'un pouvoir qui leur avait toujours paru injuste, et qui devenait tyrannique et insupportable. (*Lusitania liberata*, lib. III, ch. 1.)

Les ducs DE BRAGANCE étaient dans une position qui ne pouvait que les rendre suspects aux Espagnols, aussi cherchaient-ils à s'en faire oublier autant que possible. Le duc Jean, son fils Théodose, et son petit-fils Jean IV, suivirent, en ces circonstances, une ligne de conduite qui, dictée par leur naturel ou par la politique, ne pouvait pas être plus sage. A Villaviciosa, séjour ordinaire des ducs de BRAGANCE, on ne voyait que fêtes somptueuses et magnifiques. La cour de Madrid finit par croire qu'elle n'avait rien à redouter de l'ambition de princes qui ne paraissaient qu'avides de plaisirs, et elle s'endormit dans cette fausse sécurité. La révolution de 1640 vint la réveiller comme un coup de foudre; mais il était trop tard : le Portugal lui échappait pour toujours, et l'héritier des BRAGANCE posait sur son front cette couronne qu'un de ses descendants porte encore aujourd'hui.

Ce qui distingue le plus les événements dont le Portugal fut le théâtre en 1640, c'est la spontanéité, l'élan unanime et la justice du mouvement national qui vint placer la maison de BRAGANCE sur le trône de Portugal.

Le nouveau roi, Jean IV, était le septième duc DE BRAGANCE, issu, par Théodose son père, d'Alphonse, premier duc de Bragance, fils naturel de Jean Ier, roi de Portugal, et se trouvait par conséquent descendu au dix-septième degré du comte Henri de Bourgogne.

A peine investi de l'autorité royale, Jean IV convoqua les états du royaume (28 janvier 1641), et pour donner une nouvelle sanction aux heureux événements qui l'élevaient au pouvoir suprême, il y fit examiner ses droits à la couronne. Un acte solennel de cette assemblée le reconnut pour véritable et légitime roi de Portugal, à l'exclusion du roi d'Espagne, qui ne pouvait invoquer les prétendus droits lui venant de sa mère, cette princesse étant exclue de la couronne par son mariage avec un prince étranger. (Souza, p. 582, *Histoire du Portugal.*)

Le règne de Jean IV, que le réveil de la nationalité portugaise suffirait seul

à poser comme une des plus belles pages de l'histoire de ce royaume, fut également glorieux à l'étranger. En 1648, les Portugais réussirent à chasser les Hollandais des royaumes de Benguela et d'Angola, dans l'Afrique, et de l'île Saint-Thomas, dans les Antilles; et, en 1654, ils reprirent cette riche et magnifique terre du Brésil, dont Amerigo Vespucci les avait fait maîtres en 1594. L'Espagne, après avoir vainement tenté de ramener sous le joug le peuple vaincu par les armes de Philippe II, vit son influence morale sur lui à jamais perdue par l'insuccès de la conjuration de l'archevêque de Brague. Enfin, des alliances contractées successivement avec les maisons royales de France, de Hollande et d'Angleterre assurèrent d'abord au Portugal son indépendance nationale, et, en outre, la juste prépondérance que mérite un peuple qui a su conquérir et faire respecter sa liberté.

En voyant les entreprises de Jean IV réussir presque toujours au delà des espérances de ce monarque, ses contemporains lui donnèrent le surnom de *Fortuné*, que la postérité lui a conservé. Et pourtant, ce n'est pas aux caprices d'un heureux destin qu'il dut de voir réussir ses aspirations ou ses projets; son étoile, ce fut le génie de la femme dont il avait fait choix.

Louise de Guzman, fille aînée de Jean-Emmanuel Perez de Guzman, duc de Médina-Sidonia, qu'il avait épousée en 1632, était née, dit Caëtan-Passar dans son œuvre *de Bello Lusitano*, avec une forte inclination pour tout ce qui paraissait grand. Cette princesse, la seconde de sa maison qui s'asseyait sur le trône de Portugal, soutint sa nouvelle dignité avec une majesté telle, qu'elle semblait avoir toujours porté une couronne. Régente du Portugal pendant la minorité de son fils le roi D. Alphonse VI, elle déploya un génie supérieur dans l'art de gouverner. Sa haute fortune et ses nobles qualités ont répandu sur sa maison une illustration que vient de rehausser encore l'union de S. M. l'Empereur Napoléon III avec une fille des Guzman.

Comme souverains, les Bragance ne se sont pas écartés des glorieuses traditions de leur passé. Depuis l'année 1640 jusqu'à nos jours, ils ont donné onze rois ou reines au Portugal; et il n'est pas un de ces règnes qui n'ait resserré plus étroitement les liens qui unissent les Portugais à leurs monarques, et la gloire nationale à l'éclat du trône.

Par ses alliances, la maison de Bragance est entrée dans la plupart des grandes familles souveraines de l'Europe.

Lorsqu'en 1808 les troupes françaises et espagnoles envahirent le Portugal, le roi Jean VI alla chercher au Brésil un abri contre cette tempête irrésistible que l'empereur Napoléon Ier faisait souffler sur la plupart des vieilles monarchies européennes. En 1821, D. Pedro son fils érigea en royaume les riches contrées américaines qui, dans les temps difficiles, avaient fidèlement

suivi la fortune des BRAGANCE; et par l'acte de renonciation à la couronne de Portugal, du 3 mars 1828, ce prince rendit ces deux empires indépendants.

Aujourd'hui la maison de BRAGANCE, doublement souveraine, a l'un de ses membres sur le trône de Portugal, et un autre sur le trône du Brésil.

FILIATION DE LA MAISON

DE

BRAGANCE

Premier degré.

I. HENRI comte de BOURGOGNE, né vers 1060, petit-fils de Robert, duc de Bourgogne, venu en Espagne pour combattre les infidèles, fit ses premières armes sous le commandement de Rodrigue de Bivar, si célèbre sous le nom de Cid. Ses exploits lui donnèrent bientôt une telle renommée, que le roi de Castille et de Léon, Alphonse IV, jugea utile de se l'attacher. En 1094, le monarque espagnol donna en mariage au descendant des Capétiens une des princesses ses filles, nommée Thérèse, avec ses propres conquêtes pour dot et pour récompense. Le comte les étendit par de nouvelles victoires : il prit les villes de Viseo, de Lamégo, de Brague et de Coïmbre, s'empara des trois provinces entre Douro et Minho, et en forma une souveraineté considérable. Sans être roi, et sans en avoir pris le titre, Henri de Bourgogne jeta ainsi les fondements du royaume de Portugal.

Deuxième degré.

II. ALPHONSE-HENRIQUEZ, Ier Roi, fut le successeur de Henri, son père, au comté de Portugal. Il déclara la guerre aux Infidèles, et la fit avec avantage. Le 25 juillet 1139, il remporta dans la plaine de Campo-Ourique, qui fut depuis



appelée *Cabeza de reies* (Tête de rois); une grande bataille sur cinq rois maures. Cette victoire, en mémoire de laquelle il mit cinq petits écus dans ses armes, est l'époque de la fondation de la monarchie portugaise, Alphonse ayant été alors proclamé *roi* par les soldats dans le camp, avant, ou, selon d'autres, après la bataille. Les états, assemblés à Laniego, lui confirmèrent cet auguste titre. C'est dans cette assemblée, suivant Vertot, qu'on établit les lois fondamentales touchant la succession du trône. Ce fut en s'appuyant sur cette constitution, que le Portugal, en 1640, secoua le joug des Rois d'Espagne, et qu'il plaça sur le trône la maison de BRAGANCE, comme on le verra dans la suite. Lisbonne n'était pas encore aux Portugais. Alphonse, l'emporta sur les Maures, le 25 octobre 1147. Il termina ses jours le 6 décembre 1185. Il avait épousé, l'an 1146, Mathilde, fille d'Amédée II, comte DE MAURIENNE et DE SAVOIE, dont il eut, entre autres enfants :

Troisième degré.

III. SANCHE Ier, né le 11 novembre 1154, couronné trois jours après les funérailles de son père. C'est le premier qui prit le titre de roi des Algarves; il est mort l'an 1211. Il avait épousé dona Douce, fille de Raymond Beranger VI, comte de BARCELONNE et roi d'Aragon, mort l'an 1198, de laquelle il eut trois fils et cinq filles, entre autres :

Quatrième degré.

IV. ALPHONSE II, dit *le Gros*, né le 23 août 1185, proclamé roi de Portugal après la mort de son père. En 1217, il gagna une grande bataille sur les rois maures de Cordoue et de Badajoz, qui l'un et l'autre y périrent. Alphonse mourut le 25 mars 1223. Il avait épousé, en 1207, Urraque, fille d'Alphonse III, roi DE CASTILLE, dont il eut entre autres enfants deux fils, qui devaient régner l'un après l'autre.

Cinquième degré.

V. SANCHE II, l'aîné, dit *Capel*, parce que sa mère lui avait fait prendre, par dévotion, l'habit monastique, est né le 8 septembre 1208. Les premières années de son règne furent assez brillantes; il remporta des avantages considérables sur les Maures. Il est décédé en 1248, sans postérité.

V. ALPHONSE III, né le 5 mai 1210, frère cadet du précédent, s'étant rendu, l'an 1245, en Portugal, à la sollicitation des Portugais, gouverna le royaume comme régent jusqu'à la mort de Sanche II, son frère, arrivée l'an 1248;



alors il fut proclamé roi, et couronné à Coimbre en 1254. Il répudia sa première femme, Mathilde DE DAMMARTIN, comtesse de Boulogne-sur-Mer, qu'il avait épousée en 1238, et se remaria avec Béatrix DE GUZMAN, fille naturelle du roi de Castille. Il est mort le 20 mars 1279, laissant plusieurs enfants de sa seconde femme, entre autres :

Sixième degré.

VI. DENYS, dit *le Libéral* et *le Père de la Patrie*, né le 12 octobre 1261, qui épousa en 1282 l'infante Élisabeth, fille aînée de D. Pedro III, roi D'ARAGON. Il mit tous ses soins à protéger l'agriculture, qu'il regardait avec raison comme la principale source de richesses pour un royaume, et favorisa les lettres par des encouragements donnés aux savants de son époque. Il fonda l'ordre du Christ, et mourut le 7 janvier 1325. Ce monarque, dont les historiens portugais ont justement célébré les louanges, laissa de son mariage avec l'infante d'Aragon plusieurs enfants, entre autres :

Septième degré.

VII. ALPHONSE IV, dit *le Brave* et le *Fier*, né le 8 février 1291, proclamé roi le 7 janvier 1325. Ce prince ne s'écarta pas des glorieuses traditions que lui laissaient ses aïeux, et les surnoms que sa valeur et ses exploits lui méritèrent prouvent assez que le sang du comte Henri de Bourgogne n'avait pas dégénéré dans ses descendants. Il mourut le 12 mai 1357, laissant de son mariage avec Béatrix DE CASTILLE, fille de Sanche IV, qu'il avait épousée en 1309, l'infant D. Pedro et plusieurs autres enfants.

Huitième degré.

VIII. D. PEDRO OU PIERRE Ier, dit *le Justicier* et *le Sévère*, né le 19 avril 1320, se maria deux fois. En 1339, il épousa Constance de CASTILLE; et en 1345, il se remaria avec Inez de CASTRO, sa concubine. De ces deux alliances naquirent plusieurs enfants, dont deux, Ferdinand et Jean, portèrent alternativement la couronne de Portugal. Ce prince, à qui son amour pour la justice mérita un des plus glorieux surnoms dont puisse s'enorgueillir un monarque, avait coutume de dire à ses courtisans : « Ne péchez point contre la justice, et vous ne pécherez point contre moi. » Il se reposait des fatigues et des ennuis du gouvernement dans l'étude des belles-lettres et le culte de la poésie.

Neuvième degré.

IX. Ferdinand Ier, né le 27 février 1340, mourut, sans laisser d'héritier mâle, le 20 octobre 1383. De son union illégitime avec Éléonore Tellez, il n'avait eu qu'une fille nommée Béatrix, qu'il maria, en 1383, au roi Jean de Castille. On a dit du roi Ferdinand qu'il fut un roi médiocre avec de l'esprit, et faible avec du courage.

Pendant les deux années qui suivirent la mort de Ferdinand, la couronne de Portugal fut comme vacante. Béatrix et le prince Jean, fils naturel de Pierre le Justicier, né le 2 avril 1357, se la disputaient. Enfin, et par une juste application de l'article 6 de la loi de Lamégo, les prétentions de Béatrix furent écartées, et le frère de Ferdinand reconnu roi sous le nom de Jean Ier.

« Que cette loi soit toujours observée, dit la sixième disposition réglant » l'ordre de succession à la couronne, et que la fille aînée du roi n'ait point » d'autre mari qu'un seigneur portugais, afin que les princes étrangers ne » deviennent point les maîtres du royaume. *Si la fille du roi épousait un prince » ou un seigneur d'une nation étrangère, elle ne sera pas reconnue pour reine*, parce que » nous ne voulons point que nos peuples soient obligés d'obéir à un roi qui ne » serait pas né portugais; puisque ce sont nos sujets et nos compatriotes qui, » sans le secours d'autrui, mais par leur valeur et aux dépens de leur sang, » nous ont fait roi.

IX. Jean Ier, dit *le Grand* et le *Père de la Patrie*, était né le 2 avril 1357, de Thérèse Lorenzo. Grand-maître de l'ordre d'Avis, il prit le titre de régent après la mort de son frère le Roi Ferdinand. Le 14 août de l'an 1385, il remporta sur le Roi de Castille, époux de Béatrix, la célèbre bataille d'Aljubarotta, qui lui assura la paisible possession d'une couronne sur laquelle ses droits avaient été reconnus par les États de Portugal. Couronné roi dans le mois de septembre de la même année, son premier soin fut de remercier le ciel de l'avoir fait triompher, et il fit bâtir, sur le lieu même où s'était donnée la bataille d'Aljubarotta, un monastère de l'ordre de saint Dominique, qui est devenu la sépulture des rois de Portugal. En 1415, il s'embarqua pour l'Afrique, et s'empara de Ceuta, le 14 août de la même année. Ce prince, auquel quarante-huit ans d'une glorieuse et paternelle administration valurent le surnom de Père de la Patrie, mourut de la peste, le 14 août 1433, âgé de 76 ans. Il avait épousé, en février 1387, la princesse Philippe, fille du duc de Lancastre, morte le 18 juillet 1414, dont il eut l'infant don Edouard, son successeur. Il laissait aussi un fils naturel, né de son union illégitime avec Agnez Pirez, qui fut le premier duc de Bragance, et commença la branche collatérale partant ce nom, tandis que

l'Infant Dom Édouard, son frère, continuait les rois de Portugal issus d'un bâtard de Pierre le Justicier. Cette série de souverains se termine à la mort du roi Dom Henri, en 1580.

DUCS DE BRAGANCE

Issus des Rois de Portugal de la Maison de Bourgogne.

Dixième degré.

X. Alphonse de Portugal, premier duc de Bragance, comte de Barcellos, chef de la maison illustre qui règne aujourd'hui sur le Portugal, était fils naturel, comme nous l'avons déjà dit, du roi Jean Ier et d'Agnès Pirez. Avant de s'embarquer pour l'expédition qu'il avait résolue contre les Maures, le roi Jean, qui aimait ce fils à l'égal de ses enfants légitimes, lui fit épouser Béatrix Pereira, fille et unique héritière de Nuno-Alvarez Pereira, connétable de Portugal, comte de Barcellos et d'Ourem, l'un des hommes les plus remarquables dont l'histoire de ces temps ait enregistré le nom. Les noces se célébrèrent à Leiria, ville de l'Estramadure, avec toute la pompe et toute la magnificence imaginables (1415). Tous les grands du royaume y parurent avec l'éclat convenable à leur naissance et au rang qu'ils occupaient à la cour.

Le 24 juillet 1415, l'expédition dirigée contre les Maures partit de Lisbonne, et le jeune duc de Bragance en faisait partie en qualité de commandant des galères. Il se distingua dans plusieurs combats par une bravoure souvent téméraire. Prince non moins ami des arts que vaillant soldat, c'est lui qui, après la prise de Ceuta, fit transporter en Portugal six cents colonnes de marbre.

Alphonse mourut en 1462. De son mariage avec Béatrix Pereira il eut :

1° Alphonse de Portugal, comte d'Ourem et marquis de Valence, mort sans enfant légitime, mais laissant un fils naturel qui a été la tige des comtes de Vimioso;
2° Ferdinand, comte d'Araïlos, qui suit;
3° Isabelle, femme de Jean de Portugal, son cousin, morte en 1446.

Alphonse avait épousé en secondes noces Constance de Castille, dite *Norogna,* fille d'Alphonse de Castille, comte de Gizon, et d'Isabelle de Portugal; mais il n'eut pas d'enfant de cette union.

Onzième degré.

XI. Ferdinand, deuxième duc DE BRAGANCE, comte d'Araïlos, marquis de Villaciosa, seigneur de Guimaraëns, exerça l'importante charge de connétable dans l'expédition dirigée contre Tanger en 1447. Les services qu'il rendit à l'armée portugaise pendant le siége de cette place lui valurent d'être nommé gouverneur de Ceuta. En 1448, il revint en Portugal pour défendre l'innocence du duc de Coïmbre contre les accusations de son père et du comte d'Ourem.

Il épousa Jeanne DE CASTRO, dont il eut :

1° Ferdinand, qui suit ;
2° Jean, marquis DE MONTEMAJOR, connétable de Portugal, mort en Castille, sans enfant ;
3° Alvarez, comte D'OLIVENÇA, tige des marquis de Ferreira ;
4° Alphonse, comte DE FARO, qui a formé la branche des comtes d'Odemira ;
5° Catherine, promise à Jean COUTINHO, comte de Marialva, morte avant son mariage ;
6° Béatrix, épouse de Pierre DE NOROGNA, marquis de Villaréal ;
7° Guyomare, femme de Henri DE MENEZÈS, comte de Loulé.

Douzième degré.

XII. Ferdinand II, duc DE BRAGANCE et de Guimaraëns, marquis de Villaviciosa, comte de Barcellos et d'Ourem, eut une vie et une mort qui se sont inscrites dans l'histoire du Portugal en caractères inneffaçables. D'un esprit profond et cultivé, brave, généreux, possédant d'immenses richesses qu'il dépensait royalement, il exerça bientôt sur le peuple et sur la noblesse une influence dont le roi Jean II prit ombrage. Cette défiance augmentant en raison des progrès que faisait la popularité de Ferdinand, le roi Jean publia, en 1481, un édit par lequel il ordonnait à tous les grands du royaume de lui remettre les lettres-patentes de tous les dons qu'ils avaient reçus des rois ses aïeux. La plus grande partie obéit; et le Roi, lorsqu'il les eut entre les mains, les annula presque toutes. On se borna à murmurer. Le duc de Bragance osa seul se plaindre, et il le fit en termes respectueux, mais si fermes que Jean II ne les lui pardonna jamais. Le monarque dissimula pourtant, jusqu'à ce qu'ayant appris les rapports du duc avec le roi de Castille, il ordonna son arrestation (1483). Rodéric de Pina fut chargé d'instruire le procès, qui comprenait cinq chefs d'accusation principaux.

Ce prince, après avoir écouté les charges élevées contre lui, se tourna tranquillement vers Rodéric de Pina, et lui dit : « Allez dire au Roi qu'il » n'entre pas en jugement avec son sujet; qu'aucun homme vivant ne peut » être innocent devant lui. »

Le 22 juillet 1483, le duc DE BRAGANCE fut condamné à mort, et exécuté le lendemain sur la place d'Evora. On rapporte qu'alors qu'il fut monté sur l'échafaud, tout n'étant pas prêt, on le fit asseoir sur une chaise, où il s'endormit.

Il avait épousé en premières noces Éléonore DE MENEZÈS, fille du comte Pierre de Villaréal, et en secondes noces, Isabelle DE PORTUGAL, fille de Ferdinand, duc de Viseo. Il eut du second lit :

1° Philippe, mort en Castille peu après son père, sans avoir été marié ;
2° Jacques, qui suit ;
3° Denis, tige des comtes DE LEMOS ;
4° Alphonse, grand-commandeur de l'ordre du Christ ;
5° Marguerite et Catherine, décédées trop jeunes pour avoir pu contracter des alliances.

Treizième degré.

XIII. Jacques, duc DE BRAGANCE, marquis de Villaviciosa, et comte de Barcellos, fut désigné roi de Portugal par le roi Emmanuel, l'an 1498, s'il venait à mourir sans enfants, à l'exclusion de l'empereur Maximilien Ier, quoique ce dernier fût fils d'Éléonore de Portugal. Lorsque le roi Emmanuel envoya, en 1515, une armée en Afrique, il fit encore Jacques général de l'expédition.

Il épousa, en premières noces, Éléonore DE GUZMAN, fille de Jean, duc de Médina-Sidonia, et, en secondes noces, Jeanne, fille de Diégo de Mendoze. Il eut du premier lit :

1° Théodose, qui suit ;
2° Isabelle, femme d'Édouard DE PORTUGAL, duc de Guimaraëns.

Du second lit sont nés les enfants rapportés ci-après :

3° Jacques, mort sans lignée ;
4° Constantin, grand chambellan du roi Jean III, son ambassadeur en France, l'an 1549, et vice-roi des Indes, mort sans enfants ;
5° Fulgence, prieur de Guimaraëns, qui laissa deux enfants naturels, qui furent François, chanoine à Evora, mort en 1634, et Angélique, abbesse de Villaviciosa ;
6° Théoton, archevêque d'Evora, mort en 1602 ;
7° Jeanne, femme de Bernardin DE CARDENAS, duc de Maqueda, d'où descendent les ducs de ce nom ;
8° Eugénie, épouse de François DE MELLO, marquis de Ferreira ;
9° Marie, abbesse de Villaviciosa ;
10° Vincente, religieuse au même monastère.

Quatorzième degré.

XIV. Théodate Ier, duc DE BRAGANCE, épousa : 1° Isabelle DE CASTRO, fille de

Denys de Bragance, comte de Lemos; 2° Béatrix DE PORTUGAL-LANCASTRE, fille de Louis Ier, grand-commandeur d'Avis.

Du premier lit vint :

1° Jean, qui suit;

Du second sortirent :

2° Jacques, tué à la journée d'Alcacer, avec le roi Sébastien, en 1578;
3° Isabelle, femme de Michel MENEZÈS, duc de Camina.

Quinzième degré.

XV. Jean Ier, duc DE BRAGANCE et de Barcellos, connétable du Portugal, vint recueillir la glorieuse succession du duc son père, dans des circonstances qui devaient lui rendre bien difficile un plan de conduite politique. On ne saurait donc juger convenablement l'attitude de ce prince à l'égard de la cour d'Espagne, qu'en se rendant un compte exact de la position particulière que lui faisaient sa naissance et les événements dont le Portugal était ou venait d'être le théâtre.

A cette époque, en effet (1580), le royaume voyait son existence, comme nation indépendante, mise en question.

Après la mort du roi D. Sébastien, tué à la journée d'Alcacer, le 4 août 1578, le cardinal D. Henri, son grand-oncle, avait été proclamé roi. D. Henri était frère de Jean III, et fils du roi Emmanuel de Portugal. Ses infirmités, son grand âge, et surtout sa qualité de prêtre, éveillèrent l'impatience ambitieuse de tous ceux qui prétendaient à la couronne.

Ces prétendants étaient en grand nombre, et la plupart sortis du roi Emmanuel, quoique à différents degrés. Philippe II, roi d'Espagne, Catherine, femme de D. Jacques, duc de Bragance, le duc de Savoie, le duc de Parme, Antoine de Portugal, chevalier de Malte et grand-prieur de Crato, n'oubliaient rien pour faire valoir leurs droits. On publia, au nom de ces princes, différents écrits dans lesquels les jurisconsultes tâchaient de régler l'ordre de la succession suivant les intérêts de ceux dont ils défendaient les droits.

Catherine de Médicis se mit aussi sur les rangs, et demandait cette couronne comme issue d'Alphonse III, roi de Portugal, et de Mathilde de Dammartin, comtesse de Boulogne. Le pape même voulut tirer quelque avantage de ce que le roi D. Henri était cardinal, considérant la couronne comme un bénéfice dû à la cour de Rome.

Le roi D. Henri mourut en 1580, et toutes ces ambitions rivales remplirent aussitôt le Portugal de troubles et de divisions, chacun prenant parti entre

les prétendants, suivant son inclination ou ses intérêts. D. Henri avait bien convoqué une junte, par son testament, pour vider la question ; mais on comprenait que de si grands intérêts ne se termineraient pas par l'avis de jurisconsultes. On ne se trompait pas, car l'année suivante, 1581, Philippe II fit envahir le Portugal par une puissante armée, commandée par le duc d'Albe.

Le duc Jean de Bragance, dont les droits à la couronne étaient incontestables, fut cependant le seul qui ne les fit pas valoir. Comment pourrait-on l'en blâmer en voyant l'état de divisions intestines où se trouvait le Portugal, et la volonté bien formelle du roi d'Espagne de ne céder qu'à la force. Peut-être le duc voyait-il encore dans cette invasion étrangère la cause première de tous les événements qui devaient asseoir sa maison sur le trône de ses aïeux ! Quoi qu'il en soit, il resta dans son château de Villaviciosa, s'occupant si peu des affaires politiques, qu'on l'eût dit indifférent à toutes les agitations qui se mouvaient autour de lui.

Il fut fait chevalier de la Toison-d'or en 1581, et mourut en 1582. De son mariage avec Catherine, fille puînée d'Édouard de Portugal, duc de Guimaraëns, il eut quatre enfants :

1° Théodoze, qui suit ;
2° Edouard, tige des ducs d'Oropesa ;
3° Alexandre, archevêque d'Evora ;
4° Marie, morte sans alliance ;
5° Séraphine, épouse de Jean-Fernandez Pacheo, duc d'Escalona.

Seizième degré.

XVI. Théodoze II, duc de Bragance et de Barcellos, connétable de Portugal, n'avait pas hérité de la patiente réserve de son père à l'égard des ennemis de son pays. D'un tempérament impétueux et plein de feu, il portait aux Espagnols une haine dont les effets se fussent fait sentir si quelque circonstance lui fût venue en aide. Mais le comte-duc d'Olivarès, premier ministre de Philippe IV, avait mis une machiavélique application à faire naître des haines et des divisions entre les grands du Portugal. Ces inimitiés, qui faisaient la sûreté de la domination espagnole, ne permirent pas au duc de Bragance de rien tenter pour délivrer son pays du joug étranger. Prévoyant, cependant, que tôt ou tard surgiraient des événements qui, en rendant la liberté au Portugal, placeraient sa maison sur le trône de ses aïeux, il mit tous ses soins à inspirer à son fils, le prince Jean, toute l'ambition que doit avoir un prince qui pouvait espérer de remettre cette couronne sur sa tête, et toute l'ardeur et le courage nécessaires pour une si haute et si péril-

leuse entreprise (Caëtan Passar, *de Bello Lusitano*, lib. I). Le duc Théodoze mourut le 29 novembre 1630. Il avait épousé, en 1602, Anne de Velasco et de Giron, fille de Jean-Fernandez de Velasco, duc de Frias, gouverneur de Milan, et de Marie Giron, dont il eut :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Edouard, prince de Portugal, qui, après avoir servi l'Empereur plusieurs années en Allemagne, fut fait prisonnier à Ratisbonne en 1641, et conduit au château de Milan, où il mourut le 3 septembre 1649, sans postérité ;
3° Catherine, née en 1606 et morte en bas âge.

ROIS DE PORTUGAL

DE LA MAISON DE BRAGANCE

Dix-septième degré.

XVII. Jean, IIe du nom comme duc de Bragance, et IVe comme roi de Portugal, né le 19 mars 1604, était, au dire de ses contemporains, d'une humeur douce et agréable. D'un esprit froid, mais plein de rectitude, il portait dans le jugement des affaires une sûreté de décision à peu près infaillible.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le duc, éloigné de l'agitation des affaires, vivait tranquille à Villaviciosa, lorsque la révolte d'Evora, où son nom fut acclamé par la multitude, vint le mettre forcément sur la scène politique.

Si le duc de Bragance s'était quelquefois montré d'une réserve approchant de la faiblesse, le Roi de Portugal eut dans toute sa conduite une fermeté et une force d'initiative qui développèrent admirablement les résultats du mouvement national de 1640. Mais l'historien doit à la vérité de dire que le nouveau monarque se laissait diriger par le génie de la noble princesse à laquelle il était uni depuis huit ans lorsqu'il monta sur le trône.

Louise de Guzman, fille aînée de Jean-Emmanuel-Perez de Guzman, duc de Medina-Sidiona, qu'il avait épousée en 1632, était une de ces femmes dont les grandes et mâles qualités appellent les plus hautes destinées. En épousant le duc de Bragance, elle était devenue Portugaise, et ce fut en invoquant les sentiments de son mari comme héritier des Bragance et comme Portugais, qu'elle soutint son courage et le releva dans les moments de défaillance.



Jean IV, après avoir repoussé les diverses tentatives de l'Espagne pour remettre le Portugal sous sa domination, se vit au moment de perdre sa couronne par la trahison de l'évêque de Coïmbre, qui, gagné par la cour d'Espagne, voulait lui livrer son maître et son bienfaiteur (1653); mais la conspiration fut découverte, et les coupables, parmi lesquels on comptait le marquis de Villareal et le duc de Camino, condamnés au dernier supplice. Pour ménager la cour de Rome, le Roi commua la peine de l'évêque en une prison perpétuelle. Cette succession de dénouements heureux pour toutes ses entreprises, qui ont fait donner à Jean IV le nom de *Fortuné*, ne s'arrêta pas là. En 1654, les Portugais obligèrent les Hollandais d'évacuer toute la partie du Brésil dans laquelle ils s'étaient jusque-là maintenus. Déjà, en 1646, ils les avaient chassés des royaumes de Benguela et d'Angola, dans l'Afrique, et de l'île Saint-Thomas, dans les Antilles. Le Roi, qui ne soupirait qu'après la paix, ne survécut que deux années aux événements dont nous venons de parler; il mourut le 6 novembre 1656, laissant après lui le souvenir d'un souverain bienfaisant, dévoué au bonheur de son peuple et plein des vertus qui font aimer l'homme dans le monarque. Dans son testament, il nommait la Reine pour régente, persuadé que celle qui l'avait porté au faîte du pouvoir saurait bien s'y maintenir pendant la minorité de ses enfants. Ceux-ci étaient au nombre de trois :

1° Alphonse-Henri, qui suit;
2° L'infant Dom Pedro;
3° L'infante Dona Catharina, née le 25 décembre 1638, mariée le 31 mai 1662, à Charles II, roi d'Angleterre, dont elle resta veuve en 1685. Elle se retira à Lisbonne et y mourut le 31 décembre 1705, ayant été régente pendant la maladie du Roi Pierre, son frère.

Dix-huitième degré.

XVIII. Alphonse-Henri, VIe du nom, roi de Portugal, était né le 21 août 1644 et avait par conséquent près de treize ans à la mort de son père. Ce jeune prince, dont l'enfance avait été constamment maladive, était d'une humeur sombre et perclus de la moitié du corps. Il fut montré au peuple, déclaré roi dans la forme ordinaire, et la Reine sa mère prit le même jour la régence.

Cette princesse eût bien souhaité d'en signaler les commencements par quelque action d'éclat, mais elle n'avait personne pour la seconder; ses généraux étaient plus soldats que capitaines, et parmi ses ministres, aucun n'avait les capacités ni l'expérience d'un homme d'État.

Cela explique les pertes considérables que les Portugais subirent devant Olivença et Badajoz, dont ils furent obligés de lever le siége. Ils étaient d'ailleurs



brouillés avec les Hollandais au sujet du commerce des Indes, et la France montra plus tard, par la paix des Pyrénées, qu'elle s'était un peu détachée de leurs intérêts. La Régente se vit ainsi sans alliance étrangère, sans armée organisée et sans hommes capables de la servir par leurs conseils ou leurs épées. Son courage l'éleva à la hauteur des périls d'une pareille situation. Elle rappela toute l'autorité des conseils dans sa personne et se mit à traiter elle-même les affaires de l'État.

Ce fut par de si nobles soins qu'elle mit le Portugal en état de résister à toutes les forces de l'Espagne et qu'elle justifia la haute position où le ciel l'avait élevée.

Une intrigue de cour força cette illustre princesse d'abandonner le pouvoir dont elle se servait si habilement; et ses derniers conseils au Roi Alphonse, son fils, montrent tout ce que son âme renfermait de haute sagesse et de mâle énergie. (*Relations des troubles de Portugal*, p. 67.) La Reine quitta la cour pour aller vivre dans un couvent. Elle vécut un an dans cette retraite où la mort vint la frapper, le 18 février 1660.

Alphonse se laissait diriger par ses favoris et leur abandonnait les affaires de l'Etat. Ils le déterminèrent à épouser Marie-Elisabeth-Françoise DE SAVOIE, fille de Charles-Amédée, duc de Nemours, et d'Elisabeth de Vendôme. De là naquirent peu à peu des divisions intestines, d'où sortit la révolution qui plaça l'infant dom Pedro sur le trône de son frère.

Néanmoins, ce prince ne pouvant prendre le titre de roi du vivant d'Alphonse, se contenta de celui de régent qui lui fut confirmé par les états-généraux du royaume, qui lui prêtèrent en cette qualité serment de fidélité. Les premières vues du nouveau régent furent de se procurer la paix avec l'Espagne. Le Roi d'Angleterre s'en rendit médiateur, et le Roi d'Espagne, par le traité du 15 février 1668, reconnut la couronne de Portugal indépendante de celle de Castille.

Sur une enquête présentée par la reine au chapitre de l'église cathédrale de Lisbonne, son mariage avec le Roi dom Alphonse fut déclaré nul. Un bref du cardinal de Vendôme, légat *a latere*, remit au régent la dispense religieuse qui lui permettait d'épouser sa belle-sœur; et l'évêque de Targa, coadjuteur de l'archevêque de Lisbonne, donna la bénédiction nuptiale aux royaux époux, en vertu de ce bref, qui fut depuis confirmé par celui du pape Clément IX.

Après un séjour de sept ans aux îles Cercères, le Roi dom Alphonse fut reconduit à Lisbonne (1675) par le régent, qui redoutait que les ennemis de l'Etat n'enlevassent le faible monarque, pour s'en faire un drapeau propre à couvrir leurs desseins anarchiques.

Alphonse VI mourut, près de Lisbonne, le 12 septembre 1683.



Dix-huitième degré.

XVIII. Pierre IIe du nom, Roi de Portugal, des Algarves, etc., né le 26 avril 1648, fut, comme nous l'avons vu plus haut, établi régent de Portugal, le 22 novembre 1667, succéda à la couronne en 1683, et mourut le 9 décembre 1706. Il avait épousé : 1° le 2 avril 1668, la reine femme de son frère, morte le 27 décembre 1683, ne laissant qu'une fille décédée en 1690.

Pierre II se remaria, le 2 juillet 1687, à Marie-Sophie-Élisabeth de Bavière, morte le 4 août 1699, dont il eut entre autres enfants :

1° Jean, prince du Brésil, né le 30 août 1688, mort le 17 septembre suivant;
2° Jean-François-Antoine-Joseph-Bernard-Benoit, qui suit;
3° Antoine-Urbain, né le 25 mai 1691, prieur de Crato en 1695, mort le 21 juillet 1742.

Dix-neuvième degré

XIX. Jean François-Antoine-Joseph-Bernard-Benoit, Ve du nom, Roi de Portugal, né le 22 octobre 1689, fut proclamé Roi de Portugal le 1er janvier 1707, et mourut le 31 juillet 1750. Il avait épousé, le 9 juillet 1708, Marie-Anne-Josephe-Antoinette-Reine, Archiduchesse d'Autriche, dont il a eu :

1° Pierre, prince du Brésil, né le 9 octobre 1712, mort le 29 octobre 1714;
2° Joseph, qui suit;
3° Charles, né le 3 mai 1716, mort le 30 mars 1736;
4° Pierre-Clément, né le 5 juillet 1717;
5° Alexandre-François-Joseph-Antoine Nicolas, né le 24 septembre 1723, mort en 1728;
6° Marie-Madeleine-Josèphe-Thérèse-Barbe, infante de Portugal, née le 4 décembre 1711, mariée, le 20 janvier 1729, à Ferdinand, prince des Asturies.

Vingtième degré.

XX. Joseph, Ier du nom, né le 6 juin 1714, fut proclamé Roi de Portugal après la mort de son père, arrivée en 1750. Il avait épousé, le 19 janvier 1729 Marie-Anne-Victoire d'Espagne, fille du second lit de Philippe V, et il est mort en 1783, ne laissant de cette alliance que trois filles :

1° Marie-Françoise-Élisabeth, née le 8 octobre 1736, qui suit;
2° Marie-Françoise, née le 21 septembre 1739;
3° Marie-Françoise-Bénédicte, née le 24 juillet 1746, mariée, le 21 février 1777, à son neveu Joseph-François-Xavier, prince du Brésil, fils de la Reine Marie et de Pierre III de Portugal.

Vingt et unième degré.

XXI. Marie, Ire du nom, vint ainsi occuper le trône de Portugal. Elle avait été mariée par son père à Pierre-Clément de Portugal, fils de Jean V, et par



conséquent son oncle. Ce prince, suivant les vieilles lois de la monarchie portugaise, prit le titre de roi, et est connu dans l'histoire de Portugal sous le nom de dom Pedro III. (Lois de Lamego, art. IV et V). Le roi Pierre mourut le 25 mai 1786. De son alliance avec la reine Marie, décédée le 20 mars 1816, sont issus les enfants ci-après :

1° Joseph-François-Xavier, prince du Brésil, né le 21 août 1761, marié le 21 février 1777, à sa tante Marie-Françoise-Bénédicte, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et mort sans héritier ;
2° Jean-Marie-Louis-Joseph, qui suit;
3° Marie-Anne-Victoire, princesse de Beira, née le 15 décembre 1768.

Vingt-deuxième degré.

XXII. Jean Marie-Louis-Joseph, VIe du nom, né le 13 mai 1767 et marié le 5 avril 1790 à l'infante Charlotte-Joachime, fille du roi d'Espagne Charles IV, porta le fardeau de la couronne avant d'avoir le titre de Roi. La mort du roi dom Pedro III ayant été suivie de troubles intérieurs qui plongèrent le Portugal dans une complète anarchie, Jean VI, alors prince royal, prit les rênes du gouvernement en 1792, et fut proclamé régent en 1799. Lorsque les troupes françaises et espagnoles envahirent le Portugal en 1808, Jean VI s'embarqua pour le Brésil, après avoir institué un conseil de régence. Mais cette administration nationale ne fut plus que nominale, quand le général Junot se fut mis à sa tête. Le Portugal devait passer par tous les malheurs qu'entraîne l'invasion étrangère; les Anglais s'en étant emparés et s'y étant établis à la suite de la capitulation des troupes françaises, ce ne fut qu'en 1814 que la maison de Bragance rentra en possession de l'héritage de ses aïeux. A la mort de la Reine Marie, sa mère, le Régent prit le titre de Roi. Il érigea le Brésil en royaume et l'unit au Portugal, où il revint en 1821. Jean VI est mort en 1826, laissant :

1° Marie-Thérèse, ci-devant princesse de Beira, née le 29 avril 1793, mariée à l'infant Pierre-Charles d'Espagne (Don Carlos);
2° Pierre-Antoine-Joseph, qui suit;
3° Isabelle-Marie, née le 4 juillet 1801, régente de Portugal depuis le 10 mars 1826, remit le pouvoir à dom Miguel le 26 février 1828;
4° Dom Miguel-Marie-Évariste, né le 26 octobre 1802; par l'acte du Roi Dom Pedro du 3 juillet 1827 et d'après la prestation de serment du 26 février 1828, régent de Portugal; se déclare roi le 30 juin 1828; s'engage par la convention d'Evoramonte du 26, ainsi que par sa déclaration du 29 mai 1834, à quitter le Portugal et à ne jamais intervenir dans les affaires politiques de ce pays, et s'embarque à Sinès le 1er juin 1834, pour Gênes; il fut marié le 24 septembre 1851, à la princesse Adélaïde-Sophie-Amélie-Louise-Jeanne-Léopoldine, née le 3 avril 1831, fille de feu Constantin-Joseph, prince héréditaire de Lœwenstein-Wertheim-Rochefort-Rosenberg;



5° Anne-da-Jésus-Maria, née le 23 décembre 1806, mariée, le 1er décembre 1827, au Duc de Loulé.

Vingt-troisième degré.

XXIII. Pierre Antoine-Joseph, Ier du nom comme Empereur du Brésil, et IVe comme Roi de Portugal, est né le 12 octobre 1798. Ce prince, dont la vie forme une des plus belles pages de l'histoire de la maison de Bragance, fut nommé lieutenant de l'Empire et prince régent du Brésil, le 22 avril 1821. Il dut à la sagesse de son administration d'être proclamé défenseur perpétuel du Brésil, le 13 mars 1822, et après avoir pris le titre d'Empereur constitutionnel, le 12 octobre 1822, il fut couronné le 1er décembre de la même année. Il succéda à son père, le roi Jean VI, le 10 mars 1826, dans le royaume de Portugal et des Algarves, et par un décret, en date du 3 mars 1828, il renonça à cette couronne en faveur de sa fille, la princesse dona Maria da Gloria. L'Empereur dom Pedro resta sur le trône du Brésil jusqu'à l'année 1831, époque où il se déchargea du fardeau des affaires, en abdiquant, par l'acte du 7 avril, au profit de l'infant dom Pedro, son fils. Il mourut le 24 septembre 1834, laissant de son union avec la princesse Léopoldine-Caroline-Joséphine, fille de François, Empereur d'Autriche, qu'il avait épousée le 6 novembre 1817, cinq enfants :

1° Maria-da-Gloria, qui suit;
2° Dona Januaria, née le 11 mars 1822, mariée, le 28 avril 1844, à Louis, comte d'Aquila, frère du Roi des Deux-Siciles;
3° Dona Paula-Marianne-Jeanne-Charlotte, née le 17 février 1823;
4° Dona Françoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xaviere-da-Paula-Michaëla-Gabriëla-Rafaëla-Gonzaga, née le 2 août 1824, mariée, le 1er mai 1843, au prince de Joinville;
5° Dom Pedro-de-Alcantara-Jean-Charles-Léopold-Salvador-Biblaos-Xavier-da-Paula-Léocridio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, né le 2 décembre 1825, Empereur du Brésil, né le 2 décembre 1826, successeur sous tutelle de son père Dom Pedro Ier, le 7 avril 1831, majeur le 23 juillet 1840, marié, le 30 mai 1843, à Thérèse-Christine-Marie, née le 14 mars 1822, sœur du Roi des Deux-Siciles, dont :

A. Isabelle-Christine-Léopoldine-Auguste-Michelle-Gabrielle-Raphaëlle-Gonzague, née le 29 juillet 1846;
B. Léopoldine-Thérèse Françoise-Caroline-Michelle-Gabrielle-Raphaëlle-Gonzague, née le 13 juillet 1847.

L'Empereur dom Pedro avait épousé en secondes noces, le 17 octobre 1829, Amélie-Augustine-Eugénie-Napoleone, fille du prince Eugène de Leuchtenberg, née le 31 juillet 1812, de laquelle il eut la princesse dona Marie-Amélie.

Vingt-quatrième degré.

XXIV. MARIE IIe du nom, da Gloria-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-da-Cruz-Françoise-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabrielle-Raphaelle-Louise-Gonzague, née le 14 avril 1819, Reine constitutionnelle de Portugal et des Algarves, par l'acte du 3 mars 1828, avait été fiancée, par procuration du 29 octobre 1826, à l'infant dom Miguel, et se vit sur le point d'être dépouillée de la couronne par les prétentions de ce prince sur le royaume de Portugal. L'Empereur dom Pedro, secondé par la France et par tous les gouvernements constitutionnels de l'Europe, contraignit l'infant dom Miguel à quitter le Portugal, et la Reine Dona MARIA fit son entrée à Lisbonne le 23 septembre 1833. Elle fut mariée, 1°, le 26 janvier 1835, à Auguste, duc DE LEUCHTENBERG, mort le 28 mars de la même année; 2°, le 9 avril 1836, à dom Ferdinand-Auguste-François-Antoine, titré Roi de Portugal, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, né le 29 octobre 1816. La Reine Dona MARIA, dont le Portugal porte maintenant le deuil, avait hérité de toutes les qualités politiques du Roi son père. Elle est morte le 15 novembre 1853, laissant sept enfants, savoir :

1° Dom Pedro-d'Alcantara-Marie-Ferdinand-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-Jean-Antoine-Léopold-Victor-François d'Assise-Jules-Amélie, qui suit;
2° Dom Louis-Philippe-Marie-Fernando-Pedro-d'Alcantara-Miguel-Raphaël-Gabriel-Léopold-Carlos-Antonio-Francisco-d'Assise-Borga-Gonzaga-Felis DE BRAGANCE-BOURBON, duc de Saxe, duc de Béja, né le 16 mars 1842;
3° Dona Marie-Anne-Fernande-Léopoldine-Michaële-Gabriela-Carlotta-Antonia-Julia-Victoria-Praxèdes-Françoise d'Assise-Gonzaga DE BRAGANCE-BOURBON, duchesse de Saxe, née le 21 juillet 1843;
4° Dona Antonia-Maria-Fernande-Michaële-Gabriëla-Rafaële-d'Assise-Gonzaga-Silveira-Julie-Auguste DE BRAGANCE-BOURBON, duchesse de Saxe, née le 17 février 1845;
5° Dom Fernando DE BRAGANCE-BOURBON, duc de Saxe, né le 23 juillet 1846;
6° Dom-Augusto-Maria-Fernando-Carlos-Miguel-Gabriële-Raphaël-Agricola-Francisco d'Assise-Gonzaga-Pedro-d'Alcantara-Loyola DE BRAGANCE et BOURBON, duc de Saxe, né le 4 novembre 1847.

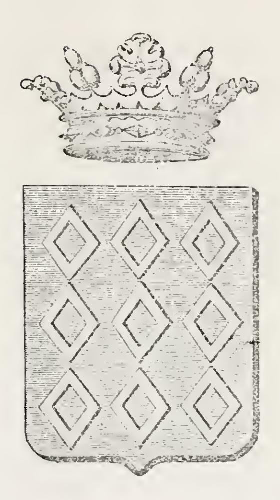
Vingt-cinquième degré.

XXV. PIERRE, Ve du nom, d'Alcantara-Marie-Ferdinand-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-Jean-Antoine-Léopold-Victor-François d'Assise-Jules-Amélie, Roi de Portugal et des Algarves, est né le 16 septembre 1837.

LE

SÉNÉCHAL DE CARCADO-MOLAC

BRETAGNE.



ARMES: *D'azur, à neuf mâcles d'or, posées 3, 3 et 3.* COURONNE: *de Marquis.* —SUPPORTS: *Deux Lions.* — DEVISE : *Macula sine maculâ.*

La maison LE SÉNÉCHAL, qui est plus particulièrement connue sous le nom de CARCADO-MOLAC, alias de KERCADO, est sans contredit l'une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne.

Elle tire son nom de la charge importante de grand Sénéchal, qu'elle occupait héréditairement dès les temps les plus reculés. On sait qu'au moyen-âge, à l'époque de la formation des noms patronymiques, un grand nombre de maisons nobles,



parmi lesquelles nous pouvons citer celles des Le Veneur, et des Le Bouteiller, adoptèrent les noms des emplois, dignités ou fonctions élevées dont elles se trouvaient investies.

Des diverses branches que cette maison a fournies, deux seulement se sont perpétuées jusqu'à nos jours, et elles sont aujourd'hui connues sous les titres de Marquis de Carcado-Molac, et de Comtes de Kercado-Kerguisé.

Toutes se sont constamment alliées aux familles les plus anciennes et les plus illustres, parmi lesquelles nous citerons celles de Rohan, d'Avaugour, de Beauveau, de Montmorency, de Grasse, de Boisgelin, de Chastenet de Puységur, de Mauléon, de Pont-l'Abbé, de Frezeau, de Froulay, de Kersauson, de Lannion, de Poncet de la Rivière, de Malézieu, de Rosmadec, de Lis, etc., etc.

Le premier membre de cette Maison, dont le nom se rencontre dans les documents de l'histoire de Bretagne, est Donald Le Sénéchal, qui vivait en 1078.

Un titre authentique de l'an 1249, daté de Saint-Jean-d'Acre, atteste qu'un Jehan Le Sénéchal, se trouva à la première des deux croisades du règne de Saint-Louis.

La filiation authentique et suivie de cette maison, établie sur titres originaux, qui pour la plupart existent entre les mains de son chef actuel, telle enfin, qu'elle a été sanctionnée au siècle dernier par le juge d'armes de France, remonte et commence à :

PREMIER DEGRÉ.

Daniel Le Sénéchal, sire sénéchal féodé et héréditaire, connu par la charte de la fondation qu'Alain de Rohan, et Constance de Bretagne sa femme firent de l'abbaye de Bonrepos, au diocèse de Quimper, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, de l'an 1148 ; dans cette charte, rapportée au volume des preuves de l'histoire de Dom Lobineau, il est nommé le quatrième des seigneurs témoins de la libéralité et de la munificence d'Alain. Il parait encore comme témoin, dans une seconde charte, par laquelle Messire Alain de Rohan confirma une donation qu'il avait faite à l'abbaye de Bonrepos, de quelques églises situées en Angleterre.

Il eut pour héritier Fraval, qui suit :

DEUXIÈME DEGRÉ.

Fraval Le Sénéchal, Ier du nom, chevalier, fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Bonrepos, par un second Alain de Rohan, surnommé le Jeune; Il eut deux fils, savoir :

1o Alain Le Sénéchal, qui, en 1254, fit lui-même un don à l'abbaye de Bonrepos, pour une fondation dont l'acte le qualifie Sire Sénéchal féodé et héréditaire, et fils de Fraval Le Sénéchal, aussi sénéchal féodé, héréditaire, chevalier. Il est mort sans enfants.
2o Olivier Le Sénéchal, qui suit.

TROISIÈME DEGRÉ.

Olivier Le Sénéchal Ier du nom, qu'un Henri de Quesnequen, chevalier, donna, au mois de janvier 1259, pour caution, à Alain de Rohan VIe du nom, chevalier, de qui il empruntait une somme de 300 livres.

Il eut pour fils :

Fraval Le Sénéchal, IIe du nom qui suit.

QUATRIÈME DEGRÉ.

Fraval Le Sénéchal, IIe du nom, sire sénéchal féodé, héréditaire et chevalier, nommé dans une transaction faite au mois de mai 1272, entre les moines de l'abbaye de Bonrepos, et Hamon, fils d'Audren du Guern, avait épousé Julienne de Rochefort, fille de Julien sire de Rochefort et de Jeanne de Bretagne.

Il laissa deux fils :

1o Olivier Le Sénéchal, IIe du nom, sire sénéchal féodé et héréditaire, que l'on trouve cité dans une transaction que le duc de Bretagne, Jean IIe du nom, comte de Richemont, ménagea entre lui et Alain de Rohan, VIe du nom. Il n'eut qu'une fille, Jeanne Le Sénéchal, qui fut mariée à Josselin de Trébrimoel, seigneur de Coetmiel, vicomte de Bignan, qui n'eut de ce mariage qu'une fille nommée Marie de Trébrimoel, mariée à Gui de Molac, IVe du nom, sire de Molac, dont l'arrière petit-fils, Gui de Molac, mourut en 1411, laissant pour fille unique et héritière Jeanne de Molac, qui épousa Pierre de Rieux, seigneur de Rochefort, d'Acérac et de Berval, nommé maréchal de France le 12 août 1417, décédé sans postérité ;
2o Eon Le Sénéchal, qui continua la descendance.

CINQUIÈME DEGRÉ.

Eon ou Eudon Le Sénéchal, chevalier, seigneur du Bot-St.-Caradec et de Carcado ou Kercado, frère puiné d'Olivier Le Sénéchal, épousa Olive de Carcado

ou KERCADO, riche héritière, qui lui apporta en dot la terre de Carcado, dont le nom, depuis cette alliance, a toujours été joint à celui de la maison LE SÉNÉCHAL.

Il eut de son mariage quatre fils :

1º Richard LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui vivait en 1354, et mourut sans laisser de postérité.
2º Alain LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui suit:
3º Guillaume LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui fut un des seigneurs dont le duc de Bretagne s'assura, et prit le serment en 1371 et 1372, lorsque les anciens seigneurs eurent déclaré à ce Prince qu'ils l'abandonneraient et le chasseraient, dès qu'ils le verraient disposé à aider le Roi d'Angleterre. Il mourut aussi sans enfants et sans avoir été marié.
4º Gui ou Guion LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, mentionné plusieurs fois dans l'ouvrage du Père Lobineau; la première, sous l'année 1373, au nombre des chevaliers et écuyers, à la tête desquels le Connétable Duguesclin, le Duc de Bourbon Louis IIe du nom, avec les Comtes d'Alençon et du Perche, mirent le siége devant la ville de Brest ; la seconde fois, sous la date du 15 août 1377, à l'occasion du siége et de la prise d'Auray par le Connétable Olivier de Clisson, lieutenant de Charles V, en Bretagne ; la troisième fois, au nombre des seigneurs qui, lors de la révolution arrivée en faveur du Duc de Bretagne, à la fin de l'année 1378, s'opposèrent au dessein que Charles V avait formé d'envahir la Bretagne, en vertu de la confiscation prononcée par le Parlement de Paris, le 4 septembre, et jurèrent de s'entr'aider à la défense des droits Ducals; enfin, une quatrième fois, pour avoir obtenu, le 30 mai 1381, conjointement avec d'autres seigneurs bretons, des lettres par lesquelles le Duc de Bretagne déclara que, quoiqu'ils eussent tenu le parti du Roi, à l'encontre de lui, il voulait, consentait et octroyait qu'ils fussent rétablis entièrement, franchement et pleinement en la jouissance de toutes leurs terres, droits et possessions quelconques. Il mourut également sans avoir laissé de postérité.

SIXIÈME DEGRÉ.

Alain LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, seigneur de Carcado et du Bot-St.-Caradec, mort en 1572, après avoir été marié deux fois ; la première, avec Jeanne de PLOEUC, dont il n'eut qu'une fille, Isabelle LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui épousa le sire de Bois-Boucxel ; la seconde fois, avec Jouannette du PONT, de la maison des sires du Pont-l'Abbé, dont il laissa deux fils :

1º Even LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui suit,
2º Pierre LE SÉNÉCHAL DE CARCADO.

SEPTIÈME DEGRÉ.

Even LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, seigneur de Carcado, du Bot-St.-Caradec et de Brohais, accompagna le Duc de Bretagne Jean V, et son frère Arthur de Bretagne, Comte de Richemont, dans le voyage que ces deux princes firent à Amiens, en 1425, pour s'entendre avec les Ducs de Bedfort et de Bourgogne,

afin de ménager un accommodement entre le Roi Charles VII et les Anglais. Il avait épousé Jeanne LA VACHE, dont il eut sept fils et deux filles :

1° Thibault LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui suit ;
2° Olivier LE SÉNÉCHAL DE CARCADO;
3° Jean LE SÉNÉCHAL DE CARCADO;
4° Alain LE SÉNÉCHAL DE CARCADO;
5° Rolland LE SÉNÉCHAL DE CARCADO;
6° Autre Jean LE SÉNÉCHAL DE CARCADO;
7° Yves LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, successivement moine et abbé de Saint-Sauveur-de-Redon; puis, Evêque, par bulle du Pape Nicolas V, donnée à Spolette, au mois de Juin 1449.
8° Jeanne LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, épouse de René FRÉZEAL, seigneur de la Frézelière ;
9° Marguerite LE SÉNÉCHAL, épouse de Guillaume de FROULAY, sixième aïeul du maréchal de Tessé.

HUITIÈME DEGRÉ.

Thibault LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, seigneur de Carcado, du Bot-St.-Caradec et de Brohais, occupa des emplois assez considérables à la cour et à l'armée de ses souverains. On le trouve mentionné dans une ordonnance que le Duc de Bretagne François fit expédier en sa faveur, le 12 octobre 1447, par laquelle il enjoint de délivrer la somme de six cents écus d'or à son féal chevalier Thibault Le Sénéchal, seigneur de Carcado, en récompense des troupes et gens de guerre que le dit chevalier a conduits pour son service dans la Normandie. Il avait épousé Jeanne du Fou, fille de Jean du Fou, seigneur de Noyant, du Pilmil, de Courcelles et de la Plesse-Chamaillart, en Anjou.

Il laissa de ce mariage :

1° Guillaume LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui suit ;
2° Ysabeau LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, mariée à Alain de LA ROCHE, seigneur de Saint-Gleu ;
3° Marie LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui épousa Bonnabes de BAUD ;
4° Guillemette LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, mariée à Jean COTTE, seigneur du Plessis de Cotte.

NEUVIÈME DEGRÉ.

Guillaume LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, Ier du nom, seigneur de Carcado, du Bot-St.-Caradec et de Brohais, etc., épousa en premières noces, le 18 janvier 1444, Sibille LE VEYER, fille de Guillaume Le Veyer, seigneur de Tréfalguen, et d'Ysabeau de Coetmenech, morte sans enfants ; et en seconde noces, le 12 octobre 1465, Yolande de ROHAN du Guédelisle, fille d'Olivier de Rohan et de Marie de Rostrenen. De cette alliance, naquirent entre autres enfants.



DIXIÈME DEGRÉ.

Jean Le Sénéchal de Carcado, seigneur de Carcado, du Bot-St.-Caradec et de Brohais, qui épousa Simonne d'Avaugour, fille de Louis d'Avaugour et d'Anne de Malestroit, de laquelle il eut deux fils :

1° Jean Le Sénéchal de Carcado, pourvu, le 25 septembre 1520, d'une charge de la chambre du Roi François Ier, suivit ce prince en Italie à la tête d'une compagnie de cent hommes d'armes, et fut tué le 24 février à la bataille de Pavie. C'est à cette fameuse bataille que Jean Le Sénéchal de Carcado, voyant qu'un arquebusier allait tirer sur le Roi, se précipita au devant du coup et sauva la vie de son souverain par le sacrifice de la sienne ;
2° Guillaume Le Sénéchal, qui suit.

ONZIÈME DEGRÉ.

Guillaume Le Sénéchal de Carcado, IIe du nom, seigneur de Carcado, du Bot-Saint-Caradec, devenu principal héritier par la mort de Jean Le Sénéchal de Carcado, son frère aîné, tué à la bataille de Pavie, fut aussi comme lui, gentilhomme de la chambre du Roi. Il avait épousé Catherine de la Motte-Vaucler, fille de Jacques de la Motte-Vaucler, sire de Vaucler et de Lorfeil, et d'Anne de Tréal. De cette alliance sont nés entre autres enfants :

1° Robert Le Sénéchal de Carcado, qui suit ;
2° Barbe Le Sénéchal de Carcado, vicomtesse de Maugrémieu, mariée à Tannegui de Kersauson, seigneur de Kersauson, de Coetmerct, de Coetlosquet et de Kerguelen ;
3° Isabeau Le Sénéchal de Carcado, mariée au seigneur de la Villevoisin.

DOUZIÈME DEGRÉ.

Robert Le Sénéchal de Carcado, seigneur de Carcado, de Brohais, du Bot-Saint-Caradec, vicomte de Chateauneuf et de Maugrémieu, du chef de sa mère, épousa en premières noces Marie de Trégarentenc, fille de Pierre de Trégarentenc et de Magdeleine de Lanvaux, dont il eut :

1° François Le Sénéchal de Carcado, qui suit ;
2° Françoise Le Sénéchal de Carcado, mariée à Pierre de la Villeon, seigneur de la Villegourio.

Et en secondes noces, Jeanne Mado, dame de Trédudé, dont il eut un fils nommé Tannegui Le Sénéchal, qui fut la tige d'une branche connue sous les noms de Le Sénéchal de Kercado de Kerguisé, dont il sera fait mention plus loin.

TREIZIÈME DEGRÉ.

François Le Sénéchal de Carcado, seigneur de Carcado, du Bot-Saint-Caradec,



de Brohais, de Saint-Maudan, né le 11 août 1560, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes dès le premier avril 1578, au temps de la Ligue, tandis que toute la province était divisée, demeura fidèlement attaché à son Roi, malgré toutes les intrigues du Duc de Mercœur. Le Roi Henri IV voulut récompenser son fidèle attachement, en le créant chevalier de son ordre de Saint-Michel, le 26 novembre 1596, et gentilhomme de sa chambre, le 22 janvier 1598. Il avait été marié, le 16 août 1596, avec Jeanne Harpin, fille de François Harpin, seigneur de la Chenaie, des Coudrais et de Marigné, président au Parlement de Bretagne, et de dame Thomasse de Champion, dont il eut quatre enfants :

1° François Le Sénéchal de Carcado, qui suit ;
2° Claude Le Sénéchal de Carcado ;
3° Gillette Le Sénéchal de Carcado, mariée à Pierre Le Roudoul, seigneur de Baudory;
4° Thomasse Le Sénéchal de Carcado, qui épousa Louis Le Voyer, baron de Trégomar.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

François Le Sénéchal de Carcado, IIe du nom, seigneur de Carcado, du Bot-Saint-Caradec, de Brohais, vicomte de Saint-Maudan, obtint, au mois de décembre 1624, des lettres-patentes par lesquelles le Roi Louis XIII érigea en titre et dignité de *baronnie* la terre de Carcado, avec celles de Brohais et du Bot-Saint-Caradec. Il était né le 16 mai 1597, et mourut au mois de juin 1659. Il avait épousé, le 14 août 1620, demoiselle Catherine de Lis, fille de Gilles de Lis, seigneur du Tertre, garde des sceaux, et de Françoise de Beaucé, de laquelle il laissa trois fils et une fille :

1° Jean ou Jean-Baptiste Le Sénéchal de Carcado qui suit ;
2° Eustache Le Sénéchal de Carcado, aumônier des reines Anne d'Autriche et Marie-Thérèse d'Espagne, puis, évêque de Tréguier ;
3° René Le Sénéchal de Carcado, qui fut la tige d'une branche dont il sera question, et qui se réunit à la branche aînée, et ne forma plus qu'une seule et même branche ;
4° Catherine Le Sénéchal de Carcado, religieuse à Rennes;

QUINZIÈME DEGRÉ.

Jean ou Jean-Baptiste Le Sénéchal de Carcado, baron de Carcado, seigneur du Bot-Saint-Caradec, de Brohais, vicomte de Saint-Maudan, fut créé mestre de camp ou colonel d'un régiment d'infanterie de trente compagnies, par commission du 30 avril 1653, dans laquelle il est qualifié *marquis* de Carcado. Il est mort à Sedan le 19 juillet 1654, maréchal de camp, à l'âge de vingt-neuf ans, d'une blessure qu'il avait reçue à la tête, au siége de Stenay. De son mariage avec Jeanne Botherel de Quintin, fille de Pierre Botherel de Quintin, et de

dame Suzanne Le Prevost, vicomtesse de Loyat. Il a laissé pour fils unique Barthélemy-Hyacinthe-Anne Le Sénéchal de Carcado, qui suit.

SEIZIÈME DEGRÉ.

Barthélemy-Hyacinthe-Anne Le Sénéchal de Carcado, baron de Carcado, seigneur du Bot-Saint-Caradec, de Brohais, de Saint-Maudan, de Quelen, du Guédelisle, vicomte d'Apigné, des Cloets, de la Ville-Maupetit, né le 26 octobre 1649, connu sous le titre de Marquis de Carcado, épousa le 31 janvier 1674, Louise-Rénée de Lannion, fille de Claude de Lannion, comte de Lannion, et de Thérèse Hutteau de Cadillac, de laquelle il eut quatre enfants.

1º Claude-Hyacinthe Le Sénéchal de Carcado, dénommé comme son père le Marquis de Carcado, fut dabord colonel du régiment Dauphin, cavalerie, puis brigadier des armées du Roi, et nommé maréchal de camp en 1706. Il est mort la même année sans avoir été marié, des suites de blessures reçues au siége de Turin;
2º Claude-Sylvestre Le Sénéchal de Carcado, chevalier de Malte, mort en 1702;
3º Louis-René Le Sénéchal de Carcado, qui continue la descendance;
4º Thérèse-Eugénie Le Sénéchal de Carcado, mariée en 1700, à Claude de Beauvau, marquis de Tigny, baron de la Marche, en Poitou.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

Louis-René Le Sénéchal de Carcado, marquis de Carcado, baron du Bot-Saint-Caradec, de Brohais, vicomte d'Apigné, de Saint-Maudan, baron banneret de Quelen, seigneur de Guédelisle, d'Acigné, de Gautro, de Malleville, Ploermel, des Cloets et de la Ville-Maupetit, épousa le 10 février 1710, Marguerite-Louise de Boisgelin-Cucé, fille aînée de Gabriel, marquis de Boisgelin-Cucé, seigneur des Guailleules, des Loges, d'Equivi, président à Mortier au Parlement de Bretagne, et d'Anne de la Bourdonnaye-Coétion, de laquelle il eut quatre enfants, dont deux moururent en bas-âge ; les deux autres qui survécurent, sont:

1º Louis-Alexandre-Xavier, dont l'article suit ;
2º Louis-Gabriel Le Sénéchal de Carcado, appelé le comte de Carcado, frère puiné du précédent, fut reçu page du Roi le 29 mai 1731 ; capitaine au régiment de Bresse, dont son frère était colonel, le 29 décembre 1737 ; colonel de ce même régiment, le premier décembre 1745 ; brigadier des armées du Roi, le 10 mai 1748 ; maréchal-de-camp, le 20 février 1761, et commandant de la province du Poitou ; lieutenant-général, le premier mars 1780. Il avait épousé en premières noces, le 21 mai 1749 Jeanne-Anne Poncet de la Rivière, fille unique de Pierre Poncet de la Rivière, comte d'Ablis, président au Parlement de Paris; en secondes noces, le 13 août 1777, Adelaïde-Marguerite-Louise de Chastenet de Puységur ; et en troisièmes noces, le 6 octobre 1383, Adélaïde-Raymonde de Malezieu. Il est mort à Paris, le 13 mai 1785, sans avoir laissé de postérité de ces trois mariages.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

Louis-Alexandre-Xavier Le Sénéchal, marquis de Carcado, né le 21 février 1712, fut d'abord mousquetaire du Roi, puis colonel du régiment de Bresse, en 1735. Il fit ses premières campagnes à Philisbourg et dans l'armée du Rhin, se trouva au combat de Sahays, en Bohême, au siége et à la retraite de Prague, comme brigadier dans les armées du Roi; en 1745, il fit la campagne de Courtray, sous les ordres du maréchal de Saxe, et fut créé maréchal-de-camp en 1745, et lieutenant-général des armées du Roi en 1748, à l'âge de trente-six ans. Il avait épousé, le 25 avril 1735, Marie-Anne-Claude de Montmorency, fille unique de François de Montmorency-Neuville-d'Aumont, brigadier des armées du Roi, et d'Emilie-Félicité de Cornulier. Le marquis de Carcado mourut en 1765, ne laissant que deux filles, dont l'aînée, sa principale héritière, a épousé Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado, marquis de Molac, son parent, et de la seconde branche. Par cette alliance, ces deux branches n'en formèrent plus qu'une seule qui devint la branche aînée. La puînée fut mariée à François de Grasse, marquis de Grasse, capitaine au régiment des Gardes Françaises et brigadier des armées du Roi.

BRANCHE DES COMTES DE CARCADO, MARQUIS DE MOLAC.

QUINZIÈME DEGRÉ.

René Le Sénéchal, comte de Carcado, troisième fils de François Le Sénéchal de Carcado et de Catherine de Lis, fut nommé capitaine au régiment de cavalerie appelé de la Meilleraye, le 20 janvier 1652; colonel d'un régiment de son nom, le 15 janvier 1668; et il fut tué à la bataille de Senef, le 11 août 1674, étant brigadier des armées du Roi. Il avait épousé Marie-Anne de Rosmadec-Molac, fille et héritière de Sébastien de Rosmadec IIe de nom, comte de la Chapelle, baron de Molac, et de Renée de Kerhoent, dame de Kergournadech.

De cette alliance, sont issus deux fils, savoir :

1° René-Alexis Le Sénéchal de Carcado-Molac, qui suit ;

2° Sébastien-Hyacinthe Le Sénéchal de Carcado-Molac, colonel du régiment de Dauphiné, qui fut envoyé à Naples par le Roi, pour commander en chef dans le royaume de Naples, pendant les campagnes de 1704 et 1705, et fut tué au siége de Turin en 1706, étant maréchal-de-camp.



SEIZIÈME DEGRÉ.

René-Alexis Le Sénéchal de Carcado-Molac, appelé le comte de Carcado, marquis de Pontecroix et de Molac, fit en 1684, comme colonel du régiment de Bresse infanterie, les campagnes de Flandres, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, sous les ordres des ducs de Vendôme et de Berwick. Il fut créé successivement brigadier, maréchal-de-camp, lieutenant-général des armées du Roi en 1708, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; puis Président de la noblesse de Bretagne aux États, le 27 décembre 1715, et une seconde fois le 29 octobre 1728. Il est mort à Paris en 1745, et a été enterré dans l'église des Petits-Augustins, où l'on voyait avant la révolution, son épitaphe à la gauche de la balustrade du chœur. De son mariage avec Jeanne Magon, il eut plusieurs enfants, savoir :

1o René-Alexis Le Sénéchal de Carcado-Molac, IIe du nom, marquis de Molac et de Ponte-Croix, colonel du régiment de Berri, tué au siége de Prague à la sortie du 22 août 1742, à la tête des grenadiers de l'armée qu'il commandait, n'a pas été marié;
2o Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado-Molac, qui continue la descendance ;
3o Louise-Marguerite Le Sénéchal de Carcado-Molac, mariée le 14 janvier 1740 à Anne-Louis de Beauvau, marquis de Tigny ;
4o Louise-François Le Sénéchal de Carcado-Molac, mariée au comte de la Caunelaye.

D'un second mariage avec Dorothée de Koenismark, fille du comte de Kœnismark, frère de la mère du maréchal de Saxe, il n'a pas eu d'enfants.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado-Molac, marquis de Molac et de Ponte-Croix, né au château de Molac le 26 novembre 1720, devenu l'aîné par la mort de son frère René-Alexis, tué à Prague, a été nommé au baptême, par la ville de Quimper-Corentin. Il entra mousquetaire du Roi dans la première compagnie, le 21 septembre 1743; fut créé lieutenant du régiment du Roi infanterie, le 25 novembre 1744; fut blessé au siége de Tournay en 1745; se trouva aux batailles de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld; fut créé colonel du régiment de Périgord, le 1er janvier 1748, brigadier des armées du Roi le 20 février 1761, maréchal-de-camp le 25 juillet 1762, nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 25 août 1779, et lieutenant-général en 1781. Il épousa en 1751, Marguerite-Louise-Françoise Le Sénéchal de Carcado, fille aînée et principale héritière de Louis-Alexandre-Xavier Le Sénéchal de Carcado, et de Marie-Anne de Montmorency, dont il eut :

1° Louis-Alexandre-Marie-Joseph LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, qui suit ;
2° Antoine-Paul-Marie-Prudent-Fortuné LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, comte de Molac, mort à l'âge de 20 ans ;
3° Sébastien-Anne-Alexis LE SÉNÉCHAL DE CARCADO-MOLAC, mort en bas-âge ;
4° Marc-Perrine-Marie-Anne-Louise-Vincente LE SÉNÉCHAL DE CARCADO-MOLAC, mariée le 21 octobre à Claude-Louis-Jean-Vincent de BEAUVEAU-TIGNY;
5° Et quatre autres filles.

D'un second mariage, contracté le 6 septembre 1786, avec demoiselle Célestine-Victoire-Gertrude de CLEBSATTEL de Fernay, il a eu un fils :

Alexis LE SÉNÉCHAL, marquis de Molac, actuellement chambellan du Roi de Bavière, et qui a épousé une demoiselle d'OCHENES, dont il a une fille, mariée à Maurice comte de SONNAX, écuyer de S. M. le Roi de Sardaigne.

Corentin-Joseph LE SÉNÉCHAL, marquis de Molac, est mort à Paris en 1806.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

Louis-Alexandre-Marie-Joseph LE SÉNÉCHAL, marquis de CARCADO-MOLAC, fils aîné de Corentin-Joseph LE SÉNÉCHAL, marquis de Molac, capitaine au régiment d'Armagnac (infanterie), condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, fut exécuté le 5 thermidor an II, avec soixante autres gentilshommes des premières familles de France, parmi lesquels nous citerons le duc de Montbazon, le prince de Salm, le marquis de Beauharnais, le comte de Gouy-d'Arcy, le comte de Kerhoent, le comte de Soyecourt, etc; il était renommé pour sa bravoure et sa résolution. Il a épousé, en 1785, demoiselle Catherine PICHARD DE SAINT-JULIEN, fille aînée d'Étienne Pichard, baron de Saint-Julien, premier baron de la Marche, et de demoiselle Fournier de Varennes. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, dont un seul a survécu et continue la descendance.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

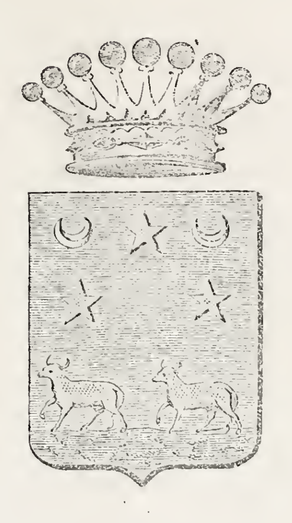
Édouard-Louis-Marie-Alexandre LE SÉNÉCHAL, marquis de CARCADO-MOLAC, fils du précédent, chef actuel des noms et armes de la maison Le Sénéchal de Carcado-Molac, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1814, capitaine-commandant au 14e régiment de chasseurs à cheval, est entré au service fort jeune comme élève à l'École de Fontainebleau, et a fait huit campagnes sous l'Empire, en Prusse, en Allemagne, en Pologne, en Espagne et en France. Il a épousé, en 1826, demoiselle Amélie-Jeanne de MAULÉON, fille d'Amable-François marquis

de Mauléon, officier aux Gardes-du-Corps du Roi, issu d'une des plus anciennes et illustres maisons du Béarn, de la vicomté de Soules, et de demoiselle Aglaé-Rosalie-Françoise Barrin de la Gallissonnière, fille de M. le comte Barrin de la Gallissonnière, lieutenant-général des armées du Roi. De cette alliance sont nés deux fils :

1o Amable-François-Eon Le Sénéchal de Carcado-Molac, né en 1826, mort en bas-âge ;
2o Augustin-Anatole-Arthur Le Sénéchal de Carcado-Molac, né le 9 octobre 1827.

DU POUY DE BONNEGARDE

GASCOGNE.



ARMES : *D'azur, à deux vaches rangées d'or, passant sur une terrasse de sinople, surmontées en chef de trois étoiles mal ordonnées du second émail, la première, accostée de deux croissants d'argent.* COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS: *A dextre, un chevalier tenant une lance, à senestre une aigle.*

La maison DU POUY DE BONNEGARDE est la branche cadette de l'ancienne maison de SAINT-MARTIN DU POUY, originaire de Gascogne, dont la filiation remonte à la fin du XIIe siècle, et dont la branche aînée habite le Béarn et la Gascogne.

Cette famille a pour premier auteur connu :

I. Michel de SAINT-MARTIN, Ier du nom, seigneur dudit lieu, au diocèse de Dax, vivant en 1198, père de :

II. Guillaume, Ier du nom, seigneur de SAINT-MARTIN, marié avec Jeanne de CAUPÈNE, de laquelle il eut :

III. Antoine, Ier du nom, seigneur de SAINT-MARTIN, qui épousa, en 1240, Lucie de CAUPÈNE, fille de Jean de Caupène, seigneur de Metz; il fut père de :

IV. Antoine, IIe du nom, seigneur de SAINT-MARTIN, qui de sa femme Marie d'ORBUSSAN, laissa :

V. Michel, IIe du nom, seigneur de SAINT-MARTIN, gouverneur de Saint-Sever, en 1300, père de :

VI. Bertrand, Ier du nom, seigneur de SAINT-MARTIN, qui eut pour fils :

VII. Bertrand, IIe du nom, seigneur de SAINT-MARTIN, marié, du vivant de son père, en 1360, avec Jarry d'Albert, fille de Pées, comte de Guiche, dont il eut :

VIII. Antoine, IIIe du nom, seigneur de SAINT-MARTIN, qui s'allia avec Michelle de la BRÈDE, dont est issu :

IX. Bertellot, seigneur de SAINT-MARTIN, vivant en 1426, du temps de Jean, évêque de Dax, ainsi qu'il résulte de l'enquête qu'il fit faire, étant de retour de la guerre, justifiant du droit de patronage et de l'inféodation de la dîme de la cure de Saint-Martin, et que la maison avait donné le nom à la paroisse; il eut deux fils :

1º Guy-Charnaud, qui suit;
2º Payrot, auteur de la seconde branche rapportée ci-après :

X. Guy-Charnaud, seigneur de SAINT-MARTIN, épousa, l'an 1456, Isabeau de MONTFERRAND, dont il eut :

XI. Robert, seigneur de SAINT-MARTIN, marié, en 1495, avec Jeanne de PEOUILLAN; de ce mariage est issu :

XII. Charles, seigneur de SAINT-MARTIN, vicomte de Viscarosses, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Bayonne, et sénéchal de Launes. Il épousa, en 1568, Cécile de DORMY, de Béarn, dont il eut :

XIII. Jean, seigneur de SAINT-MARTIN, qui fut père de :

1º Louis, qui suit;
2º Gabriel, mort sans alliance.

XIV. Louis, seigneur de SAINT-MARTIN, vicomte de Viscarosses, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal de Launes, épousa 1º: Françoise de NOAILLES, nièce de François de Noailles, évêque de Dax; 2º : Jeanne de la BORIE, dame dudit lieu, qu'elle apporta dans la maison de Saint-Martin. De ce mariage est issu :

XV. Bertrand de SAINT-MARTIN, IIIe du nom, vicomte de Viscarosses, baron de Capelereton, seigneur de Pontoux, du Pouy, de Vic, de Liégousse, de Rion, de Légo, marié avec N. . . . fille de N. de Luc-Major, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, dont sont issus :



1° Guillaume, dont l'article suit ;
2° Un autre fils.

XVI. Guillaume de SAINT-MARTIN, IIe du nom, marié 1° : avec demoiselle de LESCURE, fille de N. de Lescure, président au Parlement de Bordeaux; 2°: avec demoiselle de MANIBAN, fille de N. de Maniban, avocat-général au Parlement de Toulouse, de laquelle il eut un fils.

XVII. Jean-François de SAINT-MARTIN, marquis de Pontoux.

BRANCHE DES BARONS DU POUY DE BONNEGARDE.

X. Payrot de SAINT-MARTIN, deuxième fils de Bertellot, seigneur de Saint-Martin, épousa 1° : en 1487, Françoise des PORTES; 2°: en 1490, Justine de TOURS.

Du premier Lit est issu :

1° Pierre, dont l'article suit.

Du second Lit :

2° Philippe de SAINT-MARTIN DU POUY, qui épousa, en 1540, Guillaume de MAILLET, dont il eut Daniel de SAINT-MARTIN DU POUY, baron de Bonnegarde, qui s'allia, en 1597, avec Marthe de BÉARN, fille naturelle de Henri IV, Roi de Navarre. Le Roi assista audit mariage, et, en 1609, S. M. accorda une pension annuelle de 600 livres à la dite Marthe de Béarn, pour l'aider à élever sa famille. Ce don fut enregistré à la Chambre des Comptes de Paris, le 12 août 1609;
3° Pierre, qui s'allia, en 1577, avec Jeanne de TAUZIA.

XI. Pierre de SAINT-MARTIN DU POUY, Ier du nom, épousa en 1551, Olympe de COURS, en Agenais, dont est issu :

XII. Pierre de SAINT-MARTIN DU POUY de Bonnegarde, IIe du nom, qui épousa, en 1569, Blanche AUGÉ, et fut gouverneur de Clairac en 1580, ainsi qu'il appert du brevet qui lui fut donné par Henri IV, pour les bons et agréables services qu'il avait rendus ci-devant à la couronne ; il eut pour fils :

XIII. Jean-Antoine de SAINT-MARTIN DU POUY, marié, en 1595, avec Judith de ROSSANNES. Il fut fait capitaine de soixante arquebusiers à cheval, par brevet de l'an 1615; et le même jour, il reçut l'ordre de prendre toutes les villes rebelles, et de courir contre tous ceux qui tiendraient le parti contraire. En 1617, Sa Majesté lui donna une compagnie de chevau-légers. Il eut pour fils :

XIV. André de SAINT-MARTIN DU POUY, Ier du nom, qui épousa, en 1630, Marie D'ALBA ; il était capitaine d'infanterie dans le régiment de Schomberg en 1621; de son mariage est issu :

XV. David de Saint-Martin du Pouy, qui épousa, en 1651, Marie de Pérusse, et en eut :

XVI. André de Saint-Martin du Pouy, baron de Bonnegarde, IIe du nom, marié 1° : en 1674, avec demoiselle Marguerite de Malvin de Montazet; 2° : en 1691, à Marie d'Hallot ; ses enfants furent :

Du premier Lit :

1° Antoine du Pouy, baron de Bonnegarde, seigneur de la Roche et de la Salle, qui fut capitaine dans le régiment de Beringhen, se retira du service à cause de ses infirmités, et reçut une pension. Il épousa, en 1729, Anne du Verrier, fille de Jean-Pierre du Verrier, gouverneur du Dauphiné, et d'Elisabeth de Galz-Malviade. Il mourut en 1742, laissant :

A. Jean du Pouy, baron de Bonnegarde, né le 30 mars 1734, mort à Clairac, le 23 octobre 1813.

B. Jean-Pierre du Pouy, chevalier de Bonnegarde.

Du second Lit :

2° Jean dont l'article suit.

XVII. Jean du Pouy de Bonnegarde, a été capitaine-commandant au régiment de Lorraine (infanterie), et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il s'est marié à demoiselle N. Boudet, de laquelle il a eu :

1° Pierre du Pouy de Bonnegarde ;
2° Jean dont l'article suit;
3° Antoine du Pouy de Bonnegarde, chevalier.

XVIII. Jean du Pouy, baron de Bonnegarde, IIe du nom, né le 6 août 1794, chef d'escadron en retraite, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, assista en 1830, à la prise d'Alger, en qualité de lieutenant de la garde royale, et attaché au quartier-général du maréchal de Bourmont. Ensuite, il remplit pendant neuf ans les fonctions de chef d'escadron commandant supérieur de la gendarmerie d'Afrique, dans la province d'Alger. Il a obtenu sa retraite en 1850, après cinquante années de services, campagnes comprises. Il s'est marié le 18 juin 1827, à Versailles, à demoiselle Marie-Louise de Saint-Balmont, fille de M. de Saint-Balmont, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel de la gendarmerie de la garde royale, et de dame Marie-Anne de Morlaincourt ; le Roi Charles X et la famille royale ont signé au contrat de mariage.

De cette alliance sont issus :

1° Gaston-Charles-Léopold du Pouy de Bonnegarde, élève à l'école impériale de cavalerie né à Ligny (Meuse), le 10 janvier 1831
2° Marie-Athalie du Pouy de Bonnegarde.

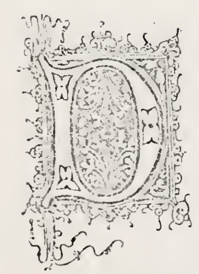
COMTES

DES GUIDI

ITALIE ET FRANCE



Armes : *D'argent, flanqué de gueules, et un lion de l'un en l'autre brochant sur le tout.* — Couronne *de Comte.*



Dix siècles d'existence ont placé la Maison des GUIDI, parmi les plus anciennes et les plus distinguées de l'Italie.

Cette antique Maison a produit deux Saints : saint Let, abbé de Passignano, compagnon de saint Jean Gualbert, et saint Charles de Montegranello, fondateur des Girolomini; deux cardinaux, plusieurs archevêques et évêques, des chevaliers de Saint-Etienne, des chevaliers de Malte, des gonfaloniers, et une foule de personnages éminents dont les annales italiennes ont consacré la mémoire.

Elle a l'honneur d'être alliée à la Maison impériale de Bonaparte, et voici de quelle manière :

François Bonaparte, père de Gabriel Bonaparte, le premier auteur de la branche de Corse, celui qui se fixa à Ajaccio en 1567, avait épousé, vers 1520, Catherine DE GUIDI DE CASTELLETTO.

Outre cette alliance illustre, dont elle s'énorgueillit à juste titre, elle en a contracté d'autres avec plusieurs familles souveraines et princières, au nombre desquelles nous citerons celles de Visconti, Colonna, Gonzague, della Torre Pazzy, Malespina, Tolomei, Malatesta, di Somma, Salimbeni, Montegranelli, d'Urbec, Cavalcanti, Pitti.

Il est sorti de cette souche antique trois branches principales, celles de Poppi, de Porciano, et de Palazzo, souvent mentionnées dans les écrivains du moyen-âge, et dont l'histoire généalogique détaillée, écrite dabord dans un ouvrage spécial de Scipion Ammirato, intitulé : ALBERO E STORIA DELLA FAMIGLIA D'É CONTI GUIDI (Florence, 1615, in-folio), a été traitée depuis dans le recueil de Sansovino (*Famiglia illustri d'Italia*).

Outre ces trois lignes, la famille des GUIDI en a formé quelques autres, parmi lesquelles nous devons mentionner la branche qui s'est établie en Provence, où elle a produit des hommes distingués.

La branche des COMTES DE PALAZZO, dont nous avons principalement à nous occuper ici, a perpétué jusqu'à ce jour la descendance de cette maison par vingt-six générations, depuis Guido, vivant en 898, jusqu'aux comtes Sébastien et Jean-Baptiste DES GUIDI, représentans actuels de leur branche ; le premier, en France ; le second, à Naples.

Nous allons faire précéder de quelques développements généalogiques les détails que nous avons à donner sur les représentants actuels de la maison des GUIDI.

I° GUIDO, le premier de ce nom qui soit cité dans les documents, signe un diplôme donné par la Reine Ermengarde, en l'année 898, indiction VIII, en faveur de Bernon, abbé de Giniaco. Sa signature suit celle de la Reine, des évêques et du comte Richard (Mabillon, acta S. S. ord. S. Bened. sæc V); il fut père de :

II. TEGRINO, marié, en 925, à ENGLARATA ou ENGHIRDRUDA, fille de Martin duc de Ravenne (Voy. Rubeo, liv. V). De ce mariage naquit :

III. GUIDO, qualifié *Comes*, comte, qui fut un des plus puissants seigneurs d'Italie sous le règne de l'empereur Othon Ier, dit le Grand ; il se fixa à Ravenne, gouverna la Romagne et y exerça une grande autorité, comme on peut le voir chez les historiens de Florence, en l'année 942; il fit, avec son frère RANIERI une donation considérable à la cathédrale de Pistoie, pour le repos des âmes de Tegrino et d'Enghirdruda, ses père et mère (Voy. Giacomo della Rena, p. 159).

IV. Tegrino, comte, qui forme le quatrième degré, fonda le monastère de Saint-Fidèle, à Strumi ; il épousa Gisla ou Gisèle, fille du marquis Ubaldo, et eut pour fils :

V. Guido, comte, qui fit, en 1017, pour le repos de son âme et de celle d'Imilia, sa femme, une donation au monastère de Strumi, fondé par son père. Il laissa de son mariage avec Imilia :

1° Guido, qui suit;
2° Tegrino, qui fut père d'un autre Guido.

VI. Guido, comte, épousa Ermeline ou Emmeline, fille du marquis Alberto, avec laquelle il fit une donation à l'abbaye d'Aiguebelle (*de Aqua belli*), au mois de mai 1068. De ce mariage vint :

VII. Guido, qualifié Marquis dans une charte de l'an 1100, par laquelle il confirme pour le repos de son âme et de celle de son frère Tegrino, décédé, la donation que son père le comte Guido avait faite audit couvent de Strumi, de la moitié de la terre de Porciano ; il fut père de :

1° Guido Guerra, qui suit :
2° Guido, évêque d'Arrezo.

VIII. Guido surnommé Guerra (Wido dictus Guerra), porte le titre de Comte dans deux actes de donation qu'il fit, avec la comtesse Mathilde en 1100, 1101 et 1103, aux monastères de Vallombreuse et de Strumi. Il épousa Imilia ou Emilia, qui lui survécut. De ce mariage est issu:

IX. Guido surnommé Guerra, comte de la Toscane, désigné comme fils du comte Guido Guerra, et de la comtesse Imilia, dans un diplôme de l'an 1146, aux archives de Poppi, prend les noms et titres de Guido Guerra, comte de la Toscane (*comes Tusciæ*), dans une donation qu'il fit en 1155, aux consuls et aux citoyens de la ville de Sienne; une autre Charte, de l'an 1185, en faveur des religieux de Saint-Fidèle de Strumi, lui donne aussi le titre de comte de la Toscane. Il épousa Agnès, fille de Guillaume-le-Vieux, marquis de Montferrat, de laquelle il eut :

1° Guido dit Guerra, qui suit;
2° Ruggieri, dont le fils, Guido Novello, devint chef du parti Gibelin, en Italie, tandis que Guido Guerra, son oncle, était à la tête du parti des Guelfes. Il est la tige d'une branche de la maison de Guidi, alliée aux Malatesta, aux Colonna, et qui a produit entre autres hommes distingués, Jean-François Guidi, nonce du pape en France, évêque de Patras, cardinal en 1620;

Nicolas Guidi, qui, n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Théodora de Gonzague, embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé cardinal en 1657. Les descendants de cette ligne sont établis à Mantoue.

3° Renaud, évêque de Pistoie.

X. Guido Guerra, comte Palatin, prit une part active et considérable aux succès obtenus par les Guelfes, dont il était le général. Il avait épousé la belle Gualdrada de Ravignani. C'est de lui que parle le Dante dans son poëme : l'*Enfer*, Canto xvi.

Questi, l'orme di cui pestar mi vedi,
Tutto che nudo e depelato vada,
Fu di grado maggior, che tu non credi :
Nepote fu dalla buona Gualdrada
Guido-Guerra ebbe nome, ed in sua vita,
Fece col senno assai, e con la spada.

Après le triomphe des Guelfes, Guido-Guerra se retira dans ses Etats, à Casentino, d'où il sortit plus tard pour seconder Charles d'Anjou, dans la conquête du royaume de Naples, en 1266. Guido-Guerra eut entre autres enfants :

1° Tegrino Guidi, auteur de la branche de Palazzo, dont l'article suit :
2° Guido, épousa Jeanne Pallavicini, et a été la ligne des Guidi de Battifolle, et des Guidi de Poppi.

XI. Tegrino-Guidi, comte de Porciano et de Valdombra, épousa Alberte, fille de Mainfroy, de laquelle il eut :

XII. Guido-Guidi, comte de Modigliana, comme l'atteste une charte latine des archives de Florence, où il est désigné sous le nom et titre de : *Dominus* Guido de Mutiliana, *filius Domini* Tegrini Guidonis-Guerra. Par cet acte, il rendit à la ville de Florence, moyennant 1,500 livres, monnaie de Pise, le quart des territoires de Montis-Garchis et Montis-Murli. De son mariage avec Adalasia N..., sont issus :

1° Bandino, qui suit :
2° Guido Alberto, ou Guidalberto Guidi, marié à Marguerite Toloméi, et père de Constance Guidi, comtesse d'Urbee.

XIII. Tancrède Guidi, comte de Modigliana, père de :

XIV. Bandino Guidi, comte de Modigliana, cité dans plusieurs actes qui font partie des archives des comtes de Guidi, à Florence, comme père de :

XV. François Guidi, comte de Modigliana, qui épousa Jeanne Guidi de Batti-



rolle, fille du comte Guido Guidi de Battifolle. Il fit son testament en 1368, et laissa de ce mariage une fille nommée Catherine, et un fils qui suit.

XVI. Antoine Guidi, comte de Modigliana et de Palazzo, par suite des troubles de Florence, se vit dépouillé de ses biens, et fut forcé de s'expatrier. Scipion Ammirato, dans son histoire de Florence (Livre XVII, chap. 626), raconte avec détail les violentes inimitiés dont le comte Antoine Guidi fut victime. En 1402, ses ennemis, à la tête de six cents cavaliers et de mille fantassins, investirent son château de Palazzo, où il s'était retiré avec un petit nombre de serviteurs fidèles, et le forcèrent de leur abandonner cette terre que ses ancêtres possédaient depuis si longtemps. Le gouvernement florentin, cédant à l'influence du parti, qui était hostile au comte Antoine, sanctionna cette spoliation, en prononçant, par décret du 5 octobre de ladite année 1402, la réunion à la République des biens du comte et de la comtesse Catherine, sa sœur. Antoine Guidi s'expatria et s'établit dans le royaume de Naples. Il survécut longtemps à son exil, comme l'atteste un acte public de l'an 1470, qu'il signa, dans la ville de Bénévent, avec son fils François, dont l'article suit :

XVII. François comte de Guidi, se fixa à Naples, et fut père de :

XVIII. Jacques comte de Guidi, qui eut pour fils :

1° Jean qui suit :
2° Nicole comte de Guidi;
3° Angelo comte de Guidi.

XIX. Jean comte de Guidi, réclama inutilement avec ses deux frères, Nicole et Angelo, les biens confisqués sur son bisaïeul par la République de Florence, et ceux qu'avaient usurpés sur leurs branches les héritiers de Constance Guidi, comtesse d'Urbec (*Voy. le* XIIIe *degré*). De son mariage avec demoiselle Viola Marotta, il laissa :

XX. Antoine comte de Guidi, qui épousa demoiselle Hippolyte Foschini, dont il eut entre autres enfants :

XXI. Jacques comte de Guidi, marié à Élivia Abbate, qui le rendit père de :

XXII. Martius comte de Guidi, qui figure dans un acte du 5 novembre 1621. Il épousa Camille Marotta, et eut pour fils :

XXIII. François comte de Guidi, né dans la paroisse du château de Guardia-



Sanframondi, le 20 janvier 1612. Par acte du 17 décembre 1678, il donna à la congrégation de l'Oratoire de Guardia, une terre à Campobello. De son mariage avec Aurelie Biondi, il laissa :

XXIV. Jérôme comte de Guidi, né à Guardia-Sanframondi, le 25 décembre 1656, qui épousa, en 1688, Virgilie Piccirilli d'Andrea. De ce mariage sont nés entre autres enfants :

1° Nicolas comte de Guidi, docteur en droit et professeur de théologie ;
2° Martius comte de Guidi, marié à Thérèse Longo, dont postérité ;
3° André qui suit :
4° Dominique comte de Guidi, avocat à Naples ;
5° François comte de Guidi, évêque de Cassano.

XXV. André comte de Guidi, épousa Aurélie Tessitore. De ce mariage sont issus :

1° Jérôme comte de Guidi, qui perdit la vie à Naples dans la tourmente révolutionnaire ;
2° Jean-Baptiste, qui suit :
3° Philippe comte de Guidi. Après avoir vu ses biens et ceux de sa famille confisqués pendant l'anarchie napolitaine, qui fut une conséquence de la révolution française, il rejoignit en France son frère Sébastien en l'année 1800, et, comme lui, chercha dans ses talents des moyens d'existence. Il exerça les fonctions de professeur de physique et chimie à l'école centrale de l'Ardèche, et ne rentra dans sa patrie que lorsque le roi Murat lui eut rendu à Naples, une partie des biens et des dignités qu'avaient possédés sa famille;
4° Sébastien, dont l'article suivra après celui de son frère Jean-Baptiste ;
5° Rosa comtesse de Guidi, mariée à Thomas de Padre;
6° Virgilie comtesse de Guidi, qui a épousé Joseph Onoratelli.

XXVI. Jean-Baptiste comte de Guidi, docteur en droit à Naples, a épousé Joséphine d'Amore di Vicenzo, dont il a eu :

1° André-Philippe-Nicolas-Leto Guidi, né en 1806, mort en 1807;
2° André-Jérôme-Louis-Leto Guidi, né le 21 juin 1810 ;
3° Jérôme-Aurèle-Philippe-Leto Guidi, né le 11 novembre 1812, décédé ;
4° Nicolas Sébastien-Luc-Leto Guidi, né le 22 octobre 1815 ;
5° François-Dominique-Ferdinand-Leto Guidi, né en février 1821.

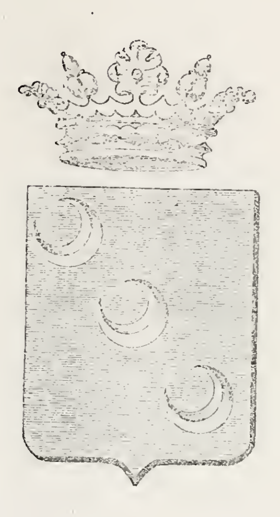
XXVI. Sébastien-Gaëtan-Salvador-Maxime comte de Guidi, docteur ès-sciences et en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane, inspecteur honoraire de l'Université de France, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes de France et de l'étranger, né à Naples, le 5 août 1769, fut chargé d'un commandement important, et rendit de grands services à son pays, à l'époque de la révolution de Naples, jusques au moment où, blessé, poursuivi, et n'ayant échappé que par miracle à une mort certaine, il vint se réfugier en France, en 1799. La confiscation de ses propriétés ne lui lais-

sait d'autres ressources que la profonde instruction qu'il avait reçue. Un décret du 11 thermidor an XI, reconnaissant qu'il avait apporté en France des talens utiles, lui conféra le titre de Citoyen français. Il venait d'obtenir au concours l'emploi de professeur de mathématiques à l'école centrale de l'Ardèche, lorsque le Roi Murat lui rendit, ainsi qu'à son frère Philippe, les biens que la Révolution leur avait enlevés, et les rappela à Naples. Philippe seul s'y rendit; le comte Sébastien resta en France, et occupa la chaire de mathématiques, d'abord au Lycée de Lyon, puis à la Faculté des Sciences de Marseille, et fut ensuite nommé successivement inspecteur des Académies de Grenoble et de Metz. A cette époque, mettant à profit les connaissances médicales qu'il avait acquises sous des maîtres habiles, il se fit recevoir, en 1820, à la Faculté de Strasbourg, et joignit à son titre de docteur ès-sciences, celui de docteur en médecine. Peu de temps après, des intérêts de famille l'ayant appelé à Naples, le docteur Romani lui fit connaître les principes de la nouvelle doctrine homéopathique, inventée par le célèbre Hanemann. Le désir de se consacrer entièrement au soulagement des malheureux, lui fit étudier profondement l'homéopathie, dont il suivit l'application pendant deux ans, en même temps il se mettait en rapport avec Hanemann, qui devint bientôt son ami, et après de longues et consciencieuses études, il acquit la conviction de la supériorité de cette doctrine, et s'y attacha exclusivement. A son retour en France en 1829, il fut nommé inspecteur de l'Académie de Lyon, exerça gratuitement dans cette ville la médecine homéopathique, et ouvrit son cabinet à tous les médecins qui voulaient la connaître. En même temps il écrivit, et fit répandre le premier livre qui ait paru en France sur l'homéopathie, sous le titre de : *Lettre aux Médecins français*, ouvrage traduit dans toutes les langues, et qui contribua puissamment à propager la connaissance de l'homéopathie en Europe et en Amérique. Depuis cette époque, le comte Sébastien DE GUIDI, n'a pas cessé de se vouer avec le plus grand zèle et le plus honorable désintéressement au soulagement de l'humanité. Ses succès furent si prodigieux, qu'en 1835, les plus habiles médecins homéopathes de la Suisse, de l'Allemagne et de la France, rendant hommage à son noble caractère, se réunirent en congrès à Lyon, lui décernèrent la présidence, et se joignant aux nombreux malades qui lui devaient la vie, ils firent frapper en son honneur une médaille en or, ornée de son portrait avec cette légende : MIRE SANATI GRATITUDINIS MEMORES; et au revers, ces mots : « En 1830, l'homéopathie a été » introduite et propagée en France par le docteur comte Sébastien de Guidi ». Cette marque éclatante d'estime attira l'attention du gouvernement, qui voulant à son tour récompenser une vie si bien remplie, conféra la décoration de la Légion-d'Honneur au comte DE GUIDI. Enfin, en considération de sa noble origine et de la juste réputation qu'il s'est acquise en France, le comte DE GUIDI a été autorisé par un rescrit impérial, en date du 14 mars 1855, à ac-

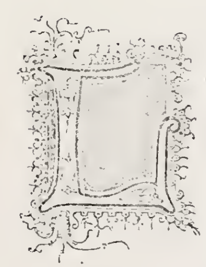
cepter et à porter la décoration de chevalier de justice de l'ordre de Saint-Etienne, qui lui a été conférée par S. A. I. et R. le Grand duc de Toscane; cet ordre, le plus estimé de tous ceux de la Toscane, n'est accordé généralement qu'aux gentilshommes d'une noblesse incontestée, d'une réputation sans tache, et d'une religion éprouvée. Il a épousé à Lyon, en 1805, demoiselle Lucrèce Scion ou Syox, d'une famille noble et ancienne du Dauphiné. Il n'est point né d'enfans de ce mariage.

HARENC DE LA CONDAMINE

FOREZ ET LYONNAIS.



ARMES : *D'azur, à trois croissants d'or posés en bande.* — COURONNE : *de marquis.* — SUPPORTS : *deux lions.* DEVISE : *Nul bien sans peine.*



La maison de HARENC DE LA CONDAMINE descend des premiers seigneurs de la Roue-Saint-Anthelme. Cette origine est attestée par deux gentilshommes dans une enquête de 1517. La Roue, terre et châtellenie, située sur les confins du Forez et de l'Auvergne, dans la paroisse de Saint-Anthelme, était la troisième baronnie du Forez : on y voyait encore avant la révolution les ruines de son antique château, dont relevaient les châtellenies de la Chaux, de Montpeloux et d'Usson.

Les seigneurs de la Roue-Saint-Anthelme, célèbres par leur haute ancienneté, leur pouvoir et leurs alliances, avaient donné des évêques au Puy, et comptaient parmi leurs rejetons Pierre de la Roue, marié à Dauphine de Lavieu, veuve de Guy, sire de Baugé et mère de Sybille de Baugé, femme d'Amédée V, comte de Savoie. Son blason était *fascé d'or et d'azur.*

Une branche, issue de ces seigneurs, prit le nom et les armes de Harenc, avant 1400, par substitution, à l'occasion d'une alliance avec l'héritière de l'ancienne maison de ce nom, dont une branche s'établit à l'époque de la première croisade en la principauté d'Antioche. Les seigneurs de Harenc, fief qui relevait de la principauté d'Antioche, devaient fournir deux chevaliers au royaume de Jérusalem (*Voir les assises du Royaume de Jérusalem*).

Orgueilleuse de Harenc, épousa Bohémond III, prince d'Antioche.

Les ruines du château de Harenc, appelé aujourd'hui par les Arabes Kizliz Kaleci, (*château des belles filles*), sont situées sur le chemin d'Alep à Antioche. Dans l'une des salles du musée de Versailles on voit un tableau qui représente la bataille de Harenc en 1098.

L'abbé Le Laboureur, dans les Mazures de l'Ile Barbe, cite un titre de 1040, où il est fait mention de trois illustres frères du nom de Harenc ou Arenc, et dans un acte de 1150 est mentionnée un Harenc, chanoine et comte de Saint-Jean de Lyon.

La maison de Harenc de la Condamine compte de nombreux services militaires, et elle a donné un doyen et deux chanoines comtes au chapitre noble de Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne en Dauphiné.

Ses alliances sont : pour la ligne directe, Montouer de la Condamine, Beaux, Sallmard, Saint-Chamond, Fay-Virieu, Bonlieu, Baronnat, Laurencin, Cognet de Marclop, Colabau de Julienas, Charrier de la Roche. Elle est en outre alliée aux Saint-Priest, aux Gramont, aux Villars, aux Arod de Senevas, aux La Tour de Varan, aux Vayres de Bonces, aux Montbreton, aux La Guardie, aux Toiras, aux Tressan, etc., etc.

La substitution de la terre de la Condamine, comprenant les fiefs de la Condamine, de Vernas, etc., fut instituée par les actes testamentaires de Gabriel-Henri de Harenc, seigneur de la Condamine, du 2 mars 1707, et d'Élisabeth de Laurencin, sa femme, du 15 avril 1709.

Les preuves de cour que cette maison a faites en 1785, devant Chérin, généalogiste des ordres du Roi, remontent à Pierre de la Roue, damoiseau, vivant en 1328.

Antoine de la Roue, Alias Harenc, arrière petit-fils de Pierre de la Roue, épousa, le 4 janvier 1400, Louise de Montouer, dame et héritière du fief de la Condamine. Il avait été page du Roi Charles VI, et l'avait suivi en Catalogne et à Perigny. Il fut l'aïeul d'Aimar Harenc de la Condamine, maintenu dans sa noblesse par une sentence des élus du Forez, au mois de décembre 1517, sentence qui fut confirmée par un arrêt de la cour des aides. Cet Aimar était allié de Charles de Bourbon, comte de Forez et connétable de France, par sa femme Antoinette de Sallmard, fille de Jeanne de Bourbon-Carency.

André de Harenc, seigneur de la Condamine, petit-fils d'Aimar, prit une



part fort active aux guerres de religion. Il s'unit, pour le maintien de l'autorité royale, à Mandelot, gouverneur du Lyonnais, et à Jean de Fay, seigneur de Virieu et de Malleval, chevalier de l'ordre du Roi, dont il épousa la fille le le 15 mars 1574. Une trêve fut conclue, le 25 avril suivant, dans le château de la Condamine, avec les chefs du parti religionnaire; et le Roi, pour récompenser André de Harenc de ses services, le nomma l'un des cent gentilshommes de sa maison, et lui donna le commandement des places de Virieu et d'Annonay. Jean fils d'André et Pierre son petit-fils, furent gentilshommes ordinaires du Roi. Pierre était bisaïeul de Louis-Hector de Harenc, marquis de la Condamine, page du Roi en 1742, qui devint seigneur haut-justicier de la terre d'Ampuis, qu'il acquit le 30 septembre 1755, de la maison de Maugiron, et pour laquelle il rendit foi et hommage au Roi le 5 février 1761.

Pierre-Marie-Anne, marquis de Harenc de la Condamine, né en 1760, fils de Louis-Hector qui précède, était issu au treizième degré de Pierre de la Roue qui commence la filiation. Il fut page de monseigneur le comte d'Artois en 1775, capitaine au régiment des cuirassiers du Roi le 5 juin 1779, et monta dans les carosses de sa majesté le 20 janvier 1786. Il est décédé le 20 mars 1839, laissant de Guillemette-Antoinette de Charrier de la Roche, qu'il avait épousée le 12 mars 1788 et dont il était veuf depuis le 16 février 1827, un fils et une fille, seuls rejetons actuels de cette maison :

Claude-Marie-Madeleine-Scolastique, marquis de Harenc de la Condamine, né le 5 août 1801 chevalier des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, le 24 juin 1838; de Saint-Etienne de Toscane, le 9 décembre 1845, admis en vertu d'un décret du Grand-Duc, et chevalier du Saint-Sépulcre, le 15 septembre 1852.

SOEUR.

Jeanne-Marie-Françoise-Caroline de Harenc de la Condamine, née le 15 Juillet 1803, dame du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich, le 11 juin 1838.

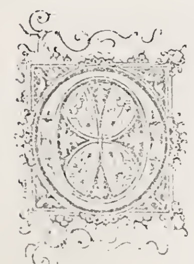
DE BARBENTANE

(ROBIN)

PROVENCE.



Armes : *Fascé d'or et de gueules de quatre pièces, l'or chargé de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.* Couronne : de Marquis. — Supports : *Deux sauvages.* Devise : *Piu forte nel' avversita.*



Originaire d'Ecosse, ROBIN-CANOLLE, le chef de cette Maison, s'enrôla en 1248 sous la bannière du duc d'Anjou, et suivit ce prince à la sixième et septième croisades.

En 1289, son fils était au service de Philippe-le-Hardi; et, peu de temps après, ses descendants reçurent du duc d'Anjou la seigneurie de la Thibaudière.

Les Robin de la Tremblaye, issus de cette souche, ont leurs preuves de noblesse au Cabinet du Roi, où ils ont produit des lettres originales du connétable de Clisson, en date de 1360, qui prouvent qu'ils étaient cousins.

Le premier de cette race, qui alla se fixer en Provence, fut noble Pierre de Robin, conseiller et médecin du Roi René, qu'il accompagna dans ses campagnes d'Italie en 1458 et 1469, et de qui il reçut en don les fiefs et seigneuries de Venelles, de Collonges, de Vauvenargues et de Graveson.

En 1479, Pierre de Robin obtint de ce prince des lettres de confirmation de noblesse, dont le précieux original, existe aux archives du marquis de Barbentane; il est écrit entièrement de la main de ce Prince, et enrichi de belles miniatures exécutées par lui.

Pierre de Robin est cité au nombre des témoins du testament royal, et qualifié dans cet acte de *Noble et illustre personnage*, et compris pour un legs de deux mille écus d'or.

Enfin, en 1482, Pierre de Robin fut investi par Charles du Maine de la terre et seigneurie de Barbentane.

C'est, à partir de cette époque, que les sires de Robin sont connus sous les noms de Graveson, de Barbentane et de Beauregard, et qu'on les trouve constamment au premier rang de la noblesse de Provence, soit par les emplois qu'ils ont occupés, soit par les alliances qu'ils ont contractées.

I. Pierre de Robin, seigneur de Graveson et de Barbentane, épousa, en 1448, Marie d'Abisse, de laquelle il eut :

II. Étienne de Robin, seigneur de Graveson et de Barbentane, marié à Marie de Posquières, et père de :

III. Étienne de Robin, seigneur de Graveson et de Barbentane, qui épousa, 1° en 1561, Louise d'Aiguières; 2° Marie de Péruzzi, fille de N. de Péruzzi, seigneur de Lauris, du Puget, d'Orsan.

Du premier mariage, naquit :

IV. Antoine de Robin, seigneur de Graveson et de Barbentane, qui fut député en 1572, par le cardinal d'Armagnac au légat d'Avignon, et laissa, entre autres enfants, de son alliance avec Marguerite de Bouliers-Porcelet :

1° Paul-François, qui suit :

2° Alexandre de Robin, marié à Madeleine de Galliens, fille du seigneur de Vedènes, et d'Émilie de Crillon, et père de :

A. Louis de Robin, premier consul d'Avignon.

B. Torquat et Guy de Robin, reçus chevaliers de Malte en 1604 et 1614. Ce dernier épousa Charlotte de Fortia.

V. Paul-François de Robin, seigneur de Graveson et de Barbentane, marié, en 1612, à Anne de Chasteuil, fut père de :

VI. Antoine de Robin, seigneur de Graveson, de Barbentane et de Beauregard, qui, de son alliance avec Matheline de Clémens-Ventabren, laissa trois enfants :

1° Paul-François qui suit;
2° Antoine-Paul de Robin, reçu chevalier de Malte en 1674;
3° Marguerite de Robin, épouse d'Antoine de Raousset-Boulbon

VII. Paul-François de Robin, seigneur de Beauregard, et co-seigneur de Barbentane, se maria après avoir été reçu chevalier de Malte en 1670, avec Jeanne de Mottet, dont il eut entre autres enfants :

1° Joseph-Marc-Antoine de Robin-Beauregard, reçu chevalier de Malte en 1692, et pourvu, en 1747, d'un hôtel à Malte, et d'une commanderie, qu'il échangea, comme le susdit hôtel, à titre héréditaire, contre le grand prieuré de Toulouse, qu'il avait reçu en prix de ses services dans l'ordre de Malte ;
2° Henri-Joseph, dont l'article suit :

VIII. Henri-Joseph de Robin, seigneur de Beauregard et marquis de Barbentane, né en 1710, reconnu au berceau commandeur de Malte, épousa en 1750, mademoiselle de Faucon, de laquelle il eut :

1° Etienne de Robin, marquis de Barbentane, capitaine de dragons en 1786, colonel des chasseurs de Malte en 1790, chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité.
2° Etienne-Claude qui suit :

IX. Etienne-Claude de Robin, chevalier de Beauregard, marquis de Barbentane, reçu chevalier de Malte de minorité, fit la campagne d'Amérique, fut nommé capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis, émigra, et servit dans l'armée de Condé. Revenu en France en 1800, il a épousé, en 1807, la fille du marquis de Géraud, de laquelle il a eu trois enfants :

1° Maria de Robin-Barbentane, mariée en 1833 au marquis des Isnars.
2° Etienne-Léon, qui suit :
3° Louis-Antoine de Robin, comte de Barbentane, né en 1812, député au Corps Législatif, maire et conseiller général du département de Saône-et-Loire. Il a épousé, en 1839, la fille unique de M. le colonel vicomte de Bongars, ancien écuyer commandant des écuries de Charles X, officier et commandeur de plusieurs ordres, de laquelle il a :
   A. Henri-Marie de Robin-Barbentane ;
   B. Roger-Antoine-Honoré de Robin-Beauregard-Barbentane ;
   C. Marie-Thérèse de Robin-Barbentane.

X. Etienne-Léon de Robin, marquis de Barbentane, actuellement membre du conseil général des Bouches-du-Rhône, et maire de la ville de Barbentane, reçut des mains du Président de la République, en 1852, la croix de la Légion d'Honneur, à titre de promoteur du congrès sanitaire international tenu en 1852, et des services rendus au pays lors de la crise de décembre.

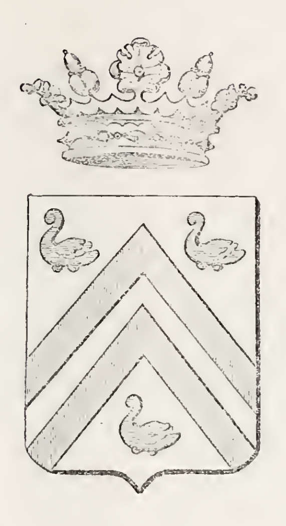
Il s'est marié en 1835, avec la fille aînée du marquis de Gallifet, prince de Martigues, chevalier, officier et commandeur de plusieurs ordres, et de mademoiselle des Roys. Il a de cette alliance une fille.

Noémie de Robin-Barbentane.



RIONDET DE FALIEUSE

DAUPHINÉ.



Armes : *D'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois merlettes d'azur.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *Deux Lions.*

D'une ancienne noblesse de Rouergue, la famille de RIONDET a quitté cette province à la fin du XVIe siècle, et, après avoir séjourné quelque temps dans le Lyonnais, s'est établie, au XVIIe siècle, à l'Isle-d'Abeau, près de Vienne en Dauphiné, où elle a continué de jouir de toutes les prérogatives attribuées à la noblesse d'extraction.

Plusieurs nobiliaires et un grand nombre d'ouvrages puisés à des sources officielles, entre autres l'*Etat des pensions*, l'*Etat militaire de la France* et l'*Histoire des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, mentionnent de la manière la plus honorable divers personnages distingués appartenant à cette maison.

L'autorité de ces témoignages est appuyée sur deux documents plus récents,

signés les 25 et 29 octobre 1825 par les autorités principales du département de la Vienne, et qui ont été délivrés au chef actuel de la famille, M. Pierre-Benoît RIONDET DE FALIEUSE, ancien payeur de la guerre aux armées des Alpes et d'Italie, ancien receveur particulier de l'arrondissement de Libourne. Il résulte de cette pièce que la famille de RIONDET s'est constamment alliée à la noblesse, qu'elle a donné à l'Eglise des chanoines de la cathédrale de Vienne (dignités ecclésiastiques qu'on ne pouvait obtenir, suivant le statut de 1228, qu'après avoir prouvé au moins deux cents ans de noblesse de père et de mère; ces chanoines portaient le titre de *comte*, comme les chanoines-comtes de Lyon (*Dictionnaire historique et généalogique*, par Guy Allard, manuscrit, tome II, page 250, Bibliothèque du collége héraldique et archéologique de France); qu'elle a produit plusieurs officiers supérieurs, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; qu'enfin ses membres ont toujours vécu noblement et n'ont jamais exercé d'industrie.

Les premiers auteurs de la famille de RIONDET occupaient depuis longtemps un rang distingué parmi les gentilshommes du Rouergue, lorsqu'un de leurs descendants, Jean-François de RIONDET, écuyer, obtint, en 1581, du Roi Henri III, la charge nouvellement créée de conseiller et élu du Roi, sur le fait des aides et tailles en l'élection de Villefranche, sénéchaussée de Rouergue. Ces fonctions, qui étaient alors considérables, lui furent conférées par des lettres-patentes datées de Paris, le 30 septembre 1581 (titre original aux archives de la famille) et dans lesquelles le Roi s'exprime ainsi : « Henry, par la grâce de « Dieu, Roi de France et de Pologne..... savoir faisons que nous a plein con- « fiant en la personne de notre très-cher et bien amé messire Jean-François « RIONDET, et en ses sens, vertu, littérature, prudhommie et bonne diligence, à « icelui, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, « avons donné et octroyé l'état et office d'élu et conseiller pour nous sur le fait « de nos aides et tailles en l'élection de Villefranche, sénéchaussée de Rouer- « gue..... » On ignore dans quelle famille Jean-François RIONDET prit alliance, mais on sait qu'il eut pour fils Joseph qui suit.

Joseph de RIONDET, écuyer, quitta le Rouergue dans les dernières années du XVIe siècle pour venir s'établir à Lyon, où il fut pourvu de l'office de conseiller du Roi Henri IV, contrôleur pour Sa Majesté en la juridiction des foires de Lyon, suivant lettres-patentes données à Paris le 8 novembre 1609 (Titre original aux Archives de la famille). On lit dans ces lettres que cette charge lui est conférée « à cause de ses sens, suffisance et loyauté, prudhommie, expérience au fait de « la justice, pour en jouir par lui *sans gages*, aux honneurs, prérogatives, préé- « minences, franchises, libertés, droits, fruits, revenus et émoluments audit « office appartenants. »



Le fils aîné de Joseph de Riondet s'étant fixé à l'Ile-d'Abeau, près de Vienne en Dauphiné, par suite de son mariage avec l'héritière d'une famille noble de ce pays, y a laissé une postérité qui a possédé la seigneurie de Falieuse, et a produit entre autres hommes distingués :

Pierre-Joseph Riondet de Falieuse, écuyer, seigneur de Falieuse, né en Dauphiné, à l'Ile-d'Abeau, l'an 1671, et qui commença à servir dans le régiment de dragons de Listenoy, en 1690. Nommé cornette en la compagnie de Suzemont au même régiment, par brevet du 1er octobre 1703, et lieutenant en la compagnie de Bauffremont dudit régiment, par brevet du 14 janvier 1705, il obtint le grade d'aide-major au régiment de Bauffremont dragons, pour prendre rang de capitaine. Le brevet royal qui lui confère cet avancement est daté de Marly le 9 mai 1713 (Ces trois titres originaux, de 1703, 1705 et 1713, sont aux Archives de la famille). Il contient l'expression de la satisfaction du Roi pour les services de cet officier. Les mêmes témoignages se reproduisent dans la lettre que lui écrivit le Roi Louis XV, le 6 mai 1728 (Titre original aux Archives de la famille), en lui accordant la croix de Saint-Louis.

« Monsieur de Falieuse, dit Sa Majesté, la satisfaction que j'ai des services « que vous avez rendus au feu Roy, mon très-honoré seigneur et bisaïeul, de « glorieuse mémoire, et ceux que vous continuez de me rendre, m'ont convié « à vous associer à l'ordre militaire de Saint-Louis; mais, comme votre éloi- « gnement ne vous permet pas de faire le voyage qui serait nécessaire pour « être reçu par moi audit ordre, je vous écris cette lettre pour vous dire que j'ai « commis le sieur de Romecourt, lieutenant-colonel du régiment de dragons « Bauffremont et chevalier dudit ordre, pour, en mon nom, vous recevoir et « admettre à la dignité de chevalier de Saint-Louis.

« Ecrit à Versailles, le sixième may 1728.

« *Signé :* Louis. »

Créé capitaine commandant d'une compagnie audit régiment de Bauffremont, le 18 novembre 1734, M. Riondet de Falieuse fut fait lieutenant-colonel, par brevet donné au camp devant Ypres, le 25 juin 1744 (Titres originaux aux Archives de la famille). Admis ensuite à la retraite, il est mort à Stenay, en Lorraine, le 22 avril 1746, à l'âge de 75 ans. Il avait épousé demoiselle Barbe Scarf de Thionville, qui lui survécut.

Messire Joseph Riondet de Falieuse était, en 1751, un des chanoines de l'église métropolitaine et primatiale de Vienne, dignité qu'on n'obtenait, comme nous l'avons dit, qu'en faisant preuve d'au moins deux cents ans de noblesse. Il fut présent, en cette qualité, à un acte passé, le 8 novembre 1751, devant Thuillier, notaire et secrétaire de l'archevêché de Vienne, et il fut quelques années commissaire-député du chapitre, comme on le voit par un

titre du 24 juin 1740 (aux archives de la famille), où il est qualifié révérend et vénérable seigneur.

Joseph RIONDET DE FALIEUSE, écuyer, neveu des deux précédents, né à l'Ile-d'Abeau le 10 août 1727, premier lieutenant au régiment de dragons Dauphin, fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 26 mai 1780 (Aux archives de la famille). Ses longs et brillants services, pour lesquels il est honorablement cité dans l'ouvrage intitulé : *État militaire de la France*, année 1784, lui méritèrent une pension qui lui fut accordée, *comme récompense nationale*, le 8 mai 1793.

Messire François RIONDET DE FALIEUSE, après avoir été coadjuteur de la cathédrale de Saint-Maurice de Vienne, fut, en 1772, nommé chanoine de la même église.

Le chef actuel de nom et d'armes de cette famille est M. Pierre-Benoît RIONDET DE FALIEUSE, écuyer, lequel, après avoir exercé sous l'Empire les hautes fonctions de payeur des armées des Alpes et d'Italie, entra dans l'administration des finances, et fut nommé, en 1815, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Libourne. Ayant accueilli avec joie la restauration de la famille de Bourbon, sous laquelle ses ancêtres avaient si glorieusement servi, il a été décoré, peu après cette époque, de l'ordre royal du Lis, et, plus tard, il a été proposé pour la croix de la Légion-d'Honneur, à la sollicitation de personnages éminents, qui lui ont délivré à cette occasion les attestations les plus flatteuses, entre autres M. le baron de Berthezène, lieutenant-général, et M. le comte Rogniat, aussi lieutenant-général et pair de France. M. RIONDET DE FALIEUSE joint au caractère le plus élevé des connaissances littéraires qui lui ont mérité d'être admis dans plusieurs sociétés savantes. Il a épousé demoiselle Luigia MANARA, d'une ancienne et illustre famille consulaire et patricienne de Crémone, originaire de France, fille de Joseph Manara, un des nobles décurions de cette ville, et de Laura Mainoldi, d'une maison comtale du même pays. La famille de MANARA, inscrite au registre de la noblesse chevaleresque de Crémone, a fourni depuis le Xe siècle, époque à laquelle vivaient ses premiers auteurs connus, un grand nombre d'hommes distingués, entre autres un chevalier à la croisade de 1096, plusieurs consuls de la république de Crémone aux XIIe et XIIIe siècles; des capitaines d'hommes d'armes au moyen-âge, des gouverneurs de villes, et une foule de personnages revêtus des plus hautes charges dans l'Église, dans la magistrature et dans l'administration, comme l'atteste une généalogie dressée officiellement par le tribunal héraldique de Milan, sous le règne de Marie-Thérèse, en 1770, et confirmée en 1816 par un rescrit de Sa Majesté l'Empereur François Ier. Cette maison fut admise aux honneurs de la cour en 1825; elle a joui, dans une de ses branches, du titre de *marquis*;



qui lui avait été conféré par Casimir, Roi de Suède; elle a pour armes :

D'azur, à une fasce d'or abaissée, surmontée de sept fleurs de lis d'argent posées 3 et 4, et d'un lambel de quatre pendants du même : et une champagne d'argent chargée d'une hache de sable emmanchée de gueules. — COURONNE : *De Marquis.*

De ce mariage sont issus :

1° Benoît-Pierre RIONDET DE FALIEUSE, lieutenant au 1er régiment de chasseurs à cheval, lequel a fait avec distinction la guerre d'Espagne, en 1823, celle de Belgique, en 1832, et s'est ensuite signalé en Algérie, particulièrement à Boufiarick, au mois d'avril 1840, dans une affaire où il eut un cheval tué sous lui et où il courut les plus grands dangers. Ce fait d'armes, dont les journaux ont rendu compte, lui mérita d'être mis à l'ordre du jour de l'armée. Il a été créé chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, par brevet du 4 avril 1852.

2° Pierre-Benoît RIONDET DE FALIEUSE.

3° Élisa RIONDET DE FALIEUSE, mariée, en 1821, à noble Jean-François DEL BUE, docteur en l'université de Pavie, assesseur près le tribunal de Crémone, auteur d'un traité héraldique sur les titres, dignités et qualifications en Italie, qui jouit d'une grande estime auprès des savants.

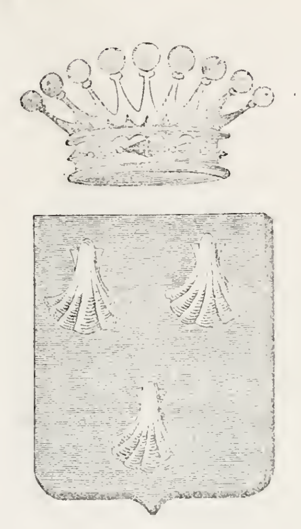
La famille DEL BUE, originaire de Mantoue, et dont une branche s'est établie à Crémone, est une des plus nobles et des mieux alliées du Royaume Lombardo-Vénitien. Son antique extraction et ses prérogatives ont été reconnues, sur production de titres, par décret du tribunal héraldique de Mantoue, en date du 20 juin 1771. Elle porte : *D'azur, au bœuf d'or passant sur une terrasse de sinople, accompagné de trois étoiles à huit pointes d'or, 2 en chef et 1 entre les jambes du bœuf, en pointe.* De ce mariage est issu :

Luigi-Pietro DEL BUE, garde-noble Lombardo-Vénitien, résidant à Vienne.

4° Laure RIONDET DE FALIEUSE, mariée à noble François Fouquet, docteur ès-sciences.

HARSCOUET DE SAINT-GEORGE

BRETAGNE.



ARMES : *D'azur, à trois coquilles d'argent.* — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : *Honneur et Franchise.*



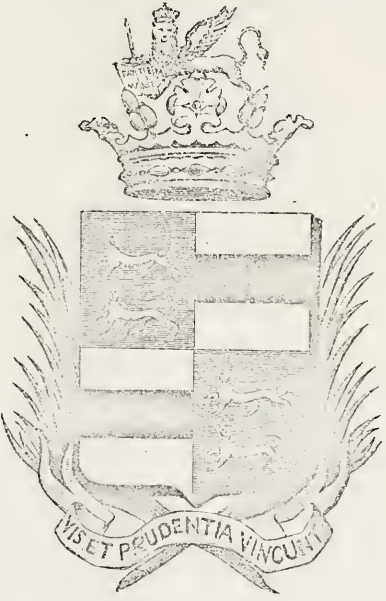
LA noblesse d'ancienne extraction de cette famille est reconnue, en la province de Bretagne, dès le XIe siècle. Dans les archives de Cherin, les pièces extraites de celles de Châteauneuf, mentionnent : en l'an 1055, un HARSCOUET, seigneur de RAIS, comme fondateur de l'abbaye de Chaume; le même, en 1058, comme bienfaiteur du prieuré de Chémené; enfin, en 1057, Gabriel HARSCOULT, comme siégeant au rang des chevaliers bretons, dans les États du duché assemblés par le comte Eudon. Dans plusieurs montres d'Olivier de Clisson, des années 1375 et suivantes, figurent aussi Jehan et Alain HARSCOUET. Enfin, un arrêt de la Chambre établie par le Roi Louis XIV, pour la réformation de la noblesse en Bretagne, rendu le 2 janvier 1669, maintint la famille HARSCOUET parmi les maisons nobles et d'ancienne extraction.

DE VOYER D'ARGENSON

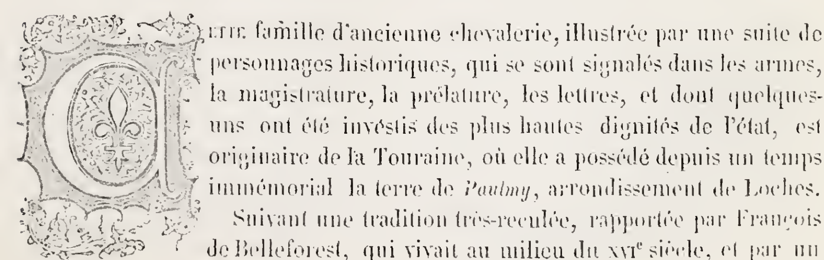
TOURAINE.

Marquis de Paulmy et d'Argenson, comtes de Rouffiac et de Vueil, en Berry, vicomtes de Mouzé et de la Roche de Gennes, barons de Marmande et les Ormes, etc., etc., etc.

BARONS DE L'EMPIRE FRANÇAIS.



Armes : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à deux léopards d'or, passants l'un sur l'autre, couronnés du même, armés et lampassés de gueules, qui est de Paulmy ; aux 2 et 3, d'argent, à une fasce de sable, qui est d'Argenson.* — Supports : *Deux anges, vêtus de dalmatiques aux armes de la maison.* — Cimier : *Le lion de Saint-Marc de Venise d'or, portant la couronne fermée, tenant l'épée et le livre ouvert d'argent, sur lequel sont inscrits ces mots :* Pax tibi Marce. *Ancienne devise de Paulmy :* Vis et prudentia vincunt.



Cette famille d'ancienne chevalerie, illustrée par une suite de personnages historiques, qui se sont signalés dans les armes, la magistrature, la prélature, les lettres, et dont quelques-uns ont été investis des plus hautes dignités de l'état, est originaire de la Touraine, où elle a possédé depuis un temps immémorial la terre de *Paulmy*, arrondissement de Loches.

Suivant une tradition très-reculée, rapportée par François de Belleforest, qui vivait au milieu du XVI[e] siècle, et par un

grand nombre d'anciens auteurs (André Duchesne, l'Hermite de Souliers et autres), la terre de Paulmy fut donnée par l'Empereur Charles-le-Chauve à BASILE, chevalier grec, en récompense de nombreux services rendus, notamment dans la guerre contre Nomènoé, Roi des Bretons. C'est de ce Basile que descend la famille DE VOYER.

Paulmy, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village, a compté parmi les villes seigneuriales de la Touraine, et la contrée adjacente se nommait le *Palmisois*. L'étymologie de ce nom, d'après les mêmes historiens, doit être cherchée dans les palmes que ses possesseurs cueillirent à la guerre, et aussi dans la culture des lettres :

Ex titulis tibi jure tuis facit inclyta nomen,
Palma, diu palmas musis ac marte tulisti.

(Vers du poète Jodelle, adressés à Jean DE VOYER.)

Un titre de l'année 1244, que citent les Mémoires de Marolles, et qui était conservé aux archives de Paulmy, donne pour seigneur à cette époque: Etienne DE VOYER, *Stephanus Vigerius miles*, et sa femme Agathe ou Agathie, que l'on croit avoir été de la maison DE BEAUVAU.

Regnaut DE VOYER, sire de Paulmy, fut le compagnon d'armes et le conseiller intime du Roi Saint-Louis, *familiaris Sanctissimi Ludovici Regis.*

(Eloge funèbre de René de Voyer, prononcé devant le Doge et le Sénat de Venise, en 1651.)

Belleforest dit qu'il suivit le Roi Saint-Louis dans tous ses voyages d'outre-mer (*Grandes Annales I*, 646, etc.). Il se distingua à la prise de Damiette, à la bataille de la Massoure ; et son fils, Pierre DE VOYER, qui l'avait accompagné, fut pourvu à son retour du commandement des ville et château de Loches.

Philippe DE VOYER, seigneur de Paulmy, prit part aux guerres de Flandres, et fut tué à la bataille d'Azincourt. (BELLEFOREST, *Grandes Annales.*)

Pierre DE VOYER, II[e] du nom, non moins affectionné à la cause nationale, reconstruisit son château, une première fois saccagé par les Anglais. Il commanda le ban de Touraine, et c'est lui que Chapelain désigne en ces termes dans le poëme de la Pucelle :

Le valeureux PAULMY, sur leurs traces amène,
Tout ce qu'a de vaillant la fertile Touraine.

Plus tard, nous trouvons Jean DE VOYER, combattant à Pavie, à Cerisolles, et pour qui, en rémunération de ses services, et *en raison de l'antiquité de race et noblesse de sa famille*, fut érigée, par lettres-patentes de Charles IX, la vicomté de Paulmy et la Roche de Gennes, en 1569.

Dux, Legatus, Eques, fudit, sociavit, adauxit,
Hostes, Hispanos, titulos, vi, fœdere, fama.

(Tombeau de Jean DE VOYER imprimé en 1571.)



L'attachement de Jean DE VOYER à la cause Catholique, pour laquelle il avait fait les plus grands sacrifices, amena une seconde fois la destruction du château de Paulmy, pillé et dévasté par les Calvinistes, en 1569.

Jean DE VOYER avait épousé, dès 1538, Jeanne GUEFFAULT, héritière de la terre d'Argenson, située dans l'arrondissement de Chinon.

La famille Gueffault, très-ancienne en Touraine, était alliée aux d'Aloigny de la Groie, aux Lusignan et à d'autres familles puissantes à cette époque.

Jean DE VOYER mourut en 1571, âgé de soixante-quatorze ans, laissant deux fils qui ont formé les deux branches longtemps subsistantes de la maison DE VOYER, celles de PAULMY et d'ARGENSON.

René, son fils aîné, fut vicomte DE PAULMY, et Pierre, le second, prit le nom D'ARGENSON, du chef de sa mère.

BRANCHE DE VOYER DE PAULMY.

René DE VOYER, vicomte de Paulmy, participa avec ardeur aux guerres de religion, combattit dans les rangs catholiques à Dreux, Jarnac, Moncontour, au secours de Malte, en 1565, à la journée de Lépante, en 1571. Il visita l'Orient et le Saint-Sépulcre, et, à son retour, il fut fait bailli et gouverneur de Touraine. Il avait levé à ses frais un corps de 200 hommes d'armes, appelés les *Chevau-légers de Paulmy*. Il mourut en 1586, âgé de quarante-sept ans, laissant de sa veuve Claude de TURPIN-CRISSÉ, un fils unique :

Louis DE VOYER, vicomte de Paulmy, qui rebâtit ce château en 1615, et mourut, en 1651, laissant de Jeanne de LARÇAY, son épouse ;

Jacques, quatrième vicomte DE PAULMY, gouverneur de Chatellerault, qui épousa Françoise DE BEAUVAU, de laquelle il eut :

Armand, mort en 1674, des suites de blessures reçues à la bataille de Senef, après avoir été marié à Radegonde DE MAUROY, qui, devenue veuve, se remaria, en 1685, au comte de Crussol d'Uzès.

La terre de Paulmy passa, en 1689, par le mariage de Marie-Céleste, sœur et héritière du dernier vicomte, à la famille de LA RIVIÈRE-PLŒUC, originaire de Bretagne, qui la posséda jusqu'en 1750, époque à laquelle elle fut rachetée par le comte d'Argenson, ministre de la guerre, issu de la seconde ligne des VOYER.

BRANCHE DE VOYER D'ARGENSON.

Cette ligne avait pour auteur, comme il a été dit, Pierre DE VOYER, deuxième fils de Jean et de Jeanne GUEFFAULT, qui fut également bailli de Touraine, épousa Elisabeth HURAULT, nièce du chancelier Hurault de Chiverny, et mourut en 1616, laissant pour fils :

René DE VOYER, appelé généralement ARGENSON dans les mémoires contemporains. Employé aux missions les plus difficiles et les plus délicates sous les cardinaux Richelieu et Mazarin, il fut conseiller d'Etat et intendant des pro-



vinces centrales, ainsi que des armées d'Italie, d'Allemagne et de Catalogue. Retenu prisonnier par les Espagnols, dans le château de Milan, il y composa son traité de la *Sagesse chrétienne*, qui a été traduit en plusieurs langues. Désigné, en 1650, pour l'ambassade de Venise, il eut à peine le temps de se faire reconnaître, et mourut en juillet 1651. Ses funérailles furent célébrées avec une pompe extraordinaire, et un mausolée lui fut élevé dans l'église de Saint-Job.

René de Voyer, IIe du nom, fils du précédent, né en 1624, séjourna cinq ans à Venise, où il avait été pourvu de l'ambassade de son père (1651 à 1654), et où naquit Marc-René de Voyer, filleul de la République. Comme preuve de son estime, le Sénat lui accorda le droit de joindre à ses armes celles de la République, et cette autorisation fut confirmée par un brevet du Roi de France, de novembre 1656.

René IIe termina ses jours dans une pieuse retraite, et mourut en 1700 à l'âge de 70 ans.

Outre son fils aîné, dont il nous reste à parler, il avait eu de Marguerite Houlier, dame de la Poyade, près Angoulême, un second fils François-Elie de Voyer, né en 1656, qui devint archevêque d'Embrun, puis de Bordeaux, et est mort en 1728 dans sa ville archiépiscopale (1).

Marc-René de Voyer, célèbre sous le règne de Louis XIV, comme lieutenant-général de police, depuis le mois de janvier 1697 jusqu'à la mort de Louis XIV, fut promu, sous la Régence du duc d'Orléans, à la présidence du conseil des finances et à la dignité de garde-des-sceaux, de janvier 1718 jusqu'en juin 1720. Il mourut le 8 mai 1721. Sa statue se voit sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, comme celle du créateur de la police de Paris, et de l'un des magistrats dont l'administration fut la plus utile à cette grande capitale.

Le garde-des-sceaux d'Argenson laissa, de Marguerite Le Fèvre de Caumartin, deux fils, tous deux ministres sous le règne de Louis XV, et qui, tous deux, se sont illustrés par d'éminents services.

L'aîné, René-Louis de Voyer, *marquis* d'Argenson, né en octobre 1694, fut conseiller d'État, ministre des affaires étrangères, de 1744 à 1747, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est auteur de Mémoires historiques et de plans de réformation économique et sociale, qui dénotent des vues généreuses, ainsi qu'une haute sagacité et une étonnante pénétration de l'avenir. Il est mort le 26 janvier 1757.

Le second fils du garde-des-sceaux Marc-Pierre *comte* d'Argenson, né en août 1696, fut d'abord conseiller d'État, puis chancelier de l'ordre de Saint-Louis

(1) Un frère de René IIe, dit le vicomte d'Argenson, seigneur de Mouzé, fut grand-bailli de Touraine, à partir de 1643, et l'un des premiers gouverneurs du Canada ou Nouvelle France de 1657 à 1660.



en 1721. Il devint successivement membre du conseil des ministres depuis 1742, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, de janvier 1743 jusqu'en janvier 1757, et en même temps chargé de la librairie, des postes, de l'administration de la ville de Paris et des provinces frontières, etc. Il est le créateur de l'Ecole militaire, du corps des grenadiers royaux, et l'auteur de beaucoup de réglements qui ont fait époque dans l'administration de la guerre ; il accompagna le Roi dans ses campagnes des Pays-Bas, se trouva, ainsi que son frère le marquis d'Argenson, à la bataille de Fontenoy, et plus tard à celle de Lawfeld. En perdant un poste qu'il avait occupé avec éclat durant près de quinze années, il fut disgracié et exilé dans sa terre des Ormes, d'où il n'obtint la permission de revenir à Paris qu'en 1764, époque de sa mort.

Le comte d'Argenson fut membre honoraire de l'Académie des sciences.

Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy, fils du marquis d'Argenson, né en 1722, fut nommé ministre de la guerre en survivance de son oncle, au mois d'octobre 1751, et remplaça celui-ci comme titulaire durant l'année qui suivit sa disgrâce, jusqu'en janvier 1758. Il fut chargé de plusieurs ambassades, membre de l'Académie Française comme l'avait été son grand-père, le Garde-des-Sceaux, trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, gouverneur de l'arsenal, et passa les dernières années de sa vie à composer une immense collection connue sous le nom de *Bibliothèque de l'Arsenal*, dont il a laissé de savantes analyses dans la *Bibliothèque des Romans*, et dans les *Mélanges* tirés d'une grande bibliothèque, 70 vol. in-8°.

Le marquis de Paulmy est mort en 1787, âgé de 65 ans, laissant une fille mariée au duc de Luxembourg, mère du duc de Luxembourg, ex-capitaine des Gardes, et de sa sœur la princesse de Laval-Montmorency.

Le comte d'Argenson eut pour fils Marc-René, marquis de Voyer, né en 1722, lieutenant-général des armées du Roi, qui servit à la bataille de Fontenoy, où il commandait le régiment de Berri cavalerie, dans les guerres de Flandre et d'Allemagne. Il fut grand bailli de Touraine, directeur-général des haras, gouverneur du château de Vincennes, commandant militaire en Alsace, en Saintonge et en Aunis, et concessionnaire de la terre de Saralbe en Lorraine, qu'il tenait du roi Stanislas. Il fit construire dans sa terre de Poitou, le château des Ormes, une des célébrités de cette contrée, qui devait être plus tard démoli par son fils.

Le marquis de Voyer, mort le 18 septembre 1782, avait épousé Constance de Mailly d'Haucourt, fille du maréchal de Mailly.

De ce mariage, naquit :

Marc-René-Marie de Voyer d'Argenson, né le 19 septembre 1771, titré avant la révolution de comte d'Argenson, seigneur de la vicomté de Saralbe, grand

bailli de Touraine et gouverneur de Vincennes. Il fut nommé préfet des Deux-Néthes, de mai 1809 jusqu'en mai 1813, officier de la Légion-d'Honneur et baron de l'Empire. Il a été député à la chambre des représentants dans les Cent-Jours, membre de presque toutes les assemblées législatives de la Restauration, et après la Révolution de Juillet jusqu'en 1834; successivement élu par le Haut-Rhin, l'Eure, la Vienne et le Bas-Rhin. Dans sa jeunesse, il était aide-de-camp, et depuis ce temps il fut toujours l'ami politique du général Lafayette. Il était connu par ses opinions hardies et ses maximes populaires, d'autant plus remarquées qu'elles venaient de lui; administrateur distingué, manufacturier, agronome et orateur éminent de l'opposition.

Il est mort à Paris le 1er août 1842.

Il contracta mariage, en 1795, avec Sophie DE ROSEN-KLEINROOP, petite-fille du maréchal DE ROSEN, unique héritière des maisons de Rosen, Rothenbourg, Vaudrey de Franche-Comté, ainsi que de la branche aînée des Grammont de cette même province, et par conséquent des terres de Masseyaux, Dettwiller, Saint-Remy, du marquisat de Bollwiller en Haute-Alsace, etc.

Madame D'ARGENSON, veuve en premières noces de Victor DE BROGLIE, fut par ce premier mariage mère du duc DE BROGLIE actuel. Elle est décédée le 29 octobre 1828.

Du mariage de M. DE VOYER D'ARGENSON et de Sophie DE ROSEN, sont nés quatre enfants, dont l'aîné est le chef actuel de la famille.

1° Charles-Marc-René DE VOYER, marquis d'Argenson, né le 20 avril 1776, marié en 1822, à Anne-Marie FAURE, fille de Mathieu FAURE, alors député de la Charente-Inférieure, et d'Anne Delamain, dont :
   A. Laure D'ARGENSON, mariée à Enguerrand, vicomte DE PULLY, petit-fils du lieutenant-général comte RANDON DE PULLY, décédée en septembre 1852;
   B. Elisabeth-Aline D'ARGENSON, mariée au comte Rodolphe D'ORNANO, actuellement chambellan de l'Empereur Napoléon III, et précédemment préfet du département de l'Yonne, fils du lieutenant-général comte D'ORNANO, sénateur et gouverneur des Invalides;
   C. Amélie D'ARGENSON, mariée en 1852, au comte Jules DE CLERVAUX.
   D. Marie D'ARGENSON;
   E. René D'ARGENSON, né le 2 juin 1836.

2° Sophie D'ARGENSON, veuve de Fortuné REYNAUD, baron de Lascours, en son vivant lieutenant-général, pair de France, commandant la 7e division militaire;

3° Victorine D'ARGENSON, mariée à Raoul comte DE CROÏ-CHANEL.

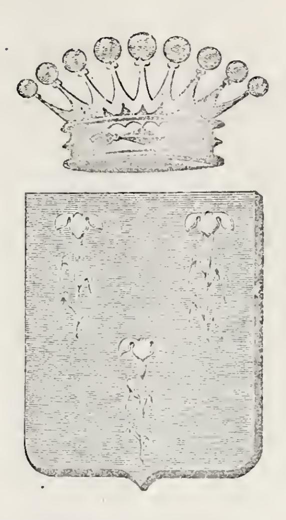
4° Elisabeth D'ARGENSON, mariée à Gustave FOURNIER DE BOISAIRAULT, marquis d'Oyron, décédée en 1847 (1).

(1) Le marquis D'OYRON est encore aujourd'hui, du chef de sa femme, possesseur de la terre et du château de Paulmy.



D'ASSAILLY

POITOU.



ARMES : *D'azur, à trois lys au naturel, posés 2 et 1.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : *Terris altius.*

Nous extrayons de l'*Histoire généalogique du Poitou*, par Bauchet-Filhaud, et du T. XIX du Nobiliaire universel de Saint-Allais, les indications suivantes, relatives à la noblesse de la famille D'ASSAILLY.

Son nom, qui s'est écrit aussi DE L'ASSAILLY et D'ASSALIT, se rencontre pour la première fois dans les nobiliaires du Languedoc.

Un D'ASSALI, que l'on croit originaire d'Angleterre, était, en 1167, quatrième grand-maître de l'ordre de Malte.

Les monuments écrits de la noblesse du Poitou, font mention de :

N. D'ASSALIT, fille d'Audebert d'Assalit, et épouse de Constantin de Châteauneuf, qui existait en 1270 (*Charte de l'abbaye de Charroux*).

La filiation suivie et non interrompue de cette famille commence à :

I. François d'Assailly, Ier du nom, que l'on trouve cité, avec ses deux fils, aux années 1594 et 1597, dans le catalogue des nobles de la généralité de Poitiers.

II. François d'Assailly, IIe du nom, seigneur du Peux, second fils du précédent, est mort en 1660, laissant de son mariage avec mademoiselle de Barazan les trois fils qui suivent :

1° François, qui a continué la descendance;
2° Pierre d'Assailly, seigneur de Lorageay, qui, en 1706, était officier au service d'Espagne;
3° Alexis d'Assailly, qui commanda le troisième escadron des nobles du Haut-Poitou, au ban de 1703.

III. François d'Assailly, IIIe du nom, figure parmi les gentilshommes enrôlés dans le ban de la noblesse du Poitou, en 1689. Il fut père de :

IV. Sébastien d'Assailly, seigneur de la Salmondière, qui fonda dans ce domaine, dont il avait hérité de son père, un établissement pour le soin des malades et l'éducation gratuite des enfants pauvres. Il épousa mademoiselle de Grelier de Concize, d'une famille très-distinguée du Bas-Poitou, de laquelle il laissa deux fils, savoir :

1° Alexandre d'Assailly, qui, après avoir servi dans l'émigration, entra, en 1815, dans la maison militaire du Roi;
2° Philippe-Antoine, dont l'article suit.

V. Philippe-Antoine d'Assailly, marié à mademoiselle de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, fille du comte Charles d'Espagnac, officier aux gardes françaises, et petite-fille du lieutenant-général de ce nom, mort gouverneur des Invalides en 1782, a deux enfants :

1° Charles-Philippe-Alfred, qui suit;
2° Ursule-Camille d'Assailly.

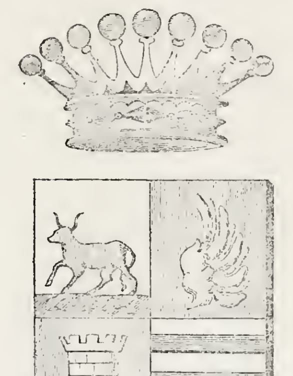
VI. Charles-Philippe-Alfred d'Assailly, actuellement ministre plénipotentiaire, a épousé, le 30 janvier 1837, mademoiselle Adrienne-Octavie de Lasteyrie du Saillant, fille du marquis de Lasteyrie et par sa mère Virginie du Motier de La Fayette, petite-fille du maréchal de Noailles.



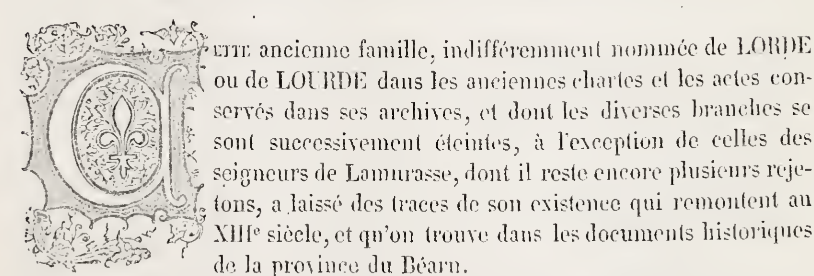
DE LORDE OU DE LOURDE

BÉARN ET LANGUEDOC.

COMTES DE LOURDE, BARONS DE LORDE ET SEIGNEURS DE RODEILLE, DE CARAYBAT, DE SOULA, DE MONTGAILLARD, DE CHATEAU-MASCARD, DE LAMURASSE, DE COURTALET, ETC.



ARMES : *Écartelé : au 1er, d'argent à la vache passante de gueules sur un terrain de sinople; au 2e, de gueules, au demi-vol d'aigle d'argent; au 3e, de gueules à la tour d'argent crénelée de cinq pièces; au 4e, burelé d'argent et d'azur de huit pièces.* — COURONNE : *de comte.* — DEVISE : *Placet ubique.* — SUPPORTS : *Deux branches de laurier.*



Cette ancienne famille, indifféremment nommée de LORDE ou de LOURDE dans les anciennes chartes et les actes conservés dans ses archives, et dont les diverses branches se sont successivement éteintes, à l'exception de celles des seigneurs de Lamurasse, dont il reste encore plusieurs rejetons, a laissé des traces de son existence qui remontent au XIIIe siècle, et qu'on trouve dans les documents historiques de la province du Béarn.

Mais son origine, bien plus reculée, semble contemporaine de celle de la

ville dont elle porte le nom, et qu'anciennement on nommait *Lorde*, et qui a aujourd'hui nom *Lourde*.

La branche aînée de Caraybat s'est éteinte sans postérité vers la fin du dernier siècle ; la branche de Lamurasse a pu hériter de ses armes, bien qu'elle n'ait pas hérité de ses terres, comme nous allons le faire connaître ; mais avant l'extinction de son aînée, la branche cadette a toujours porté la vache de Béarn, un demi-vol d'aigle et une tour qu'on retrouve partout dans les armes de la ville de Lourde.

Les armes de cette ville sont : de gueules, à trois tours d'or, maçonnées de sable sur un roc d'argent, celle du milieu plus élevée, surmontée d'une aigle éployée, aussi de sable, membrée d'or, tenant au bec une truite d'argent.

Mlle Elisabeth de Lourde de Caraybat, veuve de M. de Luppé, morte sans enfants dans la ville de Foix, où elle habitait, désirait laisser sa fortune au neveu de son nom, Bertrand de Lourde de Lamurasse ; mais on l'en détourna par la peur et le mensonge, en lui persuadant que l'ex-seigneur de Lamurasse avait émigré en Espagne, et qu'elle serait incarcérée, même traînée à l'échafaud, si elle ne se hâtait de vendre tous ses biens. Bertrand de Lorde, son neveu, était alors détenu dans la prison de Saint-Gaudens, à plus de vingt lieues de Foix. La veuve de Luppé consentit aussitôt à se dépouiller de toute sa fortune en souscrivant des actes de vente simulés. Bertrand de Lorde de Lamurasse poursuivit la nullité de ces ventes comme frauduleuses, mais elles furent maintenues en première instance et en appel d'après le principe que quiconque peut donner peut vendre. Le jugement accorda seulement l'action en rescision pour lésion de plus de moitié prix, et nomma des experts pour procéder à l'estimation des biens vendus. Il y eût transaction sur cette instance entre l'appelant et les intimés. Bertrand de Lorde a donc succédé aux titres de la branche aînée par le décès de la dame Élisabeth de Lorde de Caraybat, sans postérité, vers la fin du siècle dernier.

Les chroniques de Béarn assignent au château de *Lorde*, qui devint le noyau de la ville de *Lourde*, une origine très-ancienne, antérieure à l'invasion des Maures.

C'est un chef sarrasin, un Maure converti, qui, d'après l'histoire du temps, formerait la souche de la maison de Lorde, très-ancienne par conséquent, et qui s'est perpétuée pendant un si grand nombre de siècles.

Cependant, il n'existe à ce sujet aucun autre document authentique que les chroniques du temps qui permettent d'affirmer le fait avec assurance, et le généalogiste est obligé, pour ne pas tomber dans l'erreur, de s'en tenir aux inductions qui se déduisent logiquement des circonstances ci-dessus relatées.

Il est à déplorer que cette absence totale de documents antérieurs au XIIIe siècle sur cette ancienne famille provienne de l'incendie de ce château, à la suite du

siége qu'il soutint contre le duc d'Anjou, qui y mit le feu parce qu'il ne put pas s'en rendre maître.

Après ce désastre, la famille de Lorde s'établit en Languedoc définitivement; à partir de ce moment, les preuves de son existence se multiplient. Le premier acte connu de cette famille, et qui y ait trait, est une charte en latin du mois d'octobre 1224, par laquelle Roger Bernard, comte de Foix, aliéna en faveur de Raymond de Lorde, Pierre de Lorde, son frère, et Rube de Palavie, tout le camp de Balager, ses forts, ses retranchements, montagnes, jardins, terres, hommes et femmes, appartenances et dépendances, au prix de douze mille sols melgoriens précédemment payés par les acquéreurs à la libération dudit comte.

On voit par cet acte qu'à cette époque déjà la famille de Lorde était une des plus riches et des plus puissantes de la contrée.

Aux termes d'un contrat de vente souscrit le 5 avril 1246, devant Pierre Rigaille, notaire et tabellion dans le comté de Foix, Raymond de Lourde acquit de Guilhaume de Celles le village et dépendances de Caraybat, au prix de cinq cents sols d'or payés comptant.

En l'an 1286, Raymond de Lourde, seigneur de Rodeille, fut chargé par la ville de Saverdun, en ce temps-là la plus forte et la plus importante place du comté de Foix, d'implorer le pardon de la reine Catherine, très-irritée de ce que ladite ville de Saverdun avait donné entrée au seigneur de Narbonne.

Lorsque, sous le règne de Charles VIII, les États de Languedoc se plaignirent de la surcharge des subsides qui pesaient sur cette province, et que pour établir l'égalité relative de l'impôt dans les quatre généralités qui divisaient alors la France, le roi prescrivit la confection d'un compoix général pour tout le royaume, Jean de Lorde fut député par les États généraux pour veiller à ses intérêts dans cette importante opération.

Aux États généraux tenus à Blois, en 1576, Antoine de Lourde fut député par le tiers-État pour la sénéchaussée du Lauraguais.

La filiation de la branche puinée de Lorde de Lamurasse, dont est issue celle de Lorde de Courtalet, peut être suivie, sans interruption, jusqu'à l'année 1450, à l'aide des documents échappés au vandalisme de 1793.

Cette filiation s'arrête à Hugues de Lorde, qui vivait en 1450, et donna le jour à :

Armand-Jean de Lorde, marié à Philippe de Monthaud, fille de noble N. Monthaud, seigneur de Labat, dont il eut :

Roger de Lorde, marié le 14 juin 1518 à Françoise de Miglos, fille de messire Bertrand de Miglos, seigneur de Junac; entr'autres enfants issus de cette branche, il faut citer :

Jean-Raymond de Lorde, écuyer, seigneur de Caraybat et de Montgaillard,

conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du roi, capitaine et bailli du château de la ville et dépendances de Mazères, en 1607. Il avait épousé, en 1612, noble demoiselle Françoise-Angélique-Ursule d'Escornebeuf, dont il eut :

Noble Jean de Lorde, seigneur de Caraybat, qui se maria en 1634 avec demoiselle Marie de Cassamajour, qui lui donna :

Noble Jacques de Lorde, seigneur de Caraybat et de Soula, gentilhomme de la chambre du roi, marié à Charlotte de Dufaure, dont il eut :

Pierre de Lorde, seigneur de Caraybat et de Lamurasse, qui se distingua vaillamment au service du roi de Sardaigne dans le XVIIe siècle. Il avait épousé en premières noces demoiselle Anne-Catherine-Raphaël Argentié. de Turin, dont le père était avocat en la chambre du comté pour son altesse royale monseigneur le duc de Savoie (1).

De ce mariage naquirent deux fils qui servirent dans les armées du roi de Sardaigne :

Pierre de Lorde, de retour en France après ses campagnes, ayant perdu sa première femme, se remaria à demoiselle Paule de Miglos. Il mourut le 25 mai 1705. De ce second mariage sont issus :

1° Jacques de Lorde, officier qui fit de brillantes campagnes, à la suite desquelles il mourut à l'hôtel royal des Invalides, à Paris ;

2° Antoinette de Lorde de Lamurasse, mariée à noble Antoine Reluques de Saint-André, mousquetaire à cheval de la reine et petit-fils du maréchal de France de ce nom ;

3° Jean-François, qui suit.

Jean-François de Lorde, seigneur de Lamurasse et de Courtalet, né le 16 août 1776, officier au régiment d'Auxerre, épousa demoiselle Paule de Dupac, de laquelle il eut :

1° Jean-François-César de Lorde, marié à noble demoiselle Marie de Bonnefoi, suivant contrat passé le 14 mai 1754 au château de la Boissière, ;

2° Antoine-Henri de Lorde de Latour, seigneur de Lamurasse, château Mascave et Courtalet, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, porte-étendard des gardes-du-corps du roi. Il épousa noble demoiselle Marie-Anne d'Espagne, d'une illustre famille, parente des anciens rois d'Aragon.

3° Marie-Antoinette de Lorde de Latour, qui contracta mariage, le 29 janvier 1788, au château de Lamurasse, avec noble Jean-Pierre de Fouré, seigneur de Manabrac ;

---

(1) Suivant les traditions de la famille, il était resté dans le Béarn une branche de la maison de Lorde qui s'éteignit vers le commencement du XVIIe siècle. Le dernier rejeton de cette branche écrivit à M. de Lorde de Caraybat de lui envoyer un de ses enfants pour en faire son successeur: mais M. de Lorde de Caraybat lui répondit qu'il n'avait que deux filles, et ne songea pas à lui annoncer que la branche de Lamarche pouvait lui donner un enfant mâle et perpétuer le nom de cette ancienne famille dans le pays qu'elle eut pour berceau.

4º Marie-Anne DE LORDE, mariée à noble Emmanuel de Méritens, seigneur de Villeneuve;
5º Jean-Bertrand, dont l'article suit.

Jean Bertrand DE LORDE, seigneur de Lamurasse et de Courtalet, maire de Mazères (1), épousa demoiselle Marie-Thérèse-Antoinette Bayon de Libertat, proche parente de l'amiral Dupetit-Thouars, qui a tant illustré la marine française à la fin du siècle dernier. (La statue en marbre blanc de Bayon de Libertat, un des ancêtres de mademoiselle Antoinette, existe encore à l'Hôtel-de-Ville de Marseille.)

De cette union sortirent quatre enfants:

1º Jean-François-Marie-Henri de LORDE, capitaine en retraite, membre de la Légion-d'Honneur, juge de paix du canton de Saint-Martory, chef actuel de la famille, marié à demoiselle Jeanne-Mélanie Dufraine, en a eu, entre autres enfants : Victor DE LORDE, qui vient de terminer son noviciat au séminaire des jésuites, à Toulouse.

2º Jean-François-Antoine-Marie-Norbert de LORDE, avocat, maire de la ville de Saint-Martory, conseiller d'arrondissement de 1837 à 1848, auteur d'un Mémoire sur le paupérisme, qui obtint, en 1843, une mention honorable de la part du conseil d'arrondissement et du conseil général de la Haute-Garonne, indépendamment de l'honorable suffrage de M. Darras, inspecteur des hospices. Le préfet du département complimenta également l'auteur, et lui fit connaître qu'il avait puisé dans ce Mémoire d'utiles indications pour les mesures prises dans le but de remédier au fléau de la mendicité

M. Norbert DE LORDE épousa, le 3 mai 1824, demoiselle Jeanne-Adélaïde Lacombe, fille de M. Simon Lacombe, avocat, dernier juge de la temporalité de Bonnefont (abbaye), et ancien juge de paix du canton de Saint-Martory.

De ce mariage sont issus :

A. Simon-Henri-Germain-Jean-Marie de LORDE, né le 21 mars 1825;
B. Henriette-Mélanie de LORDE, née le 19 janvier 1829, morte à l'âge de dix-sept ans;

3º Jean-François-Marie-Henri DE LORDE, marié à demoiselle Joséphine Court, dont il a entr'autres enfants : deux fils, Odon et Gabriel, l'un et l'autre sous-officiers dans l'armée française;

4º Marie-Laurence de LORDE, mariée à M. Chrysostome Amat, a, entr'autres enfants, M. Henri Amat, diacre et professeur au séminaire de Pamiers.

La maison DE LORDE a fourni quelques membres au clergé :

En 1571, Charles DE LORDE, chevalier de Malte, était curé de Montsaunées, siége de la commanderie de ce nom.

En 1690, Jacques de LORDE était curé de Caumont et prêtre obituaire de l'église Saint-Jérome et chapelle de la ville de Mazères.

En 1754, Charles DE LORDE était curé de Montaud.

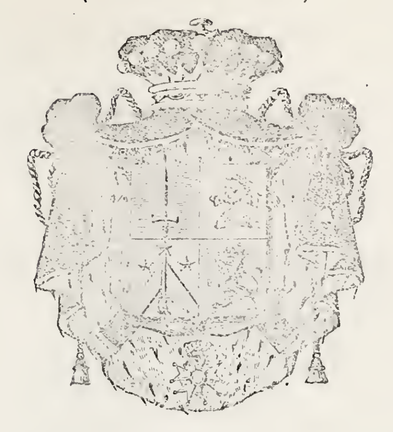
Vers la fin du XVIIIe siècle, mademoiselle DE LORDE de Caraybat était supérieure du couvent de Foix.

---

(1) Il avait été élu capitaine des gardes nationales du 3e bataillon des volontaires de la Haute-Garonne; mais ce grade, qu'il refusa, fut accepté par Compans de Salies, mort lieutenant-général.

GÉRARD

(MARÉCHAL COMTE).



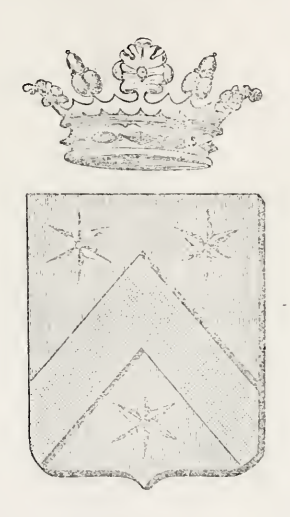
Étienne-Maurice, comte GÉRARD, maréchal de France, né à Damvilliers, département de la Meuse, le 4 avril 1773, s'engagea à vingt ans dans le 2e bataillon de son département. Il fit ses premières campagnes sous Dumouriez et assista à la bataille de Fleurus. Bernadotte l'emmena, comme aide de camp, en Italie et sur les bords du Rhin. A la bataille d'Austerlitz, Gérard fut blessé en chargeant à la tête du régiment dont il était colonel. Créé général de brigade pendant la campagne de Prusse, il fut envoyé en 1810 à l'armée de Portugal, d'où il revint commander, comme général de division l'arrière-garde du corps du prince d'Eckmühl, en Russie. A la première Restauration, il fut conservé dans son grade et chargé des fonctions d'inspecteur général d'infanterie en Alsace. Pendant les Cent-Jours, Napoléon lui donna le commandement de l'armée de la Moselle et le créa pair de France. Après le retour des Bourbons, il voyagea à l'étranger et ne rentra dans sa patrie qu'en 1817. Il a fait plusieurs fois partie de la chambre élective sous Louis XVIII et Charles X, et siégea toujours sur les bancs de l'opposition.

Louis-Philippe lui confia le portefeuille de la guerre le 11 août 1830, le nomma maréchal de France le 17 du même mois, et l'éleva à la pairie le 11 novembre 1832. Il a été président du conseil des ministres en 1834, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, et enfin grand-chancelier de la Légion-d'Honneur jusqu'en 1849.

DE BÉRULLE

CHAMPAGNE, DAUPHINÉ ET ILE-DE-FRANCE.

MARQUIS DE BÉRULLE, VICOMTES DE GUYENCOURT, BARONS DE CÉANT-EN-OTHE, SEIGNEURS D'AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même.*
COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux Sauvages.*

Au rang des familles historiques de la France, distinguées par d'éminents services et de nombreuses illustrations, il faut placer la maison DE BÉRULLE, qui a donné son nom à la seigneurie de Bérulle, autrefois Céant-en-Othe, située à deux lieues de Villeneuve-l'Archevêque. Cette terre domaniale est aujourd'hui une commune remarquable par la beauté de son église gothique.

Cette maison s'est alliée aux plus anciennes et aux plus célèbres, telles que celles d'Assigny, de Bongars, de Briçonnet, de Cacqueray, d'Hodouart de Foissy, de Hue de Miromesnil, de Lévis, de Nuits, de Neufvy,

de Prie, de Rochechouart, de Séguier, de la Tour-du-Pin-Chambly, de Puibusque, de Monteil, de Bochard de Champigny, de Goujon de Thuisy, de Robert du Châtelet, etc.

La généalogie de cette maison, dont on n'a jamais donné la continuation jusqu'à nos jours d'une manière complète et exacte, est établie filiativement dans les *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 188, et dans l'*Histoire généalogique des Pairs de France*, de Courcelles, t. IX, depuis :

I. Amaury de Bérulle, chevalier, qui combattit à la journée de Crécy, en 1346, et fut père de :

II. Thibaut de Bérulle, qui commanda une compagnie d'ordonnances sous le règne de Charles V.

III. Jean de Bérulle, dit de la Borde, écuyer, servit avec Pothon de Xaintrailles et obtint du Roi Charles VII des lettres-patentes, de 1441, dans lesquelles ce prince déclara que les ancêtres de Jean avaient rendu de temps immémorial de grands services à l'État, surtout dans les guerres.

IV. Jean de Bérulle, écuyer, seigneur de la Borde, de Vieilverger, etc., vivant en 1478, épousa Bonne de Nuits, de laquelle il eut, entre autres enfants :

V. Thibaut de Bérulle, écuyer, seigneur de la Garenne, de Bailly et homme d'armes de la compagnie du duc d'Alençon, qui épousa 1° Marthe de Barberot, 2° Sylvine de Cacqueray. De ces deux alliances sont issus sept enfants, entre autres :

VI. Jacques de Bérulle, écuyer, seigneur de Bailly, Vieilverger, Tourny, etc., qui épousa Anne de Ponnart de Sauvage, dont sont issus :

1° Galeas, qui suit;
2° Jeanne de Bérulle, mariée à Claude Hardoart, seigneur de Foissy, maréchal des camps et armées du roi, et gouverneur de Provins;
3° Etiennette de Bérulle, qui, veuve de Charles Bernard, seigneur de Foras, gouverneur de Nogent-sur-Seine, se remaria avec Jean Briçonnet, président à la Cour des aides de Paris.

VII. Galéas de Bérulle, chevalier, baron de Céant-en-Othe, seigneur de Rigny-le-Féron, Thorigny et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, épousa, en 1540, Louise de Neufvy, dont il a laissé le fils qui suit, et une fille, Anne de Bérulle, mariée : 1°, à Edme de Prie; 2°, à François de Rochechouart.

VIII. Claude de Bérulle, chevalier, baron de Céant-en-Othe et de Foissy, quitta la carrière des armes pour la magistrature et devint conseiller au Parlement de Paris. Il épousa, le 17 mars 1575, Louise de Séguier, tante du chancelier, dont il eut :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre de Bérulle, cardinal, né le 4 février 1575, fondateur de l'établissement des



Carmélites en France, et de la congrégation des prêtres de l'Oratoire, ministre d'État et de Marie de Médicis, et aumônier de la reine Henriette d'Angleterre;

3° Louise DE BÉRULLE, mariée à Robert DE PIÉDEFER, seigneur de Guyencourt;

4° Marie DE BÉRULLE, femme de Christophe HURAULT, seigneur de Veuil, conseiller au Parlement de Paris.

IX. Jean DE BÉRULLE, baron de Céant-en-Othe, seigneurie qui prit vers cette époque le nom de Bérulle, fut conseiller d'état, procureur-général de Marie de Médicis, et épousa Anne DE PASTEY, dont il eut sept enfants, entre autres :

1° Charles, qui suit :
2° Louis DE BÉRULLE, conseiller du Roi;
3° Robert DE BÉRULLE, chevalier de Malte;
4° Anne DE BÉRULLE, femme de François de VAUDETAR, marquis de Persan.

X. Charles DE BÉRULLE, maître des requêtes du Roi, obtint l'érection de la seigneurie de Guyencourt en *vicomté*, par lettres-patentes de février 1657. Il a épousé Christine DE VASSAN, de laquelle il a eu huit enfants, savoir :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Charles DE BÉRULLE, capitaine de vaisseau;
3° Jacques DE BÉRULLE, abbé de Laval, mort en 1702;
4° Jean-Thomas DE BÉRULLE, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du Roi;
5° Marie-Christine DE BÉRULLE, femme de Louis-Octave DAUVET, seigneur de Rieux;
6° et 7° Anne et Thérèse DE BERULLE, abbesses;
8° Madeleine DE BÉRULLE, religieuse.

XI. Pierre DE BÉRULLE, chevalier, vicomte de Guyencourt, marquis de Bérulle, premier président au Parlement de Grenoble en 1694, épousa en premières noces Françoise-Antoinette BOULEAU, dont il n'eut que deux filles, et en secondes noces, Marie-Nicole DE PARIS DE LA BROSSE, dont il laissa trois fils :

1° Pierre-Nicolas, qui a continué la descendance;
2° Jacques-François, comte DE BÉRULLE, marquis de Saint-Ange, seigneur de Saint-Mandé, qui épousa Philiberte-Blanche DE RICARD DE COURGIS, fille d'un président de la Cour des aides;
3° Jean-Pierre-Martin DE BÉRULLE, abbé de Lezat, mort en 1732.

XII. Pierre-Nicolas, marquis DE BÉRULLE, né le 6 juin 1688, premier président au Parlement de Grenoble, épousa Marie-Renée DUPLESSIS, et mourut le 14 mai 1750, laissant de cette union :

XIII. Amable-Pierre-Thomas, marquis de BÉRULLE, né en 1726, premier président au Parlement de Grenoble, et en cette qualité gouverneur né de la province, marié, en 1755, à Catherine-Marie ROLLAND, fille de Pierre-Barthelemy Rolland, comte de Chambaudoin, seigneur d'Erceville, conseiller au Parle-

ment de Paris, de laquelle il eut huit enfants, trois fils et cinq filles, savoir :

1° Amable-Pierre-Albert, marquis DE BÉRULLE, né en 1755, premier président au Parlement de Grenoble, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, épousa : 1°, Marie HUE DE MIROMESNIL, fille du garde des sceaux, dont il eut un fils mort jeune ; 2°, Marie-Françoise LEVAVASSEUR D'HÉROUVILLE, dont une fille mariée au marquis de LÉVIS-MIREPOIX, décédée en 1815 ;
2° Balthazar-Joachim-Laurent-Charles-Pierre-Marie-Hugues-Grenoble, qui suit ;
3° Amable-Pierre-François, comte DE BÉRULLE, marié à Claudine-Joséphine DE MONTEIL, dont deux filles mariées, l'une au marquis DE PUIBUSQUE, l'autre au marquis DE REYNIÈS ;
4° Adélaïde-Catherine-Renée DE BÉRULLE, mariée à Alexandre BOCHARD, marquis de Champigny, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de Saint-Louis ;
5° Angélique-Louise-Nicole DE BÉRULLE, mariée à René-Charles-François, comte DE LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY, colonel ;
6° Anne-Françoise DE BÉRULLE, mariée au marquis DE MAULÉON, maréchal de camp ;
7° Barthélemy-Pierre-Clériadus DE BÉRULLE, officier au régiment des gardes françaises, mort célibataire ;
8° Catherine-Philiberte-Françoise DE BÉRULLE, mariée à Jean-Baptiste-Charles GOUJON, marquis de Thuisy, maréchal de camp.

XIV. Balthazar-Joachim-Laurent-Charles-Pierre-Marie-Hugues-Grenoble, marquis de BÉRULLE, né à Grenoble le 4 août 1762, reçu chevalier de Malte en 1775, entra dans la marine royale en 1777. Il a fait toute la guerre de 1777 à 1783, s'est trouvé dans les années 1779 et 1780, au combat naval devant la Grenade, sous les ordres de M. d'Estaing ; à celui des trois vaisseaux commandés par M. de la Motte-Piquet, devant la Martinique, contre dix-sept vaisseaux anglais; enfin au premier combat livré par M. de Guichen devant la Dominique, combat dans lequel il fut grièvement blessé. Il a continué de servir jusqu'en l'année 1792, époque à laquelle il s'est retiré à Malte et n'est rentré en France qu'en 1800. Le marquis de Bérulle a obtenu du Roi, en 1814, le grade de capitaine de vaisseau et la croix de Saint-Louis pour retraite. Il est décédé en sa terre de Foissy, le 2 mars 1837, laissant de son mariage avec Anne FERMOT, trois enfants, savoir :

1° Joachim-Marcellus, qui suit ;
2° Hugues-Victor-Bonaventure, comte DE BÉRULLE, né en 1816, a épousé, en 1841, Léopoldine-Amélie-Charlotte DE ROBERT DU CHATELET, née en 1821, dont il a un fils :
Pierre-Emmanuel-Joseph-Gaston DE BÉRULLE, né en 1842 ;
2° Maria-Germaine-Clara DE BÉRULLE, née en 1808, mariée en 1832 à Louis-Pierre DE LA PORTE, dont quatre enfants.

XV. Joachim-Marcellus, marquis DE BÉRULLE, chef de nom et d'armes de sa famille, né en 1810, a épousé en 1841 Adélaïde-Louise-Joséphine DE ROBERT DU CHATELET, née en 1819, dont il a une fille :

Marie-Blanche-Denyse DE BÉRULLE, née en 1847.



DE BISSY

ITALIE ET FRANCE.



ARMES : *Parti : au 1er, de gueules, à une colonne d'or, sommée d'une couronne antique du même et accolée d'une bisse d'azur; coupé, d'argent, à trois fasces de gueules; au 2e, d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef à dextre d'un soleil d'or, et à senestre d'une molette du même et en pointe d'une montagne de trois coupeaux d'argent, chargée d'une tour de gueules et sommée d'une merlette d'argent surmontée d'un croissant contourné du même et d'une lance brisée aussi du même*

L'écu posé sur une aigle de sable à deux têtes, accolée d'une couronne de marquis.

CETTE ancienne et noble famille, dont le nom s'est écrit indistinctement de BISSY, de BISSI, et même BISSIO, et qui est originaire de la Lombardie, vint s'établir au siècle dernier en France, où elle se distingua dans la carrière des armes.

Comme on le verra plus loin, elle a formé un rameau qui est allé se fixer à l'Ile-de-France.

La difficulté de rechercher dans les registres de l'état

civil de la Lombardie, nous empêche de faire remonter sa filiation d'une manière authentique au-delà de :

I. Messire Jean-Baptiste comte de Bissy, marquis de Scalioso, comte de la Bodina, ainsi qualifié dans l'acte de mariage de son fils, qui, de son alliance avec dame Maria-Victoria Casta de Lauza-Vechia, de Tortona, en Lombardie, laissa :

II. Messire-Étienne, baron puis comte de Bissy, commandant général de la marine de l'expédition de S. A. R. le prince de Nassau, qui épousa, le 19 décembre 1778, demoiselle Gabrielle-Henriette Thornhill, fille majeure de sir Joseph Thornhill, de Thornil-Hall, et de dame Marie-Magdeleine Hogg, ainsi qu'il appert de son acte de mariage, relevé sur les registres de la paroisse de Saint-Sulpice, et délivré en bonne forme le 21 janvier 1857, et légalisé le 7 février de la même année par le ministre des affaires étrangères (*Archives de la famille*).

A cet acte assistèrent comme témoins, du côté de l'époux : Sérénissime prince messire Frédéric-Jean-Otton-Philippe-Christian-François-Henry, prince héréditaire de Salm-Kirbourg, grand d'Espagne de 1re classe, colonel au service de France, et messire Louis d'Astorg, marquis d'Astorg, comte de Barbazan, vicomte de Nebouzan, baron de Lez et autres lieux, comte d'Aubarde et baron de Peyruse, baron de Samadet, marquis de Roquepine, lieutenant-général des armées du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; du côté de l'épouse, messire Jean-François Dumas, chevalier, marquis de Payssac, vidame de Limoges, et messire Auguste de Mauperché, chevalier, conseiller du roi au Parlement.

De ce mariage sont issus six enfants :

1° Frédéric, baron, puis comte de Bissy le 1er mai 1816, né à Londres le 10 mai 1778, décédé le 5 février 1854 sans postérité, avec le grade de colonel d'état-major et de maréchal de camp honoraire. Il résulte de ses états de service, dont une copie authentique est aux archives de la famille, qu'il fut successivement capitaine au corps des volontaires de Luxembourg, le 20 janvier 1787 ; chef de bataillon le 5 octobre 1799, adjoint aux adjudants généraux le 12 avril 1800 ; mis à la disposition du ministre de la marine avec le grade de capitaine, en qualité d'astronome, dans l'expédition de découverte commandée par le capitaine Baudin ; chef de bataillon provisoire à la suite du régiment de l'Ile-de-France le 18 octobre 1809 ; nommé chef de bataillon par décret du 20 juillet 1811 ; chef d'état-major de la 1re division militaire le 7 août 1814 ; colonel au corps d'état-major le 27 mai 1818, et enfin maréchal de camp honoraire le 1er décembre 1826 ;

2° Auguste-Gabriel, vicomte de Bissy, né à Londres le 21 octobre 1769, marié à l'Ile-de-France à demoiselle Virginie de Visdelou, fille de M. le comte



de Visdeloup de Bonnamour, d'une très-noble et très-ancienne famille de Bretagne, dont deux fils Gaston et Auguste, et deux filles, Eudoxie et Stéphanie-Daila;

3° Geneviève de Bissy, née à Chelsea, près Londres, le 28 janvier 1771, appelée *Jenny* dans sa famille, a été mariée à M. Nettement;

4° Marie Louise de Bissy, née à Paris le 27 avril 1775, appelée *Constance* dans sa famille, est morte à l'âge de vingt ans;

Ces quatre enfants ont été baptisés, le 21 décembre 1778, dans l'église de Saint-Sulpice, et ont été tenus sur les fonts de baptême, le premier par le prince de Salm-Kirbourg, et noble dame Marie-Pierrette Philippoteau-Duchesne, épouse de M. le chevalier de Doulins, capitaine de dragons; le second, par M. de Mauperché et dame Gabrielle Dumas de Payssac, vicomtesse de Fosse-Landry, épouse de M. de Fare, vicomte de Fosse-Landry; le troisième, par M. le marquis de Payssac et dame Geneviève Couvreur, épouse de messire Mathieu-Louis de Mauperché; le quatrième, par le marquis de Roquepine et dame Marie de Ros de Canclaux, épouse de M. de Canclaux, trésorier des troupes en Roussillon;

5° Louise-Marie-Jeanne-Jacqueline de Bissy, à laquelle on donnait dans la famille le nom de *Caroline* en souvenir d'une parente, née le 21 janvier 1779, baptisée le 30 du même mois, a eu pour parrain Louis d'Astorg, comte d'Aubarde et de Barbazan, marquis de Roquepine, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et pour marraine dame Marie-Jeanne-Jacques de Bizan-d'Armagnac-de-Goas, épouse de haut et puissant seigneur Louis, comte de Beaumont, brigadier des armées du roi, gouverneur à Bergerac. (*La copie authentique de son acte de baptême existe aux archives de la famille.*) Elle est morte sans alliance le 7 juin 1842;

6° Stephano-Jovani-Luca, baron de Bissy, qui continue la descendance.

III. Messire Stephano-Jovani-Luca, baron de bissy, né le 26 décembre 1781, baptisé le 8 janvier 1782, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien capitaine de cavalerie, a épousé en premières noces, par contrat du 30 mai 1818, mademoiselle Marc Rémond de Montmort du Dognon, fille de M. Armand Rémond, comte de Montmort du Dognon, et de dame Marie-Marc de Peich-Peiroux-Cominges de Guitaut, décédée le 13 octobre 1821, de laquelle il a eu une fille morte en bas âge; et en secondes noces, le 16 janvier 1828, Ermire-Xavière-Joséphe Moreau de Bellaing. Il est décédé le 28 janvier 1839, laissant de cette union six enfants, savoir :

1° Marie-Antoinette-Joséphine-Frédérique-Louise de Bissy;

2° Adolphe-Louis-Stephano-Joseph de Bissy, né à Bellaing le 13 mai 1830;

3° Annette-Marie-Victorine-Joséphe de Bissy;

4° Louise-Constance-Emmanuelle-Ermine DE BISSY;
5° Georges-Raphaël-Joseph DE BISSY, né à Valaine le 9 décembre 1835;
6° Stéphanie-Léopoldine-Marie-Josephe DE BISSY.

Les faits relatés ci-dessus ont été relevés sur quatre actes authentiques qui existent aux archives de la famille, et qui nous ont été communiqués.

DE LAMARTINE

BOURGOGNE.





a famille DE LAMARTINE est issue d'Étienne de Lamartine, juge-mage de Cluny, qui régit quelque temps les biens de l'abbaye et acheta la charge de secrétaire du Roi. Il avait épousé, 1°, en 1619, Aimée Galoche ; 2°, Anne Galopin. Il eut de ces deux alliances deux fils qui ont formé chacun une branche, savoir :

1° Philippe-Étienne Lamartine, sieur d'Hurigny, secrétaire du Roi, qui épousa, en 1659, Claudine de la Roue et forma la descendance directe, dont le dernier rejeton a épousé une cousine issue de la branche cadette, dont il n'eut qu'une fille, Jeanne-Sybille-Philippine, mariée à Pierre de Montherot, prévôt-général des maréchaussées de Bourgogne et de Bresse. Pierre de Montherot, leur fils, fut reçu conseiller laïque au parlement de Bourgogne le 13 mai 1778.

2° Jean-Baptiste Lamartine, conseiller à Macon, fils cadet du juge-mage, laissa entr'autres enfants, de Françoise Albert, sa femme, qu'il avait épousée en 1662, le fils qui suit.

Etienne de Lamartine, écuyer, seigneur de Monceaux, capitaine au régiment d'Orléans, se maria, en 1705, avec Sybille de Montaillet, dont il eut :

Louis-François de Lamartine, écuyer, seigneur de Monceaux, capitaine dans le régiment de Talard, aïeul d'Alphonse de Lamartine, et représenté dans l'acte de naissance de son petit-fils, que signèrent plusieurs membres de la famille Berthelot de Rambuteau, à laquelle appartenait l'ancien préfet de la Seine. Il a laissé trois fils, savoir :

1° Pierre, qui suit ;
2° François-Louis de Lamartine, sieur de Monteulot, mort sans postérité.
3° N., ecclésiastique.

Pierre de Lamartine, appelé quelquefois chevalier de Prat pour le distinguer de ses frères, capitaine au régiment-Dauphin, épousa Françoise-Alexis Desroys, dont la mère, Marguerite Javault, était gouvernante des princes de la maison d'Orléans. De cette union, Pierre laissa :

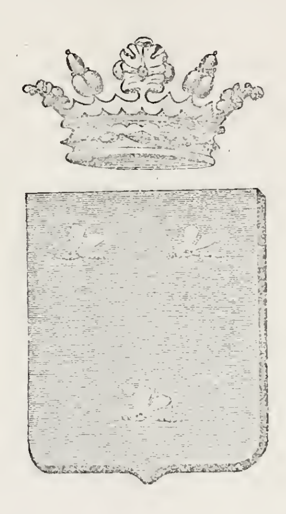
1° Alphonse, qui suit ;
2° Madame la baronne de Coppens ;
3° Madame de Cessiat ;
4° Madame de Montherot ;
5° Madame de Ligonès.

Alphonse-Marie de Lamartine, l'illustre chantre des *Méditations poétiques*, est né le 21 octobre 1790. Il a été successivement mousquetaire rouge, secrétaire d'ambassade sous la Restauration, député avant 1848, membre du gouvernement provisoire et représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. Actuellement il est l'unique rejeton mâle de sa famille.

DOUBLET DE PERSAN

Marquis de Persan, de Bandeville, de Saint-Germain-Beaupré et de Mons, Comtes de Dun et de Crozan, Barons de Beauche, etc.

NORMANDIE ET ILE-DE-FRANCE.



Armes: *D'azur, à trois demoiselles à doubles ailes d'or, posées 2 et 1.* — Couronne : *De Marquis.* — Supports : *Deux lions.*

La plupart des généalogistes, entr'autres l'auteur du *Dictionnaire de la Noblesse*, font remonter à l'an 1280 l'origine de la famille DOUBLET DE PERSAN et son établissement dans la province de Normandie. Les emplois importants que ses membres ont occupés et les alliances illustres qu'elle a contractées et qui seront rappelées ci-après, lui assignent un rang très-distingué parmi les maisons nobles de France.

Les mémoires particuliers, d'accord avec La Chesnaye des Bois, établissent la filiation non interrompue de cette famille depuis Olivier Doublet, Ier du nom, mort vers 1336, qui prenait la qualité d'écuyer dans des comptes par lui rendus à Philippe III, comte d'Évreux et roi de Navarre.

De Charles Doublet, petit-fils d'Olivier II et capitaine-châtelain de Nemours pour le Roi de Navarre, naquirent plusieurs enfants, dont les aînés passèrent, les uns en Angleterre, les autres auprès du duc de Bourgogne, tandis que Martin Doublet, le dernier de ses fils, vint s'établir à Paris. Celui-ci est la tige commune des trois branches de cette famille connues sous les noms de seigneurs et marquis de Persan, seigneurs et marquis de Bandeville et seigneurs d'Ollot et de Breuilpont. Nous rapporterons dans cette notice, à partir du dixième degré, la filiation de la branche aînée, celle des marquis de Persan, la seule qui subsiste aujourd'hui.

X. Nicolas Doublet, IVe du nom, baron, puis marquis de Persan, seigneur de Nerville, Saint-Aubin-sur-Yonne, etc., sixième descendant direct de Martin Doublet, dont nous avons parlé ci-dessus, obtint l'érection de la baronnie de Persan en *marquisat*. Il mourut le 25 mars 1695. Il avait épousé, le 7 décembre 1675, Anne de Laih, de laquelle il a laissé :

1° Nicolas, qui suit ;
2° Jérôme Doublet, capitaine de cavalerie, tué en Hongrie en 1686.
3° Jacques Doublet de Candeuvre, capitaine de dragons dans le régiment de colonel-général, tué à la bataille de Steenkerque, en 1672 ;
4° Pierre Doublet de Crouy, marquis de Bandeville par lettres-patentes du mois de mai 1704, baron de Beauche, seigneur de Saint-Aubin, né en octobre 1667, conseiller au Parlement de Paris en 1690, maître des requêtes en 1711, mort le 31 juillet 1739 ; c'est lui la tige des marquis de Bandeville, dont la postérité est éteinte ;
5° Et Anne Doublet, mariée, en 1691, à Messire Antoine de Barillon d'Amancourt, chevalier, marquis de Branges, seigneur du Mancis, conseiller et maître des requêtes du Roi.

XI. Nicolas Doublet, V^e du nom, marquis de Persan, conseiller au Parlement, né en février 1659, mort le 15 novembre 1728, avait épousé, au mois de mai 1688, Bonne-Élisabeth-Ursule Garnier de Salins, fille d'Arnoux Garnier, marquis de Salins, et de Bonne Faye d'Espeisse, morte le 30 octobre 1712. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas, qui suit ;
2° Anne-Bonne Doublet de Persan, née en juillet 1689, mariée, le 11 mars 1711, à Armand-Louis-François Foucault, marquis de Saint-Germain-Beaupré, gouverneur de la Haute et Basse-Marche, dont elle a eu un fils, mort en bas-âge, et deux filles ;
3° Et N... Doublet de Persan, religieuse aux dames de Sainte-Marie, à Saint Denis.

XII. Nicolas Doublet, VIe du nom, marquis de Persan, né en octobre 1691, conseiller au Parlement de Paris en 1709, maître des requêtes en 1716, intendant du commerce en 1736, puis conseiller d'État, est mort le 20 septembre 1757 en son château de Persan et a été inhumé dans l'église de ce lieu, qu'il avait fait rebâtir. Il avait épousé, par contrat du 14 mars 1724, Marie-Made-



leine Frézeau de la Frézelière, fille de Jean-François-Angélique Frézeau de la Frézelière lieutenant-général des armées du Roi, et de Paule-Louise-Marie Briçonnet d'Oysonville. De ce mariage sont issus :

1° Armand-Nicolas Doublet de Persan, né le 21 juillet 1726, mort en bas-âge ;

2° Anne-Nicolas Doublet, marquis de Persan et de Saint-Germain-Beaupré, comte de Dun-en-Crozan, seigneur de Saint-Aubin-sur-Yonne, le Plessis et autres lieux, né en juillet 1728, fut reçu conseiller au Parlement de Paris le 9 août 1748 et maître des requêtes en 1754. Il s'est marié, suivant contrat du 6 septembre 1752, à Anne Adélaïde Aymeret de Gazeau. C'est sur sa demande que les lettres-patentes du titre de marquis de Persan ont été régularisées, le 12 mars 1764. Il est mort le 3 décembre 1816, laissant de son mariage pour fils unique :

Anne-Marie-Nicolas Doublet de Persan, marquis de Mons, puis de Persan, né le 18 décembre 1753, qui servit, avant 1789, d'abord comme lieutenant dans le régiment du Roi-cavalerie, ensuite comme maréchal-des-logis-chef, avec rang de colonel, dans la maison militaire du comte d'Artois, depuis Charles X. Durant la période révolutionnaire, n'ayant pu suivre en émigration les princes qui l'honoraient de leur amitié, il fut emprisonné, de 1792 à 1794, dans le château d'Ermenonville, avec le marquis de Girardin. Au retour de la famille des Bourbons, en 1814, le Roi Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis. Il vécut dans la retraite depuis cette époque et mourut au château de Vernouillet le 18 décembre 1829. Il avait épousé, en 1779, mademoiselle de Wargemont, d'une ancienne famille de Picardie, et n'en avait pas eu d'enfants.

3° Et Bon-Guy, dont l'article suit.

XIII. Bon-Guy Doublet de Persan, seigneur de Candeuvre, de Cabourg et de Bougival, comte de Persan, maréchal des camps et armées du Roi, né à Paris le 18 décembre 1730. Entré dans la carrière des armes dès l'âge de quatorze ans, en 1744, il servit d'abord en qualité de mousquetaire de la seconde compagnie, et se comporta vaillamment, l'année suivante, à la bataille de Fontenoy. Nommé capitaine dans le régiment colonel-général de cavalerie, le 28 décembre 1745, et pourvu d'une compagnie le 27 janvier 1758, il devint mestre de camp du même régiment le 14 mars suivant, et commanda ensuite, avec le même grade, le régiment de Vogué. Il fut nommé brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, et maréchal de camp le 1er mars 1780. Il avait obtenu la croix de Saint-Louis dès l'année 1756, en récompense de sa belle conduite dans les rangs de l'armée qui fit la conquête de l'île de Minorque sur les Anglais. Ses états de service constatent qu'il a fait les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1761 et 1762, en Allemagne. Dans le brevet de maréchal de camp qui lui fut délivré en 1780, il est qualifié du titre de *comte*. Il est mort à Caen le 30 mai 1802, laissant de son mariage avec mademoiselle de Ramboux, trois enfants :

1° Godefroy-Charles Henri Doublet, comte de Persan, né en 1755, mort en 1828. Il avait épousé mademoiselle de Séguirand, dont il eut un fils : Paul Doublet, comte de Persan, né en 1795, mort sans postérité en 1836 ;



2° Marie-Antoinette DOUBLET DE PERSAN, née en 1758, décédée en 1840, mariée, en 1780, à Jean-Baptiste Soibinet, capitaine aux gardes françaises.
3° Et Godefroy-Charles-Antoine, qui suit.

XIV. Godefroy-Charles-Antoine DOUBLET, comte DE PERSAN, né le 6 octobre 1775, épousa, suivant contrat du 18 août 1815, Alexandrine-Caroline-Aimée D'ESPINAY-SAINT-LUC, fille d'Adrien-Joseph, marquis d'Espinay-Saint-Luc, comte de Rosendael et du Saint-Empire, baron de Mézières et d'Ussel, maréchal des camps et armées du Roi, ambassadeur de Louis XIV près de l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas, chevalier de Saint-Louis, mort le 22 avril 1816, et de Marie-Thérèse-Hippolyte-Véronique de Montvallat d'Antragues-Crémone, comtesse du Saint-Empire, chanoinesse de Remiremont. Le comte de Persan est mort le 19 mai 1854, laissant de son mariage :

1° Alexandre-Henri-Georges, qui suit;
2° Et Anne-Caroline-Gabrielle DOUBLET DE PERSAN, née le 24 juin 1814, mariée le 19 avril 1836, à Hippolyte-Émile LÉVESQUE, comte de la Ferrière.

XV. Alexandre-Henri-Georges DOUBLET, marquis DE PERSAN, né le 19 juin 1816, a épousé le 29 avril 1845, Georgine-Xaverine-Honorine-Jacqueline D'ESCLIGNAC, fille de Charles-Philippe-Auguste-Othon-Xavier de Preissac, d'Aquitaine, d'Aragon, duc d'Esclignac, de Fimarcon, grand d'Espagne de première classe, pair de France, ancien lieutenant-colonel des lanciers de la garde royale, et de Georgine-Louise-Victoire de Talleyrand-Périgord.

Cette alliance procura au marquis DE PERSAN l'honneur d'une nouvelle parenté avec la famille de Bourbon, la mère du Roi Charles X étant grand'tante du duc d'Esclignac, et une parenté avec les maisons de Saxe et de Sardaigne.

Le duc d'Esclignac a eu de son mariage avec mademoiselle de Talleyrand-Périgord quatre enfants, dont un fils, Bozon-Charles-Maurice d'Esclignac, duc de Fimarcon, décédé le 19 juillet 1855, et la marquise de Persan, aujourd'hui héritière de la grandesse de 1re classe.

Par suite de la mort du dernier rejeton mâle de l'illustre maison d'Esclignac, le marquis DE PERSAN hérite par sa femme de la grandesse d'Espagne de 1re classe, avec le titre de duc y attaché (1). Il a trois fils, savoir :

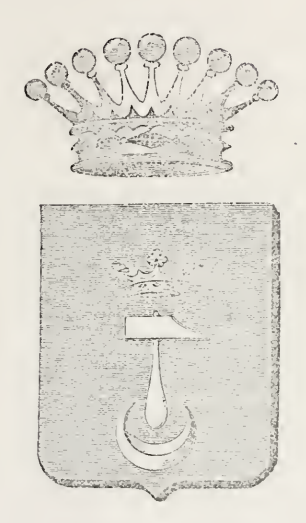
1° Boson-Charles-Hippolyte-Thimoléon DOUBLET DE PERSAN, né le 21 septembre 1846;
2° Guy-Alexandre-Augustin-Xavier DOUBLET DE PERSAN, né le 30 décembre 1847;
3° Anne-Henri-Thimoléon DOUBLET DE PERSAN, né le 10 novembre 1849.

(1) La *grandesse* de première classe est héréditaire et passe aux femmes, avec les titres attachés à la dignité, sans préjudice autre que des frères à la sœur et à l'exclusion de l'oncle paternel. Cette succession se règle par la proximité du sang. Ainsi, de nos jours, la *grandesse* du duc de Laval, duc de Fernand-Luis, fut recueillie par sa fille aînée, mariée au marquis de Lévis-Mirepoix, à l'exclusion du frère du défunt, le duc actuel de Laval.

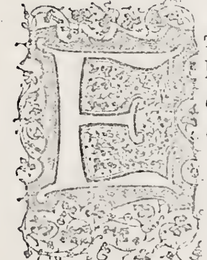
DE MARTEL

DE LA GALVAGNE ET DE CHARMONT.

AGENAIS.



ARMES : *D'azur, au marteau couronné d'argent, accompagné en pointe d'un croissant du même.* — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS ET CIMIER : *Trois lions d'argent couronnés d'or.*



TABLIE depuis près de trois siècles dans la ville de Castillonnès, la famille DE MARTEL est une des plus distinguées de la province de l'Agenais, tant par les alliances qu'elle a contractées avec la meilleure noblesse de ce pays que par ses nombreux et brillants services militaires. Pendant près de trois cents ans cette noble famille n'a cessé de verser son sang pour la France et de donner des marques d'une fidélité constante à ses souverains légitimes.

Des titres originaux et des documents font remonter son origine vers l'année 1450, et cependant, lorsqu'elle fut maintenue dans sa noblesse d'an-

cienne extraction par jugement de l'année 1666, rendu par M. Pellot, intendant de Guyenne, elle ne prouva sa filiation généalogique que depuis :

I. Marc de Martel, écuyer, seigneur de la maison noble du Chillard, né vers 1570, qui avait deux frères, Jérôme et Gabriel de Martel. Le premier, qualifié écuyer, seigneur de la Galvagne, chevau-léger de la cornette blanche et commissaire de l'artillerie de France, épousa, par contrat du 26 décembre 1615, demoiselle Anne de Carbonnié. Le 4 juin 1616, il fit son testament à Mussidan dans lequel il demanda à être inhumé selon sa qualité et confia le soin de ses honneurs funèbres à Gabriel de Martel, abbé de Sablonceau, son frère, qu'il nomma exécuteur de ses dernières volontés; il institua son héritier Jean de Martel, son neveu, fils de Marc, son frère aîné. Quant à Marc de Martel, il épousa Catherine de l'Hopital, dont il eut entre autres quatre enfants.

II. Jean de Martel, écuyer, seigneur de la Galvagne, qui servit dans la compagnie des gendarmes du maréchal de Schomberg, suivant un certificat donné au camp d'Argilliers, le 5 décembre 1641, portant qu'il avait été blessé et qu'il avait eu son cheval tué au combat de Collioure, en Roussillon, et que ses douleurs depuis lors l'avaient forcé de se retirer du service; mais lors des troubles de la Guyenne, il s'arma à ses dépens pour soutenir la cause du Roi, et servit comme volontaire dans la compagnie des chevau-légers de Biron, suivant deux certificats de l'année 1655, par lesquels on voit qu'il a servi activement et avec distinction, de 1650 à 1655, et que les blessures qu'il avait reçues à la tête et à la cuisse l'avaient obligé de se retirer dans sa maison de Castillonnès. Mais à peine Jean de Martel fut-il rétabli, qu'il travailla et réussit à faire rentrer sous l'obéissance du Roi la ville de Castillonnès et plusieurs autres places de la province par son crédit et les intelligences qu'il s'était ménagées avec les habitants. C'est ce que constate un troisième certificat du marquis de Sauvebœuf, lieutenant-général des armées du Roi en Guyenne, daté du 16 avril 1654. De son mariage, contracté, le 22 février 1632, avec demoiselle Claire de Massé, il a laissé :

1° Jean Louis, dont l'article suit;
2° Pierre de Martel, écuyer, seigneur de Charmont, lieutenant d'infanterie, qui fut aide de camp du marquis de Boufflers, en 1684; dans la suite il devint commissaire de l'artillerie et reçut des lettres pour être employé dans ce grade, à Lille, le le 17 octobre 1694;
3° Pierre de Martel, écuyer, seigneur de l'Albarède, lieutenant au régiment de Normandie, mort au service du Roi;
4° René de Martel, écuyer, mousquetaire du Roi, mort au service.

III. Jean-Louis de Martel, écuyer, seigneur de la Galvagne, servit le Roi pendant plus de quarante années, d'abord comme volontaire pendant trois ans

dans l'armée, que commandait aux îles d'Hyères, en Provence, M. de la Rochefoucauld d'Estissac, lieutenant-général des armées de Sa Majesté. Le 14 septembre 1666, M. de Hocquincourt, colonel du régiment de Bretagne, certifia que depuis dix ans M. de la Galvagne servait comme lieutenant dans son régiment, et l'on apprend par une lettre du même colonel à M. Pellot, intendant de Guyenne du 14 de ce mois, que M. de la Galvagne, officier distingué par son mérite, avait perdu deux frères au service du Roi. Il fut nommé capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Rouergue, par commission du 20 septembre 1667. A la réforme de ce corps il passa avec son grade dans le régiment Royal-infanterie, par ordre du 28 mai 1668, et il obtint le commandement d'une compagnie par commission du 28 juin 1671. Il commanda le 2e bataillon de ce corps dans la guerre de Hollande et s'y distingua par son courage, son expérience et la bonne tenue de sa compagnie. Le 15 novembre 1692, M. de la Galvagne reçut du Roi un ordre pour prendre le gouvernement du château de Saix, en Savoie, et ses provisions furent renouvelées pour trois ans le 24 janvier 1695. Il avait épousé, par contrat du 25 janvier 1681, demoiselle Isabeau DE BOISSERIE, fille de feu Raymond de Boisserie et de Catherine de la Boyrie. Le 1er décembre 1698, il fit son testament, dans lequel il demanda à être inhumé en l'église de Castillonnès, au tombeau de ses prédécesseurs. Ses enfants furent :

1° Pierre DE MARTEL, écuyer, seigneur de la Galvagne, qui servait depuis longtemps et était parvenu au grade de capitaine d'infanterie, lorsqu'il reçut du Roi, le 3 septembre 1702, une commission pour commander une compagnie de nouvelle levée dans le régiment de Pujol. Par contrat du 27 janvier 1709, dans lequel il est qualifié de capitaine au régiment de Puységur-infanterie, il a épousé demoiselle Marie-Ève de Passelaigue, fille de feu noble Jean de Passelaigue, écuyer, sieur de Secrésarry, dont il eut :
   - *A.* Pierre DE MARTEL, écuyer, seigneur de la Galvagne, qui entra dans la compagnie des cadets-gentilshommes de Strasbourg et de Metz en 1730, et fut nommé lieutenant au régiment d'Eu le 29 avril 1734; les 29 juin et 19 septembre de la même année, il se trouva aux batailles de Parme et de Guastalla, puis à la prise du château de Gonzague et à celle de Reggiola; il fit la campagne de 1743, en Allemagne, et combattit à Dettingen le 27 juin de la même année. Devenu capitaine d'une compagnie dans le même régiment par commission du 19 septembre 1743, M. de la Galvagne se trouva au fameux siége de Berg-op-Zoom et y mourut de ses blessures le 16 octobre 1747, sans avoir été marié;
   - *B.* René DE MARTEL, prêtre;
   - *C.* Étienne DE MARTEL, chevalier de la Galvagne, lieutenant au régiment Royal-infanterie, par brevet du 1er mai 1743, tué à la bataille de Fontenoy;
   - *D.* Et cinq filles mortes sans alliances;

2° Autre Pierre, dont l'article suit;

3° Étienne DE MARTEL, prêtre;

4° Louise DE MARTEL, qui épousa M. Conche de Gaulhier;

5° Chretienne DE MARTEL, mariée à M. de Chamillat.

IV. Pierre de Martel de la Galvagne, écuyer, seigneur de Charmont, sous-lieutenant au régiment de Normandie, servait en Espagne sous Philippe, duc d'Orléans, en 1707. Il épousa, par contrat du 5 mars 1727, demoiselle Jeanne Martineau de la Nougarède, fille de Jean Martineau, seigneur de la Nougarède, et de Jeanne de Boisprix, dont il eut trois enfants :

1° Pierre-Étienne, dont l'article suit ;
2° Antoine de Martel, chevalier de Charmont;
3° Joseph de Martel, chevalier de Charmont, servit dans les gardes-du-corps du Roi ; Par contrat du 14 octobre 1761, il épousa Marie de Bechon, fille de feu noble Armand de Bechon, ancien garde-du-corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et mourut en 1793 sans laisser d'enfants.

V. Pierre-Étienne de Martel, écuyer, seigneur de la Galvagne et de Charmont, entré sous-lieutenant au régiment de Navarre-infanterie, en 1747, a fait cette campagne et celle de 1748, s'est trouvé au siége de Berg-op-Zoom, à la bataille de Lawfeld, au siége de Maëstricht. Réformé à la paix, il entra dans les grenadiers royaux en 1755. Il a fait dans ce corps trois campagnes de la guerre de sept ans, en Allemagne. Passé à Saint-Domingue avec un détachement de grenadiers, en 1762, il revint en France à la paix de 1765, et devint lieutenant au corps des grenadiers royaux, en 1764. Enfin il fut nommé capitaine d'une compagnie dans le bataillon de Nérac, du régiment provincial de Bordeaux, par commission du 4 août 1774, et créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 30 octobre 1776. Il avait épousé, le 26 septembre 1766, demoiselle Judith-Élisabeth Baboulène, dont il a eu :

1° Joseph-Athanase, qui suit;
2° Joseph de Martel, chevalier de la Galvagne, mort célibataire ;
3° Antoine de Martel, seigneur de Charmont, qui fut élevé à l'école militaire de Pont-le-Roy ;
4° Marie-Antoinette de Martel ;
5° Marie-Joséphine, morte en bas âge.

VI. Joseph-Athanase de Martel, chevalier, seigneur de la Galvagne, né à Castillonnès le 2 mai 1769, chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra en qualité de sous-lieutenant au régiment de Languedoc-infanterie, le 5 février 1785. Émigré le 8 octobre 1791, il a fait la campagne de 1792 dans le régiment de Languedoc, à l'armée du Centre ; celles de 1795, 1796 et 1797 au 2e régiment de la cavalerie noble de l'armée de Condé, et celles de 1799 et 1800 au régiment noble à cheval, où il a servi jusqu'au licenciement définitif. Entré dans la compagnie de Raguse, des gardes-du-corps du Roi, le 26 septembre 1814, il fut nommé brigadier le



1er février 1815, et y a servi jusqu'au mois d'octobre de la même année, époque du licenciement de cette compagnie. Il avait été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par M. le maréchal duc de Raguse, le 29 novembre 1814. Il a épousé, par contrat du 16 mars 1823, Marie-Elisabeth Vidouze de Roquebert, fille de Jude Vidouze de Roquebert et de dame Suzanne-Marie de Massac, et il est décédé le 30 septembre 1830. De son mariage sont issus :

1° Jean-Pierre Étienne-Édouard, qui suit ;

2° Jude-Antoine-Henri de Martel, chevalier de la Galvagne, né le 6 décembre 1806, fut nommé élève à l'École royale et militaire de Saint-Cyr en janvier 1816. Il a épousé, le 12 octobre 1838, Marie-Louise-Ange de Giguet, fille de M. Jean-Baptiste de Giguet, ancien conseiller d'ambassade, et membre du conseil-général du Lot. De ce mariage sont issus deux enfants :

A. Marie-Louise-Berthe de Martel de la Galvagne, née le 27 février 1840 ;

B. Suzanne-Isaure de Martel de la Galvagne, née le 6 janvier 1845.

3° Joseph-Allan de Martel de Charmont, né à Castillonnès le 25 février 1812, entré à l'École royale de cavalerie de Saumur le 12 mars 1830, s'est marié le 24 juin 1837, avec mademoiselle Constance Massias, dont il a deux enfants :

A. Gaston de Martel de Charmont, né le 1er mai 1838 ;

B. Lucile, née en 1844 ;

4° Marie-Louise de Martel de la Galvagne, née à Castillonnès le 14 mars 1816, mariée à M. le chevalier de Coursson, ancien sous-préfet de Bergerac.

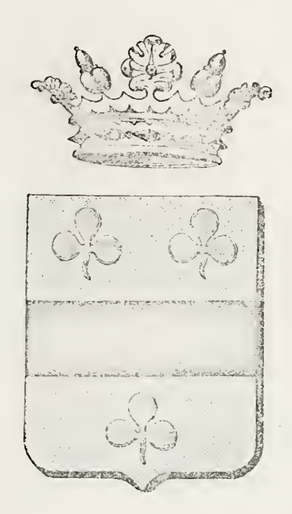
XII. Jean-Pierre-Étienne-Édouard de Martel de la Galvagne, né le 27 avril 1804, fut nommé à l'École de Saint-Cyr en avril 1816. Il a épousé, par contrat du 14 septembre 1830, Marie-Louise-Isaure de Gironde, née le 17 octobre 1812, fille de Bernard-Sylvain, comte de Gironde, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie-Suzanne de la Chieze de Briance. De ce mariage sont issues :

1° Marie-Suzette-Mathilde de Martel de la Galvagne, née le 21 août 1831 et mariée le 21 juin 1850 avec M. Louis de Fontarget, des anciens co-seigneurs d'Hautefage ;

2° Marie-Louise-Valentine de Martel de la Galvagne.

DU PRAT

AUVERGNE.



Armes : *D'or, à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de sinople, deux en chef et un en pointe.* — Devise : *Spes mea Deus.*

Originaire d'Issoire, en Auvergne, la maison DU PRAT a pour premier auteur connu Robert du Prat, chevalier, vivant en 1245. Ses possessions et ses alliances l'établissent successivement en Guienne, en Bourbonnais, au Maine, en Normandie, dans l'Ile-de-France, sans cependant lui faire oublier son berceau. Ses illustrations, aussi bien que son ancienneté et ses services, l'ont classée parmi les familles les plus distinguées du royaume.

La maison du Prat n'est plus aujourd'hui représentée que par la marquise du Prat, née de Nonant de Raray et ses deux fils :

1° Le marquis Antoine-Théodore du Prat, veuf, en 1846, de mademoiselle Marie-Antoinette-Lucrèce de Chabannes, petite-fille du marquis de Chabannes, pair de France, cousin du Roi, et de la marquise née de Boisgelin, marié en secondes noces, en 1850, à mademoiselle Antonia-Aglaé-Armandine-Ida de Gramont, fille du duc de Gramont, prince de Bidache, pair de France, lieutenant-général, etc., et de la duchesse née de Grimod d'Orsay ;

2° Le comte François-Charles du Prat, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

DE BIANCOUR

ILE-DE-FRANCE.



ARMES: *D'azur à un chevron d'argent, accosté en chef de deux lions affrontés, surmonté d'une étoile et accompagné en pointe d'une tour avec un avant-mur à dextre, le tout du même.* — CASQUE : *De chevalier.* — SUPPORTS : *A dextre, un lion ; à senestre, un lévrier.*

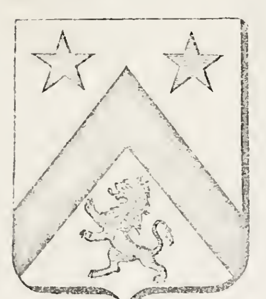
CETTE famille, malgré la date récente de sa noblesse, mérite d'être classée au nombre des plus honorables, puisqu'elle n'en obtint les titres que par des services importants rendus au Roi et à l'État. Charles DE BIANCOUR, qui fut secrétaire-général du conseil supérieur à Pondichéry, est le premier de sa race à qui le Roi Louis XVI accorda les priviléges de la noblessse pour lui et ses descendants.

Toutefois ce fut seulement en 1816 que son fils, Charles DE BIANCOUR, né à Tranquebar (Indes-Orientales), le 11 juillet 1762, reçut du Roi Louis XVIII des titres de noblesse et la croix de la Légion-d'Honneur en récompense de ses services et sur les sollicitations de la ville de Montfort-l'Amaury, dont il était maire depuis un an, qu'il avait défendue des dangers d'une occupation étrangère, au péril de sa vie, par une administration habile et prévoyante. Un des paragraphes de la pétition adressée au ministre par les habitants de Montfort-l'Amaury était ainsi conçu : « Le zèle qu'il montra dans » ce moment de crise faillit même lui devenir funeste : ses jours furent me-

» nacés; mais ayant déjà fait le sacrifice volontaire d'une partie de sa fortune, » il était prêt encore à faire pour son Roi celui de son existence. » Vers la même époque, le 31 août 1816, S. A. R. Monsieur, frère du Roi, par une lettre signée de sa main, daigna lui témoigner sa satisfaction en termes bien flatteurs pour avoir armé et équipé à ses frais une compagnie de gardes nationales.

Charles DE BIANCOUR fut créé, par brevet du 4 septembre 1823, officier de la Légion-d'Honneur, et nommé trois fois président du collége électoral de Montfort-l'Amaury; il siégea comme député pendant six ans, et fut contraint, à cause de l'altération de sa santé, de se retirer de ses fonctions publiques.

Il est mort le 31 mai 1837.



Il avait épousé, en 1794, demoiselle Noël-Geneviève CARVOISIN D'HARMANCOURT, d'une très-noble et très-ancienne famille de l'Artois, dont les armes sont : *D'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un lion, le tout d'azur.*

De ce mariage sont issus deux enfants :

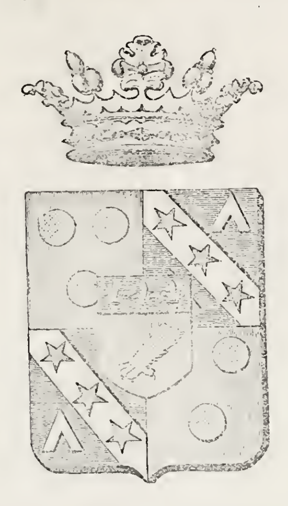
1° Charles-Noël-Antoine, qui suit;
2° Louise-Perrine-Stéphanie DE BIANCOUR, morte le 23 mars 1826.

Charles-Noël-Antoine DE BIANCOUR, né le 23 juin 1804, a épousé, le 27 juin 1832, mademoiselle Antonia-Caroline-Aspasie-Germaine DE BOCK, fille de M. le baron de Bock, baron du Saint-Empire, ancien conservateur des forêts, et de dame Louise Exuper de la Bigne, décédée le 29 juillet 1844, fille de M. Exuper de la Bigne, écuyer cavalcadour du Roi Louis XVI. De ce mariage sont issus deux enfants :

1° Félix-Fernand DE BIANCOUR, né le 19 janvier 1836;
2° Blanche-Stéphanie-Félicie DE BIANCOUR, née le 31 décembre 1837.

DE BONFILS-LAPEYROUSE

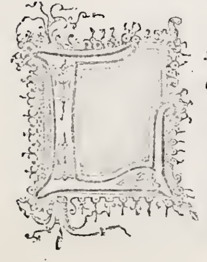
ITALIE, PROVENCE ET PÉRIGORD.



Armes : *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à trois besants d'or; aux 2 et 3, de gueules, à une patte d'ours d'or, onglée de sable, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* — Devise : *Tu es un bon fils.*

La branche des BONFILS DE ROCHON DE LAPEYROUSE porte : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à trois besants d'or; aux 2 et 3, d'azur, à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée de deux chevrons alaisés d'argent,* qui est de Lapeyrouse; sur le tout : *de gueules, à une patte d'ours d'or, onglée de sable, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* — Couronne : *De marquis, surmontée d'un génie tenant de la dextre une croix et de la sénestre une palme.*

Anciens titres : Comtes de Falcino, princes de Coudron.



La famille DE BONFIGLI est regardée par tous les écrivains d'Italie comme une des plus anciennes et des plus distinguées de la noblesse de ce pays. Elle peut revendiquer, preuves en main, dit le chroniqueur du Périgord, l'origine la plus illustre. Son nom se retrouve dans une infinité de mémoires conservés dans les archives d'Imola, de Bologne, de Ferrare, de Padoue, etc. Ces documents constatent tous

son illustration; mais ils ne s'accordent point sur son origine, ce qui a donné lieu à trois opinions différentes. (Manuscrits du marquis de Bonfils, rédigés en 1780.)

La première désigne pour berceau des Bonfigli la ville de Volterre, en Toscane, et les fait descendre d'une famille qui aurait donné à l'Église le pape Sabinien, successeur de saint Grégoire-le-Grand et fils de Bonus, appelé lui-même *Bonofilius*.

La seconde leur assigne pour auteurs Gérard et Claude, son frère, chevaliers de Thuringe, qui auraient passé en Italie avec Charlemagne, s'y seraient alliés à une famille noble et puissante en épousant deux sœurs, et auraient fixé leur résidence à Imola. D'eux étaient issus Philibert et Ladislas Bonfigli, qui accompagnèrent Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples et s'établirent à Messine. On raconte que le prince français étant à la chasse fut violemment renversé de cheval et vivement menacé par un ours. Mais un des officiers de sa suite, Horace Bonfigli, fils de Philibert, abattit d'un coup de sabre une des pattes de l'animal et donna sa monture à Charles d'Anjou, qui l'embrassa, et, par un jeu de mots gracieux, l'appela son sauveur et son *bon fils*. En souvenir de ce fait, les descendants d'Horace échangèrent le griffon de leurs armes pour une patte d'ours, en conservant les *trois fleurs de lis d'or*, que la famille avait de temps immémorial.

La troisième opinion, qui rattache la famille Bonfigli à la maison d'Anjou, a été adoptée par le P. Alasia, servite, dans l'*Alphabet historique*, 1622, et par le P. Ange Possenti, dans le *Nouveau catalogue des bienheureux dudit ordre*, 1656, page 54.

On trouve dans la généalogie des Bonfils :

N. Bonfigli, cardinal primicier, en 964;

Gratien Bonfigli, sénateur, en 1050;

Saint Bonfils, évêque croisé, mort le 27 septembre 1115;

Philibert et Ladislas Bonfils, en l'an 1252;

Philibert a pour fils Horace, qui épousa, en 1268, Melsiade Coluze, fille de Mainfroy, roi de Sicile;

Jean de Bonfils, fils du précédent, expulsé d'Italie, se retira à Gap et épousa l'héritière de Montcalquier en 1314. Sa descendance existe encore aujourd'hui en Provence dans la personne de Ferdinand de Bonfils, ancien garde du corps;

Robert de Bonfils, un des fils de Jean, s'établit en Périgord vers l'an 1340;

Horace de Bonfils, fils de Robert, est seigneur de Laynal, de Lamoissye et de de Lablenaye; il commanda une compagnie sous Duguesclin;

Jean, petit-fils d'Horace, chevalier, servit avec distinction dans la guerre de Roussillon, en 1457; il épousa N. de Nollent de Cahusac;

Gallion DE BONFILS, frère présumé de Jean, était garde-gentilhomme dans la maison du Roi, en 1444;

Jean, petit-fils du précédent, fut capitaine dans le corps de mille hommes aux ordres de messire Jacques d'Amboise, 1555; marié à dame DE SAINT-OURS, dont cinq enfants;

Élie DE BONFILS, commanda une compagnie du régiment de la Douze, 1590; il fut gouverneur du château-fort de Monteuq (parti de Mayenne), et épousa Judelle DE CHAMBON, dont deux fils et quatre filles;

Mirabel-Gallion DE BONFILS, fils d'Élie, capitaine d'une compagnie, fut chargé par le duc d'Harcourt d'une expédition, en 1656; il épousa dame DE VÉRA;

Jean DE BONFILS, fils de Gallion, seigneur de Laynal, etc., obtint un brevet de cornette en 1660; le marquis de Bonfils, son cousin, abbé et attaché au pape Clément, et le duc de Navailles le citent comme capitaine d'une compagnie faisant partie de l'armée du duc de Beaufort (siége de Candie). Il épousa Marguerite DE LAPEYROUSE;

Antoine DE BONFILS, fils de Jean, fut garde du corps dans la compagnie de Lorges, 1686;

François DE BONFILS, petit-fils d'Antoine, seigneur de la Moissie et de Laynal, mousquetaire de la maison du Roi, épousa en secondes noces Béatrix DE CHAUMONT, dont il eut:

Guillaume DE BONFILS, marié à Françoise de Vassal, fille du seigneur de La Coste, qui fit son testament le 10 février 1775, et d'Isabeau de Lescure de Noaillac. De cette union est issu:

Jean DE BONFILS DE LAVERNELLE, gendarme du roi, marié à dame DE GREZEL, père de: 1° Jean-Emeric, qui laissa deux enfants: Hippolyte-Jean, mousquetaire de la 1re compagnie, marié avec Irma d'Abzac de Montastruc, et Victor-François de Bonfils; 2° François-Joseph, qui suit:

François-Joseph DE BONFILS DE LA BLÉNIE, membre du conseil-général de la Dordogne, avait épousé Adélaïde DE ROCHON DE LAPEYROUSE, dont il eut:

1° Céline-Marie, mariée à Félix-Manie DE BYRAN, ancien officier des gardes;
2° Numa DE BONFILS;
3° Maxime DE BONFILS;
4° Louise DE BONFILS, mariée à son cousin Victor DE BONFILS;
5° Léonard, qui suit.

Léonard-Léonce DE BONFILS, comte DE ROCHON DE LAPEYROUSE, par substitution et par ordonnance royale de l'an 1846, lieutenant de vaisseau de la marine royale, puis préfet, chevalier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et Saint-Maurice et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chambellan honoraire du grand-duc de Toscane, marié à Napoléone DE MON-

THOLON-SÉMONVILLE, de l'illustre maison de ce nom, née à Sainte-Hélène, veuve du vicomte du Couëdic de Kergolaer.

Il a de cette union :

1° Théodule DE BONFILS DE ROCHON DE LAPEYROUSE, né le 2 août 1847;
2° Marie-Renée DE BONFILS DE ROCHON DE LAPEYROUSE, née le 15 mars 1852;
3° Napoléon-Eugène-Amblard BONFIGLI DE BONFILS DE ROCHON DE LAPEYROUSE, né le 27 octobre 1853.

Les diverses branches du nom de Bonfils qui subsistent encore en Dauphiné, en Provence et en Périgord, se reconnaissent comme parentes et regardent Jean, qui précède, comme leur auteur commun.

Celle de Provence a contracté des alliances avec les maisons de Gallifet, de Quiqueran et de Lacépède. Outre plusieurs riches seigneuries, elle a possédé la cinquième partie de la ville d'Aix, qui conserve de nos jours le nom de *Bourg-Bonfils* ou *Ville-Verte*. A la fin du siècle dernier, on voyait encore parmi les clefs d'argent que les consuls d'Aix offrirent à Notre-Dame-d'Espérance celle de la Porte du *Bourg-Bonfils*, avec les armoiries de la famille. (*Nobiliaire universel* de Saint-Allais, t. XIX.)

La tige provençale s'est divisée en deux rameaux : l'un, fixé à Aix, s'est éteint après avoir donné des consuls à cette ville, des conseillers au Parlement, des abbés, des chanoines et des chevaliers de Malte; l'autre alla s'établir à Orange et obtint, par lettres-patentes du roi Louis XIII, en date du mois de juin 1635, la confirmation du *chef d'azur, à trois fleurs de lis d'or*, que sa famille portait dans ses armoiries. Il est aujourd'hui représenté par M. le comte Ferdinand de Bonfils.

Les preuves qui furent faites par Christophe de Bonfils pour entrer dans l'ordre de Malte constatent la communauté de souche des branches du Périgord, de Bretagne et de Provence, ainsi que l'éclat de leur origine. Il est dit dans un certificat des consuls d'Orange que le prince d'Orange, pour relever l'emploi de consul, qui avait passé souvent dans des mains non nobles, l'octroya à la plus pure noblesse, notamment à messire Henry DE BONFILS, etc. La branche du Périgord s'est alliée aux maisons de Bragance, La Tour du Pin, Hennin, Aspremont, Clermont, Vassal, Abzac, Ségur, et à celle de Lapeyrouse, qui s'est fondue en elle.

(Ouvrages et auteurs à consulter : Ms. du marquis de Bonfils, Dolfi, Alasia, Possenti, Bernardin, Saint-Allais, etc.

DE ROCHON DE LAPEYROUSE

SEIGNEURS DE LAMOTHE, VILLEDEIX, PILES, CHATEAUVIEUX, SAINT-FÉLIX, WORMESELLE EN FLANDRE, BELLEGARDE EN DAUPHINÉ, ETC., ETC.; BARONS DE WORMESELLE ET COMTES DE LAPEYROUSE. — *Devise* : ROCHON VAILLANCE.

Cette famille tenait déjà dans le XIIe siècle un rang distingué parmi la noblesse de la province du Limousin. Essentiellement vouée aux armes, elle a produit huit officiers généraux, dont un illustre, plusieurs colonels de renom et une foule de braves officiers. Elle a eu un gentilhomme de la chambre sous Louis XIV. Depuis la création de l'ordre royal de Saint-Louis, cinquante membres de cette famille ont eu l'honneur d'en faire partie, et quand, au commencement de l'émigration, le chevalier DE LAPEYROUSE, ancien colonel du régiment d'Enghien, brigadier des armées du Roi, se présenta à l'armée des princes, le duc de Bourbon, en l'embrassant, lui dit : « On vous attendait ; vous » savez que les Lapeyrouse sont encore plus connus dans les camps que dans » leur province. » Les bulletins officiels et l'ancienne *Gazette de France* citent neuf fois ce nom dans l'espace de 1655 jusqu'en 1750.

La filiation suivie et non interrompue de cette famille commence à :

I. Pierre DE ROCHON, supérieur de l'abbaye de Lesterp, en Limousin, 1115.

II. Guillaume DE LAPEYROUSE, abbé de l'église collégiale de Saint-Yriex, aux calendes de février 1155.

III. Un Sire DE ROCHON DE LAPEYROUSE, chevalier, fit la guerre des Albigeois.

IV. Amblard DE ROCHON DE LAPEYROUSE, accompagna saint-Louis en Terre-Sainte, 1250.

V. Guillaume DE ROCHON DE LAPEYROUSE, seigneur de Benays, commanda une compagnie d'hommes d'armes, et fut marié à Marie DU CUSEAU, 1305.

VI. Amblard-Bernard, fils de Guillaume, chevalier, soutint les intérêts du comte de Périgord Archambault IV. Il fut tué par trahison dans la forêt de Lesterp.

VII. Jacques ROCHON DE LAPEYROUSE, qualifié de noble homme, assista au mariage de Jacques de Livron, damoiseau, contracté, le 25 août 1397, avec dame de Gibriac.

VIII. Bardin DE ROCHON DE LAPEYROUSE, seigneur de Lamothe et autres lieux, fils de Jacques, commanda cinquante lances ; il épousa en 1450 N. DE CLERMONT.

IX. Jean DE ROCHON DE LAPEYROUSE, qualifié de haut seigneur, leva une compagnie à ses frais et servit le Roi.

X. Jacques-Élie DE ROCHON DE LAPEYROUSE, fils du précédent, fit partie des deux cents gentilshommes de la garde du Roi en 1455. Il fut créé maréchal-des-logis des hommes d'armes de la garde du Roi, *designator hospitiorum cataphractorum regis equitum*, grade qui correspondait à celui de général de cavalerie. Il fit la campagne du Roussillon sous les ordres d'un Bonfils.

XI. Ferdinand DE ROCHON DE LAPEYROUSE, commanda plusieurs lances et fut marié à dame DE BRIANÇON.

XII. Jacques-Élie, fils du précédent, fit les campagnes d'Italie sous Louis XII; il épousa Charlotte D'AUX.

XIII. Théodore-François DE ROCHON DE LAPEYROUSE, assista à la bataille de Marignan, en 1515.

XIV. Théodore-Jacques, baron DE ROCHON DE LAPEYROUSE, maréchal-des-logis de cavalerie, épousa noble damoiselle DE CALVISSON, dont deux fils.

XV. Guillaume-Jacques, baron DE LAPEYROUSE, cornette dans les gendarmes du Roi, se fixa en Périgord en 1580. Il épousa noble dame DE CHAMBON. Son frère se fixa à Alby.

XVI. Élie DE ROCHON DE LAPEYROUSE, épousa dame DU CASTAING; il fit la guerre d'Allemagne.

XVII. Guillaume DE ROCHON DE LA PEYROUSE, tué en 1653 devant Montagnac en Périgord, comandant les troupes royales contre les rebelles de Condé, avait épousé en premières noces N. DE BONRUS, en secondes noces Jeanne DE CHAUMONT-CLERMONT, nièce de la belle Madeleine, marquise de Ladouze, dont cinq fils :

1° François, baron DE LAPEYROUSE, chef d'escadron au régiment de Chamilly, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Avyt et de Saint-Félix;
2° Jean DE ROCHON DE LAPEYROUSE, colonel du régiment de Gandale, tué à l'affaire de Munderkingen;
3° Antoine DE ROCHON DE LAPEYROUSE, seigneur de la Chapelle, capitaine au régiment de Bourgogne, tué à Mauron, en chargeant un des premiers. Son tombeau se trouve à Huningue. De cet Antoine est issue la branche DE ROCHON DE BELLEGARDE et DE WORMESELLE qui a produit plusieurs officiers d'un grand mérite, et enfin le chevalier DE ROCHON DE WORMESELLE, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, mort à Bergerac en 1842. Le frère du chevalier, Gabriel, baron DE WORMESELLE, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, épousa mademoiselle DE SUDRE; il en eut Jean baron DE WORMESELLE, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et enfin Pierre, aspirant de marine, mort à Édimbourg;
4° Jacques DE ROCHON DE LAPEYROUSE, aide de camp général de l'armée de Flandre, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Louis XIV, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis, ami de l'illustre maréchal de Luxembourg, épousa Anne DE VASSAL DE SALVIGNAC, en 1668;
5° Élie, qui suit.

XVIII. Élie, baron DE ROCHON DE LAPEYROUSE, commandant le régiment de

Normandie, gouverneur de Maubeuge, chevalier de Saint-Louis, épousa Isabeau D'ASPREMONT, de l'illustre famille de ce nom, dont deux fils.

XIX. Théodore-Gabriel DE ROCHON DE LAPEYROUSE, comte de Lamothe, mort lieutenant-général, gouverneur d'une partie de la Flandre, grand-cordon rouge (Voir sa vie écrite par Chérias). Guerrier illustre, il se couvrit de gloire dans la fameuse expédition de Pologne où il commandait les 1500 Français qui luttèrent pendant un mois contre 40,000 Russes et Saxons. Il était l'ami des maréchaux de Saxe et de Berwick.

XX. Guillaume, seigneur de La Chapelle, des Pilles, de Saint-Félix, etc., officier plein de mérite, épousa Jeanne DE VÉRA DE LAGAUBERIE, dont il eut un fils et deux filles.

XXI. Raimond DE ROCHON DE LAPEYROUSE, seigneur de Saint-Félix, etc., etc., brigadier des armées du Roi, commandeur des ordres de Saint-Louis et d'Espagne, ami du duc de Vendôme, dont il fut un des meilleurs officiers, épousa Carmen de BRAGANCE par l'entremise du duc, dont il eut quatre fils; sa sœur aînée épousa en 1695 Jean de CALVIMONT, baron des Tours. Vers la même époque, messire DE ROCHON DE LAPEYROUSE, mousquetaire du Roi, épousa Jacqueline de MONTHOLON, veuve d'un comte de Maulévrier.

1° Louis DE ROCHON DE LAPEYROUSE, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, qui fut tué en Espagne et donna tous ses biens à Jean de Calvimont, son parent;
2° Félix DE ROCHON DE LAPEYROUSE, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, mort le 16 octobre 1783;
3° Jean DE ROCHON DE LAPEYROUSE, major au régiment d'Enghien, chevalier de Saint-Louis;
4° Et Élie, qui suit.

XXII. Élie comte DE ROCHON DE LAPEYROUSE, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Valenciennes, épousa Claire D'HENNIN, de l'illustre maison de ce nom. Il eut pour témoin le maréchal d'Humières. De ce mariage sont issus deux fils et une fille, Marie-Louise, mariée, le 15 octobre 1761, à messire René de la Tour-du-Pin-Montauban, baron de Montfroc, brigadier des armées du Roi.

XXIII. Bonaventure DE ROCHON DE LAPEYROUSE, etc., etc., brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, commanda longtemps le fameux régiment d'Enghien, dont on disait : « Premier à la bataille et dernier au pain. » Il avait épousé sa cousine la fille du baron de Wormeselle, dont un fils et deux filles.

XXIV. Ferdinand-Alexis, comte DE ROCHON DE LAPEYROUSE, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, un des plus braves officiers de l'armée des princes au dire du prince de Condé, épousa mademoiselle DE LESBARDIE, dont il n'eut



pas d'enfants. Sa sœur aînée épousa le vicomte de Ségur d'Eymet, et l'autre, Adélaïde, fut mariée à François de Bonfils de la Blénie.

XXV. L'héritier de cette famille est Léonard-Léonce de Bonfils, comte de Rochon de Lapeyrouse, actuellement préfet du Doubs.

Cette famille a porté le nom de Lapeyrouse, Lapérouse et enfin Lapeirouse depuis son origine, tantôt précédé de celui de Rochon, tantôt seul.

DE SANZILLON

ORLÉANAIS, LIMOUSIN ET PÉRIGORD.

Marquis de Mensignac et de Sanzillon, Seigneurs de la Foucaudie, de Marcognac, de Lancinade, de la Gélinie, de Pouzols, de la Chabasserie et autres lieux.



Armes : *D'azur, à trois merlettes d'argent.* — Couronne : *De Marquis.* Supports : *Deux lions.*

La maison DE SANZILLON, dont le nom se trouve écrit de plusieurs manières différentes, Senzillon, Sendillon, Sendilhion, Senzilho, en latin *Sendilhonis* et *Sandilionis*, est originaire de l'Orléanais, d'où elle est allée s'établir en Limousin au commencement du XIIe siècle. Elle a pris son nom d'un domaine considérable, nommé aujourd'hui le bourg de *Sandillon*, situé sur la rive gauche de la Loire, à une lieue O.-S.-O. de Jargeau et à deux lieues S.-E. d'Orléans. Son ancienneté, sa fidélité constante et héréditaire à ses légitimes souverains et ses immenses possessions seigneuriales lui assurent un rang distingué dans l'ordre de la

noblesse, soit de cette province, soit du Périgord, où elle a formé des établissements depuis plus de deux siècles et où elle subsiste encore en deux branches. (1).

Son alliance a été recherchée par les plus illustres maisons de France, au nombre desquelles nous citerons celles de d'Abzac, de Beaupoil-Saint-Aulaire, de Chabans, de Gréen de Saint-Marsault, de Hautefort, de Lambertie, de Montferrand, de Pompadour, de la Rochefoucauld, de Royère, de Taillefer, etc.

Cette maison s'est subdivisée en quatre branches principales, savoir : 1° celle des marquis et seigneurs DE MENSIGNAC et DE BEAULIEU, actuellement existante ; 2° celle des seigneurs DE LA GÉLINIE, éteinte en 1731 ; 3° celle des seigneurs DE DOUILLAC et DE POUZOLS ; 4° celle des seigneurs DE LA CHABASSERIE, marquis DE SANZILLON.

Le plus ancien personnage connu de cette maison est Raymond DE SANZILLON, vivant vers 1120, qui figure dans une charte de donation faite à une église dépendante du monastère de Bénévent, en Limousin. (Cartulaire de Bénévent, fol. 120 et 121, Bibliothèque impériale.)

En 1191, Évrard DE SANZILLON assista à la troisième croisade, ainsi que l'atteste une charte faite devant Saint-Jean-d'Acre et rapportée par M. Roger dans son ouvrage de la *Noblesse de France aux Croisades*.

La filiation suivie et non interrompue de cette maison, établie sur titres originaux, remonte à :

I. Pierre DE SANZILLON, Ier du nom, seigneur de la Foucaudie, né vers l'an 1280, mentionné dans deux actes des années 1318 et 1320, qui épousa Ozanne, dont le nom de famille est inconnu. L'aîné des trois enfants qu'il laissa fut :

II. Bernard DE SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, etc., qui acquit, le 17 mai 1342, le mas de Tossegières, et en 1344 une pièce de terre appelée de Merchinat. De son mariage avec Pétronille DENIS, il a laissé :

III. Étienne DE SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, institué héritier de sa mère en 1361. Il avait formé deux alliances ; le nom de sa première femme est resté ignoré ; sa seconde femme fut Cécile DE VEYRAC, fille de Jean de Veyrac, damoiseau, qu'il épousa le 4 janvier 1365. Des cinq enfants qu'il a laissés de ce mariage, Aimeri a continué la descendance.

Armes de VEYRAC : *D'argent, au soleil de gueules.*

(1) La généalogie de la maison de Sanzillon, telle que nous la rapportons ici, est établie sur les titres originaux qui ont servi aux preuves de madame la marquise DE SANZILLON DE LA CHABASSERIE, pour sa présentation à la cour, en 1784, et elle a été publiée par de Courcelles, dans le tome VI de son *Histoire généalogique des Pairs de France*.

IV. Aimeri, dit Merigot de Sanzillon, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, etc., se trouve mentionné dans plusieurs actes des années 1426, 1427, 1432, 1441 et 1445. On ignore le nom de sa femme, mais on lui connaît quatre fils, au nombre desquels se trouve :

V. Guillaume de Sanzillon, Ier du nom, seigneur de la Foucaudie, etc., qui reçut, le 28 septembre 1446, une reconnaissance par laquelle Bardin Barry s'engagea à lui payer, à la Toussaint, la somme de dix écus d'or qu'il lui devait. Il avait épousé, par contrat du 6 février 1457, Marie de Royère, fille de noble Jean-Aymerie-Alias de Royère, damoiseau, seigneur de Royère, dont les armes sont : *De gueules, à trois fasces de vair.*

Il a laissé entre autres cinq enfants le fils qui suit.

VI. Pierre de Sanzillon, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, rendit foi et hommage, le 9 janvier 1482, à Alain, sire d'Albret, comte de Dreux, de Penthièvre et de Périgord. Il avait épousé, vers 1480, Marguerite de Pompadour, fille de noble et puissant homme Geoffroy de Pompadour et de dame Marguerite de Lasteyrie du Saillant.

Armes de Pompadour : *D'azur, à trois tours d'argent.*

Ces deux époux obtinrent, le 1er octobre 1488, du pape Innocent VIII, un bref portant la permission d'avoir un autel dans leur maison. Pierre de Sanzillon servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du sire d'Albret, en 1491. Il eut de son mariage cinq enfants, entre autres :

VII. Guillaume de Sanzillon, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, etc., qui porta tantôt le nom de la Foucaudie seul et tantôt ceux de Sanzillon et de la Foucaudie réunis. Il obtint une bulle de la cour de Rome, en 1550, portant dispense pour se marier avec Marie de Paleyrac, sa parente au troisième degré. Guillaume de Sanzillon testa le 9 janvier 1551, et il vivait encore en 1572.

Armes de Paleyrac : *D'azur, à deux cotices d'or et une croix d'argent, brochant; à la bordure de gueules, chargée de dix besans d'or.*

Ses enfants furent :

1° Jacques de Sanzillon, auteur de la *branche des seigneurs et marquis* de Mensignac et de Beaulieu, qui suit;

2° Jacques de Sanzillon, *le jeune*, dit *de la Foucaudie*, auteur de la *branche des seigneurs* de Douillac et de Pouzols, rapportée ci-après;

3°, 4°, 5° et 6° Et quatre filles non mariées.

BRANCHE DES MARQUIS ET SEIGNEURS DE MENSIGNAC ET DE BEAULIEU.

VIII. Jacques de Sanzillon, l'aîné, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, de Marcognac, etc., héritier universel de son père en 1551, fut présent, le 16 mars 1572, au mariage de son frère cadet, fit son testament le 21 mars 1605 et mourut avant le 27 du même mois. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Escoire, en Périgord, le 28 juin 1561, damoiselle Marguerite de Ranconnet, fille de défunt Bertrand de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire, et de Catherine de Gimel de Paluel.

Armes de Ranconnet : *De gueules, à la fasce d'argent, sommée d'un taureau d'or.*

Ses enfants furent :

1° Jacques, qui suit ;
2° Pierre de Sanzillon ;
3° Jean de Sanzillon, auteur de la *branche des seigneurs* de la Gélinie, rapportée ci-après ;
4° Isabeau de Sanzillon, mariée, le 14 juin 1587, avec Roland de Joussineau, écuyer, seigneur de Fayat et de Rilhac ;
5° Marguerite de Sanzillon, mariée, vers 1590, à Jean Chantois, seigneur de l'Aumône.
6° Suzanne de Sanzillon.

IX. Jacques de Sanzillon, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, de Mensignac (1), de Marcognac, de Beaulieu, etc., institué l'héritier de ses père et mère les 21 et 27 mars 1605, épousa, le 22 janvier 1610, demoiselle Nicole de Montferrand, dame de Beaulieu et de Mensignac, fille de Pierre de Montferrand, écuyer, seigneur de Mensignac, de Beaulieu, etc., et de Jeanne de Saunier de la Barde.

Armes de Montferrand : *Écartelé d'or et de gueules.*

Le 17 mars 1610, Jacques de Sanzillon rendit, au nom de sa femme, hommage au Roi pour les terres de Mensignac et de Beaulieu que ces époux possédaient en toute justice, haute moyenne et basse. Ils firent un testament conjonctif, le 21 octobre 1615, dans lequel Jacques de Sanzillon déclara mourir des suites de ses blessures et demanda à

(1) C'est par erreur que l'on a attribué la qualification de *seigneurs de Mensignac* à une autre famille, dont la notice a été publiée dans le T. IV du *Livre d'or :* jamais cette famille n'a possédé cette seigneurie, attendu qu'elle est entrée dans la maison de Sanzillon, qui la possède encore et n'a cessé de la posséder, depuis son alliance, en 1610, avec les Montferrand, qui la tenaient, eux, de la famille de la Porte, seigneurs de Lisle, dans laquelle elle était de toute ancienneté.

être enseveli dans le tombeau de feu Pierre de Montferrand, son beau-père. Il mourut avant sa femme, qui se remaria, en 1618, à Antoine DE FAYARD, à qui elle ne donna qu'une fille, Marguerite de Fayard, femme de Louis-François Bardon, seigneur et baron de Segonzac. Elle avait eu de son premier mariage le fils qui suit.

X. Sicaire DE SANZILLON, surnommé de Montferrand, écuyer, seigneur de Mensignac, de la Foucaudie, de Beaulieu, etc., héritier universel de ses père et mère le 21 octobre 1615, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, le 12 juillet 1654, par les commissaires du Haut-Limousin, puis, le 15 mars 1667, par M. Pellot, intendant de la généralité de Guienne. Il avait épousé, par contrat passé au château de Monsec, le 25 décembre 1639, damoiselle Judith DE CHANTEMERLE, de laquelle il laissa entre autres neuf enfants, quatre fils et cinq filles, le fils qui suit.



Armes de CHANTEMERLE : *D'azur, au lion morné d'or.*

XI. Armand DE SANZILLON DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de Mensignac, de Beaulieu, de Lancinade, etc., qui, le 27 avril 1679, rendit foi et hommage au Roi pour la seigneurie de Beaulieu et de Mensignac, et acquit, le 15 juin 1700, le droit des lods et ventes qui appartenait à S. M. dans la paroisse de Mensignac. Armand DE SANZILLON a épousé par contrat du 7 octobre 1688, passé au château de Razac, en Périgord, damoiselle Judith DE BAYLY, fille de Bertrand de Bayly, chevalier, seigneur de Razac, de la Roche, etc., et de Marguerite de Feron.

Armes de BAYLY : *D'azur, à trois aiglettes d'argent en bande, accostées de quatre cotices du même.*

De ce mariage sont issus :

1° Bertrand, qui suit ;
2° Marguerite DE SANZILLON, mariée, en 1708, à Jean DE LEYMARIE, seigneur de La Roche.

XII. Bertrand DE SANZILLON, chevalier, seigneur de Mensignac, de Beaulieu, de Lancinade et autres lieux, né le 20 novembre 1689, garde-du-corps du Roi, a épousé par contrat du 12 août 1725 demoiselle Marie-Antoinette DE GÉRIS, fille de feu Gabriel de Géris, écuyer, seigneur du Chastenet, maréchal-des-logis des chevau-légers, et de dame Marie-Anne de Bardon de Segonzac.

Armes de GÉRIS : *De sable, à trois fers de piques d'or, et un chef d'argent chargé de trois châtaignes au naturel.*

De cette alliance sont issus :

1° Jean-Louis, qui suit ;
2° Joseph DE SANZILLON, chevalier, seigneur de Beaulieu, aide-major d'infanterie et chevalier de Saint-Louis ;
3° Léonarde de SANZILLON, élevée en la maison royale de Saint-Cyr et mariée à Pierre de BARDON, chevalier *de Segonzac*, officier aux gardes-du-corps. Elle est morte le 30 août 1819 ;
4° Antoinette DE SANZILLON, mariée, le 23 avril 1751, avec Jérôme DE CHANCEL, chevalier, seigneur du Barbadaud, officier d'infanterie.

XIII. Jean-Louis DE SANZILLON-MENSIGNAC, chevalier, seigneur, marquis de Mensignac, seigneur de Beaulieu, de Lancinade, de Lieudieu, etc., baptisé le 14 janvier 1728, paraît dans divers actes des années 1762, 1765 et 1770. Il assista à la bataille de Fontenoy en qualité de volontaire de la maison du Roi. Il a épousé, par contrat passé à Périgueux, le 30 août 1761, demoiselle Marie-Claire DE BAYLY, fille de Joseph de Bayly, marquis de Razac, seigneur de Rognac, et de dame Marie de Cugnac. La marquise DE SANZILLON-MENSIGNAC est décédée à Périgueux, le 4 juillet 1822, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Grégoire, qui suit ;
2° Autre Louis-Grégoire, comte DE SANZILLON-MENSIGNAC, marié, en 1809, avec demoiselle Julie DE SALLETON DE JAMAUX, dont il a eu deux filles :
   A. Claire DE SANZILLON, mariée au comte Ludovic DE CHAUNAC ;
   B. Euphrasie DE SANZILLON, religieuse ;
3° Louis-Côme, vicomte DE SANZILLON-MENSIGNAC, chevalier de Malte et du Brassard, officier de la maison du Roi, marié en premières noces, le 23 janvier 1815, avec madame la comtesse veuve DE SEPTEUIL, dont il n'a pas eu d'enfants, se remaria, le 14 juin 1827, avec demoiselle Henriette D'ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET, dont il eut trois enfants :
   A. Adhémar-Louis-Daniel, vicomte de SANZILLON-MENSIGNAC, né le 26 octobre 1830 ;
   B. Yolande-Catherine DE SANZILLON, née le 19 septembre 1834 ;
   C. Aurélie-Victoire DE SANZILLON, née le 28 mai 1837 ;
4° Marie-Thérèse DE SANZILLON, *demoiselle de Mensignac*, mariée, 1°, le 11 mars 1793, avec N. DE ROSSIGNOL, comte de Limagnes ; 2°, avec N. DE ROSSIGNOL DE LIMAGNES, neveu du précédent ;
5° Madeleine DE SANZILLON DE MENSIGNAC, *demoiselle de Beaulieu*, mariée le 21 septembre 1798 avec N. AGARD DE ROUMEJOUX ;
6° Jeanne DE SANZILLON DE MENSIGNAC, *demoiselle de Lieu-Dieu*, mariée, le 24 septembre 1820, avec Laurent LABORIE, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Charles III, ancien officier, recteur de l'Académie de Strasbourg, proviseur au collége Louis le-Grand, ensuite recteur et inspecteur-général honoraire ;
7° Catherine DE SANZILLON DE MENSIGNAC, non mariée.

XIV. Louis-Grégoire DE SANZILLON, marquis de Mensignac, officier supérieur

en retraite, chevalier de Saint-Louis, né le 26 novembre 1767, entra aux pages, y fut élevé, sortit officier de cavalerie en 1784, et émigra en 1791 pour rejoindre les princes français, avec lesquels il fit la campagne de 1792. Il fit ensuite toutes celles du corps de Condé, jusqu'au licenciement définitif, effectué



en 1801. Rentré en France en 1802, il a épousé, à la Chapelle-Faucher, le 22 janvier 1806, demoiselle Dorothée de Chabans-Joumard, née en 1783, fille de Jean-Alexandre, marquis de Chabans, et de Rose-Élisabeth de Faure de Rochefort.

Armes de Chabans : *D'azur, au lion d'argent lampassé et couronné d'or, accompagné de douze besans du même en orle.*

Ils ont un fils et une fille nommés :

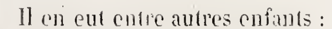
1° Emmanuel de Sanzillon de Mensignac;
2° Marie de Sanzillon de Mensignac, mariée, en 1840, avec le marquis d'Arlot de Cumont.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GELINIE,

ÉTEINTE.

IX. Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Gélinie, de la Geneste, etc., fils puîné de Jacques Ier et de Marguerite de Ranconnet, vivant en 1620, épousa Françoise Gentil, dont les armes sont : *D'azur, à l'épée d'argent, au chevron du même brochant, et accompagné de trois roues d'or.*

Il en eut entre autres enfants :



X. Henry de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Gélinie, marié à damoiselle Louise Tenant, d'une ancienne famille noble qui s'est alliée une seconde fois, comme on le verra plus loin, avec la maison de Sanzillon; ses armes sont : *D'argent, au lion de gueules, surmonté de deux merlettes de sable.*

Elle le rendit père de quatre enfants, entre autres :

XI. Pierre de Sanzillon, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Gélinie, vivant



en 1696, qui, de son mariage contracté vers cette année avec damoiselle Balbière du Repaire, a laissé un fils qui a continué sa descendance.

Les armes de la maison du Repaire sont : *De gueules, à la fasce d'argent.*

XII. Hélie-Léonard de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Gélinie, marié à Marie-Anne de La Rochefoucauld, fille de Henri-François de La Rochefoucauld, comte de Cousages, et de demoiselle Marie-Henriette Plaisant du Bouchet du Rigaudel, mort sans postérité en 1751.



Armes de La Rochefoucauld : *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.*

BRANCHE DES SEIGNEURS DE DOUILLAC ET DE POUZOLS,

ÉTEINTE.

VIII. Jacques de Sanzillon, *le jeune*, Ier du nom, écuyer, seigneur de Douillac, de Pouzols, etc., second fils de Guillaume II de Sanzillon, porta souvent, à l'exemple de son père, le nom *de la Foucaudie* seul. Il se maria :



1° Le 14 décembre 1563, avec damoiselle Marguerite du Authier de la Bastide, dont les armes sont : *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'un lion d'or et en pointe de trois vannets du même ;*

2° le 16 mars 1572, avec Catherine Berthaud, fille de Jean Berthaud et d'Anne du Bois, seigneur et dame de Pouzols et de la Bonnetie. Il est mort avant 1615, laissant :

1° Suzanne de Sanzillon, mariée, en 1587, avec Jean du Gros, seigneur de Pratmourel ;
2° Pierre, qui suit ;
3° Anne de Sanzillon, mariée le 17 mai 1595, avec Pierre de Lambert, écuyer, seigneur de Rouziers ;
4° Marie de Sanzillon, épouse de Pierre Texier, écuyer, conseiller du Roi ;
5° Jeanne de Sanzillon, non mariée ;
6° Marguerite de Sanzillon, mariée, vers 1606, à Arnaud de Bannes, écuyer, seigneur de la Sandre.

IX. Paul de Sanzillon de la Foucaudie, Ier du nom, écuyer, seigneur de Douillac, de Pouzols et de la maison noble des Helies de Bourdeille, épousa, le 5 juin 1605, Françoise Roux de Campagnac, dont les armes sont : *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée en chef de trois roses, et en pointe de trois rocs d'échiquier, le tout du même.*



De ce mariage il eut huit enfants, savoir :

1° Pierre IIIe, dont l'article suit ;
2° Marc de Sanzillon, né en 1614 ;
3° Jean Ier, auteur de la *branche des seigneurs* de la Chabasserie, rapportée ci-après ;
4° Paul de Sanzillon, né vers 1621, fut père d'une fille, Marie de Sanzillon alliée, en 1664, avec Dominique Brachet, écuyer, seigneur de la Jalésie ;
5° Anne de Sanzillon, mariée, vers 1645, à Jean du Garreau, écuyer, seigneur du Mas ;
6° Suzanne de Sanzillon ;
7° Catherine de Sanzillon, mariée à Léonard d'Abzac, écuyer, seigneur de la Trémouille et du Bois ;
8° Autre Suzanne de Sanzillon, mariée, le 13 janvier 1643, avec Jean Le Long, écuyer, seigneur de Thénac.

X. Pierre de Sanzillon, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Douillac et de Pouzols, né le 16 novembre 1612, s'est marié, le 24 novembre 1657, avec demoiselle Jeanne de Lambertie.



Armes de Lambertie : *D'azur, à deux chevrons d'or.*

Il fut maintenu dans sa noblesse, le 31 janvier 1667, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, et testa le 7 juillet 1670.

Il a laissé entre autres neuf enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° François de Sanzillon, auteur de la *branche des seigneurs* de Manzat et de Pouzols, qui paraît s'être éteinte, après trois degrés de filiation, en la personne de Pierre-Louis ou Philippe-Louis de Sanzillon, né le 9 avril 1762, à qui l'on ne connaît ni alliance, ni postérité.

XI. Jean de Sanzillon, Ier du nom, chevalier, seigneur de Douillac et de Pouzols, épousa demoiselle Catherine de Barasson de Ramefort, fille de Jean de Bariasson, seigneur de Ramefort, et d'Éléonore de la Brousse.

Les armes de Bariasson sont : *D'azur, au lion couronné d'or.*

De ce mariage, contracté le 17 février 1661, il eut entre autres enfants le fils qui suit.

XII. Jean DE SANZILLON, *le jeune*, IIe du nom, chevalier, seigneur de Douillac, de la Rochette, de Chambouraud, etc., servit dans les cadets-gentilshommes et fut ensuite cornette au régiment-Dauphin. Il épousa, par contrat passé au château d'Ajac, en Périgord, le 26 novembre 1696, Renée DE HAUTEFORT, demoiselle d'Ajac, fille de haut et puissant seigneur messire François de Hautefort et de haute et puissante dame Jeanne d'Abzac de la Douze.



Armes de HAUTEFORT : *D'argent, à trois forces de sable.*



Jean de Sanzillon épousa en secondes noces Françoise DE LA CROIX, dont il ne paraît pas qu'il ait eu des enfants.

Armes de la maison de LA CROIX : *D'argent, à cinq fusées de gueules en bande.*

Il laissa de sa première femme une fille unique :

Marguerite-Thérèse DE SANZILLON de Douillac de la Foucaudie, mariée, le 7 juin 1720, avec Louis-Jean-François comte de Taillefer, chevalier, marquis de Barrière et de Villamblard, vicomte de Roussille; elle vécut jusqu'en septembre 1781.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA CHABASSERIE, MARQUIS DE SANZILLON.

X. Jean DE SANZILLON DE LA FOUCAUDIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Chabasserie, de la Bonnetie, de Masbout, etc., troisième fils de Paul et de Françoise Roux de Campagnac, né le 25 juin 1618, fut substitué à ses deux frères aînés en 1620, mais il renonça à tous ses droits en 1649. Il avait épousé, le 12 février 1652, demoiselle Aubine PABOT, fille d'Aubin Pabot, écuyer, seigneur de Beynac, et de Françoise de Chirac. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère et son neveu, par jugement de M. d'Aguesseau du 31 janvier 1667. Jean de Sanzillon épousa en secondes noces, avant le 22 mai 1685, Marguerite TENANT, dont il n'eut pas d'enfants. (Voir plus haut les armes DE TENANT.)

De sa première femme il laissa cinq enfants, entre autres :

XI. Paul DE SANZILLON, IIe du nom, seigneur de la Chabasserie, de Masbout, etc., qui fut nommé héritier universel de ses père et mère par un codi-

cille du 17 septembre 1669. Il a épousé, le 11 mai 1676, Isabeau GENTIL, demoiselle du Claud, fille de feu Jean Gentil de la Jouchapt, écuyer, seigneur de la Faye, dont les armes ont été mentionnées ci-dessus, et de laquelle il laissa :

XII. Pierre DE SANZILLON, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Chabasserie, de Masbout, etc., qui fut baptisé le 15 août 1681 et mourut avant l'année 1724. Il avait épousé, le 25 juin 1679, Isabeau ou Élisabeth DE CLERMONT, demoiselle de la Blanchardie, dont il eut entre autres enfants :

XIII. Jean DE SANZILLON, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Chabasserie, de Masbout, de Grosgallet, de Mallet, etc., qui fut institué héritier universel de sa mère le 20 mars 1724. Il testa à la Chabasserie, le 24 avril 1765, et fut inhumé dans l'église de Ladignac. Il avait épousé, le 20 janvier 1729, demoiselle Françoise TENANT DE LA TOUR, fille de Paul Tenant, écuyer, seigneur de la Tour, et de Gabrielle de Jarrie, dont les armes ont été rapportées ci-dessus. De ce mariage est issu le fils qui suit.

XIV. Mathieu, marquis DE SANZILLON, chevalier, seigneur de la Chabasserie, de Grosgallet, de Mallet, etc., chevau-léger de la garde du Roi, épousa par contrat du 25 mars 1767, Marie GREEN DE SAINT-MARSAULT DU VERDIER, fille de messire Claude Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur vicomte du Verdier, seigneur d'Eyburie, etc., et de feue dame Catherine de David de Lastours.

Armes de GREEN DE SAINT-MARSAULT : *De gueules, à trois demi-vols d'argent.*

La marquise de Sanzillon fut nommée sous-gouvernante des enfants de Monseigneur le comte d'Artois, par brevet du 8 juin 1780. Son mari fit ses preuves pour monter dans les carosses du Roi, en 1784, et mourut en 1785, laissant :

1º Etienne-Gédéon, qui suit ;
2º Gabrielle DE SANZILLON, mariée, en 1785, à M. CASSIUS, garde-des-sceaux au Parlement de Bordeaux.

XV. Etienne-Gédéon, marquis DE SANZILLON, né au château de la Chabasserie, paroisse de Ladignac, arrondissement de Saint-Yrieix, le 20 novembre 1769, entra aux pages en 1784 et fut présenté au Roi et à la famille royale au mois de février 1789. Il fut colonel commandant de la 1re légion de la gendarmerie royale, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. Il avait



épousé, le 7 novembre 1803, demoiselle Rosalie DE CAPTAL DE SAINT-JORY-LABLOUX, près d'Exideuil, dont les armes sont : *De gueules, à la croix d'argent, chargée de six mortiers de sable, avec leurs bombes, et cantonnées de quatre fleurs de lis d'or.*

De ce mariage sont issues quatre filles :

1° Gabrielle DE SANZILLON, née le 6 novembre 1804 ;
2° Eléonore DE SANZILLON, née le 10 avril 1806 ;
3° Honorine DE SANZILLON, née le 29 janvier 1808,
4° Marguerite DE SANZILLON, née le 24 novembre 1809.

DUDEVANT

(GEORGE SAND, BARONNE)

Aurore-Marie-Amantine DUPIN, baronne DUDEVANT, aujourd'hui George Sand de par sa plume et son génie, descend d'Auguste II, roi de Pologne, ainsi qu'il est facile de l'établir. Auguste, après avoir expulsé Stanislas et pris définitivement possession du trône de Pologne, se reposa de la tourmente politique. Il eut de la comtesse de Kœnigsmark un fils qui devait être la gloire de son siècle.

Ce fils, Maurice de Saxe, vint très-jeune mettre son épée au service de la France.

Il obtint, en 1736, le bâton de maréchal, se distingua pendant toute la guerre de succession d'Autriche, battit les alliés en diverses rencontres et se couvrit de gloire à Fontenoy, où il commandait l'armée française. Louis XV, reconnaissant, le combla d'honneurs et lui donna le domaine de Chambord avec cinquante mille livres de revenu.

Le maréchal de Saxe était l'amant en titre d'une célèbre tragédienne. Il en eut une fille, Marie-Aurore, qui fut mariée, en 1759, au comte Arvid-Bernard de Horn, ancien président de la Diète suédoise. Au bout de trois années, la comtesse de Horn resta veuve et se retira chez les dames de l'Abbaye-aux-Bois, où, spirituelle et d'une grâce exquise, elle ne tarda pas à se créer une espèce de cour.

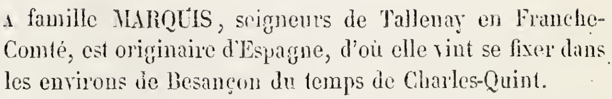
M. Dupin de Francueil, fermier général, en devint amoureux, se fit présenter à elle et l'épousa.

Un fils, issu de ce mariage, s'engagea comme volontaire en 1793, parvint au grade de colonel sous l'Empire et mourut à la Châtre d'une chûte de cheval. C'était Maurice Dupin, père de la femme célèbre connue sous le nom de George Sand, et qui est née en 1805.

De son mariage avec le baron Dudevant, elle a deux enfants, un fils et une fille.

DE TALLENAY

FRANCHE-COMTÉ.



La famille MARQUIS, seigneurs de Tallenay en Franche-Comté, est originaire d'Espagne, d'où elle vint se fixer dans les environs de Besançon du temps de Charles-Quint.

Son nom primitif au-delà des Pyrénées était Marqués, dont la traduction française a fait Marquis. Au siècle dernier, cette famille a donné plusieurs magistrats au parlement de Besançon. Le nom de Marquis fut souvent pris pour une qualification, et son représentant actuel, qui occupa sous la monarchie de Juillet divers postes diplomatiques, était appelé tantôt M. Marquis de Tallenay, tantôt M. le marquis de Tallenay. Pour mettre un terme à cette confusion, le roi Louis-Philippe accorda à son ministre plénipotentiaire des lettres-patentes de *marquis;* mais lorsqu'elles furent produites à la chancellerie, le ministre de la justice, Martin (du Nord), s'opposa à leur enregistrement, parce que la législation impériale, remise en vigueur en 1830, ne reconnaissait ni les titres de marquis ni ceux de vicomte. Le Roi, ne pouvant vaincre la résistance de son ministre, se contenta de lui dire : « Eh bien ! j'attendrai. »

La famille Marquis de Tallenay est aujourd'hui représentée par deux rejetons mâles seulement : . .

1º Auguste Marquis, marquis de Tallenay, ministre plénipotentiaire de France à Francfort,

2º Et son frère Édouard Marquis de Tallenay, ancien officier de cavalerie.

DE BARONCELLI

COMTAT-VENAISSIN.

Marquis de Baroncelli-Javon.

Armes : *Bandé d'argent et de gueules de six pièces.* — Couronne : *De marquis.* — Supports : *Deux sauvages.*

Ainsi nommée à cause d'un château de ce nom situé à une lieue de Florence, la maison DE BARONCELLI est une des plus considérables de la Toscane. L'histoire des révolutions d'Italie, et celle de Florence en particulier, nous ont conservé un nombre infini d'époques qui prouvent l'ancienneté et le lustre de cette maison. (Voyez Pithon-Curt, tome Ier, page 121.)

Dans le grand nombre de branches qu'elle a formées, les plus illustres et les plus importantes sont sans contredit celles des marquis de Baroncelli-Javon, et de Bandini. L'une et l'autre se sont acquis une grande gloire par l'exercice des premières charges de la république de Florence, et par leur zèle pour les intérêts de la France.

Ses alliances ont été prises dans les plus grandes maisons de l'Italie et de la France, entre autres celles de Caponi, Peruzzi, Tnornaboni, Menelli, Bardi, Ridolfi, Salviati, Cambis, Berton de Crillon, Simiane, Astoaud, Anselme, de Sade, etc.

Le premier auteur reconnu de cette maison est Follo Baroncelli, vivant en 1200, l'un des principaux citoyens de Florence, qui fit bâtir dans cette ville une maison forte pour sa résidence et pour celle de ses neuf enfants.

Benliveni, son second fils, est la tige de la branche des Bandini, qui existent encore actuellement en Italie. Leurs descendants exercèrent plusieurs fois les hautes fonctions de gonfaloniers de la ville de Florence.

Charles Baroncelli est le premier de sa race qui vint en France. Il se retira à Avignon, vers l'an 1450, avec sa femme, Thomasse Bardi, des comtes de

Vernie en Toscane, laquelle le rendit père de trois garçons qui continuèrent la descendance et formèrent les diverses branches de la maison DE BARONCELLI qui ont existé en France, et qui sont toutes éteintes actuellement, à l'exception de celle du marquis DE BARONCELLI-JAVON, dont le treizième degré est formé par :

XIII. Le marquis DE BARONCELLI-JAVON, officier aux Gardes-Françaises sous Louis XVI, marié en 1781, par le Roi, à noble demoiselle N. DORÉE, de laquelle il a eu :

1º Alexandre-Joseph-Pompée-Félicien, qui suit ;
2º Le chevalier Alexandre-Joseph-Félicien-Félix DE BARONCELLI-JAVON, chevalier, commandeur de l'ordre du Christ de Rome et de Saint-Jean-de-Jérusalem, marié à Mathilde DE LATOUR ;
3º Pauline DE BARONCELLI-JAVON, mariée au baron DE CHAUSSANDE ;
4º Laure DE BARONCELLI-JAVON, mariée au baron DE BEGINEL ;
5º et 6º Alexandrine et Agenia DE BARONCELLI-JAVON.

XIV. Alexandre-Joseph-Félicien-Pompée, marquis DE BARONCELLI-JAVON, épousa Augustine DE VARENNES, fille du marquis DE VARENNES, lieutenant-colonel au régiment de Bauffremont, dont il a eu :

1º Gabriel-Alexandre-Joseph-Marie, dont l'article suit ;
2º Félicien-Rose-Marie DE BARONCELLI-JAVON, qui épousa Louise, fille du marquis d'ALOSIER, ancien page du Roi ;
3º Abel DE BARONCELLI-JAVON, marié à Marguerite D'ASTORG ;
4º Anaïs DE BARONCELLI-JAVON, religieuse au Sacré-Cœur ;
5º Palmyre DE BARONCELLI-JAVON, mariée au baron DE SERRE DE MONTEIL ;
6º Augustine DE BARONCELLI-JAVON, mariée au comte DE CHAUSSIERGUES.

XV. Gabriel-Alexandre-Joseph-Marie, marquis DE BARONCELLI-JAVON, ancien officier d'état-major, ancien lieutenant au 22e régiment de ligne, nommé Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Rome, par brevet du ..... 1855, a épousé, en 1855, demoiselle LE REBOURS, fille du vicomte LE REBOURS, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Malte, de laquelle il a eu :

1º Henri-Albert-Alexandre-Marie, comte DE BARONCELLI-JAVON, engagé comme volontaire au 5e de ligne, en 1850, à l'âge de dix-sept ans ;
2º Raymond, vicomte DE BARONCELLI-JAVON ;
3º Sidonie DE BARONCELLI-JAVON ;
4º Marie DE BARONCELLI-JAVON ;
5º Edwige DE BARONCELLI-JAVON.

DE BOUËZ D'AMAZY.



POITOU, SAINTONGE ET NIVERNAIS.

DE BOUEZ

POITOU, SAINTONGE ET NIVERNAIS.

SEIGNEURS DU COMTÉ D'AMAZY ET DE LA BARONNIE DE SALIGNY, SEIGNEURS DU PORTAL DE COUZAY, DE LA VALLÉE, DE BAZAUGE, DE LA BOULAIE, DE LANGEBAUDIÈRE, DE LA BUZONNIÈRE, DE LA VARENNE, DE LA NOUE, DE LA POUGNAIRE, DE LA VERGNAYE, DE LA LARDIÈRE, DE SIGOGNE, DU CHESNE, DE CHEVANNES, DE BIDON, ET AUTRES LIEUX.

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, d'argent, à trois hures de sanglier de sable, ensanglantées de gueules, défendues d'argent, posées 2 et 1 et contournées, et une cicogne d'azur en abîme, tenant dans son bec une couleuvre de sinople*, qui est de BOUEZ D'AMAZY : *aux 2 et 3, d'azur, à un lion passant d'or, surmonté de trois trèfles d'argent*, qui est de CHARGÈRES. — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* DEVISE : *Noblesse et droicture.*

Celles de la branche mère étaient : *D'argent, à trois hures de sable contournées et posées en pal*, sans la brisure plus moderne de la cigogne.



ETTE noble famille, dont le nom s'est écrit BOUET, BOET, BOUHET, BOUETZ, BOUÉS, et enfin BOUEZ, est de très-ancienne extraction. *L'Hermite-Souliers* la dit originaire de l'Anjou ; mais on voit qu'elle possédait des fiefs dans les environs de Maillezais, en Poitou, à une époque fort reculée. Son nom se trouve en effet consigné dans deux chartes des années 1112 et 1166, dans le Poitou ; on est donc porté à croire que c'est cette dernière province qui fut son berceau.

En 1112, BOET DE VALTONNA fut présent à une donation de dîmes, à l'abbaye de Montierneuf, pour Richard Forbandit, et aussi en présence et du consentement de Guillaume Passavant, son seigneur.

En 1160, Aimeric BOUET souscrivit à un titre de Maillezais... D. Fonteneau

croit que c'est le même qui aurait précédemment souscrit à des actes de Saint-Maixent et de Saint-Hilaire, en 1160 et 1161.

En 1336, Guillaume Bouet était garde-scel du Roi de France à Fontenay-le-Comte.

En 1350, Jean Bouet, seigneur de la Boulaye, rendit foi et hommage au seigneur de la Flocellière le 18 mai 1361; il fit des échanges dans la même seigneurie.

De 1371 à 1427, Laurin, Rogier et Pierre Bouet servaient comme écuyers et hommes d'armes, ainsi qu'il résulte de montres et revues déposées à la Bibliothèque royale.

En 1437, Jean Bouhet, chevalier, seigneur de la Boulaye, étant mort, cette terre passa à Jean Échalart comme fils de Pérette Bouet, sœur dudit Jean.

En 1437, Pierre Bouet, seigneur de la Buzonnière, fit aveu de cette terre à la dame de la Flocellière.

De 1441 à 1467, on trouve Guyon Bouhet, mineur sous la tutelle de Pierre de Daillon, son oncle, qui rendit pour lui aveu à la dame de la Flocellière; étant majeur, il fit le même aveu en 1445. Guyon Bouet servait comme brigadier du seigneur de l'Aigle avec un autre Bouhet en l'année 1467.

A la même époque vivait Étienne Bouet qui, selon le rapport des terres, pourrait être le fils d'Albert Bouet, qualifié chevalier au livre intitulé : *Carta Roberti de Cétone*; il suivit l'exemple de plusieurs gentilshommes de cette époque en marchant sur les traces d'Adam Fumé et de Gabriel Miron. Il s'attacha à l'étude de la médecine qui alors florissait à Paris et ne donnait pas moins de lustre à la noblesse que les premiers emplois de la robe et de l'épée. Il franchit rapidement tous les degrés qui précèdent le doctorat et fut nommé professeur de la Faculté de médecine de Paris; mais les talents et la capacité qui lui avaient procuré cet emploi lui en méritèrent un autre : il fut nommé principal du collége de Sainte-Barbe, et il remplit ces fonctions avec autant d'intégrité que de sagesse jusqu'à sa mort, arrivée en l'an 1497, ainsi qu'il paraît par l'inscription gravée sur sa tombe en l'église Saint-Étienne-des-Grés, qui est ainsi conçue :

« Cy-gist noble homme et sage maistre Estienne Bouet, en son vivant docteur » régent en la Faculté de Médecine de l'Université de Paris et maistre prin- » cipal du collége de Sainte-Barbe, lequel trépassa le jeudi 12 décembre l'an » 1497. Priez pour lui. »

Outre cette inscription, on voyait gravé sur la tombe d'Estienne Bouet son portrait en pied et ses armoiries; mais de l'époque où le chevalier *l'Hermite*

Souliers écrivait son inventaire de Touraine, l'inscription seule pouvait être lue, le reste étant presque entièrement effacé.

Étienne Bouet laissa le fils Alexis qui suit.

Alexis Bouet, sieur de Langebaudière, fit aveu au seigneur de la Flocellière les 27 mai 1477 et 15 mai 1492 pour ladite terre de Langebaudière et celle de la Varenne.

Il avait épousé, par contrat du 4 mai 1483, Perrine Robin, de l'ancienne maison de la Tremblaie, en Poitou; il acquit depuis la terre de la None, à une lieue de Tours.

Pierre Bouhet, fils du précédent, écuyer, fut l'auteur d'une branche de cette famille, fixée en Touraine; c'est cette branche qui a donné naissance à Charles Bouet, qui fut maire de la ville de Tours, dont les talents furent distingués par le Roi Henri IV, qui le chargea à plusieurs reprises de missions délicates et difficiles, dont il s'acquitta toujours avec succès.

Jean Bouhet, autre fils d'Alexis Bouhet et de Perrine Robin, qui continua la descendance dans le Poitou, fut le premier qui prit le titre d'écuyer. Selon *D. Fonteneau*, il était seigneur de Langebaudière, pour laquelle seigneurie il rendit aveu le 15 juin 1518, au seigneur de la Flocellière. Jeanne de Puyjourdain, sa femme, était veuve dès avant 1534, et était alors tutrice de René, leur fils mineur.

La plupart de ces dates et renseignements sont tirés des précieux manuscrits de *D. Fonteneau*, et nous les avons rapportés avec quelques détails parce que la généalogie de cette maison ne commence dans les nobiliaires et armoriaux qu'à l'année 1539, date la plus reculée depuis laquelle René de Bouet, écuyer, seigneur du Portal, a justifié, le 7 septembre de l'année 1673, pour l'obtention d'une sentence qui le maintint dans sa noblesse et à partir de quelle date de 1539, nous établissons la filiation.

I. Pierre Bouet, écuyer, seigneur de Couzay, en Poitou, fut marié à demoiselle Anne de la Lande, dont il était veuf au mois de décembre 1539, et de laquelle il avait eu le fils ci-après.

II. René Bouet, Ier du nom, écuyer, seigneur de Couzay, épousa, par contrat du 11 décembre 1539, damoiselle André Roquet, fille de Hugues Roquet, écuyer, seigneur des Essarts, et de damoiselle Hervé sa femme.

De ce mariage est né le fils qui suit.

III. Jacques Bouet, écuyer, épousa, par contrat du dernier jour de janvier

1592, damoiselle Charlotte Baudoin, fille de Mathurin Baudoin, écuyer, sieur de la Rallière, et de damoiselle Françoise Allart, sa femme.

De ce mariage est né le fils ci-après.

IV. François Bouet, Ier du nom, écuyer, seigneur du Portail ou du Portal, nommé *des Bouhetz* dans un acte du 14 mai 1648 et *des Bouetz* dans le testament de sa femme, servait, le 4 décembre 1621, en qualité de gendarme du Roi, dans la compagnie de monseigneur le duc de Vendôme, et était, le 5 octobre 1635 du nombre des gentilshommes qui servaient dans celle de Mastas, capitaine au régiment des gardes.

Il épousa, par contrat du 27 janvier 1621, damoiselle Claude des Gittons, dame de Bazauge, veuve d'Antoine de la Serre, écuyer, seigneur de Marceuil, et fille de Gabriel des Gittons, écuyer, seigneur de la Baronnière, et de damoiselle Jacquette de Puyvert.

Claude des Gittons fit son testament le lundi 18 octobre 1640, et le confirma le 19 janvier suivant.

François Bouet, qui vivait encore à cette époque, mourut avant le 5 février 1671 et laissa de son mariage les trois enfants ci-après :

1° René, qui suit;
2° Charlotte de Bouet, légataire de sa mère par testament du 18 octobre 1649 ;
3° Gabrielle de Bouet, qui fut religieuse à Cognac, et dont il est question dans ledit testament.

V. René de Bouet, IIe du nom, chevalier, seigneur du Portal et de Bazauge, est nommé *de Bouez* dans son contrat de mariage, *des Bouets* dans le testament de sa mère, et *de Bouhet* dans la sentence de maintenue noblesse qu'il obtint le 7 septembre 1675.

Ayant été inquiété dans sa noblesse, il produisit aux bureaux et chambres du conseil de l'élection de Saint-Jean-d'Angely les titres sur lesquels il les justifiait depuis l'année 1539.

Par suite de ladite sentence, son nom fut rayé des tailles de la paroisse d'Angicq ou Angit, en Saintonge.

Un certificat du 11 juillet 1674 porte René de Bouez comme faisant partie des gentilshommes des gouvernements de Saintonge et de l'Angoumois, convoqués par le comte de Jonzac, lieutenant-général pour le Roi, dans ces deux provinces, et qui se rendirent à Saintes pour le service de Sa Majesté.

René de Bouez épousa, par contrat du 5 février 1671, damoiselle Charlotte du Bourg, fille de noble homme Joachim du Bourg, seigneur de Porcheresse, et de damoiselle Marie Berthus, sa femme.

Charlotte du Bourg, qui était veuve de René Bouet le 30 janvier 1705,



obtint, le 20 août 1707, conjointement avec François de Bouez, IIe du nom, leur fils aîné, une ordonnance de M. Bégon, intendant de La Rochelle, qui maintint l'une dans la qualité de veuve d'écuyer et l'autre dans la qualité d'écuyer.

De son mariage, René de Bouez a laissé trois enfants :

1° François, l'aîné, qui a continué sa descendance en Saintonge;
2° Jacques de Bouez, seigneur de Sigogne, qui fut un savant médecin comme son ancêtre Estienne, et alla s'établir à Paris, où il devint médecin et conseiller du Roi Louis XV; il est décédé à Paris en 1750. Il avait épousé, en 1732, demoiselle Claude de Ringuenet, veuve de Jean Brossard, conseiller du Roi, trésorier de France. N'ayant pas eu d'enfants de ce mariage, il légua, en 1750, sa fortune au fils aîné de son frère puiné Louis-Guillaume,
3° Louis-Guillaume de Bouez, qui alla se fixer, au commencement du xviiie siècle, dans le Nivernais, où il se maria. Il a eu descendance dont la filiation sera rapportée ci-après; il mourut quelques années après son frère Jacques Bouez de Sigogne.

VI. François de Bouez, IIe du nom, chevalier, seigneur du Portal et de Bazauge, fut maintenu, comme nous l'avons dit, dans la qualité de chevalier par l'ordonnance de M. de Bégon du 20 août 1707; il était avant le 10 septembre 1712 capitaine au régiment d'infanterie de Ruys.

Le 26 août 1730, il fut nommé par le Roi major de la capitainerie des gardes-côtes de Royan, et le 1er octobre 1736, par S. A. I. madame la princesse de Conti, capitaine des bois et chasses, île, terre et baronnie d'Arvert.

François de Bouez fut marié deux fois : 1°, par contrat du 30 janvier 1705, à damoiselle Marguerite Frétard, fille d'Alexandre Frétard, écuyer, seigneur de Rinville, et de demoiselle Marie Blanche Cherpentier; 2°, par contrat du 16 décembre 1724, à damoiselle Aimée de Luchet, fille de Charles-Auguste de Luchet, écuyer, seigneur de Luchet et de Peudery, et de dame Judith Fresneau.

Il est mort le 21 avril 1740, et de sa seconde femme il a laissé deux fils :

1° François-Raymond de Bouez;
2° Charles-René de Bouez;
3° Et trois filles : Marie-Aimée, Geneviève-Marguerite et Marie-Jeanne de Bouez. Cette dernière fut reçue à Saint-Cyr le 5 octobre 1746.

Cette branche paraît être éteinte actuellement.

BRANCHE DE BOUEZ,

SEIGNEURS DU COMTÉ D'AMAZY ET DE LA BARONNIE DE SALIGNY

EN NIVERNAIS.

VI. Louis-Guillaume DE BOUEZ, chevalier, seigneur du Chesne, alla se fixer, comme nous l'avons dit ci-dessus, dans le Nivernais, où il se maria avec damoiselle N. RADEAU, dont il a eu trois fils, dont un ne fut pas marié, et une fille.

L'aîné des fils, Michel, qui suit, a continué la descendance.

VII. Michel DE BOUEZ, chevalier, seigneur du Chesne, de Sigogne, seigneur haut justicier du comté d'Amazy et de Chevannes, de la baronnie de Saligny et de Bidon, fut reçu, en 1766, avocat au Parlement de Paris.

La seigneurie et comté d'Amazy, avant d'appartenir à Michel DE BOUEZ, était dans la maison de Longueville, qui la tenait de la maison de Gamaches. Trente-sept titres de propriété, dont le plus ancien remonte à l'année 1654 et le plus moderne à l'année 1750, témoignent que constamment la qualification de *comté* était afférente aux seigneuries d'Amazy et de Chevannes (ces titres sont conservés dans les archives de M. le comte Bouez d'Amazy, chef actuel de la famille).

Le fief d'Amazy, qui, à cause de son importance, reçut quelquefois la dénomination de ville, avait appartenu à Hermand de Clèves, fils bâtard de Jean de Clèves, Ier du nom, légitimé par le Roi en 1509, à l'époque de son mariage, en son vivant un des cent gentilshommes de la maison du Roi (1).

Quant à la baronnie de Saligny et de Bidon, dont l'érection a été faite par lettres-patentes du 2 novembre 1606 (2), enregistrées en la chambre des comptes de Nevers, le 5 mars de l'année suivante, elle appartenait à la maison de Blanchefort (3) avant d'être en la possession de Michel DE BOUEZ.

(1) Après la mort d'Hermand de Clèves et de son unique rejeton mâle, Jean de Clèves, en 1572, ses immenses possession seigneuriales furent partagées en trois lots entre ses trois filles.

Le premier lot, d'Amazy et de Chevannes, est advenu à Gabrielle DE CLÈVES, veuve Aujorrand, qui l'apporta dans la maison de GAMACHES.

Le deuxième lot, de Saint-Germain-des-Bois, Saligny, Bidon, échut à Jeanne DE CLÈVES, femme du seigneur DE LA FERTÉ-MEUN.

Le troisième lot, d'Asnois, advint à Léonarde DE CLÈVES, épouse du seigneur DE BLANCHEFORT.

(2) Voyez le *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye des Bois, t. II, p. 545.

(3) Voici quelques détails généalogiques extraits du *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chesnaye des

Sept titres sur parchemin relatifs à la baronnie de Saligny sont conservés dans les archives de la famille Bouez d'Amazy.

Michel de Bouez hérita de son oncle, Jacques de Bouez, seigneur de Sigogne, conseiller et médecin du Roi Louis XV, qui, n'ayant pas eu d'enfants, le fit son héritier.

Il est décédé le 18 septembre 1785, au château d'Amazy. Il avait épousé, à Paris, en 1755, demoiselle Françoise-Julie Langlois, de laquelle il a eu deux enfants, une fille et le fils qui suit.

VIII. Louis-René-Guillaume de Bouez, chevalier, seigneur du comté d'Amazy et de la baronnie de Saligny, né à Paris le 21 mai 1777, a épousé, le 15 février an XII de la République, à Saint-Honoré, département de la Nièvre, demoiselle Gabrielle-Pierrette de Chargères, fille de Charles de Chargères, seigneur de la Queudre et autres lieux, ancien capitaine de dragons au régiment royal-Champagne, et de demoiselle Chargères de Chargères.

Les armes de la famille de Chargères, l'une des plus anciennes de la province, de Nivernais, sont : *D'azur, au lion passant d'or, surmonté de trois trèfles d'argent.*

Il est décédé le 21 août 1848, laissant de son mariage le fils unique qui suit.

Bois t. II., p. 544 et 545, qui prouvent comment fut faite l'érection de la *baronnie* de Saligny, laquelle autrefois était comprise dans la *potée* d'Asnois :

XI. Pierre de Blanchefort, chef de sa maison au onzième degré, seigneur du Château des Bois, Villeneau, d'*Asnois-le-Bourg*, mestre-de-camp en 1589, député aux États-Généraux tenus à Blois en 1576, commanda à Nevers et défendit le Nivernais en 1585. Il avait épousé Léonarde de Clèves, dame d'Asnois-le-Bourg, dont il a eu le fils ci-après.

XII. Adrien de Blanchefort, chevalier, baron d'Asnois et de Saligny, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, mestre-de-camp d'un régiment de son nom dans les années 1582 et 1583, eut ensuite le 1er régiment d'infanterie de Bourgogne, en 1589. Il fut choisi pour représenter le maréchal *de Nivernais* à l'assemblée de la noblesse de cette province, par laquelle il fut député pour les États-Généraux, en 1614. Il avait été marié le 2 septembre 1583, avec Henriette de Salazart, dame d'*Asnois-le-Château* et de ses dépendances. Ayant ainsi réuni la totalité de la terre d'Asnois, elle fut érigée en *baronnie*, ainsi que celles *de Saligny et de Bidon*, le 2 novembre 1606. Il eut entre autres enfants :

XIII. François de Blanchefort, chevalier, sire et *baron d'Asnois et de Saligny*, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, né au château d'Asnois le 27 novembre 1614. Il fut lieutenant-colonel au régiment de Navarre en 1666 et mourut en 1684. Il avait épousé, par contrat du 1er avril 1639, Françoise de Bèze, dont il eut :

XIV. François-Joseph, marquis de Blanchefort, sire et *baron d'Asnois et de Saligny*, né en 1648, gouverneur du pays de Gex en 1710. Il a laissé de son mariage, contracté le 27 février 1702 avec Gabrielle-Charlotte-Élisabeth Brulart de Sillery, le fils mentionné ci-après :

XV. François Philogène, marquis de Blanchefort, sire et baron d'Asnois, dernier de son nom, *baron de Saligny*, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, de Turigny, né en 1704, gouverneur du pays de Gex en 1727, a épousé en 1734 Marie-Joseph Pierquet, dont un fils mort jeune.

IX. Pierre-Marie-Ernest de Bouez, comte d'Amazy, baron de Saligny, né en 1805, qui, en raison de faits énoncés précédemment, dont l'authenticité est on ne peut plus évidente, a été, par un acte émané du haut-conseil souverain de la noblesse de Toscane, et délivré en 1833, reconnu par lui dans ces titres et qualités.

Peu de temps après, la cour de Rome lui a fait conférer la décoration de chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre et délivrer un acte d'enregistrement de ses armoiries dans les archives du Vatican, telles qu'elles sont figurées en tête de la présente généalogie.

Le comte Bouez d'Amazy a épousé, le 11 novembre 1833, demoiselle Henriette-Philippine Bruneau de Vitry, fille de M. le comte Bruneau de Vitry et de demoiselle Louise du Verne, décédée le 17 mai 1834.

Les armes de Bruneau de Vitry sont : *D'azur, à une fasce d'argent, chargée de trois merlettes de sable, accompagnée de trois étoiles d'argent.*

De ce mariage sont issus deux enfants :

1° Marie-Louise-Aline de Bouez d'Amazy, née le 25 novembre 1835, décédée le 12 avril 1849 ;
2° Marie-Ludovic-Ernest, vicomte de Bouez d'Amazy, né le 21 novembre 1836.

BERTHUS DE L'ANGLADE

SAINTONGE.

SEIGNEURS DE POUSSAUD, DE BONFON, DE L'ANGLADE ET AUTRES LIEUX.

ARMES : *De sable, à une couleuvre ou givre d'or.* — COURONNE : *De marquis.*





La famille de BERTHUS est fort ancienne et fort considérée dans la Saintonge. Elle a donné deux conseillers du Roi, vice-sénéchaux de cette province, plusieurs magistrats du parlement de Bordeaux, des chanoines au chapitre de Saintes, des officiers de distinction et des chevaliers de Saint-Louis. Elle a possédé les seigneuries de Poussaud, de l'Anglade, etc., et se trouve parente, par ses alliances, avec les maisons du Bourg, de Farnoux, de Bremond d'Ars et de Fénice ou de Fénis, marquis du Tourondel.

Gilbert de BERTHUS, seigneur de Poussaud (paroisse de Médis), conseiller du Roi en l'élection de Saintes, né vers 1580, épousa Marie DE FARNOUX de la Clocheterie.

N. BERTHUS, seigneur de Bonfon, conseiller du Roi au siége présidial de Saintes, fit enregistrer ses armes dans l'Armorial général dressé par ordre de Louis XIV, en 1696 : *D'argent, à l'arbre de sinople, sommé d'un pigeon d'azur et accompagné, en pointe, d'un lévrier de gueules passant devant le pied de l'arbre* (Biblioth. impér., M. S. de la généralité de la Rochelle, page 88). La famille BERTHUS DE L'ANGLADE a souvent fait usage de ces armes, quoiqu'elles diffèrent complétement de celles de Jean BERTHUS, que nous donnerons plus loin.

Jean DE BERTHUS, écuyer, marquis de l'Anglade, conseiller du Roi au siége présidial de Saintes, créé vice-sénéchal de Saintonge en 1679, exerça cette

charge jusqu'en l'année 1717, et sut par son mérite se concilier, pendant sa longue administration, l'estime de tous les habitants de la province. Il servit en qualité de prévôt à la suite des troupes campées sur les bords de l'Adour, et gagna l'amitié particulière du marquis de Boufflers, commandant en chef dans la Guienne, le Béarn et la Navarre. C'est ce que prouve une attestation que ce général donna en termes flatteurs à Jean de Berthus, étant au camp de Tarsac, le 29 juillet 1686. Vers la fin de son honorable carrière, l'Anglade reçut du Roi Louis XV et du Régent des lettres qui lui conféraient le droit aux mêmes honneurs que ceux dont il avait joui pendant l'exercice de la charge de vice-sénéchal. C'était, disent ces lettres datées du 28 décembre 1717, une juste récompense de sa haute probité et de son zèle pour le service du Roi et l'intérêt de ses concitoyens. C'est Jean de Berthus qui a fait enregistrer les véritables armoiries de sa famille, telles qu'elles sont figurées ci-dessus, dans l'*Armorial général* dressé en 1696 par ordre de Louis XIV. (*Génér. de La Rochelle*, p. 171.) La givre ou couleuvre est une figure héraldique dont l'emploi est aussi rare qu'honorable. On la retrouve dans le blason de l'illustre maison des Visconti, ducs de Milan, et dans celui des marquis de Colbert.

Blaise de Berthus, petit-fils de Jean, servit d'abord comme mousquetaire et succéda plus tard à son père dans les fonctions de vice-sénéchal, qu'il exerça pendant trente et un ans, et qu'à sa mort, en 1748, il légua à son fils, qui suit.

Louis Georges de Berthus, né en 1729, embrassa de bonne heure la carrière militaire, fit la campagne de Courtray, combattit à Fontenoy, où il se signala, et fut nommé cornette de cavalerie par le duc de Penthièvre, son colonel. Il n'avait que seize ans. Berthus fut créé successivement lieutenant de maréchaussée de Saintonge, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il se maria, en 1778, avec Marie-Élisabeth Mallet du Pontet, et mourut à Saintes le 28 avril 1789, ne laissant qu'un fils, dont l'article suivra. C'est par erreur que la Biographie saintongeoise de M. Rainguet, à laquelle nous avons emprunté la plupart des détails de cette notice, donne à Louis-George de Berthus plusieurs enfants. Il n'eut qu'un fils dont l'article suit.

Jean-Sylvestre de Berthus, né en 1780, épousa, en 1803, Marie-Anne du Puy, dont est issu le chef actuel de la famille qui suit.

Eugène de Berthus de l'Anglade, né à Mirambeau (Charente-Inférieure), le 30 janvier 1812, maire de Muron, marié, le 2 mai 1847, à mademoiselle Pauline-Félicité de Fénis, des seigneurs de la Prade et du Tourondel, dont :

Eugène de Berthus, né le 12 juillet 1839.

BOURDIN DE MONT-RÉAL

BOURGOGNE ET LYONNAIS.

ARMES : *Mi-parti : au 1, de pourpre, à une tour d'argent ; au 2, écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois quintefeuilles d'or ; au 2, d'azur à deux lions affrontés d'or ; au 3, d'azur, à une licorne d'argent.* — COURONNE : *De marquis.*



LA famille DE CHARTRAIRE-BOURDIN DE MONT-RÉAL a été l'une des plus considérables de la Bourgogne. Elle a reçu du Roi Henri IV son titre de marquis de Ragny.

Au IXe siècle, elle a élevé une basilique, doté une collégiale et donné des saints à l'Église. Un siècle après, elle a donné une dynastie à l'Espagne, par le mariage de Raymond DE MONT-RÉAL avec Urrasque de Castille, et une dynastie au Portugal, par l'alliance de Henri DE MONT-RÉAL avec Thérésa de Guzman, fille de Chimène DE GUZMAN et d'ALFONSE VI, roi de Castille. C'est afin de rappeler ce fait glorieux que ses descendants ont pris une *tour* pour blason.

Au XIXe siècle, un membre de cette famille a pris part à l'expédition d'Égypte. Deux autres membres ont suivi l'empereur Napoléon, en qualité de commissaires des guerres : le premier est mort à Salamanque, après avoir été décoré de sa main ; le second était lié d'amitié avec le maréchal Vaillant.

L'unique descendant de cette ancienne famille, le seul héritier de ses titres, tant dans la ligne paternelle que dans la ligne maternelle, est actuellement M. Jacques BOURDIN DE MONT-RÉAL, l'un des hommes remarquables de la grande cité Lyonnaise, tant par l'étendue de ses connaissances que par le concours désintéressé qu'il a prêté à des institutions d'intérêt national.

Il a fondé à Lyon une institution qui a fait pénétrer l'élément artistique dans l'éducation publique et gratuite des enfants de la cité.

En 1848, il a contribué à rétablir l'ordre et a empêché la destruction de la belle statue équestre, chef-d'œuvre de Lemot, que l'on voit à Lyon.

C'est à M. BOURDIN DE MONT-RÉAL que revient l'honneur d'une œuvre colossale, d'un *Digeste*, ou corps de lois françaises, dans lequel il a codifié environ 77,000 lois, décrets, ordonnances, extraits du Bulletin des lois.

Enfin, le 26 mai 1855, il a reçu le diplôme de membre correspondant de l'Académie de Paris, section de législation, droit public etc.

DE RIVIÈRE DE LA MURE

Devise : *De gueules, à la croix componnée d'or et d'azur de neuf pièces.*— Couronne : *De Comte.*— Supports : *Deux lions.*

Venue de la Catalogne, la maison DE RIVIÈRE s'établit d'abord dans le comté de Forcalquier, en 1167, puis au Comtat-Venaisin et en Dauphiné. Elle est connue dans les annales catalanes depuis Raimond-Bernard et Raimond Fluviano (signification du mot *Rivière* en Catalan), qui assista, en 1099, à la consécration de l'église de Gisson, au diocèse d'Urgel. La branche aînée, qui existait encore en Espagne au xvi[e] siècle, a donné un grand maître de l'ordre de Malte, en 1421, nommé Antonio Fluviano ou de Rivière.

Les branches françaises de la maison de Rivière, en Provence et en Dauphiné, ont fourni plusieurs dignitaires au même ordre et un grand nombre de personnages distingués entre autres un capitaine de châtellenie, un commandant des galères du Roi, des capitaines d'hommes d'armes, un gentilhomme de la chambre du Roi, un gouverneur du Pont-Saint-Esprit, un mestre de camp général de cavalerie, un garde des sceaux de la province de Dauphiné, plusieurs officiers supérieurs et un grand nombre de chevaliers des ordres de Malte, de Saint-Michel, de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Leurs alliances ont été prises parmi les maisons les plus nobles et les plus distinguées du midi de la France.

Leur filiation complète a été donnée dans l'*Histoire de la noblesse du Comtat venaisin*, par Pithon Curt, t. III, p. 65; dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, t. XI, et enfin dans le tome IV du *Livre d'or*, par le marquis de Magny. De nos jours, la maison de Rivière a pour chef, au dix-huitième degré de sa filiation dans les ouvrages que nous avons cités plus haut :

XVIII. Pierre-François-Frédéric de Rivière de la Mure, né le 12 mars 1780, ancien membre du conseil d'arrondissement de Montélimart, ex-commandant des gardes nationales de ce canton et de celui de Pierrelatte, fonctions qu'il a exercées depuis la Restauration jusqu'en juillet 1830, qui a épousé le 15 mai 1824 Victorine-Julie-Azélie de Mirabel, dont il a eu trois enfants :

1° Pierre-Charles-Joseph de Rivière de la Mure, né en 1835, officier de cavalerie ;
2° Pierre-Louis-Guillaume-Jules de Rivière de la Mure, né en 1827, officier de marine ;
3° Pierre-Henri-Jean-Baptiste-Édouard de Rivière de la Mure, né en 1829.

D'AOUST

FLANDRE.

Armes : *De sable, à trois gerbes de blé d'or.* — Couronne : *De Marquis.*
Supports : *Deux lions.*

La famille D'AOUST est fort ancienne. Originaire du comté de Ponthieu, elle s'est établie ensuite en Flandre. Le premier d'Aoust, dont il soit fait mention, est Geoffroy, sénéchal de Ponthieu, qui vivait en 1251, ainsi qu'il appert d'une donation déposée à l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois, dite *Dammartin.*

Cette donation, en date de la veille de Pâques 1319, passée entre Hugues d'Aoust et Jeanne de Saveuse, son épouse, fait mention de Geoffroy d'Aoust, son bisaïeul.

La famille d'Aoust s'est séparée en deux branches, dont l'aînée a pris le nom de *Jumelles;* Eustache d'Aoust, seigneur de Jumelles, gouverneur d'Abbeville et du comté de Ponthieu, épousa le 6 juin 1498 Madeleine de Douay, de l'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Flandre.

Depuis lors, la filiation de cette branche se suit sans interruption jusqu'à nos jours, et elle est représentée actuellement par le marquis de Jumelles, résidant à Bruxelles.

La branche cadette a pour chef le marquis d'Aoust, veuf sans enfants.

Son frère cadet, le comte d'Aoust, marié à mademoiselle de Gantès, d'une illustre famille originaire de Provence, a deux fils dont l'aîné, Jules d'Aoust, a épousé mademoiselle de la Croix de Chevrières de Sayve, en Dauphiné.

DE LA TERRADE

GASCOGNE.

ARMES : *D'Azur, à deux fasces ondées d'or.* (Armorial général de 1696.)



ARMI les plus anciennes familles de la Gascogne, on peut citer la famille DE LA TERRADE.

En 1391, Pierre DE LA TERRADE possédait deux fiefs à charge de service militaire. Depuis cette époque, on voit figurer ses descendants dans diverses expéditions de guerre.

En 1550, Raymond DE LA TERRADE servait sous le commandement du Roi de Navarre.

En 1560, Jean DE LA TERRADE se trouvait sous les ordres de M. de Termes.

En 1572, Jean DE LA TERRADE prit part à une expédition dans le Béarn.

En 1582, Luc DE LA TERRASSE figurait dans la compagnie du comte de La Valette.

Dans le XVIe siècle, cette noble famille est inscrite au rôle des nobles de la sénéchaussée d'Armagnac sujets au banc et à l'arrière-banc.

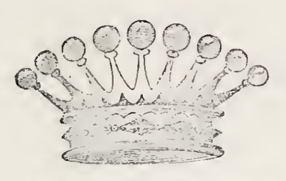
Depuis le retour du comte d'Armagnac à la couronne de France, en 1607, elle a continué de servir honorablement son pays.

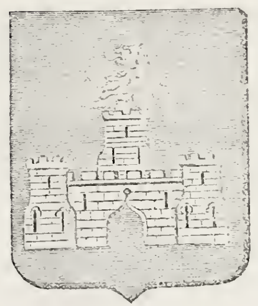
Dans le clergé, on trouve un de ses membres aumônier du Roi Louis XIII; on en voit figurer plusieurs dans la magistrature comme chefs de présidiaux, de sénéchaussées et de cours souveraines, et dans l'armée comme officiers de tous grades jusqu'à celui de colonel et d'officier général; enfin on en retrouve aussi plusieurs dans quelques-unes de nos assemblées délibérantes.

VYAU

NIVERNAIS.

SEIGNEURS DE ROUSSY, DE BAUDREUILLE, DE FONTENAY, DE LAGARDE ET AUTRES LIEUX.





ARMES : *D'azur, à une porte de ville ouverte, flanquée de deux tours d'argent, et en supportant une troisième du même, maçonnée de sable : celle-ci sommée d'un lion issant d'or, armé et lampassé de gueules, tenant dans sa patte dextre une demi-pique d'or, armée de sable et houppée de gueules* (Armorial de la généralité de Moulins, d'Hozier. Armorial de l'ancien duché de Nivernais). —COURONNE : *De Comte.*— SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : *Amicis inimicis promptus.*



L'ORIGINE de cette famille remonte au-delà de l'année 1555. Le premier de ses membres dont on ait connaissance est Jehan VYAU, qualifié écuyer, seigneur de Roussy et de l'Isle, dans un acte de concession de pâturages qu'il consentit, en 1555, aux habitants du hameau de Moyry, près Saint-Pierre-le-Moustier. (Ledit acte est signé Pasques ou Parques.)

Dans diverses pièces, telles que actes de ventes et d'acqui-



sitions, concessions, brevets, provisions et contrats de mariages, qui établissent leur filiation, depuis l'époque de 1535, les seigneurs Vyau sont qualifiés d'écuyers, messires, nobles, chevaliers, damoiseaux, châtelains, qualifications qui, eu égard aux temps où elles ont été données, sont preuves d'antique noblesse.

Depuis l'époque de 1509, cette famille n'ajouta plus à son nom celui du fief de Roussy, mais ceux d'autres fiefs, tels que Buy, Baudreuil ou Baudreuille, Lagarde, Sarrazin, Fontenay, Lavesvre, Saint-Fargeux, Bourg ou Bord, Saint-Léger, Latuilerie, Autry, Legratais, la Barratte, etc. etc., sur lesquels elle avait droits de haute, moyenne et basse justice. (Lettres-patentes du Roi, signées en son château de Versailles, en avril 1760, portant confirmation desdits droits, pour être exercés par les seigneurs Vyau comme par le passé, et conformément à un précédent arrêt de maintenue du 20 avril 1545.)

Cette famille, comme toutes celles d'antique race, a versé souvent son sang sur les champs de bataille; plusieurs de ses membres sont arrivés à des grades élevés dans l'armée. Dans la magistrature, pendant les deux derniers siècles, elle a constamment occupé les plus hautes charges du baillage royal et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moustier, en Nivernais. (Armorial de l'ancien duché de Nivernais. — Lettres-patentes de 1760.)

Ce qui caractérise d'une manière remarquable cette famille, qui était puissante par sa fortune, l'antiquité de son origine, les fonctions qu'elle a remplies, et par ses alliances, c'est de n'avoir jamais voulu s'éloigner du sol natal, ni briguer ailleurs des faveurs auxquelles elle avait de justes droits. Toujours et entièrement dévouée à la province qui fut son berceau, pendant plus de cinq siècles honorablement et activement remplis par elle pour son pays, la descendance de Jehan Vyau, écuyer, seigneur de Roussy en 1535, n'a pas cessé d'habiter le Nivernais, et particulièrement les environs de Saint-Pierre-le-Moustier, qu'elle habite encore. Le dernier lieutenant général du baillage de Saint-Pierre-le-Moustier, fut un Vyau de Baudreuille. La terre de Roussy appartenait encore, il y a quinze ans, à un membre de cette famille.

Cette famille est alliée aux maisons de Rohan, de Montmorillon, de Choiseul-Praslin, de Gouffier, de Talleyrand-Périgord, de La Rochefoucauld-Cousage, de Serrent, de Chabannes, de Roger, de Blanchefort, Anjoran, Favre de Vaugelas, de la Tour du Pin, Brisson, de Grosbois, etc., etc., et au plus grand nombre des meilleures familles des provinces de Nivernais, de Bourbonnais et de Bourgogne.

DE BESSAS DE LA MÉGIE

AQUITAINE, LIMOUSIN ET TOURAINE.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules, à une fasce d'or, accompagnée de trois béliers d'argent; aux 2 et 3, coupé d'azur et d'or, à trois lions posés 2 et 1, de l'un en l'autre.* — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : Semper audax et tenax.

La maison DE BESSAS est l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Aquitaine, d'où elle est originaire. Parmi les nombreuses seigneuries qu'elle possédait dans cette province, on remarquait surtout celle de La Mégie, dont la branche cadette de cette noble maison portait et porte encore le nom, puis celles de Châteauneuf, de la Genette, de la Roche, etc., etc. Dans les anciens titres, son nom se trouve écrit indistinctement DE BAISSAS, DE BAYSSAS, DE BESSAZ, DE BESSAT, DE BESSA, DE BAISSA, et enfin DE BESSAS.

La terre seigneuriale de la Mégie, dont les ruines existent encore aujourd'hui, est située dans le département de la Corrèze, commune de Troche, près de Pompadour.

Le plus ancien personnage dont le nom se rencontre dans des titres du XIe siècle est un Isambart DE BAISSAS, qui portait pour armes : *Coupé d'azur et d'or.* (Voir *Saint-Allais.*)

On trouve encore dans le XIIIe siècle, vers l'an 1278, un religieux de l'ordre de Saint-François, nommé Bernardin DE BESSA, qui était français de nation et noble d'origine, de la province d'Aquitaine. Il fut compagnon de saint Bonaventure, général de son ordre. Il composa la Chronique des généraux, un Abrégé de la Légende de saint François et la Vie du bienheureux Christophe de Romandiole. (Voir *Willot*, *Athen*, *Franck* et *Wandingue.*) Une légende concernant ce Bernardin DE BESSA est encore conservée par les paysans habitant les chaumières qui entourent les ruines du château de la Mégie. Voici les faits principaux rapportés dans cette légende, que nous nous dispenserons de faire suivre d'aucuns commentaires.

Vers l'an 1205, le château de la Mégie appartenait à Pierre DE BESSAS; ce seigneur n'avait qu'un fils, doué d'un caractère farouche et cruel, qui n'aimait que le plaisir de la chasse. Son père, devenant vieux, voulut lui faire prendre femme, mais il refusa toujours celles qui lui étaient présentées. Enfin, un soir, il amena au château, à son retour de la chasse, une jeune femme fort belle, inconnue dans le pays, et la présenta à son père en déclarant qu'il ne voulait pas d'autre femme qu'elle. Au bout d'une année de mariage, la nouvelle châtelaine mit au monde deux jumeaux. Le père de Bernardin voulut donner des fêtes somptueuses à l'occasion du baptême de ses deux petits-fils; mais lorsqu'on se rendit à la chapelle, au moment où l'épouse de Bernardin allait mettre la main au bénitier, elle fut poussée, et ses doigts, malgré elle, touchèrent l'eau sainte; la terre s'entr'ouvrit et elle disparut dans un gouffre profond que jamais on n'a pu combler. Bernardin DE BESSA ne pouvant se consoler de la perte de sa compagne et croyant voir dans cet affreux événement un avertissement du ciel, quitta son château, laissa ses fils à la garde de son père et se fit moine, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Les gens du pays affirment que cette femme était une princesse musulmane, et qu'à certaines époques de l'année une odeur sulfureuse s'échappait de ce trou et que l'ombre de l'inconnue jetait des sorts aux personnes assez imprudentes pour passer en cet endroit à minuit.

La maison DE BESSAS DE LA MÉGIE est alliée aux familles Abrial de Laforest, Petit de Lafosse, du Verdier, de la Borderie, du Rouveix; par cette dernière aux marquis de Pompadour, de Coynart, de Charrant, de Cumingue, de Fleuriant, de Maulmont, d'Almet, de la Roche-Aymon, etc., etc.



Elle a formé trois branches (1) principales, savoir :

L'aînée, qui a pour chef actuel le marquis Henry-Jacob de Bessas, ancien procureur impérial à Aqui et à Milan, fils du marquis Léonard de Bessas et de Catherine-Jeanne de Lissac de la Borie.

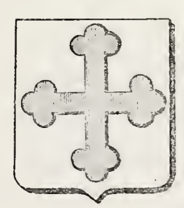
La seconde, connue sous les noms de Bessas de Chateauneuf, qui habite le midi de la France.

Enfin la troisième, connue sous les noms de Bessas de la Mégie, dont la filiation authentique, prouvée par titres originaux, commence à Jean-Baptiste de Bessas, qui suit.

BRANCHE CADETTE DES COMTES DE BESSAS DE LA MÉGIE.

Noble Jean-Baptiste de Bessas, seigneur de la Mégie, vivant, en 1692, à Troche (Corrèze), épousa damoiselle Anne de Plomby, fille de noble Guillaume de Plomby, seigneur de la Geneste, laquelle est décédée en septembre 1725 et dont la sépulture se voit encore en l'église de Troche.

De cette alliance est issu le fils qui suit.



Noble Guillaume de Bessas, seigneur de la Mégie, qui épousa à Libourne, le 21 avril 1747, demoiselle Marie de Sauvanelle.

La famille de Sauvanelle porte pour armes : *D'argent, à une croix fleuronnée de gueules.* (D'Hozier, Généralité de Bordeaux.)

De ce mariage est né le fils mentionné ci-dessous.



Noble Jean-Baptiste de Bessas de la Mégie, qui s'est marié le 28 novembre 1749 avec Jeanne-Marie Blondy de la Croix.

Les armes de Blondy de la Croix sont : *De gueules, au lion d'argent, passant sur un tronc d'argent posé en bande.*

Noble Jean-Baptiste de Bessas de la Mégie fit ériger pour lui la terre de la Mégie en *comté* par lettres-patentes de l'année 1751.

Il a laissé le fils qui suit.

(1) Nous rapportons seulement dans ce volume quelques détails généalogiques sur la branche cadette de Bessas de la Mégie ; mais nous devons donner dans le volume suivant la généalogie complète des trois branches.



Mathurin DE BESSAS, comte DE LA MÉGIE, qui a épousé, le 26 février 1783, Marie-Angélique CELLOT, fille de Louis Cellot, écuyer du Roi, et de Marie-Angélique de Jombert.

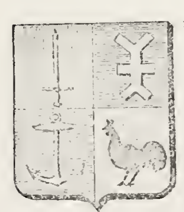
La famille CELLOT porte pour armes : *D'argent, à un arbre de sinople, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

De cette alliance est issu le fils unique qui suit.

Auguste, comte DE BESSAS DE LA MÉGIE, né à Paris le 19 janvier 1796, chef actuel de sa branche, maire du Xe arrondissement de Paris pendant treize années, officier de la Légion-d'Honneur, a épousé en octobre 1823 Anne-Charlotte BOULAY DE LA MEURTHE, sœur du comte George Boulay de la Meurthe, ancien vice-président de la République, aujourd'hui sénateur, et fille d'Antoine-Jacques Boulay de la Meurthe, ministre et comte de l'Empire, mort en 1840.

M. le comte Auguste DE BESSAS DE LA MÉGIE, étant né à une époque où les titres étaient abolis et les qualifications nobiliaires exclues des actes publics, n'avait été inscrit sur les registres de l'état civil que sous le nom de BESSAS-LAMÉGIE; par un jugement du tribunal de première instance de la Seine, en date du 13 avril 1853, il est parvenu à obtenir la rectification de ses noms et qualifications dans tous les actes de l'état civil.

De son alliance sont nés deux enfants :



1° Clotilde DE BESSAS DE LA MÉGIE, née à Paris le 3 juin 1827, mariée le 7 février 1849 à M. le colonel Édouard D'AMIGUET, marquis DE VERNON, dont les armes sont : *Écartelé : au 1, de gueules, à une épée d'argent ; au 2, d'azur à une croix d'or cramponnée double en chef et en pointe ; au 3, d'azur, à une ancre d'or ; au 4, d'or, à un coq de sable.* De cette union sont nées :

A. Marguerite DE VERNON, décédée à Hussein-Bey (Algérie) ;

B. Charlotte-Henriette DE VERNON, née le 11 mars 1851 à Hussein-Dey (Algérie);

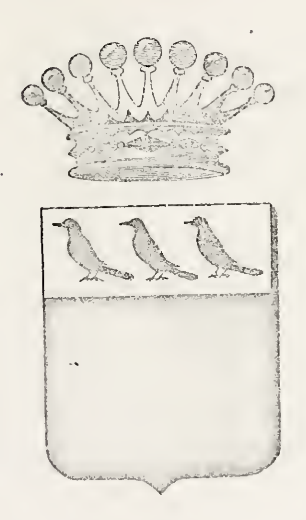
2° Le vicomte Oscar DE BESSAS DE LA MÉGIE, né à Paris le 4 juin 1833.



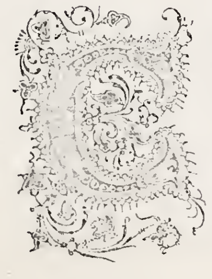
DE HINNISDAL

COMTES DE HINNISDAL ET DU SAINT-EMPIRE ROMAIN, VICOMTES ET BARONS DE FUMAL, SEIGNEURS D'AUTRES LIEUX.

PAYS-BAS ET FRANCE.



ARMES : *De sable, au chef d'argent, chargé de trois merles de sable.* — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux levriers.* — DEVISE : Moderata durant.



CONNUE par les éminents services qu'elle a rendus aux ducs de Bourgogne et à nos Rois, la maison DE HINNISDAL occupe le premier rang parmi les familles les plus nobles et les plus anciennes de la France.

Ses auteurs, principaux fondataires et défenseurs de l'abbaye impériale de Saint-Tros, au pays de Liége, figuraient parmi la noblesse de chevalerie de la fin du XIIe siècle.

Les immenses domaines de cette maison comprenaient un grand nombre de fiefs et seigneuries importants.

Les principales alliances de la maison DE HINNISDAL sont celles de Villeneuve, de Bryas, de Béthune, de Soyecourt, de Bournel, de Carnin-Lillers, de Wallenrode, de Lières, de Steenhuys, de Berchem, de Vandergracht, de Thiennes, etc.

Si l'on voulait mentionner tous les personnages illustres que cette puissante maison a produits, il faudrait nommer presque tous ses membres, car la plupart ont occupé les positions les plus élevées dans les armes, la magistrature, et la prélature; leurs noms se trouvent mêlés à tous les grands événements politiques de leur pays.

Cette maison a formé deux branches principales, savoir :

1° La branche des *vicomtes et barons de Fumal*, la plus importante et la plus illustre, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours;

2° La branche des *seigneurs de Soumagne, de Monstreul, et comtes d'Hinnisdal*, commencée par Mathieu DE HINNISDAL en 1477, et éteinte en la personne de François-Bernard-Henri comte DE HINNISDAL et de Crainheim, né en 1759, mort sans postérité vers 1825.

C'est à cette branche qu'appartient François DE HINNISDAL qui fut créé comte par lettres patentes de S. A. I. Charles, empereur d'Autriche, données à Vienne, le 10 février 1725.

La généalogie complète de la maison DE HINNISDAL a été publiée par Lainé, dans le XIe volume des *Archives historiques de la noblesse de France*, auquel nous renvoyons pour plus amples détails. Dans cet ouvrage, sa filiation authentique, prouvée par titres, remonte sans interruption à l'année 1470.

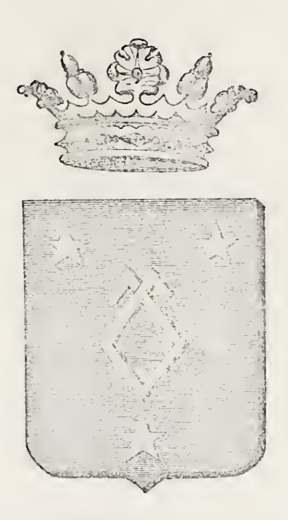
Actuellement, la maison DE HINNISDAL est représentée, au XXIe degré de sa filiation, par :

XXI. Raymond-Joachim-Ambroise-Hermann comte DE HINNISDAL, né le 20 avril 1808, qui s'est marié en 1839 avec Marie-Françoise-Gabrielle, comtesse de Bryas, fille de M. le comte de Bryas, colonel de cavalerie, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, et de mademoiselle de Hunolstein.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants.

DE BRIDIEU

TOURAINE.



ARMES : *D'azur, à une mâcle d'or, cramponnée double en chef, accompagnée de trois étoiles du même.* — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux lions.*

CETTE famille DE BRIDIEU est originaire du pays de la Marche, où elle était anciennement connue sous le nom de JACMETON, qu'elle a cessé de porter, pour prendre celui de BRIDIEU, depuis plus de quatre siècles.

D'après les ouvrages qui ont été écrits sur l'histoire généalogique de cette famille, les titres originaux qui sont à ses archives et les jugements de noblesse rendus en sa faveur, il est facile d'établir sa filiation authentique, à partir de :

Pierre JACMETON, premier du nom, écuyer, seigneur de Bridieu et de la Moutarde, au diocèse de Limoges, qui épousa, selon un titre du 26 juillet

1446, Hélène de Pratmi, fille de noble homme Jean de Pratmi, écuyer, et de Catherine de Bridieu, dame de Bridieu.

Elle s'est subdivisée en trois branches, rapportées ci-après, savoir :

1° La branche aînée qui paraît s'être éteinte vers l'année 1750, en la personne de :

Claude-Louis-Nicolas de Bridieu, baptisé le 1er février 1711 et reçu page de la Reine, le 29 août 1729. On ignore s'il a laissé postérité.

2° La branche des marquis de Bridieu, actuellement existants, représentée par :

XII. Cyprien-Joseph-Louis, marquis de Bridieu, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, page d'Orléans, qui a émigré à l'âge de seize ans et a fait avec ses frères la campagne de 1792 dans l'armée des princes. Rentré en France en 1801 après l'amnistie, il trouva sa mère morte des suites des persécutions qu'elle avait éprouvées et ses biens vendus. Il n'accepta aucune place et épousa demoiselle Élisabeth de Mallevaud, fille de François-Henri de Mallevaud, chevalier, seigneur de Marigny, ancien capitaine au régiment royal-infanterie, chevalier de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1° François-Henri-Antoine de Bridieu ;
2° Louis-Amédée de Bridieu ;
3° Louis-Marie-Frédéric de Bridieu ;
4° Marie-Charles-Alfred de Bridieu ;
5° François-Charles de Bridieu ;

3° La branche des seigneurs de la Baron, représentée de nos jours par :

XII. Louis-Geneviève de Bridieu, chevalier, maire de Négron, département d'Indre-et-Loire, qui a émigré et fait la campagne de 1792, dans l'armée des princes.

D'ARLINCOURT

(PRÉVOST)

PICARDIE ET ILE-DE-FRANCE.





Armes : *d'azur, au lion d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant du même.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *à dextre, un lion ; à senestre, un levrier.*

La maison D'ARLINCOURT, dont le nom patronimique est Prévost, est l'une des plus anciennes et des plus considérables de la France. Sa noblesse, d'ancienne extraction, a été reconnue et confirmée dans un arrêt contradictoirement rendu par Hiérosme Bignon, commissaire du Roi, député en cette qualité en la généralité de Picardie, le 27 mars 1700. (Voyez la *Recherche de la Noblesse de Picordie.*)

On la trouve mentionnée dans plusieurs chartes de la ville de Doullens, des années 1560, 1405, 1464, 1491, lesquelles sont actuel-

lement déposées dans les archives de la ville d'Evreux. Parmi les hommes illustres et distingués que cette maison a produits, nous mentionnerons les suivants :

Raoul Prévost, chevalier Banneret en 1360. Gérard Prévost d'Arlincourt, sire de Luchel, qui fut tué, en sauvant son Roi, à la bataille de Formigny, en 1450 (*Vie de Louis XI*, chap. 12, p. 3).

Voici, au sujet de ce fait mémorable, quelques détails historiques empruntés à l'ouvrage que nous venons de citer. Charles VII, à la tête de quelques bataillons, attaqua les Anglais le 15 avril 1450, et remporta sur eux la célèbre bataille de Formigny. Le Roi venait de faire prisonnier de sa main le chef anglais, mais entraîné, par son courage, au plus fort de la mêlée, il se trouva seul enveloppé d'ennemis. Son cheval s'abat et il est sur le point de succomber, lorsqu'un chevalier, nommé Prévost d'Arlincourt, s'élance à son aide et parvient à le dégager. D'autres français survinrent et les anglais furent mis en fuite ; mais d'Arlincourt avait reçu un coup mortel et il tomba expirant aux pieds de son Roi.

Jean-Raoul Prévost, descendant du précédent, ambassadeur de France auprès du duc de Bourgogne, qualifié marquis de Luchel dans des lettres du Roi Louis XI de l'année 1467.

Philippe Prévost, marquis de Luchel, partit pour l'Italie en 1525, avec le maréchal de Chatillon, fit de hautes prouesses et périt en défendant le Roi François I[er], à Pavie. De nos jours, la maison d'Arlincourt est représentée par trois frères, savoir :

1° Le marquis d'Arlincourt, né vers 1777, sans enfants;

2° Le baron Charles-Marie-Alexandre Prévost d'Arlincourt, général de brigade, officier de la Légion-d'Honneur et de plusieurs autres ordres, né à Paris le 31 janvier 1877. Il a épousé en premières noces, le 2 février 1808, mademoiselle Athénaïs-Louise-Françoise Antoine de Rocquemont, de laquelle il a eu trois filles, dont deux ont été mariées, et la troisième est décédée en bas âge. Il s'est marié en secondes noces, le 2 février 1832, à mademoiselle Henriette-Barbe Gosselin, dont il a eu un fils : le comte Charles-Louis Prévost d'Arlincourt ;

3° Le vicomte Charles-Victor d'Arlincourt, dont nous allons essayer d'esquisser la biographie. Il a épousé en premières noces, en 18.., la fille du sénateur comte de Cholet, dont il a eu deux filles : la marquise de Sassenay, actuellement fixée à Rome, et la comtesse d'Orestis, décédée à Nice à l'âge de vingt-quatre ans; et en secondes noces, le 18 décembre 1852, madame veuve Lamaze.

Le vicomte Charles d'Arlincourt est né en septembre 1791, au château de Mérantais, près Versailles.

Peu avant le 10 août 1792, la Reine Marie-Antoinette avait eu la secrète pensée de soustraire son fils à ses futurs bourreaux, en le faisant passer à l'étranger. En conséquence, certaine du dévouement de la famille d'Arlincourt,



il fut convenu que madame d'Arlincourt, qui habitait alors son château de Mérantais, près Versailles, et qui avait deux fils, dont l'aîné (devenu depuis général), était alors à peu près de l'âge du dauphin, partirait pour les eaux des Pyrénées avec ses deux enfants, et que le fils de Louis XVI serait substitué à l'un deux. Des Pyrénées, on se serait rendu à Madrid.

Le jour du départ fut fixé : la Reine devait mener elle-même Louis XVII à Mérantais : elle devait y arriver au milieu de la nuit, et, pour n'être pas vue de personne, entrer par une porte du parc donnant sur la campagne.

Mais la Reine, au moment d'exécuter son projet, n'en eut plus le courage : elle craignit que la fuite du prince ne compromît le Roi ; et sa résolution fut changée. Cette même nuit, madame d'Arlincourt attendait la Reine et son fils à la petite porte du parc de Mérantais.

Plus tard, madame d'Arlincourt, dont on venait de guillotiner le mari, sortait au milieu de la nuit, par cette même porte et par un orage affreux ; elle tenait ses deux petits enfants par la main, et fuyait les envoyés du Comité de salut public qui venaient mettre le feu à son château.... (Voyez *Souvenirs de cinquante ans*, par le vicomte Walsh.)

Le père du vicomte d'Arlincourt, à cette époque, avait vendu une partie de ses biens pour secourir ses princes malheureux ; et toute une fortune de quatre millions était passée entre les mains de la famille royale exilée.

Napoléon, devenu empereur, recherchait les noms monarchiques ; il s'attacha le jeune vicomte et son frère. L'aîné fut fait écuyer de la Reine de Naples et devint général. Le cadet, le vicomte d'Arlincourt, fut fait écuyer de Madame Mère, auditeur au conseil d'Etat, et intendant de l'armée d'Aragon, en Espagne. — Napoléon avait marié ce dernier à la fille du sénateur comte de Cholet, et avait signé son contrat de mariage, ainsi que quatre rois et reines de sa famille.

« J'avais vingt ans, » disait le vicomte d'Arlincourt, en cour d'assises (lors de son procès de Dieu le veut), « quand le géant des temps modernes m'envoya » faire mes premières armes en Espagne ; et, je l'avoue, je me rattachai avec » enthousiasme à ce génie puissant, qui recouvrait du manteau de sa gloire » toutes les blessures de la France. »

Le vicomte d'Arlincourt monta un des premiers à l'assaut de Taragonne, son chapeau y fut percé de plusieurs balles, le nœud de sa cravatte y fut emporté, il y gagna la croix de la Légion-d'Honneur, et ce fut au milieu des combats qu'il composa son premier poëme : *La Caroléide.*

Laissons maintenant parler sur lui un de ses adversaires politiques, M. Benjamin Constant :

« Placé, en Espagne, à la tête d'une haute administration, M. d'Arlincourt » avait cherché à réparer les maux de la guerre ; il empêcha par fois le mal et

» fit le bien souvent.... Aussi, quand les revers de l'armée française commen-
» cèrent, une députation de la junte suprême ennemie vint lui présenter une
» médaille d'or, au nom de la nation espagnole. Elle portait ses mots : « *La*
» *Catalogne reconnaissante à l'intendant* Victor d'Arlincourt. »

A cette médaille était jointe une lettre de la grande junte portant ces mots : « Cette médaille a été frappée pour transmettre dignement aux siècles les plus » reculés l'impression sublime que sur les âmes véritablement espagnoles cau- » sent les vertus françaises. »

« Tout ce qui prouve que nos soldats et que nos administrateurs ont su se » concilier l'affection et l'estime de la nation même qui avait le plus à se plain- » dre de l'ambition de leur chef, est extrêmement précieux pour la France ; et » c'est un trait bien honorable et bien brillant dans la vie d'un homme que » d'avoir mérité, au milieu de circonstances aussi difficiles, le témoignage non » équivoque que je viens de rapporter. » (*Minerve Française*, t. IV, p. 550. Benjamin Constant.)

En 1814, Louis XVIII se souvint des sacrifices de la famille d'Arlincourt : « Vous avez des titres sacrés que je n'oublierai jamais, » dit-il au noble vicomte.

Napoléon revint de l'île d'Elbe. M. d'Arlincourt, alors maître des requêtes au conseil d'Etat, se retira en Picardie, et resta fidèle aux Bourbons.

A la seconde Restauration, le vicomte d'Arlincourt, qui avait recouvré la fortune de ses pères, débuta dans la carrière des lettres, par la publication de son poëme *La Caroléide*, qui commença sa réputation. Bien des vers de ce poëme n'étaient pas d'un courtisan de l'époque.

Bientôt après parut *le Solitaire*, dont le succès fut inouï. Le théâtre, le commerce, la musique, la peinture y puisèrent des inspirations ; ce fut une vogue populaire sans exemple. *Le Renégat* suivit de près et avec le même bonheur ; puis le vicomte d'Arlincourt publia *Ipsiboë*, *l'Étrangère*, *Ismalie ou l'amour et la mort*, poëme. *Le Siége de Paris*, tragédie en cinq actes, qui eut trente représentations au Théâtre-Français ; *les Rebelles sous Charles V ; les Écorcheurs, ou l'Usurpation et la Peste ; le Brasseur Roi ; le Double règne* et *l'Herbagère*, romans politiques qui firent une vive sensation.

Tous ces ouvrages, dont les éditions se multiplièrent à l'infini, furent traduits en anglais, en italien, en allemand, en espagnol, en russe, en hollandais, en polonais, en danois, en suédois, en portugais. M. d'Arlincourt a toutes ces traductions dans sa bibliothèque.

Ces ouvrages, loués avec transport et dénigrés avec fureur, fournirent des sujets aux théâtres et les rendirent partout populaires.

M. le vicomte d'Arlincourt habitait son beau château de Saint-Paër, en Normandie, lors qu'en 1825 la duchesse de Berry vint l'y visiter. Tous les jour-



naux du temps retentirent de la brillante et prestigieuse fête que l'illustre écrivain donna à l'auguste princesse. — Un deux raconta l'anecdote suivante à cette époque : « MARIE-CAROLINE, au milieu des enchantements du parc de » Saint-Paër, entendit une voix qui disait : — Madame, nous sommes chez les » fées. — Non, répondit vivement la princesse; pas chez les fées : *chez un* » *génie.* » (Vicomte Walsh, *Gazette de Normandie*, septembre 1825.)

Le vicomte D'ARLINCOURT, nommé gentilhomme de la chambre du Roi, publia *les trois châteaux*, *Ida et Natalie*, et *les Anneaux d'une Chaîne*. Puis après la révolution de juillet 1830, il commença ses longs voyages en Europe, et en rapporta les publications suivantes : *le Pélerin, l'Étoile Polaire et les Trois Royaumes.*

De grandes douleurs vinrent alors déchirer son âme : il perdit successivement sa fille et sa femme; puis ayant voulu, pour l'honneur de son nom, soutenir un de ses proches que de fatales spéculations allaient perdre, il se vit contraint à payer pour lui des sommes considérables. Ce fut un grand acte de générosité, mais qui lui causa de grandes souffrances.

Toujours fidèle à son opinion, il avait combattu la monarchie de juillet de toute l'énergie de sa plume. La révolution de 1848 le trouva plus dévoué que jamais à la cause de Henri V. Aussi, lorsque tout tremblait devant la République de février, il eut le premier le courage d'élever la voix contre elle, et il fit paraître sa fameuse brochure de *Dieu le Veut*, qui eut 65 éditions, et qui le fit traduire en cour d'assises.

« La République! osa-t-il dire en plein tribunal, oh! comment, ne frémi- » rais-je pas devant elle! à peine étais-je entré dans la vie que la tête de mon » père et celle de mon grand-père tombaient à la fois sur l'échafaud. Ma » famille entière, emportée par la tourmente révolutionnaire, était massacrée » où proscrite; ma mère, devenue folle de terreur, fuyait de son château » qu'on venait de livrer aux flammes; et lorsque ma raison commençait à » s'ouvrir, les premiers tableaux qui frappèrent mon imagination furent des » scènes de carnage, d'incendie, de ruine et de mort. N'y avait-il pas là, » Messieurs, de quoi impressionner toute ma vie! »

Ce discours fut applaudi avec enthousiasme. Le vicomte D'ARLINCOURT fut acquitté à l'unanimité, et reconduit en triomphe chez lui.

L'année d'ensuite, il publia : *Place au Droit*, qui fit, comme son aîné, une profonde sensation dans le monde.

Enfin parut l'*Italie Rouge* (*Histoire des dernières Révolutions de la Péninsule*). Ce livre célèbre eut un retentissement prodigieux. Les sociétés secrètes de Mazzini envoyèrent au vicomte D'ARLINCOURT son arrêt de mort sur parchemin rouge, et le firent pendre et brûler en effigie dans certaines localités. On sait le procès que l'auteur eut à soutenir contre le prince de Canino et



d'où il sortit triomphant. Il y avait prononcé un discours plein d'éloquence.

Rien de plus dramatique que la vie de M. d'Arlincourt, mais les détails en seraient trop longs pour une simple notice. Bornons-nous à dire que jamais écrivain n'eut à la fois plus de triomphe et de souffrances ; il n'est presque pas de situation dramatique, dans les livres qu'il a publiés, dont il n'ait été le héros ou le témoin ; il l'avoue lui-même dans une de ses préfaces.

Il s'est assis à la table de tous les souverains de l'Europe qui le fêtèrent à l'envi. L'Empereur de Russie lui décerna une médaille d'or. Le Roi de Naples le fit grand'croix de François Ier. Le Pape le fit commandeur de Saint-Grégoire. M. le vicomte d'Arlincourt a quatorze décorations, et de précieux cadeaux d'une foule de princes et de rois.

Le retour à l'Empire l'a trouvé aussi fidèle et aussi dévoué à Henri V que les gouvernements précédents. Sa vie pure et sans tache lui méritait l'appui de la Providence. Aussi, un riche mariage lui a-t-il rendu la haute position que des malheurs avaient altérée.

M. le vicomte d'Arlincourt réserve prochainement à ses nombreux amis, la lecture d'un roman qui sera intitulé : *le Masque d'or.*

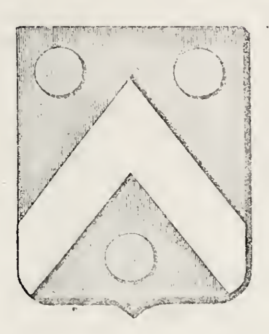
Ajoutons, en terminant, que *la Mode*, qu'il a prise sous son patronage, obtient aujourd'hui, grâce à lui, un immense succès. Il y publie des lettres sous le titre de *Fugues épistolaires*, qui font grand bruit dans le monde littéraire et artistique.



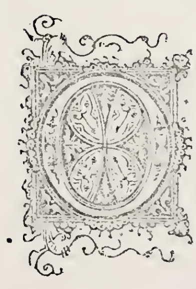
BONNIEU DE LA RIVAUDIÈRE

BRETAGNE.

SEIGNEURS DE LA RIVAUDIÈRE, DE TREGONAN, DE LA HAUTE-MAISON, DE LA POTERIE, DE LA COUPLAYE, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besans du même.*



ORIGINAIRE de la province de Bretagne, cette famille, dont le nom se trouve écrit indistinctement, dans les titres originaux et les ouvrages anciens, BONNIEU, BONNIEUX, BONIEU et BONYEU, est en possession, depuis une époque reculée, de toutes les prérogatives attribuées à la noblesse de race. Elle est alliée à M. de la Villegontier, sénéchal de Fougères, et à M. le comte de la Blinaye. Sa filiation, suivie et non interrompue, prouvée par titres originaux conservés dans ses archives, commence à partir de :

I. Charles BONNIEU, *alias Bonyeu*, qui fut *alloué*, lieutenant-général de Ploërmel en Bretagne, et maître des requêtes ordinaire de la Reine Catherine de Médicis, ainsi qu'il appert de lettres-patentes du Roi Charles IX, datées du château de Boulogne, du mois de février 1571, et enregistrées au parlement de Bretagne le 25 septembre 1572. (Une copie collationnée de ces lettres-patentes existe aux archives de la famille.)

Charles BONNIEU a laissé pour fils :

II. MACÉ BONNIEU ou BONNYEU, écuyer, seigneur de la Poterie, qui, en 1590, était, avec sa femme Marie LAYR, dame de la Poterie, au nombre des

ligueurs de la ville de Vitré; c'est pour cette raison que leurs biens furent saisis et séquestrés, ainsi que l'atteste dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*, tome III.

De Macé Bonnieu est issu le fils qui suit.

III. Pierre Bonnieu, écuyer, seigneur de la Haute-Maison, né et baptisé le 16 juin 1615. C'est lui qui a fait enregistrer les armoiries de sa famille telles qu'elles sont figurées ci-dessus, à l'Armorial général créé en vertu de l'édit du Roi de l'année 1696, registre de la généralité de Bretagne, arrondissement de Vitré, t. Ier, p. 185. (Ms. déposé à la Bibliothèque impériale).

De son mariage avec demoiselle René Logeais, dame de la Haute-Maison, est issu le fils dont l'article suit.

IV. Jean Bonnieu, écuyer, seigneur de la Poterie, s'est marié en premières noces avec demoiselle Étiennette Clermont, dont il a eu trois enfants, savoir :

1° Joseph-Pierre Bonnieu, seigneur du Héron; 2° Jean-Baptiste Bonnieu, seigneur de la Couplaye; 3° Guillaume Bonnieu.

Et en secondes noces, avec Jeanne Razé, de laquelle il a eu deux fils :

1° Julien-Joseph Bonnieu, qui a continué la descendance; 2° Jean-Joseph Bonnieu.

Cette double alliance et cette lignée sont relatées dans une sentence du siége présidial de Rennes, du 25 décembre 1720, dont copie collationnée existe aux archives de la famille.

V. Julien-Joseph Bonnieu, écuyer, procureur au présidial de Rennes, né le 25 octobre 1695, a laissé de son mariage avec demoiselle Marie Des Forges le fils ci-après :

VI. Marie-Joseph Bonnieu de Trégonan, avocat au Parlement, qui épousa, en juillet 1762, demoiselle Jeanne-Renée de la Grésillonnaie, ainsi qu'il appert de l'acte de baptême de son fils, rapporté ci-après. Il est décédé à l'âge de soixante neuf ans, le 26 thermidor an X de la République. (Extrait mortuaire aux archives de la famille.)

VII. Claude-Marie-Joseph Bonnieu de la Rivaudière, avocat au Parlement, né le 17 juin 1764, a épousé, le 14 août 1787, demoiselle Anne-Antoinette Béziau du Rocher, dont il a eu le fils qui suit.

VIII. Joseph-Marie-Antoine Bonnieu de la Rivaudière, né le 4 juin 1788, baptisé le même jour. (Une expédition de son acte de baptême, délivré le 15 juillet 1841, est aux archives de la famille.)

De son mariage, contracté en juillet 1812, avec demoiselle Ferdinande-Alexandrine du Bois, il a eu pour fils :

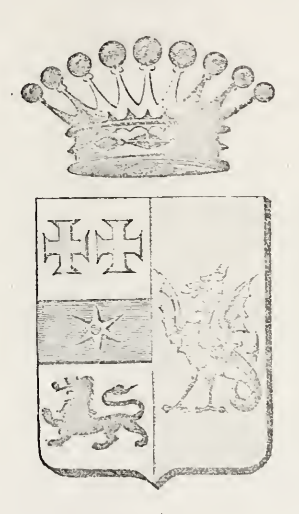
IX. Ferdinand Bonnieu de la Rivaudière, né le 27 février 1825, marié, le 17 avril 1849, à mademoiselle Laure de Guibert.



DE GOISLARD DE VILLEBRESME

BLAISOIS, VENDÔMOIS, ORLÉANAIS, PAYS-CHARTRAIN.

Seigneurs et Comtes de Villebresme, seigneurs de Lespau, Moresville, Villechèvre, les Ormeaux, les grands et petits Biches, Villeneuve, Rocheux, etc.



Armes : *D'argent, à une fasce d'azur, accompagnée en chef de deux croix patées de gueules, et en pointe, d'un lion léopardé de sable, et chargée d'une molette d'éperon d'argent,* qui est de Goislard ; *parti d'or, au dragon ailé de gueules, membré d'azur,* qui est de Villebresme. — Supports : *Deux levrettes.* — Couronne : *De comte.*



Cette ancienne famille dont les membres se sont distingués à diverses époques, par leurs services militaires et civils, est établie depuis des siècles dans les pays susmentionnés, où elle a toujours joui de toutes les prérogatives attachées à l'état nobiliaire, et où elle s'est toujours alliée aux familles les plus honorables. Les malheurs qui l'ont accablée pendant la révolution, les persécutions dont elle a été l'objet à cette époque, le séquestre qui a été mis sur ses biens et sur ses

papiers, par suite de l'émigration de tous ses membres, lui ont enlevé une partie de ses titres, qui se sont trouvés détruits ou perdus; de sorte que nous ne pouvons présenter sa filiation suivie qu'à partir du milieu du XVIe siècle, quoique des notes éparses, des documents particuliers, des traditions de famille puissent nous autoriser à remonter plus haut.

I. Vers cette époque, nous trouvons Pierre I[er] DE GOISLARD (1), écuyer, seigneur de Lespau (paroisse de Lisle en Vendômois), prévôt de la maréchaussée du haut et bas Vendômois, né en 1546.

Il épousa, en 1575, damoiselle Jehanne DE VILLEBRESME (2), née à Blois le 3 janvier 1555, fille de Louis DE VILLEBRESME, chevalier, seigneur de Fougères, Rougemont, Boissay, Ramoulu, le Pissot, et de Jehanne DE MOULINS, dame de Mons, Vaurobert et Villedi, d'une noble et très-ancienne famille du Blaisois, que des documents authentiques font remonter à Denys DE VILLEBRESME, lequel épousa, en 1199, Jehanne, fille d'Eustache DE MARIGNY.

A cette famille appartenaient, entre autres personnages illustres :

Pierre de VILLEBRESME, conseiller au Parlement de Paris sous Philippe-le-Bel, qui, avec Thibault de Sancerre, Bouchard de Montmorency et le fameux Pierre de Cugnières, fut l'un des commissaires du procès pour le comté d'Artois, que Robert III d'Artois disputait à sa tante Mahaut. (Arrêts de 1302 et 1318.)

Jean DE VILLEBRESME, conseiller et secrétaire du Roi, qui assista en cette qualité à l'hommage de Flandre, en 1449. C'est probablement le même qui fut chancelier de Charles VII, alors roi de Bourges (et par conséquent chancelier de France) pendant l'usurpation d'Henri V et d'Henri VI, rois d'Angle-

(1) Ce nom s'est orthographié de différentes manières à diverses époques; on le trouve encore écrit : GOALARD, GOUALLARD, GOESLARD, souvent en parlant de la même personne. En voici, entre autres, un exemple remarquable : C'est le contrat de mariage de noble Jehan Le Saige de Kerbistoull (famille alliée aux de Goislard de Monsabert), seigneurs de Salles et de Cornes (Condômois), et de damoiselle Jehanne de Las, fille de feu Joseph de Las, seigneur de Tulle, et de damoiselle Lucette de Goislard, du 26 juin 1631. Parmi les noms inscrits au contrat, on lit celui de noble Charles de Gouallard, seigneur et baron de Lisle.

Du reste, sans pourtant rien affirmer à cet égard, cette famille est peut-être originaire du *Condômois*. En effet, on retrouve un Montalbus de Goalard, mort en 1247, abbé de Condom. (*Vid. Gallia Christiana*, t. II, p. 502.)

Un Raimond de Goalard, premier évêque de Condom, qui siégea de 1317 à 1340 et mourut cette même année à Paris. (*Ibid.*, p. 962, 963.) Son neveu, Pierre de Goalard, prieur de Nérac, lui succéda le 13 novembre 1340 et mourut en 1370. (*Ibid.*)

Le vingt-troisième abbé du monastère de Simorre, au diocèse d'Auch, est Octavien de Goalard, qui vivait en 1545. (*Ibid.*, t. I, p. 1016.)

(2) Les armoiries de VILLEBRESME sont blasonnées dans Palliot : *d'or, au dragon de gueules, membré d'azur*, et c'est ainsi qu'elles sont portées par le comte DE GOISLARD DE VILLEBRESME. Mais on les trouve dans d'autres documents : *d'azur, au dragon d'or.*

terre, qui avaient pour chanceliers, en France, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, et pour garde-des-sceaux, Thomas Hoo. Ce Jean de Villebresme a contresigné, le 9 juin 1425, une ordonnance de Charles VII, momentanément dans un château près de Selles-sur-Cher, qui a pour objet d'envoyer 20 moutons d'or à la reine Marie d'Anjou, alors à Bourges, fort avancée dans sa grossesse.

Plusieurs secrétaires du Roi, plusieurs secrétaires des commandements et trésoriers des ducs d'Orléans de la première maison (Louis XII). Deux Macé de Villebresme, qui furent employés, sous Louis XI, dans les affaires importantes de cette époque. Un poëte du temps, Guillaume Crétin, a adressé à l'un d'eux, poëte aussi, une pièce de vers qui se trouve page 209 de l'édition de 1723 de ses œuvres.

Un autre Macé de Villebresme qui fut envoyé par Louis XII, avec le bailli de Charolais, près de l'empereur Maximilien, en 1507.

François de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères, trésorier du duc d'Orléans, Louis II (Louis XII), qui épousa en premières noces Catherine du Lys, nièce de la Pucelle d'Orléans.

Jehan de Villebresme, chevalier, seigneur de Fougères, qui fut chambellan du duc d'Alençon, Charles III, capitaine et gouverneur des ville et château d'Argentan, capitaine des ville, château et tour grise de Verneuil, sénéchal du comté de Rhodez, capitaine et gouverneur du château et seigneurie de l'Isle-en-Jourdain.

Enfin Charles et Louis, frères de Jehanne de Villebresme; le premier mort au camp devant La Rochelle, gentilhomme servant le Roi; le second nommé à cette dignité à la place de son frère, et « en considération de ses recommandables services mesme devant La Rochelle. »

Cette alliance entre Pierre Ier de Goislard, seigneur de Lespau, et damoiselle Jehanne de Villebresme, qui apporta en dot le fief de Villebresme, relevant directement du Roi, à cause de son duché de Vendôme, eut lieu à condition que « le futur époux, et les enfants à naître de son mariage, joindront à leurs noms et armes les noms et armes de la famille de Villebresme, » et que lesdits enfants n'hériteront pas des biens de leur mère, s'ils ne » remplissent pas cette condition, » clause qui se voit souvent dans les mariages de cette époque.

François de Villebresme, dont les deux frères Charles et Louis étaient morts sans postérité, garda donc pour lui les terre, seigneurie et château de Fougères, et abandonna le fief de Villebresme à sa sœur Jehanne, par laquelle il est passé dans la famille de Goislard de Villebresme, où il est resté jusqu'à la révolution.

Du mariage de Pierre Ier de Goislard, seigneur de Lespau, avec Jehanne de Villebresme, est né, en 1576 :

II. Jean Ier de Goislard de Villebresme, écuyer, seigneur de Lespau et de Villebresme, conseiller du Roi, lequel épousa, vers 1605, damoiselle Marguerite Huet, fille de noble Léonard Huet de Marroy, écuyer, sieur de la Poirière.

Il mourut le 12 mars 1629, et fut enterré en l'église de Lisle. Marguerite Huet épousa en secondes noces, le 19 février 1632, noble Florent de Lorme, officier du Roi, seigneur de la Roche. Elle fut enterrée, et réunie à son premier mari, le 19 octobre 1662. De ce mariage sont issus :

1º Pierre IIe, qui continue la postérité,
2º Élisabeth de Goislard de Villebresme, qui épousa, le 5 février 1633 Pierre Bourru de Dansée, officier du Roi ;
3º Marie de Goislard de Villebresme, baptisée le 28 mai 1619, qui épousa Jehan de Poitrais, veuve en 1667 ;
4º Jacques de Goislard de Villebresme, baptisé le 15 février 1626, mort sans postérité en 1667 ;
5º Jean II de Goislard de Lespau, écuyer, seigneur de Lespau, lieutenant de NN. SS. les maréchaux de France, en la résidence de Vendômois, en 1637 ; maréchal-des-logis des gardes-du corps de Mgr le duc d'Orléans; prévôt de la maréchaussée du haut et bas Vendômois en 1643 et 1645. Il épousa damoiselle Françoise Ganery, fille de René Ganery de Chesne-Bouchot. Il forma une branche qui s'éteignit après deux générations. Il eut de son mariage avec Françoise Ganery :
   A. Jean de Goislard de Lespau, écuyer, conseiller en la cour souveraine des grands jours du Vendômois. Il épousa Marguerite Bodineau, fille de P. Bodineau, écuyer, seigneur de Meslai, près Vendôme, président en la cour souveraine des grands jours du Vendômois ;
   B. Marie-Madeleine de Goislard de Lespau, mariée à Nicolas de Méré, écuyer, seigneur de Gransart, gendarme de la garde du Roi, le 7 janvier 1674 ;
   C. Marguerite de Goislard de Lespau, baptisée le 21 août 1643, mariée à Louis Raffard, écuyer, seigneur du Bouchet, officier du Roi, veuve en 1699 ;
   D. Françoise de Goislard de Lespau, dont on ignore la destinée.

IV. Pierre IIe de Goislard de Villebresme, écuyer, seigneur de Villebresme, etc., etc., maréchal-des-logis de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, frère unique du Roi, né le 28 octobre 1608, épousa Jeanne Halgrin, fille de Jacques Halgrin ou Allegrin, écuyer, seigneur de la Brière, et de dame Jeanne Michau, par contrat du 22 novembre 1645, devant Michel Dubois, notaire à Châteaudun.

Lors de la recherche de la noblesse, il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du conseil du 14 septembre 1667. Il mourut en 1674, laissant trois enfants :

1º Pierre IIIe, qui suit;
2º Jacques de Goislard de Villebresme, qui fut prêtre ;
3º Jeanne de Goislard de Villebresme, qui épousa, le 20 mars 1691, Claude Rasle de Charnay, écuyer, conseiller du Roi ; morte sans enfants.

V. Pierre IIIe DE GOISLARD DE VILLEBRESME, écuyer, seigneur de Villebresme, Villéclèche, Vove, le Buisson, et autres lieux, maréchal-des-logis de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, épousa, par contrat du 29 mars 1685, damoiselle Marie DE FAILLIT DES ROCHETS, fille de Joseph de Faillit, seigneur des Rochets, originaire du Limousin. Ils étaient tous deux morts en octobre 1703, laissant mineurs leurs deux enfants ci-après :

1° Pierre IVe, qui continue la postérité;
2° Jeanne-Renée DE GOISLARD DE VILLEBRESME, mariée, le 15 novembre 1703, à Jean-Thomas GUÉRINEAU, écuyer.

VI. Pierre IVe DE GOISLARD DE VILLEBRESME, né le 15 mai 1696, écuyer, seigneur de Villebresme, Moresville, Teilleau, les grands et petits Biches, Villéclèche, les Ormeaux, Touche-Ronde, Villechèvre, Saint-Martin-du-Péan, et lieutenant général du comté de Dunois, fut pourvu, par lettres-patentes du 27 septembre 1722, de la charge de conseiller secrétaire du Roi, en la grande chancellerie; se démit de cette charge en 1742, et obtint, le 16 décembre de la même année, ses lettres d'honneur, enregistrées en l'audience de France.

Lors de l'incendie général de Châteaudun, le 20 juin 1723, il rendit de nombreux et signalés services aux malheureux habitants dont les maisons avaient été réduites en cendres, et fut nommé, les 24 octobre et 28 novembre de la même année par voie d'élections confirmées le 7 décembre suivant, membre d'une commission de surveillance des travaux nécessaires à la reconstruction de la ville.

Il épousa, le 27 avril 1722, en premières noces, demoiselle Marthe RASLE, sa cousine, fille de Jean Rasle, écuyer, sieur de Charnay, et de dame Madeleine-Françoise de Méré, dont il eut deux garçons, morts en bas âge, et une fille, Marthe-Jeanne, mariée à François-Joseph-Claude de Baudry, écuyer, seigneur de la Blandinière et de Longue-Touche. Marthe Rasle est décédée le 27 avril 1728.

Pierre IVe épousa en secondes noces, le 15 septembre 1732, demoiselle Julienne-Marguerite RECOQUILLÉ DE BAINVILLE, fille de messire Jean Recoquillé de Bainville, écuyer, seigneur de Bainville, premier exempt des gardes du corps, et de demoiselle Julienne Costé. De ce second mariage sont issus :

1° Pierre-Jean, qui suit;
2° Thomas-Jacques DE GOISLARD, dit le chevalier DE VILLEBRESME, écuyer, né à Châteaudun le 17 octobre 1735, mousquetaire de la garde du Roi. A la suite du licenciement de son corps, il fit plusieurs campagnes sur mer, entre autres celle de 1779, sur *le Triton*, dans l'escadre de soixante-cinq vaisseaux de ligne sous les ordres du comte d'Orvilliers, capitaine de *la Belle-Poule*. Il émigra en 1791, et entra dans la 1re brigade de la 2e compagnie noble d'ordonnance (brigade du Hallay), formée à l'armée des princes; revint en France et se rendit à Paris pour contribuer

à défendre les Tuileries dans la funeste journée du 10 août. Il reçut le brevet de lieutenant-colonel de cavalerie le 3 septembre 1814, la croix de Saint-Louis le 11 septembre 1814. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, le 23 mai 1849, sans avoir été marié;

2° René-Louis-Julien DE GOISLARD DE VILLEBRESME, dit M. de Moresville, né à Châteaudun le 12 novembre 1756, écuyer, seigneur de Villechèvre et de Villeneuve, mousquetaire de la garde du Roi, 1re compagnie, émigra en 1791, entra également dans la 1re brigade de la 2e compagnie noble d'ordonnance, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, se rendit ensuite à l'armée de Condé, dont il fit toutes les campagnes jusqu'au licenciement dans le corps des chasseurs nobles à cheval, commandés par les ducs de Berry et d'Angoulême, comme l'attestent les certificats honorables des princes. En 1797, le Roi étant à Blankenbourg, fit une promotion de chevaliers de Saint-Louis dans laquelle M. de Moresville fut compris; mais à la rentrée du Roi en France, les papiers de l'armée de Condé s'étant trouvés en partie égarés, S. M. lui fit expédier un nouveau brevet de chevalier de Saint-Louis en date du 3 septembre 1814, et un brevet de colonel de cavalerie le 29 décembre 1815, avec une pension de 900 francs pour ses bons et loyaux services. Il est mort à Châteaudun le 2 juillet 1824, sans avoir été marié.

VII. Pierre-Jean DE GOISLARD DE VILLEBRESME, écuyer, seigneur de Villebresme, Moresville, Teilleau, Villéclèche, Saint-Martin-du-Péan, les Ormeaux, et autres lieux, né à Châteaudun, le 10 octobre 1755, fut, comme ses frères, mousquetaire de la garde du Roi.

Comme eux aussi il émigra en 1791, se rendit à l'armée des Princes, où il entra aussi dans la 1re brigade de la 2e compagnie noble d'ordonnance (mousquetaires), revint en France avec son second frère, et se trouva avec lui aux Tuileries le 10 août. Dénoncé peu après, il fut incarcéré et envoyé à Paris, au comité révolutionnaire; mais, n'y étant arrivé que peu de jours avant le 9 thermidor, il fut mis en liberté quelque temps après, et vit tous ses biens, papiers et titres mis sous le séquestre et détruits en grande partie.

Il fut présent, avec ses deux frères, à l'assemblée générale de la noblesse du bailliage de Blois, les 28, 29 et 30 mars 1789, pour nommer les députés de son ordre aux états généraux. Tous les trois en ont signé les procès-verbaux.

Il avait épousé, le 1er juillet 1776, par contrat passé devant Boisseau, notaire à Chartres, demoiselle Anne-Madeleine TRIBALLET DU GORD, fille de messire Louis-Jacques TRIBALLET DU GORD, écuyer, commissaire-ordonnateur des guerres, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Marie-Anne Dussaulx.

Il mourut le 25 mars 1810. De son mariage sont issus :

1° Jean-Jacques, qui continue la postérité;

2° Louise-Madeleine DE GOISLARD DE VILLEBRESME, née à Chartres, le 21 mars 1779, mariée à M. Louis-Michel LE CHAPELLIER DE LAVARENNE, ancien membre du conseil-général d'Eure-et-Loire. De ce mariage sont issues quatre filles.

3° Frédéric-Lubin DE GOISLARD, chevalier DE VILLEBRESME, né à Chartres le 29 décembre 1782, mousquetaire de la garde du Roi, 1re compagnie, en 1814. Il a épousé à Paris, en mai 1834, demoiselle Marie-Antoinette DE BRAS-DE-FER. Sans enfants;



4° Amélie-Louise-Virginie DE GOISLARD DE VILLEBRESME, née à Chartres le 3 août 1788, mariée en janvier 1813 à M. le comte Armand-Jean-Louis-Henri DE TARRAGON, membre du conseil-général d'Eure-et-Loir. De ce mariage, dix enfants.

VIII. Jean-Jacques DE GOISLARD, comte DE VILLEBRESME, ainsi dûment qualifié dans tous ses brevets, a obtenu le brevet de colonel, et la croix de Saint-Louis, le 27 septembre 1814. Né à Chartres, le 11 avril 1777, il émigra à l'âge de quatorze ans, en 1791, avec son père et ses oncles; fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes, dans la 2e compagnie noble d'ordonnance (mousquetaires); entra, après le licenciement de son corps, dans la cavalerie noble de la légion de Damas; puis enfin, après la malheureuse affaire de Quiberon, rejoignit l'armée de Condé, où il servit, jusqu'au licenciement, avec honneur et distinction, dans le corps des Chevaliers de la couronne et dans le régiment noble à cheval d'Angoulême, comme le constatent plusieurs certificats honorables du Prince et de ses autres chefs. En 1815, il suivit le Roi à Gand.

Sous la Restauration (5 avril 1816), la confiance du Roi l'appela au poste d'adjudant-général chef d'état-major des gardes nationales du département du Loiret, qu'il occupa jusqu'à la suppression de ce titre. Il déploya, dans l'organisation des gardes nationales de ce département, le zèle, la fermeté, et le dévouement qu'on avait droit d'attendre de son caractère.

Il avait épousé, par contrat passé le 27 août 1805 devant Brault, notaire à Illiers, demoiselle Charles-Fortunée PATAS DE MESLIERS, fille aînée de Léon-Hector Patas de Mesliers, écuyer, seigneur du marquisat d'Illiers et de la baronnie du Chêne-Doré, conseiller du Roi, ancien lieutenant criminel au bailliage et siége présidial d'Orléans, et de demoiselle Anne-Charlotte Lambert de Villemarre, dont le père et l'oncle, capitaines au régiment d'Orléans, étaient chevaliers de Saint-Louis.

Il est mort à Orléans, le 5 janvier 1847. De ce mariage sont issus:

1° Marie-Pierre-Timoléon DE GOISLARD, comte DE VILLEBRESME, qui suit;

2° Anne-Marie-Octavie DE GOISLARD DE VILLEBRESME, née à Orléans le 18 avril 1810, mariée dans la même ville par contrat devant Me Cotelle, le 9 décembre 1833, à M. le baron Théobald DE TRISTAN, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien officier d'artillerie, démissionnaire en 1830, dont un garçon et deux filles;

3° Charles-Thomas-Gonzalve DE GOISLARD, vicomte DE VILLEBRESME, né à Orléans le 23 novembre 1812, ancien capitaine au 6e régiment de lanciers, marié en septembre 1842, à Angers, à demoiselle Nathalie-Honorine-Marguerite POISSON DE GASTINE. De ce mariage sont issus deux enfants:

A. Marie-Valentine-Étiennette DE GOISLARD DE VILLEBRESME, née à Angers le 14 février 1845;

B. Jacques-Marie-Maurice DE GOISLARD DE VILLEBRESME, né au château de Launay, près Saumur, le 14 octobre 1847.

Cette descendance forme une nouvelle branche.

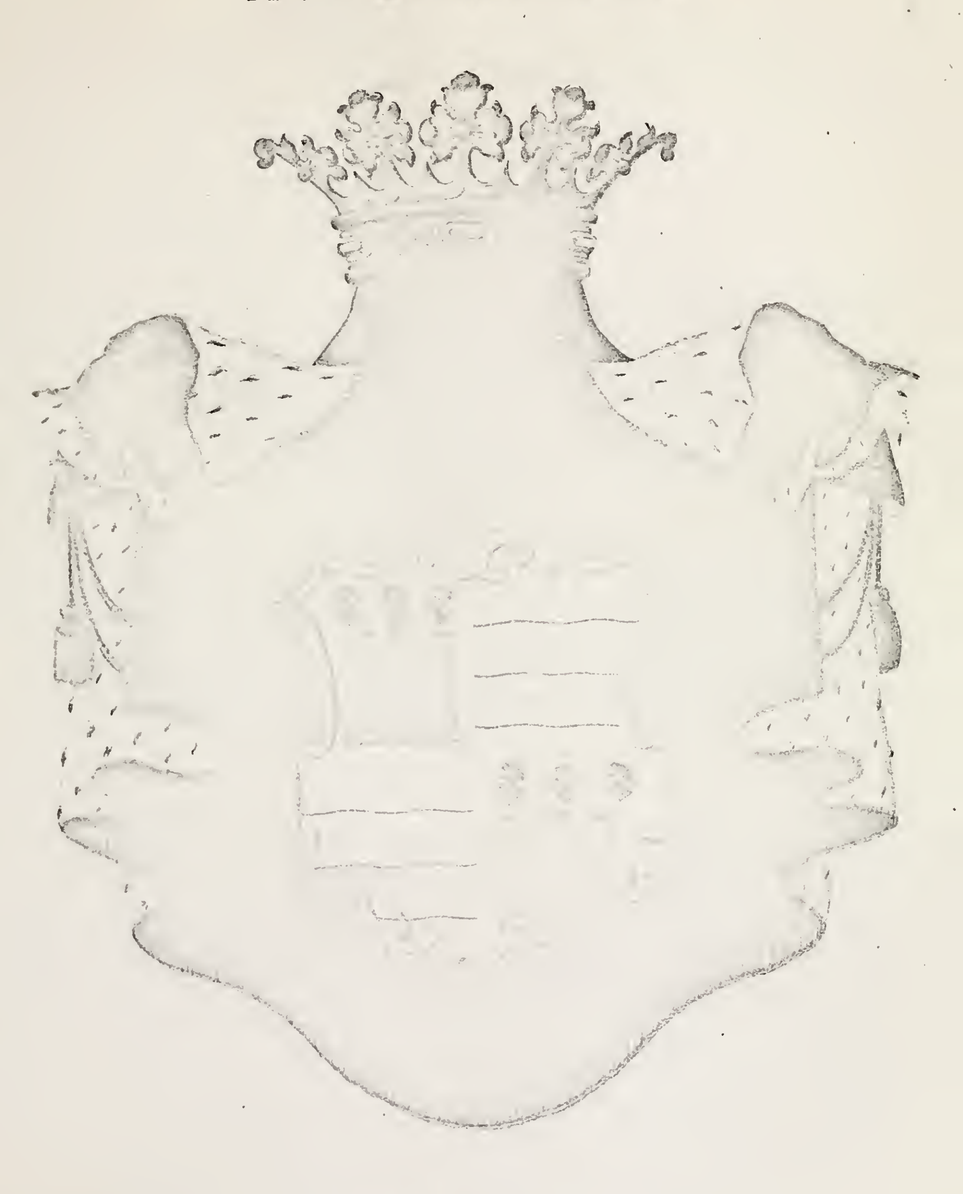


IX. Marie-Pierre-Timoléon DE GOISLARD, comte DE VILLEBRESME, né à Orléans le 18 juillet 1808, ancien membre du conseil général du département de Loir-et-Cher, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, a épousé à Orléans, le 15 décembre 1834, demoiselle Marie-Laure CRIGNON DES ORMEAUX, née dans la même ville le 27 septembre 1815, par contrat de mariage devant Cotelle et Pélerin, notaires à Orléans, fille de M. Antoine Crignon des Ormeaux, colonel de la garde nationale sous la Restauration, et de demoiselle Suzanne de Vandebergue; petite-fille de M. le baron Crignon des Ormeaux, ancien maire de la ville d'Orléans, officier de la Légion d'honneur. De ce mariage sont issus deux enfants :

1° Marie-Pierre-Gaston DE GOISLARD DE VILLEBRESME, né à Orléans le 28 septembre 1835, mort dans la même ville le 26 avril 1851 ;
2° Marie-Arthur DE GOISLARD DE VILLEBRESME, né à Orléans le 15 juin 1839.

La famille DE GOISLARD DE MONSABERT est une branche de la même famille. C'est ce qui résulte d'une attestation des deux chefs actuels de nom et d'armes des Villebresme et des Monsabert que nous avons sous les yeux et dans laquelle ils déclarent que, bien que par suite des événements de la révolution ils ne puissent retrouver dans leurs titres d'une manière positive, le point de jonction de leurs branches respectives, néanmoins ils n'hésitent pas à croire d'après leur nom, d'après leurs recherches, d'après les traditions, les habitudes et les relations de leurs familles que ces deux branches sortent d'une seule et même souche, et que cette séparation doit avoir eu lieu dans le XVIe siècle. Voir pour la branche de Monsabert, La Chesnaye des Bois, t. 7, p. 267, t. 8, p. 703 et t. 9, p. 691.

DE PARDAILLAN DE GONDRIN.



GUIENNE ET GASCOGNE.

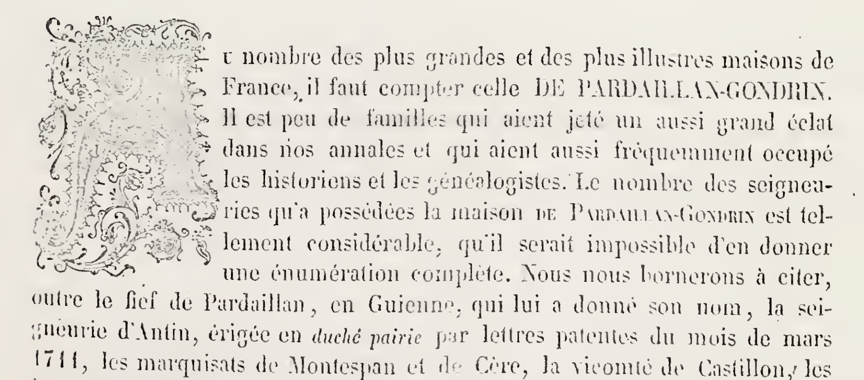


DE PARDAILLAN

GUIENNE ET GASCOGNE.

Ducs d'Antin, d'Épernon et de Bellegarde; marquis de Montespan, Gondrin, Mézières et Termes; Comtes de Cère et Miélan; Vicomtes de Castillon; Marquis de Bonas; Comtes de Pardaillan-Gondrin; Barons de Séailles et Caumort; Seigneurs de Mons, Beauregard, La Mothe, Justian, Goust, Bruck, Eusse, Rocques, Viela, Tauriac, Ardens, St-Jean-Poutche, et autres lieux.

Armes : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'or, au château sommé de trois tours de gueules, et surmonté de trois têtes de maures de sable tortillées d'argent* : qui est de Castillon ; — *Aux 2 et 3, d'argent, à trois fasces ondées d'azur,* qui est de Pardaillan. — *L'éc entouré d'un manteau de pourpre doublé d'hermines, surmonté de la couronne Ducale.*



Au nombre des plus grandes et des plus illustres maisons de France, il faut compter celle DE PARDAILLAN-GONDRIN. Il est peu de familles qui aient jeté un aussi grand éclat dans nos annales et qui aient aussi fréquemment occupé les historiens et les généalogistes. Le nombre des seigneuries qu'a possédées la maison de Pardaillan-Gondrin est tellement considérable, qu'il serait impossible d'en donner une énumération complète. Nous nous bornerons à citer, outre le fief de Pardaillan, en Guienne, qui lui a donné son nom, la seigneurie d'Antin, érigée en *duché pairie* par lettres patentes du mois de mars 1711, les marquisats de Montespan et de Cère, la vicomté de Castillon, les baronnies de Séailles et de Caumort : enfin les seigneuries de Mons, Beauregard, Lamothe, Justian, Goust, Rocques, Ardens, Tauriac, etc., etc.

Elle a contracté des alliances avec la maison royale de France, par les sires d'Albret et les comtes de Foix, et avec les maisons les plus puissantes et les plus illustres de France parmi lesquelles nous nous contenterons de citer celles de Noailles, de Montmorency, de Rochechouart, de Saint-Lary de Bellegarde, du Maine, de Faudoas, de Narbonne, d'Espagne de Montespan, de Verthamon, de Carbonnel de Canisy, de Lomagne, d'Antin, de Luppé, de Montaut, de Montpezat, de Castillon, de Lau, de Biran, de Cassaignet, de Montlezun, de Maynard, du Casse et d'Arblade.

La maison de Pardaillan a formé au même degré de sa filiation généalogique deux branches principales, et plus de huit branches secondaires qui sont toutes *éteintes* actuellement.

L'aînée de ces deux branches, connue plus particulièrement sous les titres de *ducs d'Antin* et de *marquis de Montespan*, s'est éteinte en la personne de Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, né en 1727, *mort sans alliance*, en Allemagne, en l'année 1757. Il avait trois sœurs dont l'aînée, née en 1725, fut abbesse de Fontevrault, et les deux autres furent mariées, l'une au duc d'Uzès, l'autre au comte de Durfort de Civrac.

La branche cadette, connue sous les titres de comtes de Pardaillan-Gondrin, barons de Séailles et de Caumont, a fini en la personne de M. l'abbé comte de Pardaillan-Gondrin, mort le 22 fructidor an X de la République, à Vic-Fezensac. Il avait eu plusieurs sœurs, dont deux seulement se sont mariées ; mais une seule, l'aînée, a laissé postérité de son mariage avec messire Gabriel d'Arblade, baron de Séailles, à qui elle a apporté le titre de comte de Pardaillan-Gondrin.

Nous nous contenterons de donner seulement dans cet ouvrage la filiation complète de ces deux importantes branches.

Les recherches du *P. Anselme* prouvent que le plus ancien personnage dont on retrouve le nom dans les chartes est :

Pons de Pardaillan, seigneur de Gondrin, qui épousa Navarre de Luppé, et testa en 1070.

Hugues de Pardaillan fut présent à l'hommage que Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac, fit à Simon, comte de Montfort, des comtés d'Armagnac et de Fezensac, de la vicomté de Fezensaquet, et de ce qu'il avait à Maigniac, le 8 juin 1215.

Hugues de Pardaillan, évêque de Tarbes en 1227, fut élu archevêque d'Auch en 1244, ou plutôt vicaire-général de cette église.

Othon de Pardaillan est nommé comme témoin dans des actes des mois de mars 1255 et de février 1275. C'est peut-être le même Othon de Pardaillan, chevalier, qui fut témoin à la vente faite au roi d'Angleterre, de la quatrième partie de la terre de Torrobren, par Guillaume Raimond de Pesseurs, le 10e jour du



commencement d'octobre 1275. Othon DE PARDAILLAN fut conseiller clerc au parlement de Toulouse lors de la première institution, en 1303.

Amanieu DE PARDAILLAN, *de Pardiliano*, et sa femme sont mentionnés dans un acte du 15 mai 1320.

Par titres des 6 septembre 1307 et 1320, les seigneurs DE PARDAILLAN sont fondateurs et patrons de la maison du temple de la commanderie de la Cavalerie près Aiguetinte, ce qui résulte de ces mots : *en l'o Domini et jurion des seigneurs de Pardaillan*, avec privilége de mettre en possession les seigneurs commandateurs à leur première entrée.

Un autre seigneur DE PARDAILLAN fit donation d'un droit de dîme inféodée à la paroisse de Géolong, où les siens ont sépulture ; ils sont encore patrons de deux prébendes en l'église métropolitaine d'Auch, et ils y nomment lorsqu'elles sont vacantes, et d'une autre dans l'église de Vic-Fezensac; les ornements de cette Église ont été donnés aux prébendiers par les seigneurs DE PARDAILLAN, et leurs armes sont gravées sur le calice.

On trouve encore un Georges DE PARDAILLAN qui assista, en 1441, en qualité de *baron*, aux états de Languedoc, que le Roi Charles VII assembla en personne, dans la ville de Montauban.

La filiation authentique, suivie et non interrompue de cette puissante maison, commence à :

I. Bernard, seigneur DE PARDAILLAN et de Gondrin en 1250, qui accompagna le Roi saint Louis au siége de Tunis, en 1270; il se trouva à Justian, en 1274, à une assemblée de la noblesse de Fezensac, où Odet, son fils, fut député pour se trouver aux États d'Armagnac.

II. Odet, Ier du nom, seigneur DE PARDAILLAN et de Gondrin, était à Justian en 1274, lorsque la noblesse le députa pour se trouver aux États d'Armagnac et de Mauvoisin en 1276, où Bernard, comte d'Armagnac, mit en toute justice les terres de Gondrin, de Montaut, de Montesquiou, de Lisle, de Perusse, de Biran, de Lagraulet, de Marambat, de Lauraet et de Bonas. Il eut de Claire DE LISLE, son épouse :

1° Odet, IIe du nom, seigneur de Pardaillan et de Gondrin, qui suit;
2° Pons DE PARDAILLAN, seigneur de Mons, qu'il acheta en 1231;
3° Bernard DE PARDAILLAN, seigneur de Beauregard;
4° Jean DE PARDAILLAN;
5° Mabille DE PARDAILLAN, femme de Pierre, seigneur de Pujos (1), qui fonda une chapelle en l'église de la Romieu, et donna la terre de Mons, qu'elle avait eue de son frère;
6° Jeanne DE PARDAILLAN.

(1) Nous savons que la famille de Pujos a cru devoir prendre le titre de comte de Pardaillan, mais nous ignorons d'après quels actes elle peut justifier cette prétention.

III. Odet, IIe du nom, seigneur DE PARDAILLAN, de Gondrin et de Lamothe, fit hommage de Gondrin au comte d'Armagnac, en 1528, et donna des coutumes à ses habitants en 1556.

Il eut de Marguerite DE BIRAN, sa femme, Hugues qui suit.

IV. Hugues, seigneur DE PARDAILLAN, de Gondrin et de Lamothe en 1540, eut, en 1544, un grand procès, qui dura plus de soixante ans, avec le vicomte de Castillon, pour la maison de ville de Gondrin. Il épousa Brune DE MONTAUT, dont il eut :

1o Odet, IIIe du nom, seigneur de Pardaillan et de Gondrin, qui se maria avec Esclairmonde DE BENQUE, de laquelle il eut :
   Odet DE PARDAILLAN, IVe du nom, seigneur de Gondrin, qui servit Jean, comte d'Armagnac, en la guerre qu'il eut contre Gaston-Phœbus, comte de Foix, où il fut fait prisonnier avec lui. Il testa le 8 janvier 1370, et n'ayant point eu d'enfants de Jeanne D'AUXION, fille de Pierre d'Auxion, de la maison d'Ourte, en Espagne, et de Jeanne de Gollens, il fit son héritier Odet DE PARDAILLAN, son cousin germain ;
2o Hugues, dont l'article suit.

V. Hugues DE PARDAILLAN, IIe du nom, seigneur de Gondrin, se maria avec Paule DE MONTPEZAT, dont il eut le fils qui suit.

VI. Odet DE PARDAILLAN, Ve du nom, institué héritier par Odet IV, son cousin germain, testa le 26 novembre 1401, et laissa deux cents écus pour la fondation de la chapelle de Sainte-Catherine. Il s'est marié deux fois ; n'ayant pas eu d'enfants de sa première femme, Anne DE CASTILLON, fille de Foulque, vicomte de Castillon et de Clarmonde de Langoiran, il se remaria en 1380, avec Anne DE GOALARD, fille du seigneur de Goalard, premier baron du Condômois, dont il eut :

1o Bertrand, Ier du nom, qui suit ;
2o Jeanne DE PARDAILLAN, femme de Jean, seigneur de Verdusan ;
3o Autre Jeanne DE PARDAILLAN, nommée au testament de son père, qui lui légua 1,500 livres.

Il eut encore un fils naturel, Hugues DE PARDAILLAN, et on trouve vers le même temps un Bernard DE PARDAILLAN, l'un des écuyers de la compagnie d'Amanieu, seigneur de Montpezat, chevalier banneret, qui fit montre à Port-Sainte-Marie, le 8 octobre 1425, et à Agen, les 9 septembre et 9 octobre 1430 ; un autre Bernard DE GONDRIN, l'un des écuyers de la compagnie de Raimond Bernard, seigneur de Montpezat et de Madaillan, chevalier Banneret, reçue à Agen le 18 novembre 1433.



VII. Bertrand DE PARDAILLAN, seigneur de Gondrin et de Lamothe, était, en 1417, le 16 Janvier, sous la tutelle de sa mère, d'Amanieu, seigneur de Montpezat, en Agenois, et d'Arnaud de Montpezat, seigneur de Lagraulet, ses oncles, lorsque les consuls de Gondrin lui firent serment. Il avait, le 25 mai 1458, le bail de la tutelle de Jean de Pardaillan, dit de Castillon, son petit-fils, et testa le 5 avril 1483. Il épousa Bourguigne DE CASTILLON, fille unique et héritière de Pons IIIe du nom, vicomte de Castillon, en Médoc, et de Jeanne de Montesquiou, et petite-fille de Jean de Castillon et de Jeanne de Lasseran. Dans le contrat de mariage, il fut stipulé que le premier enfant porterait le nom et les armes de Castillon, et succèderait à Pons de Castillon, son aïeul maternel ; c'est à cause de cette alliance que leurs descendants ont porté : *écartelé, aux 1 et 4, d'or, au château sommé de trois tours de gueules, surmonté de 3 têtes de maures de sable tortillées d'argent*, qui sont les armes DE CASTILLON ; *aux 2 et 3, d'argent, à trois fasces ondées d'azur*, qui sont celles DE PARDAILLAN. Les enfants issus de ce mariage sont :

1° Pons, dit Poncet, auteur de la branche des *ducs d'Antin, pairs de France*, dont la descendance sera rapportée ci-dessous ;
2° Pons DE PARDAILLAN, auteur de la branche des seigneurs de La Mothe-Gondrin, laquelle est *éteinte* depuis longtemps ;
3° Amanieu Ier DE PARDAILLAN, seigneur de Caumort, auteur de la branche de Caumort, d'où sont sortis les barons de Caumort et de Séailles, seigneurs de Saint-Jean-Poutche, de Laz, de la Barthe, de Dufort de Bonas, etc., dont la filiation sera rapportée après celle des ducs d'Antin, son aînée ;
4° Bourguigne DE PARDAILLAN, femme de Jean DE VILLERS, seigneur de la Graulas et de Mouchan, en 1471 ;
5° Clarmontine DE PARDAILLAN, épouse de Jean DE CORNEILLAN-VERNÈDE, seigneur d'Arblade-Comtal.

BRANCHE AINÉE

DES DUCS D'ANTIN, D'ÉPERNON, ET DE BELLEGARDE, MARQUIS DE MONTESPAN, ETC.

VIII. Pons, dit Poncet DE PARDAILLAN et de Castillon, seigneur de Gondrin, Justian et Goust, fut vicomte de Castillon par Pons, son aïeul maternel, et seigneur de Bruck, par le même à qui Bertrand de La Motte donna cette ville l'an 1407, pour l'avoir délivré par la prise de cette place sur les Anglais. Pons DE PARDAILLAN se retira dans le Médoc, où il fit toute sa vie la guerre aux Anglais. Il assista le comte de Foix au siége et à la prise d'Ax, et fut tué

l'an 1451, dans un combat près de Bordeaux, du vivant de son père, qui plaidait en 1462 et 1466, pour la cessation des dons que lui et sa femme Bourguigne de Castillon lui avaient faits.

Il avait épousé, en 1441, Isabeau DE LOMAGNE, fille de Géraud, seigneur de Fimarcon, et de Cécile de Périlles, fille de Raimond de Périlles, vicomte de Rode en Catalogne. Elle testa en 1474, laissant pour enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Marie, femme d'Amanieu DE LASSERAN-MASSENCOMME, seigneur de Montluc, fils de Pierre et de N. de Gontaut-Biron.

IX. Jean DE PARDAILLAN, Ier du nom, seigneur de Gondrin, vicomte de Castillon, seigneur de Bruck, de Justian, d'Eusse, etc., était jeune lorsque son père fut tué en 1451 ; il demeura sous la tutelle de sa mère et du seigneur de Fimarcon, son oncle. Il eut deux grands procès avec Jean de Foix, seigneur de Candale, et contre son oncle, qui furent terminés par une transaction du 10 décembre 1474. Il donna la seigneurie de Busca et toute la justice de ce lieu à Jean de Cassaignet, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus à la guerre, à la charge de lui rendre hommage d'une *paire de gants*. Les consuls de Gondrin lui prétèrent serment de fidélité. Il reçut plusieurs hommages en 1485 ; testa deux fois : 1°, en 1477, en partant pour la guerre de Bourgogne, après la mort du dernier duc Charles ; et 2°, en 1487.

Il eut de sa première femme, Marie DE RIVIÈRE, fille de Bernard de Rivière, vicomte de Labatut :

1° Jean DE PARDAILLAN, seigneur de Gondrin, qui reçut hommage, l'an 1491, de Manaud de Cassaignet, d'une maison qu'il avait dans la juridiction de Gondrin. Il testa la même année, en partant pour la guerre, en 1496. Il reçut serment de fidélité des consuls de Gondrin, et mourut sans enfants de Jacquette DE BASILLAC, fille de Pierre, laquelle testa en 1498 ;
2° Arnaud, qui suit ;
3°, 4° et 5° Marguerite, Agnès et Isabelle DE PARDAILLAN.

Jean Ier eut de sa seconde femme, Marie d'ASPREMONT, fille de N......, vicomte d'Orthez : Jean DE PARDAILLAN, seigneur de Rocques, mort jeune. Il eut encore une fille nommée Marie DE PARDAILLAN. L'ouvrage de Sainte-Marthe, et le Gallia Christ., édit. de 1656, tome IV, fol. 568, parlent d'un Jean DE PARDAILLAN, abbé de Lezat, en 1492.

X. Arnaud DE PARDAILLAN, baron de Gondrin, seigneur de Bruck, Justian, Rocques et Goust, chevalier de l'ordre du Roi, commanda 4,000 Gascons

et 1,000 chevaux que le roi Louis XII envoya à Jean d'Albret, roi de Navarre, l'an 1514, pour marcher contre les Espagnols; il fut envoyé trois ans après, par le roi François Ier, au roi de Danemarck, avec un secours de 2,000 hommes.

De Jacquette d'Antin, son épouse, fille d'Arnaud, baron d'Antin, en Bigorre, de Bonnefons et des Attilles, et de Catherine de Foix, il eut :

1° Antoine, qui suit;
2° Guy de Pardaillan, seigneur de Viela, lequel était, en 1534, homme d'armes dans la compagnie du Roi de Navarre, qui lui donna un gouvernement dans le pays d'Armagnac. Il épousa : 1°, par contrat du 21 août 1503, Françoise de Viela; et 2°, le 2 novembre 1562, Madeleine de Pouy, dame de Saint-Gery. Il testa et fit son héritier Corbon de Pardaillan, son fils, qui mourut jeune et auquel il substitua Corbon de Luppé, son neveu;
3° Bertrand de Pardaillan, pronotaire apostolique, abbé de Duvielle en 1547. (Voyez *Gall. christ.*, édition nouvelle, tome I. col. 1068, où l'on trouve François de Pardaillan, abbé du même monastère en 1541.)
4° Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, mort jeune en 1561;
5° Marguerite de Pardaillan, épouse de Corbon de Luppé, baron d'Arblade en 1517; elle eut en dot 4,000 livres, testa en 1568, et fit héritier Corbon, son fils.

XI. Antoine de Pardaillan, baron de Gondrin et de Montespan, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, servit d'abord en Italie, et fut fait prisonnier à Pavie en 1524; il était en 1526, enseigne, puis lieutenant de la compagnie du roi de Navarre, gouverneur et sénéchal du comté d'Albret; il se trouva sous Odet de Foix, vicomte de Lautrec, au siége de Naples, en 1528, puis à la conquête d'Urbain avec Thomas de Foix, seigneur de Lescun; servit sous Charles IX, contre ceux de la R. P. R. avec les seigneurs de Terride et de Montsalez, et secourut la ville de Toulouse contre l'invasion des Huguenots. Montluc, blessé au siége de Rabastens, le choisit pour chef de son armée, comme étant le plus ancien capitaine et de la *meilleure maison*. Un jour qu'il était à la procession du Saint-Sacrement, un Huguenot le salua sans saluer le Saint-Sacrement : il lui donna un coup d'un bâton ferré sur le ventre, et l'ayant renversé par terre, lui dit : *Malheureux, as-tu bien l'audace de rendre à la créature ce que tu dois au Créateur?*

Il épousa en 1521, Paule d'Espagne, dame de Montespan, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, et de Madeleine d'Aure; elle était veuve de Pierre Coaraze, seigneur de Bérat, fils de Jean Coaraze et de Catherine de Pardaillan. C'est à cause de cette alliance que leur fils a porté pour armoiries : *Aux 1 et 4*, de Castillon; *aux 2 et 3*, de Pardaillan; *et sur le tout* d'Espagne-Montespan, qui est *d'argent, à un lion de*



gueules armé et lampassé d'azur, accompagné de sept écussons de sinople, posés en orle et chargés chacun d'une fasce d'or.

Les enfants nés de ce mariage furent :

1° Hector, qui suit;
2° Anne DE PARDAILLAN, mariée par contrat du 8 février 1547, à Jean DE FAUDOAS, IIe du nom, baron d'Avenzac, fils de Guy et d'Anne de Villière;
3° Marguerite DE PARDAILLAN, mariée en 1544, à Michel DE NARBONNE, vicomte de Saint-Girons, chevalier de l'ordre du Roi, fils d'Aimery et d'Anne de Lomagne, dame de Fimarcon;
4° Françoise DE PARDAILLAN, mariée à Corbon, baron DE LAU;
5° Antoinette DE PARDAILLAN, religieuse à Vaupillon, couvent des filles de l'ordre de Fontevrault, au diocèse d'Auch, près Gondrin;
6° Jacquette DE PARDAILLAN, religieuse au Paravis;
7° Madeleine DE PARDAILLAN.

XII. Hector DE PARDAILLAN, seigneur de Montespan, de Gondrin, etc., conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et capitaine des gardes du corps du Roi, servit en Allemagne en qualité de cornette de la compagnie de 100 chevau-légers de M. de Grammont; fut fait prisonnier près de Péronne; était lieutenant de 100 chevau-légers, à Marienbourg, sous M. de Lachapelle-aux-Ursins; servit en Piémont, défit et tua le comte de Curson, avec ses deux fils, en 1588 : il fut blessé au visage. Charles IX l'honora du collier de Saint-Michel, que le maréchal de Montluc lui remit; il fut reçu chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1583; obtint du Roi, le 23 juillet 1607, un don de 18,700 livres, et mourut en 1614, âgé de 80 ans, après avoir servi sous six rois, Henri II, François Ier, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il fut enterré à Bonnefons, à côté de sa femme Jeanne d'ANTIN, fille d'Arnaud, baron d'Antin, sénéchal et gouverneur de Bigorre, mariée le 8 décembre 1561, et morte en 1610. Ils laissèrent pour enfants :

1° Antoine-Arnaud, qui suit;
2° N... DE PARDAILLAN, seigneur de Maignaut;
3° Et Aule DE PARDAILLAN, première femme de Louis DE VOISINS, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec, dont : Marie-Louise DE VOISINS, femme d'Antoine de Cardaillac, comte de Bioule, mort sans enfants.

XIII. Antoine-Arnaud DE PARDAILLAN, seigneur de Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan, chevalier des ordres du Roi, conseiller au conseil privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, et de la première compagnie de ses gardes du corps, maréchal de camp de ses armées, gouverneur de Navarre et de Béarn, lieutenant-général au gouvernement de Guienne, gouverneur d'Agenois et de Condômois, naquit en 1562. Henri III lui donna, à vingt-deux

ans, une compagnie de 50 hommes d'armes, avec laquelle il défit, avec son père, les Huguenots près Montauban. Henri IV s'étant fait catholique, il le reconnut aussitôt, et rendit ses places au duc de Nemours. Il fut fait maréchal des camps et armées du Roi lors du voyage de Franche-Comté, en remplit les fonctions au siége de La Fère, où il avait suivi ce prince; fut pourvu de l'office de sénéchal et gouverneur d'Agenois et de Condômois après la mort de Charles de Montluc, le 6 juin 1596, et laissé pour commander l'armée de la frontière de Picardie; il remplit sa charge de maréchal de camp dans l'armée du maréchal de Biron, avec lequel, après avoir jeté du secours dans Montreuil, il battit le marquis de Varambon, gouverneur d'Artois, qui commandait les troupes espagnoles. Il joignit le Roi devant la ville d'Amiens, que S. M. avait assiégée, et y fut blessé à la tête, sur le fossé : de là il passa en Savoie avec le Roi, qui, en quittant l'armée, lui en laissa le commandement jusqu'à la paix. Il battit encore l'arrière-garde du marquis de la Force, et se retira dans ses terres.

Ce fut en sa faveur que le roi Louis XIII érigea les terres de Montespan et d'Antin en *Marquisat* en 1612 et 1615.

Il fut reçu chevalier des ordres le 31 décembre 1619. Le Roi, par arrêt du conseil de l'année 1623, ordonna qu'il précèderait le premier président de Navarre, en toute action publique, sans conséquence pour les autres gouvernements.

Il mourut à Saint-Léger, près de Montfort-l'Amaury, le 28 mai 1624, et voulut être enterré aux Capucins de Gondrin, qu'il avait fondés par son testament du 19 décembre 1619. Il fut enterré dans l'église paroissiale de Gondrin, qui est à côté du chœur, comme son extrait mortuaire de ladite église en fait foi, sans doute parce que, quoique la fondation en fût faite en faveur des Capucins, elle n'a pas eu lieu; il y a eu des Recollets à leur place.

Il avait épousé 1°, le 26 mars 1578, Marie du Maine, fille unique de Jean, seigneur d'Escandillac, chevalier de l'ordre du Roi, et de Philippine de Fumel; et 2° Paule de Saint-Lary de Bellegarde, fille de Jean, baron de Termes, et d'Anne de Villemur, et sœur de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, pair et grand-écuyer de France. Du premier lit naquirent :

1° Anne de Pardaillan, dame d'Escandillac, mariée, par contrat du 3 janvier 1611, à Henri d'Albret, IIe du nom, sire de Pons, baron de Miossans, comte de Marennes, fils d'Henri d'Albret, baron de Miossans, et d'Antoinette, dame de Pons et de Marennes;

2° Jeanne de Pardaillan, mariée à Henri-Gaston de Foix, comte de Rabat et de Massat, seigneur de Fornets, fils aîné de Georges, et de Jeanne de Durfort-Duras.

Du second lit vinrent :

1° Hector de Pardaillan, mort au berceau;

2° Jean-Antoine-Arnaud DE PARDAILLAN, marquis de Montespan, dit le *duc de Bellegarde*, maître de la garderobe du Roi. Il fut élevé par Roger, duc de Bellegarde, son oncle; fait mestre de camp au régiment de Bourgogne, qu'il mena au siége de Montpellier; servit à La Rochelle et passa en l'île de Ré. Il avait eu, dès l'âge de seize ans, la lieutenance de la Haute-Guienne; il était, en 1624, lieutenant-général pour le Roi dans les sénéchaussées d'Armagnac, Bigorre, Gaure et Comminge, et mourut à Paris le 21 mars 1687, sans laisser d'enfants d'Anne-Marie DE SAINT-LARY, sa femme, fille de César-Auguste, baron de Termes, et de Catherine Chabot-Mirebeau, qu'il avait épousée, par dispenses, le 14 octobre 1643, à Paris, où l'archevêque lui donna la bénédiction nuptiale;

3° Roger-Hector, qui suit;

4° César-Auguste DE PARDAILLAN, auteur du rameau des *Marquis de Termes*, qui s'est éteint après deux degrés;

5° Henri DE PARDAILLAN, mort au berceau;

6° Jean-Louis DE PARDAILLAN, auteur du rameau des *Comtes de Cère*, qui a fini avec son fils;

7° Louis-Henri DE PARDAILLAN, abbé de Saint-Jean de Sens et de Saint-Orens-en-Auch, archevêque d'Héraclée, puis de Sens en 1646, mort le 19 septembre 1674;

8° Aimé DE PARDAILLAN, chevalier de Malte, mort jeune;

9° Antoine DE PARDAILLAN, aussi mort jeune;

10° Marie-Claire DE PARDAILLAN, mariée, le 26 octobre 1645, à Pierre-Bouchard D'ESPARBEZ DE LUSSAN, marquis d'Aubeterre, fils de François, maréchal de France, et d'Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre;

11° Louise-Octavie DE PARDAILLAN, baronne de Roquefort, morte en 1690 sans avoir été mariée;

12° Anne-Corisante ou Corizante DE PARDAILLAN, abbesse de Notre-Dame-des-Prés, près Troyes, morte en 1687;

13° Angélique DE PARDAILLAN, religieuse.

XIV. Roger-Hector DE PARDAILLAN DE GONDRIN, marquis d'Antin, comte de Miélan, chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, sénéchal et gouverneur de Bigorre, conseiller d'État, par lettres du 14 janvier 1656, obtint, en reconnaissance des services qu'il avait rendus aux siéges de Paris et de Bordeaux, un brevet de nomination dans l'ordre du Saint-Esprit, le 25 août 1651, avec une commission au duc d'Uzès et au maréchal de l'Hôpital, pour ses preuves; mais il mourut avant la promotion, qui ne se fit qu'en 1661. Il avait épousé, par contrat du 11 juin 1635, Marie-Christine ZAMET, fille de Jean Zamet, baron de Murat, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Fontainebleau, et de Jeanne de Goth. C'est elle qui apporta dans la maison de Pardaillan ses droits sur Epernon. De ce mariage naquirent :

1° Louis-Henri, qui suit;

2° Henri DE PARDAILLAN DE GONDRIN, marquis d'Antin, qui quitta l'état ecclésiastique et fut tué par le chevalier de Saint-Aignan dans le fameux duel des deux Lafrette, Saint-Aignan et Argenlieu, contre Châlais, Noirmoustier, d'Antin et Flamarens, en 1663;

3° Just DE PARDAILLAN, comte de Miélan, mort jeune à la guerre;

4° N... DE PARDAILLAN, dit le chevalier de Gondrin, tué au siége de Mardick, à sa seconde campagne.



XV. Louis-Henri DE PARDAILLAN-GONDRIN, marquis de Montespan, mort au mois de novembre 1702, avait épousé, par contrat du 28 janvier 1663, Françoise-Athénaïs DE ROCHECHOUART (1), chef du conseil et surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Gabriel de Rochechouart, chevalier des ordres du Roi, pair de France, et premier gentilhomme de sa chambre, et de Diane de Grandseigne. Elle mourut aux eaux de Bourbonne le 28 mai 1707, âgée de 66 ans, laissant :

1° Louis-Antoine, qui suit;
2° N... DE PARDAILLAN, mort jeune.

XVI. Louis-Antoine DE PARDAILLAN DE GONDRIN, premier DUC D'ANTIN, pair de France, seigneur des duchés d'Épernon et de Bellegarde, marquis de Montespan, de Gondrin, de Mézières, etc., né le 5 septembre 1665, commença à servir en 1683, à dix-huit ans, au siége de Courtray, en qualité de lieutenant réformé au régiment du Roi; se trouva ensuite au siége de Dixmude, et l'hiver d'après au bombardement d'Oudenarde; fut menin de M. le Dauphin la même année, colonel du régiment de l'Isle-de-France, par commission du 20 septembre 1684; lieutenant-général de la haute et basse Alsace en 1686; servit d'aide-de-camp auprès de M. le Dauphin, au siége de Philisbourg en 1688; eut le régiment de Languedoc en 1689; fit la campagne de 1690, en Allemagne, avec M[gr] le Dauphin; fut envoyé en Italie en 1691; se trouva au combat de Steinkerque en 1692; fut créé brigadier en 1695; nommé maréchal de camp en 1696; fait lieutenant-général en 1703; commanda, en 1706, à la bataille de Ramillies, l'infanterie de la gauche, qui ne fut point enfoncée, et qui se retira en bon ordre à Louvain, avec l'électeur de Bavière. Le Roi lui donna, le 28 novembre 1707, le gouvernement d'Orléans; il fut nommé président du conseil concernant les affaires intérieures du royaume le 19 septembre 1715, puis conseiller du conseil royal de régence le 27 mars 1718. C'est en *sa faveur que le Marquisat d'Antin fut érigé en Duché-pairie*, par lettres patentes du mois de mars 1711, enregistrées au parlement de Paris le 5 juin suivant (2); et il fut reçu

(1) C'est la célèbre marquise de Montespan, qui, comme on le sait, succéda à M[lle] de la Vallière dans le cœur du roi Louis XIV et devint sa favorite, vers l'année 1670. De ses relations royales naquirent huit enfants, outre le fils qu'elle avait eu de son mari, et qui se rendit si célèbre sous le nom de *duc d'Antin*. Ces huit enfants sont : le duc du Maine ; le comte de Vexin, mort en 1683 ; M[lle] de Nantes, mariée au duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé ; M[lle] de Tours, morte en 1711 ; M[lle] de Blois, mariée au duc d'Orléans, Régent ; le comte de Toulouse et deux autres filles mortes jeunes.

(2) P. Anselme, t. V, p. 167; toutes les pièces relatives à cette érection sont rapportées dans cet ouvrage.

chevalier des ordres le 3 juin 1724. Il avait épousé, le 21 août 1686, Julie-Françoise DE CRUSSOL, fille d'Emmanuel, duc d'Uzès, premier pair de France, chevalier des ordres, et de Marie-Julie de Sainte-Maure-Montauzier, dont :

1° Louis, qui suit;
2° Marie-Louis DE PARDAILLAN, mort mousquetaire du Roi le 10 juillet 1707;
3° Gabriel-François-Balthazar DE PARDAILLAN, dit le marquis de Bellegarde, frère jumeau de Marie-Louis, d'abord chevalier de Malte, puis capitaine de vaisseau; il épousa, le 28 janvier 1716 Françoise-Élisabeth-Eugénie DE VERTHAMON, fille unique de François, premier président au grand conseil, et de Marie-Anne-Françoise Bignon. Elle mourut à Bellegarde, le 3 octobre 1719, de la petite vérole, et lui, à Paris, le 5 octobre suivant, âgé de trente et un ans, sans laisser d'enfants;
4° Pierre DE PARDAILLAN, chanoine capitulaire de l'église cathédrale de Strasbourg, abbé de Moustier-Ramey et de Lyre, l'un des quarante de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est mort évêque et duc de Langres, pair de France, en 1733 ou 1734;
5° Une fille morte au berceau.

XVII. Louis DE PARDAILLAN, marquis de Gondrin, menin de Mgr le Dauphin, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, brigadier des armées du Roi, mourut à Versailles, le 5 février 1712, âgé d'environ vingt-quatre ans. Il avait épousé, le 25 janvier 1707, Victoire-Sophie DE NOAILLES, fille d'Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France, laquelle s'est remariée en secondes noces à Louis-Alexandre DE BOURBON, comte de Toulouse, prince légitime de France. Elle est morte sur la fin de l'année 1766, et a eu de son premier mariage :

1° Louis, qui suit;
2° Antoine DE PARDAILLAN, marquis de Gondrin, né le 10 novembre 1709, mort en 17...
3° Charles-Hippolyte DE PARDAILLAN, seigneur de Montcourt, mort sans enfants.

XVIII. Louis DE PARDAILLAN-GONDRIN, duc d'Antin, dit le *duc d'Épernon*, pair de France, gouverneur de l'Orléanais, etc., en survivance de son aïeul, né le 9 novembre 1707, eût pour parrain Mgr le duc de Bourgogne. Il épousa, par contrat du 29 octobre 1722, Françoise-Gillonne DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, dame du palais de la Reine, fille puînée de Charles-François-Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg, de Piney et de Beaufort-Montmorency, pair de France, et de Marie-Gillonne Gillet, sa seconde femme. Il est mort le 9 décembre 1743, laissant de cette alliance :

1° Louis DE PARDAILLAN DE GONDRIN, marquis de Gondrin, né le 15 février 1727, tenu sur les fonts de baptême par le Roi et par feue la comtesse de Toulouse, et baptisé dans la chapelle du château de Versailles par le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, le 21 juillet 1728. Il est mort *dernier duc d'Antin, sans alliance*, en Allemagne, en 1757.



2° Julie-Sophie DE PARDAILLAN-GONDRIN, née le 1er octobre 1725, appelée madame d'Épernon, nommée, vers le 15 mai 1765, abbesse de Fontevrault.

3° Madeleine-Julie-Victoire DE PARDAILLAN-GONDRIN, mariée au duc de Crussol, fils unique du duc d'Uzès.

4° Marie-Françoise de PARDAILLAN-GONDRIN, mariée à N.... de Durfort, comte de Civrac dame d'atours de Madame en 1765.

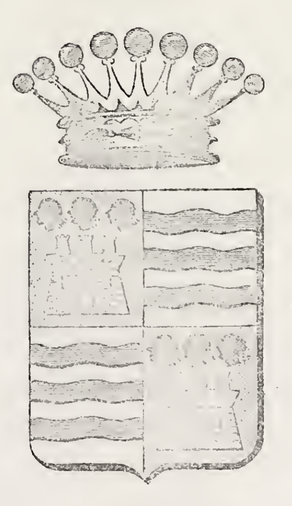
BRANCHE CADETTE

DES

BARONS DE CAUMORT ET DE SÉAILLES, COMTES DE PARDAILLAN-GONDRIN (1), MARQUIS DE BONAS, ETC.,

ÉTEINTE,

DONT LES TITRES SONT ÉCHUS A LA FAMILLE D'ARBLADE.



AMANIEU Ier DE PARDAILLAN, troisième fils de Bertrand de Pardaillan, seigneur de Gondrin et de Bourguigne de Castillon, fut seigneur des fiefs de Caumort,

(1) Les armes de la branche des barons de Caumort et de Séailles, comtes de PARDAILLAN-GONDRIN, sont comme celles de son aînée : *Écartelé : aux 1 et 4 d'or, à un château de gueules, sommé de trois tours,*

Ardens et d'Espeyroux, qui lui furent cédés pour sa légitime, sur Castillon, Gondrin, Bruck, Justian et Goust, etc., par acte du 7 juillet 1469. Il passa, le 4 janvier 1471, un bail où il est qualifié de *noble et puissant seigneur*, et épousa, la même année, Agnette DE LAU, fille de noble et puissant seigneur messire Thibaud de Lau, chevalier, et de Jeanne, dame d'Avéron et du Lin, de laquelle il eut le fils qui suit.

IX. Bertrand IIe DE PARDAILLAN, seigneur de Caumort et d'Ardens, en Armagnac, fut placé sous la tutelle de Jean de Pardaillan, seigneur de Gondrin, et de noble Bertrand du Lin, *aliàs* d'Avéron, lesquels, en cette qualité, requirent, le 14 juillet 1487, Pons de Pardaillan, seigneur de Lamothe, de laisser rentrer leur pupille dans la terre d'Espeyroux, qui lui avait été vendue, avec faculté de rachat, par Amanieu, son frère, à quoi ledit Pons de Pardaillan se refusa sous divers prétextes, entre autres que les héritiers ni curateurs n'étaient parvenus dans le temps et dans le terme fixé pour le rachat. Bertrand de Pardaillan épousa Catherine DE BIRAN, de laquelle il eut :

1° Jean DE PARDAILLAN, qui suit ;

2° Bertrand DE PARDAILLAN, seigneur de Bonnefons. Il eut un procès pour sa légitime avec Amanieu, IIe du nom, DE PARDAILLAN, son neveu ; le différend fut terminé par l'arbitrage d'Hector DE PARDAILLAN, baron de Gondrin, seigneur de Montespan, et de Jacques de Cassaignet, seigneur de Baulac les 13 septembre et 21 janvier 1564. Il était, le 24 avril, dans la compagnie de cinquante lances des ordonnances du Roi, sous le commandement du seigneur d'Arné ; il épousa Anne DE MASSENCOMME, fille de noble Jean de Massencomme et de Marthe de Cassaignet, le 21 janvier 1560 ;

3° Bernard DE PARDAILLAN, tige de la branche des seigneurs de LAS, qui s'est *éteinte* vers 1780, en la personne de Pierre DE PARDAILLAN, appelé le *Comte de Pardaillan*, colonel du régiment des grenadiers royaux de Guienne, marié par contrat signé par le Roi et la famille royale, le 16 février 1774, à demoiselle N... DE VÉZIAN. Il est mort sans laisser d'enfants :

4° Jean DE PARDAILLAN, dit le cadet *de Caumort*, dont la postérité est également rapportée dans le P. Anselme, t. V, p. 189. Elle est aussi éteinte.

surmonté de trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent ; aux 2 et 3, d'argent, à trois fasces ondées d'azur.

Les seigneurs de cette branche ont toujours porté leurs armes telles qu'on vient de les décrire, mais Pierre-Appulée de PARDAILLAN, l'avant-dernier seigneur de cette branche, les porta (par inadvertance ou ignorance du fait), ainsi qu'il est prouvé par acte passé devant Bevière, notaire au châtelet de Paris, le 10 août 1773, de la manière suivante :

Écartelé : au 1 d'argent, au lion de gueules, accompagné de sept écussons de gueules mis en orle, chargés d'une fasce d'or ; au 2, d'or, à trois pals de gueules ; au 3, d'argent, à trois fasces ondées d'azur ; au 4, d'argent, à trois pals flamboyants d'azur. Sur le tout : d'or, au château sommé de trois tours de gueules, surmontée de trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent.

Ces armoiries, telles qu'elles viennent d'être blasonnées, ont été portées seulement par quelques membres de la branche ducale de Pardaillan.



X. Jean de Pardaillan, seigneur de Caumort et d'Ardens, épousa en premières noces, le 9 avril 1532, Anne de Cassaignet. Bertrand de Pardaillan, son père, assista au contrat de mariage, l'autorisa, et institua le fils aîné dudit Jean de Pardaillan son héritier; et au défaut d'iceluy, substitua ses biens au plus proche parent de sa ligne. Il épousa en secondes noces, par contrat du 15 décembre 1546, Anne d'Astugue.

Du premier lit naquirent :

1° Amanieu IIe, qui suit :
2° Bernard de Pardaillan, tué en Allemagne.

Du second lit sont issus :

3° Bertrand de Pardaillan, qui laissa une postérité éteinte dans son arrière-petit-fils le *Marquis de Pardaillan de Bonas*, lieutenant-général des armées du Roi, grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1651, sans avoir pris d'alliance;
4° Autre Bertrand de Pardaillan.

XI. Amanieu de Pardaillan, IIe du nom, seigneur de Caumort et d'Ardens, eut deux procès considérables. Le premier contre Bertrand de Pardaillan, seigneur de Bonnefons, frère de Jean, pour raison de la légitime due audit seigneur de Bonnefons, en la maison de Caumort, et aussi pour raison de certaines sommes des deniers que ledit Bertrand disait avoir prêtées à Jean de Pardaillan, père dudit Amanieu, et pour certaines fournitures et réparations que ledit Bertrand disait avoir fait faire à ladite maison de Caumort. Depuis le décès dudit Jean, ledit Amanieu demandait aussi, audit Bertrand, compte de l'administration qu'il avait faite de la maison de Caumort. Leurs différends furent mis à l'arbitrage de noble Hector de Pardaillan, baron de Gondrin et seigneur de Montespan, celui qui, ayant servi sous six de nos Rois, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, fut fait chevalier des ordres par Henri III, en 1585; et à Jacques de Cassaignet, seigneur de Bayac, lesquels rendirent leur sentence arbitrale le 15 novembre 1564. Le second procès qu'Amanieu eut à soutenir fut contre noble Bertrand de Pardaillan, son frère, demandeur, pour raison de biens et hoirie de très-nobles Bertrand et Jean de Pardaillan, leurs aïeul et père. Ce procès fut remis à la décision de cinq arbitres, parmi lesquels étaient Jean de Pardaillan, oncle des deux parties. Par sentence arbitrale prononcée le 30 octobre 1574, il fut ordonné qu'Amanieu délaisserait et délivrerait à Bertrand son frère les terre, place et seigneurie d'Ardens, à la condition que ledit Bertrand satisferait, ainsi que bon lui semblerait, à autre Bertrand de Pardaillan son frère du même lit.

Amanieu II de Pardaillan épousa, le 19 juillet 1578, Catherine de Montlezun-Montcassin, fille de Bernard de Montlezun-Montcassin et d'Hélène de Nogaret. Il testa le 5 septembre 1590. Il déclara pour son héritier universel et général Jean-Mathieu son fils aîné, et réserva les droits de légitime paternelle pour noble Philippe-Antoine de Pardaillan son second fils.

Jean-Mathieu de Pardaillan l'aîné étant mort sans postérité, Philippe-Antoine, qui suit, fut héritier universel et général, en vertu du contrat de mariage et du testament de son père.

XII. Philippe-Antoine de Pardaillan, seigneur de Caumort, épousa, par contrat du 25 novembre 1617, damoiselle Anne de Montlezun, fille de feu noble Arnauld de Montlezun, seigneur de Saint-Jean-Poutche, et de Adèle du Lin. Jean-Mathieu de Pardaillan, seigneur de Caumort, frère de Philippe-Antoine, assista à son mariage, et, de son avis, Philippe-Antoine fit donation au premier enfant mâle qu'il aurait; et au cas que le premier vînt à décéder sans enfants, la donation appartiendrait au second, etc.

Philippe-Antoine mourut le 6 avril 1664, laissant :

1° Jean-Louis, qui suit ;
2° Jean-Ambroise de Pardaillan, seigneur de Tauriac, mort sans alliance ;
3° Marie-Françoise de Pardaillan, mariée par contrat du 13 février 1650, avec noble Bernard-François de Lau, comte de Lau, beau-fils d'Hector et d'Anne de Tajan.

XIII. Jean-Louis de Pardaillan, seigneur de Caumort, Séailles, Saint-Jean-Poutche, et autres lieux, ayant été recherché sur sa noblesse, produit ses titres devant M. de Lartigue, commissaire, qui lui en accorda acte le 7 décembre 1666. Le fermier des domaines ayant formé acte en demande de droit de franc-fief, il fonda son relaxe sur les mêmes titres qu'il avait produits en 1666 devant M. de Lartigue, commissaire, comme on vient de le dire, et à la vue desquels les fermiers ayant déclaré qu'ils n'avaient rien à répliquer contre la vérité et l'authenticité des titres, et sur ses conclusions, M. de Foucaut, intendant de la généralité de Montauban, rendit son ordonnance par laquelle il relaxe ledit Jean-Louis de Pardaillan de la demande à lui faite par le fermier dudit droit de fief. Cette ordonnance est en date du 31 août 1674.

En la même année, il commandait la noblesse d'Armagnac à l'arrière-ban mandé à l'armée du maréchal d'Albret, assemblée sur l'Adour.

Il épousa, par contrat du 8 février 1660, Anne de Maynard de l'Estang, fille de Christophe de Maynard, conseiller au parlement de Toulouse, et de feue Marguerite de Pins. Philippe-Antoine de Pardaillan, son père, assista au contrat de mariage, et lui fit donation. N'ayant pas eu d'enfants de ce



mariage; il épousa en secondes noces Magdeleine du Casse, fille de Pierre du Casse, président et juge mage d'Armagnac, et de Madeleine de Calvière de Saint-Côme, par contrat du 1er avril 1672, par lequel il fit donation de la moitié de ses biens présents et à venir en faveur des enfants mâles qui naîtraient de son mariage, dont il se réserva la nomination. Il testa le 15 février 1684, et déclara dans son testament qu'il avait trois enfants de ladite dame Madeleine du Casse son épouse, savoir :

1° Pierre-Appulée, qui suit;
2° Madeleine de Pardaillan, qui fut mariée à noble Nicolas-Dieudonné-Thierry de Languimbert, capitaine de cavalerie;
3° Louise de Pardaillan, qui fut mariée à noble Jean-Jacques de Batz, seigneur de la Plaigne.

Il nomma Pierre-Appulée son fils pour recueillir la donation par lui faite dans son contrat de mariage avec ladite dame du Casse, et le nomma et institua son héritier général et universel de tous ses biens.

Le 6 novembre de la même année, il fit un codicille dans lequel il rappela toute la disposition contenue dans son testament en faveur de ses trois enfants ci-dessus nommés, et déclara que, depuis son testament, il était parfaitement instruit que ladite dame du Casse était grosse, et fixa les droits du posthume. Il mourut le 7 du mois de novembre 1684, et fut enterré le lendemain dans l'église de Séailles. Le posthume dont il est fait mention dans le codicille mourut aussi peu de temps après.

XIV. Pierre-Appulée de Pardaillan-Gondrin, baron de Séailles et de Caumort, seigneur de Saint-Jean-Poutche, né le 7 octobre 1675, eut procès avec Madeleine de Pardaillan, dame de Languimbert, sa sœur, au sujet de la légitime à elle léguée par leur père. Ce procès fut remis à l'arbitrage de MM. de Costat, de Bojat et de Malarèt, conseillers au parlement de Toulouse. Ces magistrats dressèrent un projet de transaction sous signature privée; mais la dame de Languimbert mourut à Toulouse avant d'avoir pu signer ladite transaction; elle avait fait son testament, par lequel elle institua pour son héritier universel Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin, capitulaire et comte de Strasbourg, et grand vicaire de Toulouse, l'un des quarante de l'Académie française, et de celle des inscriptions et belles-lettres, qui depuis fut évêque et duc de Langres et pair de France.

Ledit seigneur de Séailles et de Saint-Jean-Poutche renouvela avec lui l'accomodement commencé, qui fut fini le 8 avril 1720, et signé : de Gondrin de Séailles, consentant, et de Gondrin d'Antin, acceptant. En conséquence, le lendemain, 9 avril 1720, ledit seigneur abbé de Gondrin

d'Antin, comme héritier de Madeleine de Pardaillan, dame de Languimbert, donna procuration à Me Pierre Lassus, juge de Montrejan, et lui donna pouvoir de consentir que la transaction dont on vient de parler fût rédigée en acte public, et de recevoir le payement de 10,000 livres dues à la succession de ladite dame de Languimbert, et au moyen de ce, donner toutes quittances et consentir aux renonciations portées dans ladite transaction. Un des principaux articles de cette transaction était que ladite dame de Languimbert consentait à la renonciation que ledit baron de Séailles avait faite de la succession de feu Jean-Louis de Pardaillan, leur père commun, reconnaissant qu'il était fondé à la faire, et, en conséquence, consentait, ainsi que les arbitres l'avaient décidé, que la substitution apposée au testament de feu Philippe-Antoine de Pardaillan, leur aïeul paternel, et d'Arnaud de Montlezun, leur aïeul maternel, fussent dès lors ouvertes en faveur de Pierre-Appulée son frère; qu'il fût et demeurât mainteun aux biens en dépendant, avec restitution de fruits.

Comme la terre de Caumort était comprise dans la substitution faite par Philippe-Antoine de Pardaillan, et qu'elle était venue à Pierre-Appulée par succession de ses ancêtres, depuis Amanieu Ier, auteur de la branche de Caumort, Pierre-Appulée DE PARDAILLAN, qui s'était obligé de payer incessamment ladite somme de 10,000 livres à la succession de sa sœur, ne trouva pas d'autre moyen que de vendre ladite terre de Caumort au duc d'Antin. Cette vente fut faite par contrat du 2 août 1720.

C'est ainsi que cette terre, dont les descendants d'Amanieu Ier avaient toujours porté le nom, passa à la branche ducale de PARDAILLAN-GONDRIN, en 1724.

Ledit seigneur de Pardaillan-Gondrin vendit encore celle de Saint-Jean-Poutche, qui lui était advenue par succession de Jean-Louis, son père, et d'Arnaud de Montlezun, son aïeul maternel. Le prix de cette terre ne fut pas suffisant pour payer toutes ses dettes; il lui en resta beaucoup de considérables, et entre autres un grand procès avec sa sœur cadette et son mari, seigneur de la Plaigne, avec lequel il plaidait, en 1705, au sujet des droits légitimaires de cette dame. Ce procès se poursuivait encore vivement à l'époque de la mort du seigneur de Séailles. C'est son fils et son héritier, dont il sera parlé ci-après, qui, pour le terminer, le 8 mars 1754, a été contraint d'employer une bonne partie de la terre de Séailles, qui était le seul objet qui lui restât de la succession de ses ancêtres.

Pierre-Appulée DE PARDAILLAN-GONDRIN épousa, le 9 mai 1728, Hélène DE CASTÉRAS-SEIGNAN, fille de noble Jean-Bertrand de Castéras-Seignan, major

du régiment d'Albigeois, infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de feue dame Catherine de Batz, de laquelle il eut :

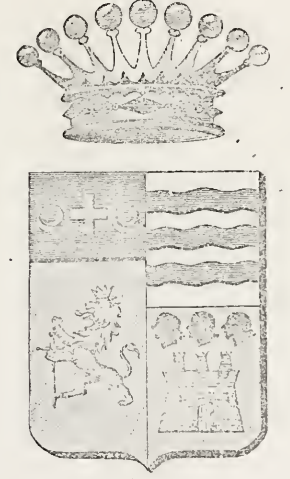
1° Jean-Bertrand, qui suit;

2° Joseph DE PARDAILLAN-GONDRIN, né le 20 janvier 1736, mort sans alliance, ayant été tué à la bataille de Minden, le 1er août 1759;

3° Marguerite DE PARDAILLAN-GONDRIN, morte en bas âge;

4° Antoinette DE PARDAILLAN-GONDRIN, née le 28 décembre 1731, morte au berceau;

5° Louise DE PARDAILLAN-GONDRIN, née le 29 mai 1733, mariée le 12 décembre 1754, à messire Gabriel D'ARBLADE, baron de Séailles, seigneur de Tauriac, Bordes, Birac, Barbotan, etc. de la maison D'ARBLADE, qui a pour chef actuellement M. Jacques-Louis-Auguste D'ARBLADE, baron de Séailles, comte de Pardaillan-Gondrin, dont les armoiries sont figurées ci-dessous.



6° Marguerite DE PARDAILLAN-GONDRIN, née le 6 août 1734, religieuse professe au couvent Sainte-Claire de Nérac depuis le 16 octobre 1769;

7° Jeanne DE PARDAILLAN-GONDRIN, née le 19 avril 1741, mariée, par contrat du 2 mai 1774, avec messire Abraham-Joseph de ROQUES-RECHOU, écuyer, fils de noble Abraham de Roques-Rechou et de feue noble dame Anne de Tartanac. Elle est *morte sans enfants*.

Pierre-Appulée DE PARDAILLAN-GONDRIN testa le 1er décembre 1742, et institua pour son héritière universelle et générale Hélène DE CASTÉRAS-SEIGNAN, son épouse, à la charge de rendre l'hérédité à un de ses enfants mâles, et non à deux, lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt-cinq ans ou qu'elle le jugera à propos, ou, à défaut de mâles, à telle de ses filles qu'il lui plaira; et au cas que ladite dame héritière vînt à décéder sans avoir disposé de ses biens, ledit testateur

veut et entend que ledit Jean-Bertrand DE PARDAILLAN, son fils aîné, soit et demeure son héritier universel et général de tous ses biens.

Le baron de Séailles décéda dans ces dispositions, le 15 janvier 1749, et fut enterré le lendemain dans l'église dudit lieu.

Le procès dont on a parlé fut toujours poursuivi vivement par la dame de la Plaigne, ce qui engagea la dame de Seignan, veuve de Pierre-Appulée, dont les reprises étaient considérables, pour ne pas en faire confusion et conserver au moins ses droits pour ses enfants, de renoncer, en 1752, à l'institution universelle faite en sa faveur par le susdit testament. En conséquence de ce, Jean-Bertrand DE PARDAILLAN demeura héritier universel et général dudit seigneur son père, en vertu de la clause apposée au testament.

XV. Jean-Bertrand, comte DE PARDAILLAN-GONDRIN, ci-devant baron de Séailles, le dernier rejeton mâle de la branche de Caumort, et de plus le seul et unique représentant de la maison DE PARDAILLAN-GONDRIN, embrassa dès son jeune âge l'état ecclésiastique, et fut pourvu, par son archevêque, du canonicat, dans la collégiale de Nogaro, petite ville d'Armagnac, au diocèse d'Auch, dont il prit possession le 2 octobre 1751. Le parti de l'Église qu'il embrassa, et son frère cadet n'étant pas d'âge à pouvoir prendre sa place, le déterminèrent à donner à Louise DE PARDAILLAN sa sœur aînée, qui était déjà nubile, la terre et baronnie de Séailles, et les dépendances; et en outre, la mère lui fit donation de tous ses biens présents et à venir : le tout sous une modique pension de 200 livres pour chacun d'eux pendant leur vie, et d'une modique légitime pour chacun des autres enfants, à la charge de payer leurs dettes et hypothèques, qui furent exprimés à la faveur de cette donation. Louise DE PARDAILLAN s'est chargée, avec son mari, Gabriel D'ARBLADE, de tout, et les choses ont été réglées par son contrat de mariage, le 25 septembre 1754.

Par-là, Jean-Bertrand DE PARDAILLAN s'est vu dépouillé de tout ce qui lui restait des biens de ses ancêtres, dont il ne conserva que les *titres et qualités*. Il fut fait prêtre à Montauban, le 20 novembre 1755, et fut pourvu d'un canonicat dans la cathédrale, par M. de Verthamon, alors évêque de cette ville, dont il prit possession le 29 avril 1757. L'air de Montauban ne convenant point à sa santé, il n'a gardé que très-peu de temps ce canonicat. Au mois d'avril 1758 il s'en est démis, et après ce temps il vécut à Nogaro. Sa Majesté, par brevet du mois d'avril 1758, lui accorda une pension de 1,500 livres sur l'abbaye de Saint-Sever, ordre de Saint-Benoît. L'agrégation de Saint-Marc au diocèse d'Aire, et l'obtention de cette grâce, l'ayant mis



à portée de pouvoir abandonner le canonicat de Nogaro, dont le service altérait sa santé, il le résigna le mois de juillet suivant, sous une pension de 360 livres.

L'abbé Jean-Bertrand DE PARDAILLAN-GONDRIN, pour prévenir ceux qui, dans la suite, voudraient, par usurpation, prendre son nom et se dire de sa famille, comme provenus d'AMANIEU II[e] DE PARDAILLAN, seigneur de Caumort, par Jean-Mathieu, Philippe-Antoine, Jean-Louis, Jean-Ambroise, ou Pierre-Appulée DE PARDAILLAN, descendants en ligne directe dudit AMANIEU II, a déposé au greffe de la cour de Aides de Montauban, les titres de sa filiation à la maison ducale DE PARDAILLAN-GONDRIN-D'ANTIN, par AMANIEU I[er], auteur de ladite branche DE CAUMORT, en vertu des arrêts de ladite cour, du 28 juillet 1767, qui lui a donné acte de la représentation desdits titres et ordonné le dépôt, et qu'ils ne pourront servir qu'à lui personnellement, ou à ses *sœurs*, Louise et Jeanne. Il y a déposé aussi un mémoire étendu, concernant la généalogie et les faits ci-dessus, ensemble la requête par lui présentée pour être reçu à faire le susdit dépôt, dans laquelle ses motifs sont amplement déduits; et du tout il fut donné procès-verbal le même jour, par-devant un conseiller en ladite cour, qui fut à ce député. Depuis le dépôt dont on vient de parler, il en a fait encore deux autres de quelques pièces qui lui restaient, relatives à sa filiation, entre les mains de M[es] Bevière et Auget son confrère, notaires au Châtelet de Paris, suivant qu'il résulte de leurs procès-verbaux des 18 mai et 6 août 1770, en vertu de deux procurations des 22 avril et 12 juin précédents, qu'il a consenties, dans lesquelles ses motifs sont aussi amplement expliqués, et toujours aux fins de prévenir l'usurpation dont il a été parlé plus haut. C'est à ces trois susdits dépôts que les curieux ou les intéressés peuvent avoir recours.

On voit, par les faits qui précèdent, que l'abbé comte de PARDAILLAN-GONDRIN était le dernier des mâles de la maison DE PARDAILLAN-GONDRIN (1), tant dans la branche ducale d'ANTIN que dans la branche comtale DE CAUMORT, et que, parmi ses sœurs, une seule, l'aînée, celle qui s'est mariée en 1754 à M. Gabriel d'Arblade, baron de Séailles, a laissé postérité. En conséquence de l'arrêt de la cour de Montauban, en date du 28 juillet 1767, et d'une procuration du 12 juin 1770, passée chez M[e] Masson, notaire royal à Condom, dont copie authentique a été délivrée par M[e] Pugens, son successeur, les titres et qualifications de cette branche, c'est-à-dire ceux de barons DE SÉAILLES

(1) Dans les *Étrennes de la Noblesse* de l'année 1781, on lit ce passage : PARDAILLAN DE GONDRIN, en Guienne. — Cette maison ne subsiste plus que dans l'abbé de PARDAILLAN DE GONDRIN, ancien chanoine de la collégiale de Nogaro, en Armagnac.

et de comtes DE PARDAILLAN-GONDRIN, reviennent de droit à la famille D'ARBLADE, qui a pour chef aujourd'hui M. le baron Jacques-Louis-Auguste D'ARBLADE DE SÉAILLES, comte de Pardaillan-Gondrin.

(2) On peut consulter, sur l'illustre maison de PARDAILLAN-GONDRIN, un grand nombre d'ouvrages, entre autres l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville ; Favin ; Dupleix ; de Marca, *Histoire de Béarn ; les Mémoires de Castelnau, l'Histoire de Foix, Notitia utriusque vasconiæ; les Mémoires des révolutions de Suède; l'Histoire généalogique et chronologique des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme ; le *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chesnaye des Bois. Sa généalogie, reproduite par ces auteurs, a été extraite des productions faites devant les intendants de Guienne en 1666 et 1667, et de Montauban en 1700 et 1701. Ces productions se trouvaient dans le cabinet du généalogiste des ordres du Roi, et elles sont actuellement déposées à la Bibliothèque impériale,

D'ARBLADE DE SEAILLES,

DE PARDAILLAN-GONDRIN.



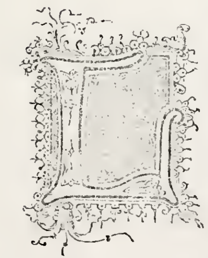
ROUSSILLON, GUIENNE ET GASCOGNE.

D'ARBLADE

ROUSSILLON, GUIENNE ET GASCOGNE.

COMTES DE PARDAILLAN-GONDRIN, BARONS DE SÉAILLES ET D'ESPAS, SEIGNEURS DE BARBOTAN, TAURIAC, BORDES, BIRAC, AVÉRON, ET AUTRES LIEUX.

ARMES : *Mi-parti: au 1, d'or, au lion couronné de gueules, tenant une épée d'azur la pointe en bas, au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or accostée de deux croissants d'argent*, qui est de D'ARBLADE ; *au 2, d'argent, à trois fasces ondées d'azur; coupé, d'or, au château de gueules, sommé de trois tours, et surmonté de trois têtes de maures de sable, tortillées d'argent*, qui est de PARDAILLAN-GONDRIN. — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* DEVISE : *Crescit eundo.*



A famille D'ARBLADE, quoiqu'elle ne fasse pas remonter l'origine de sa noblesse à une date éloignée, mérite d'être classée parmi les plus considérables de la France, tant à cause de ses grandes possessions seigneuriales, que des alliances qu'elle a contractées avec la meilleure noblesse, notamment avec l'illustre maison DE PARDAILLAN, dont on a pu lire précédemment la généalogie historique. Cette alliance lui procura l'honneur d'être apparentée à la Maison royale de France.

La filiation authentique qu'on va lire est établie, degré par degré, à l'aide d'un grand nombre de titres originaux, la plupart sur parchemin, qui nous ont été communiqués, et qui sont aux archives du chef actuel de la famille, M. Jacques-Louis-Auguste D'ARBLADE, COMTE DE PARDAILLAN-GONDRIN.

Le premier degré de cette filiation est formé par :

I. Jean D'ARBLADE, écuyer, seigneur de Barbotan et de Birac, qui reçut en 1755, du Roi Louis XV, des lettres-patentes de citoyen noble de la ville

de Perpignan. Il a épousé demoiselle Marie-Rachel DE BARTHOULU, fille de Daniel-Bertrand BARTHOULU, seigneur de Buc, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége de la ville de Nérac.

Il est décédé le 19 août 1759, et sa femme le 17 mars 1781. De cette alliance sont issus deux enfants :

1° Jean-Gabriel, qui suit;
2° Marthe D'ARBLADE, mariée, le 18 novembre 1749, à messire Antoine-Auguste LE VENIER, seigneur du Frandat. Elle n'en a pas eu d'enfants.

II. Messire Jean-Gabriel D'ARBLADE, baron de Séailles, seigneur de Tauriac, Bordes, Birac, Barbotan, etc., a épousé, par contrat du 25 septembre 1754, demoiselle Louise DE PARDAILLAN-GONDRIN, fille de haut et puissant seigneur messire Pierre-Appulée de Pardaillan-Gondrin, chevalier, seigneur et baron de Séailles, et de noble dame Hélène de Castéras-Seignan.

Cette alliance a apporté dans la maison D'ARBLADE le titre de comte de Pardaillan-Gondrin, attendu que Louise DE PARDAILLAN-GONDRIN est la seule des sœurs de l'abbé comte DE PARDAILLAN-GONDRIN (dernier de sa branche, comme on a pu le voir dans la généalogie de Pardaillan, publiée ci-dessus, p. 156 et 157), qui se soit mariée et qui ait *laissé postérité*.

L'illustre maison DE PARDAILLAN, qui fut *Ducale* dans la branche aînée, et *Comtale* dans la branche cadette, est éteinte actuellement dans toutes ses branches, sans aucune exception; et, en vertu de la procuration du 12 juin 1770, nous ne reconnaissons le droit de relever ses noms, titres et qualités qu'à une seule famille, celle de D'ARBLADE. Toute prise du nom de PARDAILLAN-GONDRIN faite en dehors des clauses énoncées dans cet acte, ne peut être qu'une usurpation.

De cette alliance sont issus neuf enfants, quatre fils et cinq filles, savoir :

1° Auguste-Jean Bertrand, qui suit;
2° Joseph-Félix-Barthelemy D'ARBLADE, chevalier de Séailles, né à Séailles (Gers), le 23 août 1763, sous-lieutenant au régiment de Picardie en 1784, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 8 novembre 1815, capitaine d'infanterie le 20 mars 1816, et enfin capitaine adjudant de place de 1re classe à Metz, le 30 octobre 1817. Il est décédé le 10 décembre 1836. Il avait épousé demoiselle Marie-Anne MENGIN, dont il eut deux enfants :
  A. Marie-Gabrielle-Justine D'ARBLADE, née le 4 décembre 1792, à Metz, mariée en avril 1816, à André MILLET, officier de hussards en retraite, dont deux enfants.
  B. Charles-Gabriel D'ARBLADE, né à Ancy-sur-Moselle, près Metz, le 26 août 1815, marié, le 29 mars 1837, à Marie-Barbe-LEFÈVRE, de laquelle il a eu quatre enfants :
    AA. Lucie-Élisabeth D'ARBLADE, née à Metz le 29 décembre 1837,
    BB. Marie-Anne D'ARBLADE, née en 1839;
    CC. Louis-Marie-Émile D'ARBLADE, né en 1840;
    DD. Louis-Marie-Gaston D'ARBLADE, né en 1849;



3° Louis-Marie d'Arblade de Séailles, officier au régiment de Lyonnais, chevalier de Saint-Louis, né le 17 mai 1768, décédé au château de Feuga, le 21 décembre 1835. Il avait épousé, le 23 février 1812, Amable-Lucile du Cos de la Hitte, dont il a eu :

Edmond-Laurent d'Arblade de Séailles, né à Toulouse le 25 avril 1815, qui, bien qu'il y prétende, n'a le droit de porter aucuns titres provenant des familles d'Arblade de Séailles et de Pardaillan, ni de se servir des armoiries de cette dernière maison, et moins encore de celles qui ont appartenu à la branche ducale ;

4° Jean-Laurent-Marie d'Arblade, garde du corps, chevalier de Saint-Louis, qui après la funeste journée du 6 août 1792, passa à la Martinique où il posséda de très-grands biens, entre autres celui de *Lamentin*. Il est mort sans enfants ;

5° Hélène-Marthe d'Arblade de Séailles, née le 18 septembre 1755, mariée, le 20 septembre 1774, à noble Jacques-Louis de Ducasse, fils de feu noble Louis de Ducasse, ancien commandant du quartier de Sainte-Anne, en l'île de la Martinique.

6° Marguerite d'Arblade de Séailles, née le 1er avril 1759, mariée, le 7 décembre 1785, à Noble Jean de Biensan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du Roi.

7° Jeanne-Marie d'Arblade de Séailles, née le 20 mai 1760, mariée à M. Louis-Laurent-François de Marcassus ;

8° Jeanne d'Arblade de Séailles, mariée à M. de la Fargue ;

9° Marie-Hélène-Josèphe d'Arblade de Séailles, née le 6 mai 1766, mariée à M. Joseph de Sariac.

III. Auguste-Jean-Bertrand d'Arblade de Séailles, chevalier, baron d'Espas, seigneur d'Avéron, né le 4 août 1757, fut d'abord conseiller du Roi au parlement de Guienne, puis maire de la ville de Nérac, et nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 15 avril 1829. Il ne se servit pas du titre de comte de Pardaillan-Gondrin tant que l'abbé comte de Pardaillan-Gondrin, dernier rejeton mâle de cette illustre maison, exista, et aussi par considération pour les relations d'amitié qu'il entretenait avec lui.

On se rappelle, d'ailleurs, que l'abbé de Pardaillan-Gondrin est décédé le 22 fructidor an X de la République, c'est-à-dire à une époque où l'on ne pouvait songer à revendiquer les titres auxquels on avait le droit de prétendre.

Il a épousé, par contrat du 10 septembre 1787, Marie-Louise de Ducasse, issue du premier mariage de Jacques-Louis de Ducasse, seigneur de Castelvieil, et de Marie-Barbe Varin de Bellisle. (On a vu, par ce qui précède, que Jacques-Louis de Ducasse s'est remarié à Hélène-Marthe d'Arblade de Séailles).

Marie-Louise de Ducasse est décédée le 17 juillet 1825. De cette union sont issus cinq enfants, trois fils et deux filles.

1° Jacques-Louis-Auguste, dont l'article suit ;

2° Louis-Gabriel d'Arblade de Séailles, né en 1797, qui a épousé, le 18 février 1824, mademoiselle Marie-Rose-Louise Godemard de Marcilly, qui, étant devenue veuve de lui, se remaria. De ce mariage est née une fille :

Marie-Augustine-Camille d'Arblade de Séailles, née le 6 octobre 1824, mariée, le 18 janvier 1847, à M. Édouard le Gastebois, directeur du télégraphe près le chemin de fer d'Orléans, dont deux enfants ;

3° Louis-Marie d'Arblade de Séailles, né le 13 janvier 1803, qui a épousé, le

13 janvier 1835, sa nièce mademoiselle Claudine-Louise DE LAS DE BRIMONT. De ce mariage est issue une fille qui est encore jeune.

4° Marthe-Hélène-Gabrielle D'ARBLADE, née le 19 juin 1788, mariée, le 11 novembre 1809, à M. Claude-Philibert DE LAS DE BRIMONT, dont deux filles, savoir :

A. Marguerite-Augustine DE LAS DE BRIMONT, née le 20 juin 1811, mariée, le 8 août 1825, à M. Jean-François-Ernest DE BRONDEAU, d'une ancienne famille originaire d'Italie, venue en France sous le règne de Louis XII.

B. Claudine-Louise DE LAS DE BRIMONT, née le 14 juillet 1817, mariée, le 11 janvier 1835, à son oncle Louis-Marie D'ARBLADE DE SÉAILLES. La famille DE LAS DE BRIMONT est de la plus ancienne noblesse. Par lettres-patentes du roi Charles VIII, de l'année 1492, elle fut réintégrée dans ses biens et titres de noblesse, qu'elle avait perdus pour avoir suivi le parti du duc d'Armagnac, et parce qu'elle avait été comprise dans la disgrâce qu'il éprouva sous le règne de Louis XI.

5° Marie-Justine D'ARBLADE DE SÉAILLES, née le 1er octobre 1794, mariée, le 12 janvier 1817, à M. Vincent CHAUSSENQUE, ex-capitaine du corps du génie, chevalier de la Légion-d'Honneur, dont une fille, Marguerite-Gabrielle-Léonie de Chaussenque, née le 14 février 1826.

IV. Jacques-Louis-Auguste d'ARBLADE, baron de Séailles, comte de PARDAILLAN-GONDRIN, chef actuel des noms et armes de sa famille, est né le 29 mars 1798.

M. le baron de Séailles, comte de Pardaillan-Gondrin, n'est pas seulement un homme de bien qui jouit de l'estime et de la considération de toutes les personnes qui le connaissent, mais c'est encore un homme bienfaisant ; en 1838, il a dépensé 20,000 francs pour la construction de l'église de la commune de Séailles ; ainsi qu'il résulte d'un certificat du sous-préfet de l'arrondissement de Condom, délivré le 5 février 1838, et dûment légalisé. Cette église a été bénite et consacrée le 5 juillet 1840, par M. Bazignan, curé d'Eauze. (Certificat légalisé par le maire, en date du 5 juillet 1841.)

En 1847, lors de la panique qui eut lieu au sujet des céréales, le baron de Séailles a prêté 50,000 francs à la commune d'Eauze, pendant six mois, sans intérêts, pour lui fournir les moyens d'acheter des grains avant la hausse qui se faisait pressentir. (Lettre de remerciements de M. Duselaux, maire d'Eauze, datée du 14 décembre 1848. Enfin lors de la souscription ouverte en faveur des malheureux blessés de février, M. le baron de Séailles donna encore la preuve de sa noble et constante générosité, en souscrivant un des premiers pour une somme importante.

Pour corroborer et faire suite aux faits si honorables que nous venons d'avancer, nous allons rapporter textuellement une attestation délivrée et signée par M. Dumon aîné, maire de Séailles et membre du conseil général, le 8 mars 1854.

« Nous, maire de la commune de Séailles, et membre du conseil général du département du Gers, certifions à qui il appartiendra que, d'après de dili-



gentes recherches et sincères informations, il nous est permis d'attester que M. L. d'Arblade, baron de Séailles, comte de Pardaillan-Gondrin, a rendu, soit comme descendant et héritier des anciens seigneurs de la baronnie de Séailles, soit comme magistrat municipal, des services importants dont le pays aime à conserver le souvenir, et pour lesquels les habitants ont jugé convenable de lui adresser, par notre ministère, un témoignage authentique et durable de leur affection et de leur reconnaissance.

» M. le baron de Séailles, comte de Pardaillan-Gondrin, est, en effet, un des hommes qui ont le plus contribué à la prospérité agricole de la contrée, et qui ont rendu le plus de services publics et privés. Il a doté la commune de Séailles d'une église paroissiale, l'une des plus belles des environs. Cette église, bâtie d'après ses propres plans, a été entièrement construite à ses frais, de même que les murs du cimetière qui l'entoure. Il a fait don à la commune d'un emplacement vaste et spacieux pour y édifier une maison d'école. C'est par ses soins, et sous sa direction, que les chemins vicinaux de la commune de Séailles ont été tracés; il a fait, à ce sujet, de grands sacrifices de terrains, et par sa surveillance active et éclairée il avait fait jouir, par anticipation, la commune, dont il a été longtemps maire, des bienfaits qui sont résultés depuis, pour la viabilité, des dispositions de la loi de 1836.

» M. de Pardaillan-Gondrin ne s'est pas borné à étendre sa munificence dans les limites de l'ancienne seigneurie de Séailles; comme héritier de la noble maison dont il porte le nom, il a étendu les dons de sa générosité sur les communes d'Avéron et d'Espas, qui faisaient partie des fiefs que lui avaient légués ses aïeux. Les églises du Parré, d'Avéron et d'Espas ont été enrichies par ses offrandes ou par les terrains qui leur ont été concédés. Ses pieuses libéralités ont contribué à l'embellissement des édifices religieux les plus importants de l'arrondissement : ainsi l'église d'Eauze a reçu de lui les bois indispensables pour l'établissement de l'orgue qu'elle possède; l'église du Prado, de Condom, lui doit les belles poutres qui sont entrées dans sa construction, et celle de Barbotan, la superbe croix qui décore son maître-autel. La belle allée d'arbres, qui conduit du presbytère d'Espas au village, a été plantée sous sa direction et à ses frais.

» Mais ce n'est pas seulement par des bienfaits publics que M. le baron de Séailles, comte de Pardaillan-Gondrin, a acquis des droits ineffaçables à la reconnaissance du pays; ses charités privées ont adouci de nombreuses et pénibles infortunes. Il ne s'est pas contenté de soulager la misère par les secours les plus abondants, il a encore encouragé l'agriculture et le petit commerce par des prêts qui se sont le plus souvent convertis en dons, et qui n'ont jamais été suivis d'aucun intérêt. Dans les années disetteuses, on l'a vu

prêter, aux cultivateurs les plus gênés, le blé au cours des années d'abondance, et, au risque de plus d'un mécompte, se contenter d'une promesse de remboursement, quantité pour quantité, dans l'année où la denrée serait devenue abondante.

» Tant d'actes de bienfaisance et de générosité accomplis pendant une longue suite d'années méritaient bien un témoignage public de reconnaissance; et le Maire de Séailles, soussigné, s'associe pleinement à des sentiments dont il se félicite d'avoir été choisi pour être l'interprète envers M. d'Arblade, baron de Séailles, comte de Pardaillan-Gondrin.

» Fait à Séailles, le 8 mars 1854.

» *Le Maire de la commune de Séailles, membre du conseil général,*

» Signé : Dumon aîné (1). »

M. le baron d'Arblade de Séailles, comte de Pardaillan-Gondrin a épousé en premières noces, par contrat du 14 avril 1818, mademoiselle Pauline-Marie-Rose Chateau, fille de M. Pierre-Balthasard Château, avocat, conseiller de préfecture du département de Tarn-et-Garonne, et de Marie-Louise de Ducasse. Il en a eu un fils :

1° Auguste d'Arblade de Séailles, vicomte de Pardaillan-Gondrin, né en 1819, propriétaire, qui est marié.

D'un second mariage il a eu un autre fils :

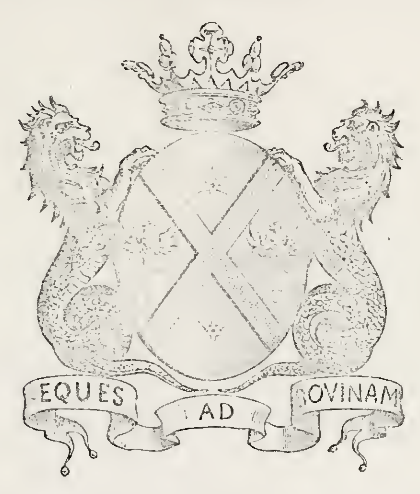
2° Jean-Chrisostôme-Hélène-Octave d'Arblade de Séailles, baron de Pardaillan-Gondrin, né le 4 juin 1832, avocat.

(1) M. Dumon, maire de la commune de Séailles et membre du Conseil général du département du Gers, est le frère aîné de M. Dumon qui fut Ministre des Travaux publics après 1848.

LE FÉRON

ALSACE, PICARDIE, ILE-DE-FRANCE, TOURAINE, POITOU ET NORMANDIE.

Marquis de Breuil, Comtes de Séry et de Montgeroux, Vicomtes de Bizancourt et de Choisy-au-Bac, Sires de Précy, Seigneurs de la Chapelle près Senlis, Ville, Orville, Louvres, Éterpigny, Gaucourt, Richebourg, et autres lieux.



Armes : *De gueules, au sautoir d'or, accompagné, en chef et en pointe, d'une molette d'éperon, et à chacun des flancs, d'une aiglette au vol abaissé, le tout du même.* — Cimier : *Un lion d'or, armé et lampassé de gueules, issant d'un casque orné de ses lambrequins, et tenant la patte dextre levée, et la senestre appuyée sur le bourrelet du casque.* — Couronne : *De Marquis.* — Supports : *Deux lions dragonnés d'or, armés et lampassés de gueules.* — Devise : Eques ad Bovinam.



illustrée, depuis plus de six siècles, par ses services militaires et par les hautes dignités dont elle a été revêtue dans l'Église, dans la magistrature, dans l'armée et dans les conseils de nos Rois, la maison LE FÉRON est une de celles qu'on trouve le plus fréquemment et le plus honorablement citées dans l'histoire de la noblesse de France.

L'arbre généalogique de cette maison, et de toutes les

branches qu'elle a formées, a été dressé et établi, vers l'année 1769, par Claude-Charles Denu, collaborateur de La Chesnaye-des-Bois. L'original de ce grand et beau travail, qui ne renferme pas moins de quatre cents écussons coloriés, existe entre les mains de M. Le Féron d'Éterpigny, résidant actuellement en son château de Cuise-la-Motte.

Aux quatre angles de cet arbre généalogique, se trouvent quatre légendes explicatives qui résument d'une manière assez complète l'origine de la maison Le Féron, les preuves de son ancienne noblesse, ses alliances brillantes, et les hautes dignités et fonctions dont ses membres ont été investis. Nous allons rapporter *textuellement* chacune de ces légendes, dans l'ordre numérique qui lui est assigné sur le tableau généalogique de M. Denu.

PREMIÈRE LÉGENDE.

ORIGINE DE LA FAMILLE.

Bernard Le Féron, écuyer bannerel, fils puîné d'un gentilhomme de distinction, seigneur d'un fief nommé Le Féron, près de la ville de Wirtemberg, en Allemagne, est le premier de cette maison connu en France, où il vint, en 1210, à la tête des seigneurs croisés (Allemands), demander du service à Philippe-Auguste, qui lui délivra le brevet de capitaine de ses gens de guerre; il servait encore en cette qualité à la fameuse bataille de Bouvines, livrée et remportée, le dimanche 27 juillet 1214, sur Othon IV, empereur d'Occident. Ce fut la veille de cette célèbre journée que Bernard Le Féron fut fait chevalier français en récompense d'une valeur qui, toujours soutenue, lui mérita la distinction et les bontés du Roi,

Plus tard, Bernard Le Féron contracta une alliance en Picardie et s'établit à Compiègne, tant à cause des grands biens qu'y possédait sa femme, que pour être plus près du Roi, qui y tenait fréquemment sa cour; aussi fut-il comblé de bienfaits que lui valurent ses bons services comme chevalier croisé et bon officier de ses gens de guerre.

Ce degré est prouvé par les arrêts civils dans l'article suivant.

Signé : Claudius-Carolus Denu,
Collaborateur de M. La Chesnaye des Bois.

DEUXIÈME LÉGENDE.

PREUVES DE L'EXISTENCE D'UNE ANCIENNE NOBLESSE.

Par sentence rendue par les États de la ville de Châteaudun le 6 octobre 1571, d'après l'enquête fournie le 19 décembre 1570 par Germain Le Féron, chevalier et seigneur de la Galande, il est demeuré prouvé qu'il descendait de Bernard, son huitième aïeul, chevalier croisé, capitaine des gens de guerre de Philippe-Auguste, en 1210. Germain Le Féron fut encore maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement du 13 avril 1588. Depuis cette époque jusqu'en 1746, *treize* autres jugements du Parlement, de la Cour des aides et arrêts du conseil d'État, obtenus par plusieurs rameaux des diverses branches, sont venus confirmer et maintenir la famille dans toutes les prérogatives de son ancienne noblesse de chevalerie.

Le 14 octobre 1668, Guy Le Féron, seigneur de Bizancourt, vicomte de Choisy-au-Bac, fut, par arrêt du conseil d'État, maintenu dans son ancienne noblesse.

Puis encore, par arrêt de 1746, Jean-Alexandre Le Féron, chevalier, seigneur de l'Hermite, mestre de camp, chevalier de Saint-Louis, fut aussi maintenu dans son ancienne noblesse d'extraction.

Enfin l'ordre numérique des quatorze maintenues est ainsi qu'il suit, d'après les diverses généalogies réunies en 1769, pour recomposer le tableau général dressé par nous, Denu, ainsi que l'histoire généalogique de la famille, sur la communication de près de trois mille pièces et documents authentiques dont un grand nombre existe encore. Les deux premiers jugements en faveur de Germain et des autres branches de la même maison sont : le 1er, de 1571; le 2e, de 1588; le 3e, de 1637. le 4e, de 1643; le 5e, de 1657; le 6e, de 1668; le 7e, de 1675; le 8e, de 1689, le 9e, de 1696; le 10e, de 1700; le 11e de 1738; le 12e, de 1743, et finalement le 13e, de 1746, pour le chevalier Le Féron, seigneur de l'Hermite.

TROISIÈME LÉGENDE.

TITRES ET DIGNITÉS.

Bernard Le Féron, chevalier croisé, capitaine des gens de guerre de Philippe-Auguste.

Baudoin Le Féron, chevalier croisé, capitaine des gens de guerre de saint Louis.

Jean Le Féron, chevalier, seigneur de la Bruyère, pannetier de Charles VI, gouverneur de Senlis.

Louis Le Féron, chevalier, seigneur, marquis de Breuil, en Touraine.

Antoine Le Féron, seigneur, marquis de Breuil, comte de Séry.

Jean-Baptiste Le Féron, chevalier, seigneur, comte de Séry, grand-maître des eaux et forêts.

Claude Le Féron, chevalier, seigneur, comte de Montgeroux, gentilhomme de la chambre du Roi.

Antoine Le Féron, chevalier, seigneur de la Bruyère, sire comte de Précy, lieutenant-général civil et criminel.

Guy Le Féron, chevalier, seigneur, vicomte de Bizancourt, capitaine des gardes françaises.

Raimond Le Féron, chevalier, seigneur de Bizancourt, vicomte de Choisy-au-Bac, colonel au régiment de Viante.

Vallerand Le Féron, baron de Saint-Corneil, homme d'armes des ordonnances du Roi.

Pierre Le Féron, écuyer, seigneur du Criage, baron de Saint-Corneil.

Jean-Baptiste Le Féron, seigneur de la Varaude, conseiller, aumônier du Roi, prieur commandataire.

Jacques Le Féron, hérault d'armes de France, chevalier de l'ordre du Roi.

François Le Féron, seigneur de Forges, capitaine des gardes du duc de Brissac, chevalier de Saint-Michel.

Auguste Le Féron, capitaine au régiment de Picardie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Jacques Le Féron, chevalier, commissaire d'artillerie, puis mestre des eaux et forêts.

Jean-Alexandre Le Féron, seigneur de l'Hermite, mestre de camp, chevalier de Saint-Louis.

Pierre Le Féron, chevalier, conseiller du Roi, jugeur-lai, prévôt de Paris, grand du royaume.

Jean Le Féron, dit *le Célèbre*, seigneur de la Chapelle, avocat au Parlement, roi d'armes de France, auteur distingué, né à Compiègne.

Raoul Le Féron, seigneur de la Bruyère, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Antoine Le Féron, chevalier, seigneur de la Bruyère, lieutenant-général à Compiègne.

Jacques Le Féron, seigneur de Forges, maître des requêtes, gouverneur des eaux et forêts.

Oudart Le Féron, chevalier, seigneur de Louvres, conseiller à la Cour des aides, chevalier de Saint-Lazare.

Oudart Le Féron, chevalier, seigneur d'Orville, président aux enquêtes du Parlement, prévôt des marchands, chevalier de Saint-Louis.

André Le Féron, chevalier, seigneur de Louvres, major du régiment et ville des Cayes, à Saint-Domingue, chevalier de Saint-Louis.

Jérôme Le Féron, seigneur d'Orville, président aux enquêtes, conseiller d'État, pensionné du Roi.

Antoine Le Féron, écuyer, seigneur de Montgeroux, conseiller au grand conseil, lieutenant criminel au Châtelet.

Jean Le Féron, écuyer, seigneur de Montdésir, conseiller au grand conseil, réformateur des eaux et forêts.

QUATRIÈME LÉGENDE.

ALLIANCES, TITRES ET DIGNITÉS.

Avec la maison du prince DE CARENCY, par l'union de son fils aîné, le marquis DE CAUSSADE DE SAINT-MÉGRIN, lieutenant-général des armées du Roi, vice-roi de la Catalogne, marié à Elisabeth LE FÉRON, dame de Savigny.

ALBERT D'AILLY, duc de Chaulne, ambassadeur à Rome.

DE BARBANÇOIS, marquis de Ville-Gongis, colonel des gardes.

Le marquis DE BAILLEUL;

De COUDÈRE, marquis de Pierrefont, ancien officier aux gardes.

ROUILLÉ, marquis du Coudray, maître des requêtes.

Claude DE THIARD, chevalier, comte de Bissy.

Le comte DE BRAGELONE (en 1660).

Le comte CHARPENTIER DE COURVOLLE, directeur de l'hôtel des Invalides.

Henri D'ALES, vicomte de Corbet, maréchal de bataille.

LE BERON DE GORON, seigneur, de la maison de Caussade.

HENNEQUIN, chevalier, seigneur de Fay, secrétaire des finances du Roi.

René DU MESNIL, chevalier, seigneur de Saint-Lambert, au château de Clercy.

Balthazard PHELIPPEAUX, conseiller d'Etat et au Parlement de Paris.

LEMAITRE DE FERRIÈRE, chevalier, seigneur de Pressac, conseiller de grande chambre au Parlement.

ÉVRARD, conseiller du Roi, prévôt des maréchaux de France.

Avec la maison DE TRISTAN, par Jean-Baptiste LE FÉRON, grand-maître et réformateur des eaux et forêts.

Pierre COURTIN, chevalier, seigneur de Tanqueue, inspecteur général d'artillerie.

A la maison TITON DU TILLET, par Jean-Baptiste LE FÉRON, chevalier, seigneur du Plessis, maître des eaux et forêts.

A celle DE ROQUELAURE.

A celle DE LA MOUCHE DE BEAUREGARD.

A celle DE SAINT-PAUL.

A Charles-Philippe DE LANCRY, chevalier, seigneur de Rimberlieu, lieutenant de vaisseau.

René-Patroce DE SÉGRIN, chevalier, seigneur de Croissy, major au régiment de Luines.

A la maison DE SOURDEVAL.

A celle DE LEPELLETIER D'ARGIS ET DE SAINT-PAUL.

A celle DE PETIT DE VILLENEUVE.

A M. DE BLOTTEFIÈRE, lieutenant-général des armées.

A Claude DE FLACOURT, maître des requêtes au Parlement de Provence.

Jean-Baptiste LE REBOURS, chevalier, seigneur de Saint-Amand, président des requêtes au Parlement.

A Roger DE FRANSURES, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre.

A la famille THIESSIER DE FARGES, par demoiselle Julienne, dame d'atours de la Reine Marie-Antoinette.

A celle de DÉSACRE DE LAIGLE, par le marquis Gabriel DE LAIGLE, lieutenant-général en juillet 1728.

De nos jours, la branche DE VILLE ET D'ETERPIGNY est la seule subsistante de cette antique et noble maison. Elle avait pour chef, au dernier siècle, Louis-François LE FÉRON, chevalier, seigneur de Ville et d'Eterpigny, mousquetaire du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui de son mariage



avec noble demoiselle Auguste-Nicolle TRINQUANT, dont le père était secrétaire général de la Couronne, a laissé deux fils qui ont eu postérité.

L'aîné, Augustin-Louis-Nicolas LE FÉRON, chevalier, seigneur de Ville, mousquetaire du Roi, chevalier de Saint-Louis en 1760, marié, en 1762, à noble demoiselle Marie-Françoise DE SEROUX, et mort en décembre 1791. De cette union sont issus :

1° Jean-Louis LE FÉRON DE VILLE, chevalier, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, marié en 1807 à demoiselle N. DE MAINTENANT, mort en 1833, laissant de cette union :
- *A.* Antonine LE FÉRON DE VILLE, née à Compiègne, et mariée, en 1827, à M. DE LA MARTINIÈRE ;
- *B.* Gustave LE FÉRON DE VILLE, né à Compiègne en 1818, lieutenant d'artillerie, non marié ;

2° Marie-Augustine-Nicole LE FERON DE VILLE, mariée à M. PARENT DU MOIRON, dont postérité ;

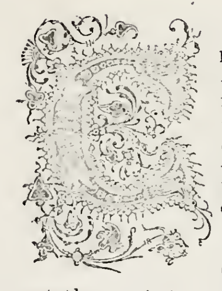
3° Pierre-François LE FÉRON DE VILLE, chevalier, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, marié à demoiselle Alexandrine-Marguerite DE QUÉMY, mort en 1844, laissant de ce mariage :
- *A.* Albert LE FÉRON DE VILLE, mort à l'école préparatoire de Versailles, en 1826 ;
- *B.* Octavie LE FÉRON DE VILLE, mariée à M. SEZIL DE BIARRE, chef d'escadron, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le cadet, Claude-Marie LE FÉRON, seigneur d'Éterpigny, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1780, à demoiselle Julie-Sophie GABRIEL, et mort, en 1784, laissant de ce mariage :

Antoine-Gabriel LE FÉRON D'ÉTERPIGNY, attaché à l'état-major général pendant la guerre d'Espagne, de 1807 à 1813, mariée en 1844 à demoiselle Charlotte VARANQUIEN DE VILLEPIN, dont il a eu :
- *A.* Charles-Antoine-Jules LE FÉRON D'ÉTERPIGNY, né le 4 décembre 1818, officier de chasseurs à cheval.

DE TURGOT

ARMES : *D'hermines, fretté de gueules.*



ETTE maison, connue depuis le XIe siècle, est l'une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Normandie, où elle possédait la seigneurie de Tourailles et un grand nombre d'autres fiefs. Elle a formé plusieurs branches et a porté les titres de marquis de Sousmons et de baron d'Estrepagny, etc. Elle a contracté des alliances avec les familles les plus nobles de France, et a fourni des intendants de province, des magistrats distingués, des contrôleurs généraux de finances, et un prévôt des marchands de Paris, en 1729. Elle n'est plus, aujourd'hui, représentée que par :

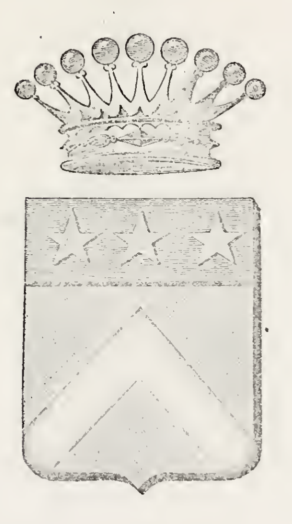
Louis-Félix-Étienne, marquis DE TURGOT, né le 26 septembre 1796, ancien pair, ambassadeur à Madrid, sénateur le 28 juillet 1852, gendre du maréchal Mouton de Lobau, et père de :

1° Jacques, comte DE TURGOT ;
2° Madame DUBOIS DE L'ESTANG, femme d'un référendaire à la Cour des comptes.

DE MAILLEFAUD

DAUPHINÉ.

Armes : *D'or, au chevron de sable; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* — Supports : *Deux lions.* — Couronne : *De comte.*





La famille de MAILLEFAUD, qui paraît être originaire des environs de Die, où il existe un hameau de ce nom, a tenu, depuis plusieurs siècles, un rang honorable, malgré les persécutions dont elle a été l'objet, comme les autres familles protestantes, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Les titres antérieurs ayant été perdus ou dispersés lors des guerres de religion, la filiation établie par actes authentiques ne commence qu'à :

I. Jean de Maillefaud, vivant en 1585, qui épousa, vers 1625, Isabeau Oddoz de Bonniot, d'une ancienne et noble famille dauphinoise. De ce mariage est né le fils qui suit :



II. Jean-Jacques de Maillefaud, fils du précédent, conseiller du Roi, châtelain d'Allières, puis avocat au Parlement de Dauphiné. Il se maria, en 1670, à Jeanne Patras, fille d'Antoine Patras et de Françoise de Boyer, et sœur d'Abraham Patras, gouverneur général des Indes hollandaises, mort à Batavia en 1737, dont il laissa :

1° Daniel, qui suit ;
2° Antoine de Maillefaud, qui s'établit en Angleterre, où il mourut, laissant un fils mort sans alliance, et une fille ;
3° David de Maillefaud, dont la postérité s'est éteinte au commencement de ce siècle ;
4° Élisabeth de Maillefaud, mariée à François de Beaufort, seigneur du Périer ;
5° Anne de Maillefaud, mariée à André Gérard ;
6° Marguerite, mariée en 1707 à noble Isaac de Tholosan, à Zurich, natif d'Embrun.

III. Daniel de Maillefaud, sieur de Linage, né le 31 janvier 1681, mort le 22 avril 1746, qui épousa, 1° le 31 janvier 1719, Françoise de Gumin, fille et héritière de Joseph de Gumin, seigneur de la Murette, de Linage, de Bollardières, etc., et de Marie de Pontis; 2° le 8 mai 1733, Suzanne Tonduti, fille de François Tonduti, issu de la noble famille Tonduti, originaire de Gênes. Daniel n'eut du premier lit qu'un fils, Jean-Joseph de Maillefaud, né en 1719, mort en 1734, et du second lit, il laissa le fils qui suit :

IV. Antoine-Daniel de Maillefaud, sieur de Linage, né le 17 décembre 1736, officier au régiment de Bourgogne, fut élevé à l'école militaire de Grenoble, d'où il sortit, en 1754, avec le grade de sous-lieutenant. Il servit avec distinction dans les guerres du Canada, sous les ordres du brave Montcalm, et fut fait prisonnier par les Anglais, à la bataille de Louisbourg, en 1758. Il fit ensuite partie, en 1759-1760, de l'escadre de Dunkerque, commandée par le fameux Thurot, pour aller faire une expédition contre les Anglais sur les côtes d'Irlande; combattit au siége de Carrick-Fergus, et fut fait une seconde fois prisonnier dans un combat naval qui eut lieu le 20 janvier 1760 près de l'île de Maun, lorsque Thurot revenait en France. On lui décerna la croix de Saint-Louis; mais il ne put l'accepter, parce qu'il professait alors la religion réformée et qu'il fallait prêter un serment de catholicité. Ses descendants sont rentrés dans le giron de l'Église catholique. Retiré, quelques années après, dans sa famille, à la suite d'une longue maladie, il ne tarda pas à obtenir des témoignages de la considération publique. En 1788, député de l'élection de Romans aux États du Dauphiné, qui s'assemblèrent d'abord à Vizille, puis à Romans, il adhéra à tous les votes qui furent pris dans ces deux assemblées. Nommé ensuite, en 1790, par le libre suffrage de ses concitoyens, qui reconnaissaient en lui un solide mérite, commandant de la

garde nationale du district de Saint-Marcellin, et, l'année suivante, haut-juré de la haute-cour nationale, qui avait alors son siége à Orléans; il s'acquitta de ces deux charges avec cette fermeté de modération et cette inaltérable justice que l'on ne rencontre, au milieu de cette période d'excès et de violence, que dans les âmes douées du courage et de la vertu. Il mourut à l'Albenc, le 6 pluviôse an III (25 janvier 1795), emportant avec lui l'estime et les regrets de sa famille, de ses amis, et de son pays. Il avait épousé, le 27 août 1775, Claudine-Françoise Armand, fille de Claude Armand, intendant et fermier des péages du prince de Monaco, dont il eut :

1º Antoine-Henri, qui suit :
2º Daniel-Casimir-Henri de Maillefaud, né le 5 septembre 1778, mort le 20 novembre 1783 ;
3º Suzanne-Claudine de Maillefaud, née le 23 septembre 1774, morte en 1844, sans alliance ;
4º Louise-Élisabeth de Maillefaud, née le 6 février 1776, morte en 1798, sans alliance ;
5º Antoinette-Sophie de Maillefaud, née le 6 octobre 1777, mariée le 6 ventôse an XI (26 février 1803) au comte Gustave de Hallencreutz, fils de Laurent-Jean comte de Hallencreutz, ambassadeur de Suède à Londres, ami et conseiller intime d'Adolphe-Frédéric et de Gustave III, d'une famille noble et distinguée de Norwége. Elle mourut en 1829, au château d'Hauterives (Drôme), sans postérité.

Antoine-Henri de Maillefaud, né le 11 septembre 1782, a épousé, le 7 janvier 1833, Élisabeth Guillembaud (décédée en 1843), fille de Joseph-Antoine Guillembaud et de Catherine-Cécile Duport. Il est mort à Grenoble, le 5 février 1854, laissant de son union :

1º Casimir-Henri de Maillefaud, né le 29 janvier 1837, chef actuel de la famille et seul rejeton de son nom ;
2º Suzanne-Amélie de Maillefaud, née le 19 mars 1834, mariée le 10 septembre 1855 à M. Eugène Mourral de Vernet.

BARNY DE ROMANET

LIMOUSIN.

Messire Pierre BARNY DE ROMANET, président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Limoges, seigneur de Romanet, de Veyrinas et des Moulins, est issu d'une des familles les plus anciennes du Limousin. En 1780, il épousa Anne-Thérèse IMBERT DE SAINT-BRICE, fille de messire Imbert, chancelier de l'université de Montpellier, inspecteur général des hôpitaux militaires de France.

ANGER OU ANGIER

BRETAGNE.

SEIGNEUR DU PLESSIS-ANGER, DE CHATEAUBLANC, LA MAROUSIÈRE, MONTRELAIS, LA RIVIÈRE, LA THIBAUDAYE, KERNISAN, LA CHAUVELIÈRE, LA VILLEPIERRE, ETC.

ARMES : *De vair, à la bande de gueules.* — ALIAS : *De sable, à trois fleurs de lis d'or.* — DEVISE : Fides.

Famille d'ancienne extraction chevaleresque, maintenue, lors de la réformation de 1669, dans dix générations. (Évêché de Nantes et Saint-Malo.)

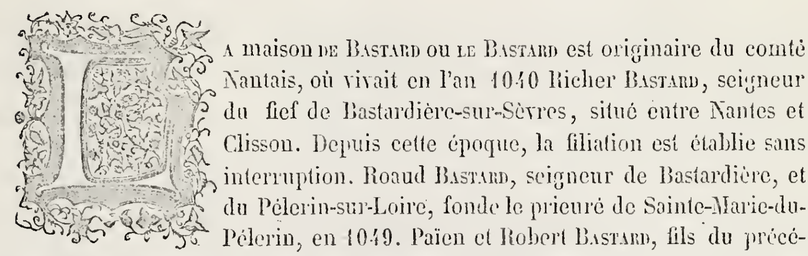
Henri ANGIER se croisa en 1248.

DE BASTARD

COMTÉ NANTAIS, BERRY, GUIENNE, LANGUEDOC, ANGLETERRE, ETC.

COMTES ET BARONS D'ESTANG, BARONS DE SAINT-DENIS-SUR-GARONNE, MARQUIS ET COMTES DE FONTENAY ET DE DOBERT, VICOMTES DE FUSSY ET DE SOULANGES, BARONS D'HERRY, MARQUIS DE LA CRESSONNIÈRE, SEIGNEURS D'AUTRES LIEUX.

ARMES : *D'or, à l'aigle d'empire; mi-parti d'azur, à la fleur-de-lis d'or.* — COURONNE : *De Marquis.* — CIMIER : *Un ange armé et armorié de l'écu , et chargé du cri* : Diex ayc. — BANNIÈRES : *Une aigle et une fleur-de-lis.* — SUPPORTS : *Un ange et un griffon coupé de sable et d'or, la tête d'or.* — DEVISE CONCÉDÉE PAR CHARLES VII : Cunctis nota fides.



La maison DE BASTARD OU LE BASTARD est originaire du comté Nantais, où vivait en l'an 1040 Richer BASTARD, seigneur du fief de Bastardière-sur-Sèvres, situé entre Nantes et Clisson. Depuis cette époque, la filiation est établie sans interruption. Roaud BASTARD, seigneur de Bastardière, et du Pélerin-sur-Loire, fonde le prieuré de Sainte-Marie-du-Pélerin, en 1049. Païen et Robert BASTARD, fils du précédent, sont mentionnés dans les historiens de Bretagne, aux années 1066 et 1112. Cette maison a formé un grand nombre de branches et de rameaux. Les branches encore existantes sont :

1° La branche des seigneurs DE BOSCQ, COMTES D'ESTANG, en Armagnac, issus des vicomtes de Fussy, en Berry, et dont l'ancienne noblesse a été reconnue par divers arrêts du conseil d'Etat et jugements de maintenue des années 1552, 1632, 1671, 1765, 1782, 1819, 1829. Cette branche, qui avait pour chef feu François DE BASTARD, comte d'Estang, décédé en 1844, vice-président de la chambre des pairs est aujourd'hui représentée par :

Le comte DE BASTARD D'ESTANG, chef de nom et d'armes de sa maison, ancien officier supérieur de la garde royale, ancien membre de la Chambre des Députés et membre du conseil-général du département de Lot-et-Garonne, et ses trois frères, savoir :

Le baron DE BASTARD D'ESTANG, ancien préfet de la Haute-Loire et du Cher, et ses deux fils;

Le comte Auguste DE BASTARD D'ESTANG, chef d'escadron d'état-major et son fils :

Le vicomte DE BASTARD D'ESTANG, dont il sera parlé ci-après, à l'article de la branche des marquis de Fontenay,

Et leur sœur, qui a épousé M. le marquis DE VILLENEUVE-LÉVIS, son cousin-germain.

2° Le rameau des seigneurs DE LA ROLLE, représentée aujourd'hui par :

Madame Rosalie DE PERCIN DE LAURET-LILLANGES, veuve de feu dominique DE BASTARD DE LA ROLLE, et par leur fille unique.

3° La branche des barons DE SAINT-DENIS-SUR-GARONNE, en Agenais, représentée aujourd'hui par :

Le baron Édouard DE BASTARD-SAINT-DENIS, conseiller à la Cour royale de Bordeaux et député du département de la Gironde, et par son frère, ancien capitaine de cavalerie.

4° La branche des seigneurs DE LA FITTE, qui n'est plus représentée aujourd'hui que par madame la baronne DE BASTARD-SAINT-DENIS, douairière. Cette branche écartèle ses armes de celles de Fauville.

5° La branche des marquis DE FONTENAY, et de Dobert, au Maine, qui n'est plus représentée que par :

Madame Laurence DE BASTARD DE FONTENAY, mariée à M. Louis DE LEUZE, officier supérieur de cavalerie, dont elle a eu plusieurs enfants. Sa seconde fille, mademoiselle Alexandrine DE LEUZE, instituée héritière de la branche de Fontenay, par feue madame la marquise de Fontenay, sa tante, a épousé, en 1834, son cousin, le vicomte DE BASTARD D'ESTANG, ancien procureur-général, conseiller à la Cour impériale de Paris.

L'ancienne devise de cette branche est : *sanguis regum et cæsaris*; sa brisure : un lambel.

6° La branche des seigneurs DE VILLENEUVE et DES MÉTAIRIES, qui reconnait pour chef actuel :

M. Charles LE BASTARD DE VILLENEUVE, lequel, de son mariage avec demoiselle Arsène-Louise-Désirée DU POULPIQUET DU HALGOUET, a eu plusieurs enfants, dont deux se sont alliés aux maisons de Pioger et de Rolland de Rengervé. Cette branche écartelle ses armes de celles de Hudelor-Kerbiquet, qui sont : *de sable, à la croix d'argent, cantonnée de douze fleurs de lis du même.* — SUPPORTS : *Deux lions;* (alias), *un ange et un griffon.*

7° La branche des seigneurs DE MESMEUR, et le rameau DE KERGUIFFINEC.

Cette branche écartèle ses armes de celles de Kerguiffinec, qui sont : *d'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de trois mouchetures d'hermine.*

8° La branche des seigneurs DE KITLEA, en Devonshire, qui possède encore une partie des terres attribuées à Robert BASTARD, par Guillaume-le-Conquérant, en 1066, et le rameau de Sharpham, qui en est sorti au milieu du siècle dernier.

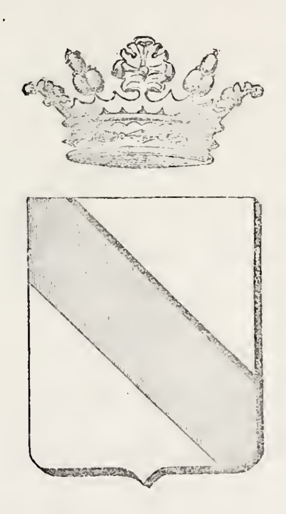
Cette branche écartèle ses armes de celles de Pélerin ancien au comté Nantais, qui sont : *d'or, au chevron d'azur.*



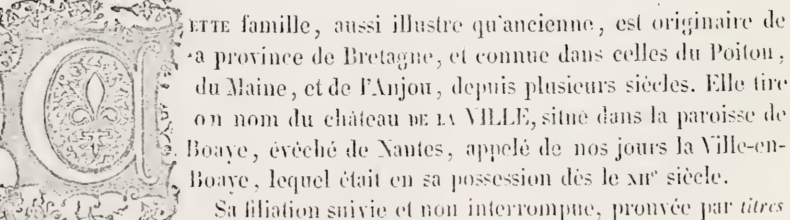
DE LA VILLE

BRETAGNE ET POITOU.

Marquis et Comtes des Dorides, Marquis et Comtes de Férolles, d'Avoir, de Liniers; Seigneurs de Baugé, Largillier, Tourtenay, Macon, Mayé, Saint-Cyr-la-Lande et autres lieux.



Armes: *D'argent, à une bande de gueules.* — Couronne: *De marquis.* — Supports: *Deux lions d'or armés et lampassés de gueules.* — Devise: Tiens ta foy.



Cette famille, aussi illustre qu'ancienne, est originaire de la province de Bretagne, et connue dans celles du Poitou, du Maine, et de l'Anjou, depuis plusieurs siècles. Elle tire son nom du château de la Ville, situé dans la paroisse de Boaye, évêché de Nantes, appelé de nos jours la Ville-en-Boaye, lequel était en sa possession dès le XIIe siècle.

Sa filiation suivie et non interrompue, prouvée par *titres originaux*, commence à :

I. Guillaume DE LA VILLE, damoiseau, seigneur dudit lieu, vivant en 1250, qui épousa une dame nommée AMICE, et qui eut pour fils :

II. Jehan DE LA VILLE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Ville, vivant en 1269, qui accompagna le roi Saint-Louis dans sa seconde croisade. On le trouve compris dans le rôle des chevaliers de l'hôtel du Roi, où il est dit que messire Jehan de la Ville, lui « quatrième de chevalier », reçoit 1100 livres et mangera en l'hôtel du Roi. Il a épousé, vers l'an 1260, Mathilde RATAULT; il laissa de ce mariage :

III. Gui DE LA VILLE, écuyer, seigneur de la Ville, qui accompagna Gérard Chabot et le sire de Machecoul au voyage d'Aragon qu'ils firent en 1285, avec les autres barons de Bretagne, à la suite du roi Philippe le Hardi, pour venger les Vêpres siciliennes. Il accompagna le duc de Bretagne lorsqu'il alla rejoindre l'armée du Roi, contre les Flamands, et se trouva à la bataille de Mons-en-Puelle, gagnée par Philippe-le-Bel, en 1304. Il avait épousé, vers l'an 1290, Sibille DE VIVONNE; ses enfants furent :

1° Gérard, dont l'article suit;
2° Hervé DE LA VILLE, mentionné avec son frère dans un titre de l'abbaye de Villeneuve, de l'an 1330 :
3° Errard DE LA VILLE, varlet, tué à la bataille de Cassel, en 1328;
4° Iseult DE LA VILLE, mariée, vers l'an 1320, à Jean OMARD, écuyer;
5° Mathilde DE LA VILLE, mariée, vers l'an 1325, à Guillaume BÉCHET, écuyer.

IV. Gérard DE LA VILLE, écuyer, seigneur de la Ville, se trouva, avec Errard son frère, à la bataille de Cassel, contre les Flamands; suivit Jean III, duc de Bretagne, à l'armée du roi Philippe de Valois, contre Édouard III, roi d'Angleterre; servit ensuite dans les guerres de Bretagne, sous les ordres de Gérard Chabot, sire de Raiz, qui suivait le parti de Charles de Blois, contre Jean de Montfort, en 1341; et fut tué, avec les sires de Raiz et de Machecoul, à la bataille de Roche-de-Rien, où Charles de Blois fut fait prisonnier, le 18 juin 1347. Il laissa de Philippe DU PUY DU FOU, fille d'Eusèbe, chevalier, seigneur du Puy du Fou, et d'Anne d'Appelvoisin, qu'il avait épousée vers l'an 1320, cinq enfants, savoir :

1° Geoffroy, dont l'article suit:
2° Hardouin DE LA VILLE, écuyer, qui servait en l'ost de Bouvines, en 1340, et fit les guerres de Gascogne, sous les ordres du sire de Craon, en 1350 et 1351;
3° Albert DE LA VILLE, religieux bernardin :
4° Jeanne DE LA VILLE, mariée à Joachim GIRARD, écuyer.
5° Philippe DE LA VILLE, religieuse à Nantes.

V. Geoffroy DE LA VILLE, écuyer, seigneur de la Ville, servit, en 1364, sous



les ordres de Gérard Chabot, sire de Raiz, et assista à la bataille d'Auray, où périt Charles de Blois, duc de Bretagne. Il avait épousé, vers l'an 1346, Jeanne DE BEAUMONT, dite de Beaumont-Bressuire, fille de Jean de Beaumont, seigneur de Glenaye, et de Marie de Montfaucon. De ce mariage vinrent :

1° Jehan, dont l'article viendra;
2° Léonel DE LA VILLE, écuyer, compris dans un rôle du 3 avril 1380, comme ayant servi aux guerres de Bretagne;
3° Perrot, auteur de la branche des seigneurs DE FÉROLLES, en Poitou, rapportée ci-après;
4° Ermond ou Hernion DE LA VILLE, écuyer, qui suivit le connétable du Guesclin dans plusieurs expéditions; il est mentionné parmi les écuyers de la compagnie de ce seigneur, dans la montre qui en fut faite à Caen le 1er décembre 1370, et suivit depuis le sire de Machecoul, qui accompagna le duc de Bourbon et les Bretons à la croisade qu'ils firent pour secourir les Génois qui assiégeaient Tunis, en 1390. Il fut tué devant cette place;
5° Perronelle DE LA VILLE.

VI. Jehan DE LA VILLE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Ville, servit, avec le connétable du Guesclin, aux guerres de Guienne, sous les ordres du duc d'Anjou, en 1374; fut ensuite homme d'armes d'Olivier de Clisson, connétable de France, ainsi qu'il appert d'une montre faite à Vannes, le 1er février 1375; se trouva dans Nantes, assiégée au mois de décembre 1380 par les Anglais; suivit le duc de Bretagne, qui se joignit à l'armée du roi Charles VI, contre les Flamands, en 1382. Il avait épousé, vers l'an 1386, Marie BUOR, fille de N... Buor, seigneur de la Gerbaudière; il laissa de ce mariage :

1° Jamet, dont l'article suit;
2° Jeanne DE LA VILLE, mentionnée parmi les nobles de la paroisse de Roaez, évêché de Nantes, en 1427.

VII. Jamet DE LA VILLE, chevalier, seigneur de la Ville, servit, en 1411, sous les ordres du duc d'Orléans et du sire d'Armagnac, contre le duc de Bourgogne; se trouva au siége de Parthenay, en 1415 et 1418; contre le duc de Bourgogne, en 1420; servit encore, en 1429, sous les ordres du connétable de Richemont, contre les Anglais; se trouva à la bataille de Patay, en Beauce; et au siége de Pouancé, en Anjou. Il avait épousé, vers l'an 1420, Jeanne FOUCHER, fille d'Antoine Foucher, seigneur de Thénies, de laquelle il n'eut point d'enfants.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA VILLE DE FÉROLLES.

VI. Perrot ou Pierre DE LA VILLE, Ier du nom, écuyer, troisième fils de Geoffroy, seigneur de la Ville, et de Jeanne de Beaumont-Glenaye, servit dans la compagnie de Gérard Chabot, sire de Raiz, qui se joignit au connétable de du Guesclin et fit la guerre aux Anglais, en Normandie, en 1370; servait encore dans la même compagnie quand la montre en fut faite à Paris, le 1er janvier 1371, par le connétable du Guesclin, qu'il suivit en Poitou, et se trouva, au mois de février de la même année, aux siéges de Bressuire, de Montmorillon, Thouars, Niort, etc.; s'établit en Poitou, où résidait la famille de sa mère, et y fit la guerre aux Anglais, en 1371 et 1372; servit à la garde du château de Saintes, sous les ordres de Jean de Linières, en 1380; fut un des écuyers de la compagnie de Renaud de Vivonne, et servit aux guerres de Gascogne, en 1387 et 1389, puis sous les ordres du maréchal de Sancerre, en Saintonge. Il épousa, vers l'an 1388, Matheline AUDEBAUD, d'une ancienne maison de Poitou, fille de Perrot Audebaud, écuyer, seigneur de la Perronière, de laquelle il laissa :

1° Perroton ou Pierre, qui suit;
2° Jean DE LA VILLE, écuyer, homme d'armes de la compagnie de messire Hue de Montivilliers, chevalier, et de Robert d'Esne, gouverneur du Valois, en 1411;
3° Gérard DE LA VILLE, religieux en l'abbaye de l'Absie, en Poitou;
4° Matheline DE LA VILLE, mariée, en 1422, à Louis PISON, écuyer, seigneur de la Rouillière;
5° Perronelle DE LA VILLE, qui épousa, en 1425, Jean MASLON, écuyer;
6° Jeanne DE LA VILLE, religieuse à Bressuire.

VII. Perroton ou Pierre DE LA VILLE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Macon, la Brosse-Guilgaud, des grand et petit Mans, etc., etc., suivit le parti de Charles VII, contre les Anglais, en Poitou, où il se distingua par sa valeur. Il fit ses premières armes sous le sire de Parthenay, en Poitou, contre le duc de Berry, en 1411, assista à la reddition des villes de Poitiers, Niort et Chizay, en 1419, au siége de Parthenay, à la bataille de Baugé, en Anjou, en 1421, à celle de Gravelle, en 1423; commanda un corps de troupes royalistes en Poitou, avec lequel on rapporte qu'il battit sept fois, en batailles rangées, Irland de Beaumont, qui tenait le parti des Anglais. Suivant une tradition fort répandue dans le pays qu'il habitait, son plus beau fait d'armes fut la victoire signalée qu'il remporta près du château *de Férolles*, victoire qui lui donna lieu de prendre ce surnom, que sa postérité directe a toujours conservé depuis. Il servit aux

siéges des villes de Saint-Celerin et de Sillé-le-Guillaume, en 1432, ainsi qu'il conste par une quittance de lui, donnée cette même année. Il acheta, vers l'an 1440, la maison de Gouffier et le château de Férolles, auprès duquel il avait si heureusement combattu, et où il mourut, en 1455, avec la réputation d'un grand capitaine. Il avait épousé, en 1420, Marie Touchard, fille de Geoffroy Touchard, écuyer, seigneur de la Touchardière, en Anjou, et de Marie Barathon. De ce mariage naquirent :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Geoffroy de la Ville, homme d'armes de la compagnie de Louis Ier, seigneur de la Trémouille et de Thouars, en 1454;
3° Thibaud de la Ville, religieux de l'ordre de Saint-Benoît;
4° Hardouine de la Ville, mariée à Perceval d'Appelvoisin, écuyer, seigneur de Bourneseaux;
5° Anne de la Ville, religieuse à Fontevrault.

VIII. Pierre de la Ville de Férolles, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, la Brosse-Guilgaud, des Grand et Petit Mans, etc., se trouve compris dans la montre des gentilshommes du Poitou, faite par le roi Louis XI, en 1467, et dans la liste des mêmes gentilshommes convoqués pour le banc et arrière-banc des années 1472 et 1475, sous les ordres des seigneurs de Parthenay et de Bressuire. Il était homme-d'armes de la compagnie de Gilbert de Chabannes, chevalier, ainsi qu'il conste par la montre qui fut faite en 1475. Il avait épousé, en 1450, Guyanne de Souscelles, d'une ancienne maison d'Anjou, fille de Jacques, seigneur de Souscelles, et de Marie de Fresnay. Ses enfants furent :

1° Ambroise-Fidelis, dont l'article suit;
2° Guichard de la Ville, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui se trouva à la défense de Rhodes, sous les ordres du grand-maître d'Aubusson, contre les Turcs, en 1480;
3° Perrot ou Perroton de la Ville, homme d'armes, en 1490;
4° Guillaume de la Ville, homme d'armes de la compagnie de messire Jacques de Beaumont, chevalier, en 1488;
5° Marie de la Ville, qui épousa, le 21 mai 1482, Gilles Bahourt, écuyer;
6° Jeanne de la Ville, mariée, en 1483, à Jean de Vouhet, écuyer, seigneur de Vouhet.

IX. Ambroise-Fidelis de la Ville de Férolles, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, Tourtenay, Mâcon, des Grand et Petit Mans, etc., servit dans toutes les expéditions de son temps, où il accompagna Louis II, seigneur de la Trémouille et de Thouars; se trouva au siége de Parthenay, en 1487, dans l'armée du roi Charles VIII, contre le comte de Dunois; servit la même année au siége de Nantes, avec les seigneurs de la Trémouille et de Bressuire; au siége d'Ancenis

et à celui de Châteaubriant; à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488; à celle de Fornoüe, en Italie, en 1495. Il mourut en son château de Férolles, en 1525, laissant de son mariage, contracté en 1485, avec Jeanne Aubineau, fille de Jacques Aubineau, seigneur de Riscotellière :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Guichard de la Ville, qui se trouva à la défense de Bayonne, sous le commandement de M. de Saint-Bonnet, le 28 mars 1524;
3° Renée-Fidélis de la Ville, mariée le 13 juillet 1505, à Gilles de Beauvaulier, écuyer, seigneur des Mallardières;
4° Jeanne de la Ville, mariée à Valentin Charbonneau, écuyer, seigneur de l'Échasserie.

X. Pierre de la Ville de Férolles, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Mâcon, Tourtenay, la Brosse-Guilgaud, des Grand et Petit-Mans, Grenouillon, etc., né en 1490, fut élevé page de Louis II, seigneur de la Trémouille et de Thouars, le plus grand capitaine de son temps; se trouva à la bataille d'Aignadel, en 1509; à la défense de Dijon contre les Suisses, en 1515, et aux batailles de Novarre et de Marignan. Il assista à la convocation de la noblesse du Poitou, en 1555, et mourut en 1557. Il avait épousé, en 1524, Louise de Grenouillon, de laquelle il laissa :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Claude de la Ville de Férolles, écuyer, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Montluc, en 1559;
3° Jacques de la Ville de Férolles, homme d'armes de la compagnie du comte de Suze, en 1576.

XI. Pierre de la Ville de Férolles, V[e] du nom, écuyer, seigneur de Férolles, Saint-Cyr-la-Lande, Tourtenay, Mâcon, Liniers, Mayé, la Brosse-Guilgaud, Grenouillon, des Grand et Petit Mans, etc., servit dans plusieurs expéditions de son temps contre les Huguenots et les Allemands. Au mois de septembre 1557, il se rendit à Laon, où le roi Henri II avait enjoint à tous les gentilshommes de se trouver, après la perte de la bataille de Saint-Quentin. Il se trouva, en 1558, au siége de Calais sous les ordres du duc de Guise; au rassemblement de la noblesse du Poitou, convoquée en 1562; à la défense de Poitiers, contre les Huguenots, commandés par Piles et Pardaillan, en 1567, et contre l'amiral de Coligny, en 1569; à la bataille de Moncontour, sous les ordres du duc d'Anjou, le 3 octobre 1569; accompagna ce prince, la même année, aux siéges de Tiffangés et de Montaigu. Ce fut vers ce temps que son château de Férolles fut pillé à diverses fois par l'armée de Coligny, et que la plus grande partie des titres de sa maison fut perdue ou détruite, ainsi qu'il était dit dans les lettres patentes de confirmation de noblesse accordées à son fils Nicolas par le roi

Henri IV, au mois d'août 1593. Il suivit, en 1574, Louis de Bourbon, au siége de la Forest-sur-Sèvre, et à ceux de Marans, de Fontenay-le-Comte et de Lusignan ; se trouva à la défense de Niort, en 1576 ; accompagna Louis III, seigneur de la Trémouille et de Thouars, au siége de Mesle, en 1577, en qualité de lieutenant de sa compagnie d'ordonnance. Il lui avait rendu hommage pour sa terre de Férolles, en 1575, et prenait dans cet acte les titres de *noble et puissant* Pierre DE LA VILLE, chevalier seigneur de Férolles. Il fonda les capucins de la ville de Thouars, vers l'an 1580, et mourut dans son château de Férolles, en 1584. Il avait épousé à Paris, vers l'an 1550, Jeanne (et non pas Gabrielle) LE MAITRE, de laquelle il laissa :

1° François DE LA VILLE, auteur de la branche des SEIGNEURS DE BAUGÉ, rapportée ci-après ;
2° Nicolas DE LA VILLE, seigneur de Férolles, de Liniers, de la Belle-Marion, etc., servit sous les ordres de son cousin Pierre Pidoux. Il épousa, le 13 novembre 1585, Louise SOCHET, dont il eut plusieurs enfants. Nicolas DE LA VILLE, le second de ses fils, fut l'auteur de la branche des SEIGNEURS MARQUIS DE DORIDES.
3° Michelle DE LA VILLE, mariée à Adrien BODIN, seigneur du Petit-Puy, dont elle n'a pas eu d'enfants.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA VILLE DE BAUGÉ (1).

XII. François DE LA VILLE, écuyer, seigneur de Lardillier et de Baugé, conseiller du roi et son avocat en l'élection de Thouars, fut surpris le jour de la saint Lucas, en 1597, au château de Férolles, par une troupe de ligueurs de *Mirebeau* qui le massacrèrent. Deux de ses assassins, *Beauverger* et *Plumet*, furent exécutés au gibet de Saumur ; leurs têtes furent apportées à Férolles, et exposées sur l'une des tours du château. François DE LA VILLE avait épousé, par contrat du 2 novembre 1577 (titre original aux archives de la famille),

(1) Nous ne comprenons pas pour quels motifs cette branche a été omise dans la généalogie fort étendue de la maison DE LA VILLE DE FÉROLLES, publiée par Saint-Allais dans le tome III de son *Nobiliaire universel*. C'est une omission fort grave, mais involontaire, nous aimons à le penser, commise par ce généalogiste. La branche des seigneurs DE LA VILLE DE BAUGÉ méritait cependant une mention glorieuse dans nos annales à cause de ses nombreux et brillants services militaires. De plus elle prouve sa provenance directe des DE LA VILLE DE FÉROLLES par *vingt-trois titres originaux* en sa possession, lesquels nous ont été communiqués. Les deux plus anciens de ces titres, qui sont du 2 novembre 1577 et du 3 mars 1583, démontrent surabondamment que François DE LA VILLE, seigneur de BAUGÉ, qui forme le douzième degré de la filiation et le premier de sa branche, est fils de Pierre DE LA VILLE DE FÉROLLES et de Jeanne Le Maître; ils prouvent même que le prénom véritable de sa mère est *Jeanne* et non pas *Gabrielle*, comme le disent fautivement *Saint-Allais* et *la Chesnaye des Bois*.

Catherine Bodin, fille de Nicolas Bodin, seigneur de Missé. De ce mariage sont nés plusieurs enfants ; savoir :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Pierre de la Ville, écuyer, seigneur de la Baillargère, des Bournais, etc., homme d'armes de la compagnie de Monsieur, frère du Roi, qui épousa, le 15 novembre 1630, damoiselle Marguerite Gauvin de la Gauvinière (*titre original*).

XIII. Jean de la Ville, écuyer, seigneur de la Lardillier et de Baugé, fut lieutenant-général du duché-pairie de Thouars, et premier capitaine de la ville. Il épousa, le 17 novembre 1615, Françoise de Falloux, fille d'Uriel de Falloux, seigneur de la Roche, d'Argenton, avec dispense du pape pour le degré de parenté (*Titre original*).

De ce mariage il laissa :

1° Uriel, dont l'article suit ;
2° Ignace de la Ville, seigneur de Lardillier et de Jussay, qui épousa, le 16 novembre 1644, demoiselle Catherine Chalert, dont il n'eut qu'une fille, Charlotte-Françoise de la Ville, mariée à son cousin-germain Pierre-François de la Ville ;
3° Michelle de la Ville, qui épousa, 1°, René Mesmin, écuyer, seigneur de Varennes, le 7 juillet 1637 ; 2°. Urbain d'Archambault, écuyer, seigneur de la Marsaudier, gentilhomme ordinaire du Roi et son secrétaire ;
4° Marie-Françoise de la Ville, qui épousa François de Méchinet, seigneur de la Brosse-Moreau, sénéchal de Bressuire ;
5° Marie de la Ville, religieuse au couvent des Ursulines, à Thouars.

XIV. Uriel de la Ville, écuyer, seigneur de Baugé, né en 1620, sénéchal et premier capitaine de la ville de Thouars, se fit remarquer par son dévouement au trône, pendant les troubles de la Fronde. Il maintint l'autorité du roi dans le duché, détruisit les bandes armées qui infestaient le pays et qui s'avançaient jusque sous les murs de Thouars. Il défendit cette ville contre le sire de Beaumont-Irlande, qui avait tenté de s'en emparer, et le força à lever le siége en 1649. A cette occasion, il reçut des lettres de félicitation de S. M. Louis XIV. Il fut confirmé dans sa noblesse par lettres-patentes de 1671. Il se démit de ses charges et offices en faveur de son fils aîné Pierre-François, le 2 janvier 1681. Il avait épousé, en premieres noces, Louise Ralleau de Launay, le 12 mai 1642, dont il n'eut pas d'enfants ; le contrat, passé devant Fonfrège, notaire à Thouars, est signé Louis de la Trémouille, Pierre de la Ville de Férolles, son curateur, et Marie de Meulles, etc.

Il épousa en secondes noces Marie Robin de Lourcellière, par contrat du 31 décembre 1645, passé devant Roy, notaire à Parthenay, et signé du maréchal de la Meilleraye, de Marie de Cossé, etc.

De ce second mariage il eut :

1° Pierre-François, dont l'article suit;
2° Uriel-Jouin DE LA VILLE, qui embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé par le Roi prieur commendataire du prieuré royal de Saint-Pierre-de-Langon, diocèse de La Rochelle, en 1645;
3° François DE LA VILLE, écuyer, seigneur du Portault, né le 26 avril 1661, qui épousa à Paris, le 18 novembre 1697, Marie DESCHAMPS;
4° Charlotte DE LA VILLE, qui épousa, le 14 avril 1693, Jacques DE SISSEZ; elle mourut sans enfants;
5° François-Jacques DE LA VILLE, qui entra dans la compagnie de Jésus; il est connu sous le nom de *Père de la Ville;*
6° René DE LA VILLE, qui entra également chez les Jésuites; on l'appela le *père de Baugé;*
7° Ignace DE LA VILLE, écuyer, seigneur du Barran, servit dans la marine et mourut en 1692, sans postérité.

XV. Pierre-François DE LA VILLE, chevalier, seigneur de Baugé, né le 18 avril 1647, sénéchal, maire de Thouars, épousa en premières noces sa cousine germaine, Charlotte-Françoise DE LA VILLE, fille unique de Ignace de la Ville, seigneur de Lardillier et de Jussay; et, en secondes noces, Henriette LE BLANC, par contrat du 10 février 1688 (*Titre original*).

De son premier mariage est née une fille : Madelaine-Angélique DE LA VILLE, mariée le 24 novembre 1710, à Réné-Charles DE LA HAYE-MONTBEAU, chevalier, seigneur de la Viel-Lande (*Titre original*).

De son second mariage, il a laissé :

1° Henriette-Françoise DE LA VILLE, mariée à Henri DE MONBIELLE, chevalier, seigneur d'Hus;
2° Madelaine-Françoise-Jollande DE LA VILLE, mariée à Salomon GODOUIN;
3° Pierre-Henri-Madelaine, dont l'article suit;
4° Françoise-Marie DE LA VILLE, morte en bas âge;
5° François-Louis DE LA VILLE de la Gibaudière, prieur commandataire du prieuré royal de Saint-Pierre-de-Langon.

XVI. Pierre-Henri-Madelaine DE LA VILLE, chevalier, seigneur de Baugé, né le 11 mars 1696, n'avait que seize ans lorsqu'il perdit son père. Salomon Godouïn, son beau-frère, exerça les fonctions de sénéchal pendant sa minorité, et, le 6 septembre 1726, il fut nommé par Charles de la Trémouille aux charges et offices de sénéchal au duché-pairie. Il a épousé, au mois de janvier 1727, Marie LE COMTE, dont il a eu :

1° Henriette-Marie DE LA VILLE, née le 1er octobre 1730, mariée à Jean-Louis DE VIELBAN, seigneur de Varannes, officier de la grande-fauconnerie;
2° Pierre-Alexandre-Henri, dont l'article suit;
3° Marie-Anne DE LA VILLE, mariée à Joseph DE VIELBAN, seigneur de la Garenne;

4º Jean-Baptiste-Alexandre DE LA VILLE, né le 21 mai 1741, avocat au Parlement, directeur des tabacs à Paris, qui épousa, en 1771, Louise HAINAULT, dont il eut deux filles et un fils mort sans laisser de postérité.

XVII. Pierre-Alexandre-Henry DE LA VILLE seigneur de Baugé, maire de Thouars, né le 20 août 1734, épousa demoiselle Madelaine HARCHER, le 6 janvier 1727. De ce mariage, il eut :

1º Marie-Perrine DE LA VILLE, qui épousa Orré DU PLESSIS;
2º Pierre-Louis, qui suit.

XVIII. Pierre-Louis DE LA VILLE DE BAUGÉ, né le 24 février 1764, se destinait à la magistrature lorsqu'éclata la Révolution. Il quitta Paris, après le 10 août, et vint rejoindre l'armée vendéenne à Thouars. Son instruction et sa bravoure le firent promptement arriver aux premiers grades de l'armée. Il entra alors comme officier dans la division de Lescure, fut nommé major de cette division, après le combat de la Châtaigneraie, le 18 mai 1793; se distingua d'une manière brillante à la prise de Saumur; fut nommé membre du Conseil de guerre, dirigeant les opérations de l'armée, le 10 juin 1793; fut envoyé à Pouzauge, commander un corps d'observation, le 20 septembre 1793, et se distingua à la bataille de Cholet. Après le passage de la Loire, il fut nommé général en second de la division d'Anjou, contribua puissamment à la victoire de Laval, où il avait pris le commandement de l'artillerie; assista au siége de Grandville; fut chargé du commandement de l'artillerie aux batailles d'Antrames, de Dol, etc.; repassa la Loire avec Henry de la Rochejacquelein, et fut séparé de la grande armée. Après la mort de Marigny, son ami, il refusa tout commandement, et ne voulut plus combattre que comme volontaire jusqu'à la pacification de Nantes à laquelle il s'employa énergiquement. (Voy. les *Mémoires de la Rochejaquelein.*)

Le 7 novembre 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et le 27 mars 1816 prévôt de Dijon.

Après l'abolition des cours prévôtales, il se retira du service, et mourut le 16 octobre 1834. Il avait épousé, le 11 septembre 1796, Caroline-Bibienne GARNIER DE FARVILLE, dont il a eu un fils, Benoît-Pierre-Jules.

XIX. Benoît-Pierre-Jules DE LA VILLE DE BAUGÉ, né le 30 octobre 1797, chevau-léger de 1814, capitaine-adjudant-major au premier régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, et après les événements de juillet 1830 démissionnaire par refus de serment.

Il avait épousé, le 26 mars 1829, Louise-Madelaine DE VÉLARD, dont il a eu deux enfants :

1º Marie-Camille-Théodore DE LA VILLE DE BAUGÉ, né le 14 mars 1830;
2º Gabriel-Marie DE LA VILLE DE BAUGÉ, né le 28 juin 1836.

DIGARD DE PALCY

GATINAIS.

Seigneurs de Palcy-les-Pilonneaux, les Morteaux, les Bédets, et autres lieux.



Armes : *D'argent, à une fasce d'azur, chargée d'une étoile du champ, et accompagnée en chef d'un fer de lance de sable, et en pointe, d'une falaise au naturel; l'écu, entouré des attributs de l'artillerie, et timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins.* — Cimier : *Un lion issant, tenant de la patte dextre une épée, et soutenant de la senestre l'écusson de France.* — Devise : Si vous n'êtes pas contents!!!



Cette famille est originaire de la province du Gatinais, dans laquelle elle a possédé des fiefs et seigneuries assez importants. Elle est redevable de sa noblesse aux nombreux services militaires rendus au Roi et à l'État par l'un de ses membres, messire Pierre-Jacques DIGARD DE PALCY, seigneur haut justicier de la terre de Paley-les-Pilonneaux, des Morteaux, des Bédets, et autres lieux, dans le Gatinais, près le Chéroy, qui était officier d'infanterie, adjudant surnuméraire aux gardes françaises et pensionné du Roi.

Messire Pierre-Jacques Digard de Palcy est né vers 1730. Il servit d'abord dans le régiment du Roi infanterie, compagnie colonelle, depuis le 22 mars 1745 jusqu'au 9 août 1753, époque à laquelle il en sortit par congé. Puis, il entra au régiment des gardes françaises, le 21 septembre 1754, où il devint successivement sergent, sergent d'armes, sergent des douze, et par brevet du Roi, adjudant surnuméraire et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, le 14 octobre 1787. Il quitta le régiment, par démission, le 28 mai 1788. Pendant sa longue carrière militaire, il ne cessa de donner des preuves de bravoure, et particulièrement aux batailles de Fontenoy, Raucoux et Lawfeld, où il fut blessé d'un coup de feu au bras; aux siéges des villes et citadelles de Tournay, Terremonde, Bruxelles, Maestricht et Meppen, aux attaques d'Immegausen, où, malgré la perte du tiers de ses canonniers, il fit taire le double de bouches à feu pointées sur sa batterie, et où il fut chargé, par choix, d'une mission fort périlleuse, dont il s'acquitta à la grande satisfaction de S. A. sérénissime Mgr le prince de Condé; aux bois de Burikes et de Gruningen, où il prit une pièce de canon aux ennemis; et à toutes les opérations des campagnes de 1745, 1746, 1747, 1748, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762. Ces honorables états de services sont attestés par trois pièces (*archives de la famille*), dont la première a été délivrée par Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, pair et maréchal de France; la seconde par M. d'Hallot, maréchal de camp et armées du Roi, et la troisième par M. de Liré, commissaire des guerres.

Arrêté comme suspect, et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut acquitté le 6 prairial an II de la République.

De son mariage avec demoiselle Anne Marguerон il a eu, outre le fils rapporté ci-après, un autre fils connu sous le nom de *Digard des Morteaux*, qui est mort au service; et une fille, Marie-Jeanne-Alexandrine Digard de Palcy, qui fut mariée, le 4 juin 1782, à son cousin, M. Jean-Robert Digard, inspecteur des travaux du Roi, ainsi qu'il appert d'un extrait des registres de mariage de l'église Saint-Laurent, à Paris (*archives de la famille*). Les témoins, du côté de l'épouse, ont été très-haut et très-puissant seigneur Jean-Armand-Henri-Alexandre de Gontaut, marquis de Gontaut-Biron, mestre-de-camp, son parrain, et haut et puissant seigneur François Mazoyer, premier officier adjudant au régiment des gardes françaises, chevalier de Saint-Louis.

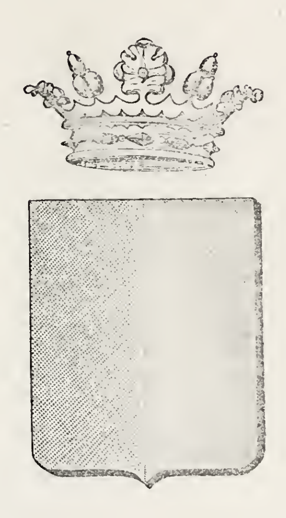
Alexandre-Théodore Digard de Palcy, né en 1774, fils du précédent, a été militaire comme son père. De son mariage avec mademoiselle Henriette Jarry de la Villette il a eu le fils qui suit:

Jean-Alexandre Digard de Palcy, né en 1815, actuellement capitaine de cavalerie, et chevalier de la Légion d'honneur.

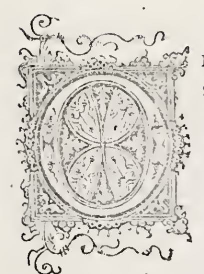


D'ARCAMBAL

LANGUEDOC.



ARMES : *D'or, parti de sinople.* — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



ORIGINAIRE de la province du Languedoc, cette famille, qui s'est illustrée par des services militaires, tire son nom de la commune d'ARCAMBAL, située dans le département du Lot. Elle paraît avoir pour auteur Pierre D'ARCAMBAL, qui était, en 1682, conseiller au Parlement de Toulouse.

Vers la même époque existait, à Castres, noble Jean ARCAMBAL ou ARCHAMBAL, frère présumé du précédent, lequel fit enregistrer les armoiries de sa famille, telles qu'elles sont figurées ci-dessus, à l'*Armorial général*, créé en vertu de l'édit du 20 novembre 1696, registre de la Généralité de Toulouse, p. 745.

Au commencement du XVIIIe siècle, cette noble famille se divisa en trois

branches principales, savoir: l'aînée, qui s'est éteinte quelque temps après la révolution de 1789, en la personne du marquis D'ARCAMBAL, maréchal de camp, brigadier des armées du Roi, et celle du comte D'ARCAMBAL son frère;

La cadette, qui s'associa à la fortune du roi de Naples Murat, et qui paraît devoir exister encore soit en France, soit en Italie;

Enfin la troisième branche, qui s'est subdivisée en deux rameaux: l'un fixé à Martel, département du Lot, qui s'est éteint de 1800 à 1806, en la personne de trois frères célibataires connus sous les surnoms de D'ARCAMBAL DE LESPINASSE, d'ARCAMBAL, curé de Saint-Denis près Martel, et d'ARCAMBAL-DELPUECH;

L'autre rameau, subsistant, s'est établi à Tulle, et il eut pour chef : Jean-Baptiste D'ARCAMBAL, né à Dagnac, près Brives (Corrèze), en 1759, qui après avoir servi en Espagne vint s'établir à Tulle en 1789, et s'y maria avec une demoiselle DUCHIER; lorsque la révolution éclata, en 1793, il se vit forcé de laisser sa femme, mère de deux enfants, pour prendre le commandement du bataillon de Tulle auquel il avait été nommé par ses soldats : il devait choisir entre l'échafaud et l'épée de chef de bataillon. Il fit en cette qualité les guerres de Vendée et fut nommé vers la fin de la campagne adjudant-général des armées de la République; les Vendéens soumis, il revint à Tulle et y remplit pendant de longues années les fonctions d'intendant militaire; il est mort en 1824, laissant trois fils, savoir :

1° Jean-Barthelemy D'ARCAMBAL, né en 1791, chirurgien au 15e léger, mort dans la campagne de Russie, en 1813;

2° Alexis D'ARCAMBAL, né en 1799, mort dans sa famille à l'âge de vingt-deux ans, en 1821;

3° Joseph-Sauveur D'ARCAMBAL, dont l'article suit.

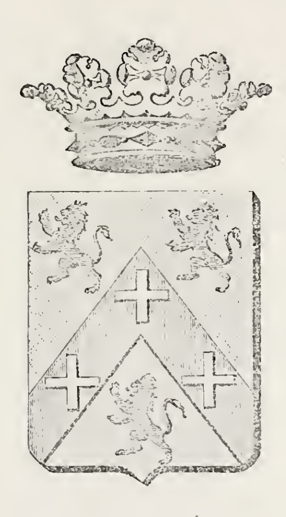
Joseph-Sauveur D'ARCAMBAL, chef actuel de nom et d'armes de sa famille, né en 1794, était, en 1812, officier d'artillerie, à l'âge de dix-huit ans, conséquemment élève de l'École polytechnique, et se trouvait, en cette qualité, aux batailles d'Orthez et de Toulouse, en 1814. Forcé de quitter le service lors du licenciement de l'armée, il entra au cadastre de la Corrèze, comme géomètre en chef, et c'est sous son habile direction qu'il a été exécuté. Avant la révolution de 1848, M. D'ARCAMBAL avait refusé les hautes fonctions de maire de la ville de Tulle; mais lorsqu'en 1849, il fallut faire preuve de civisme, il ne dédaigna pas d'accepter celles plus modestes d'adjoint, dont il ne se démit qu'après que le calme fut entièrement rétabli.

De son mariage avec mademoiselle Antoinette-Pauline PAQUINOT, qu'il a épousée le 1er décembre 1829, il a pour enfants :

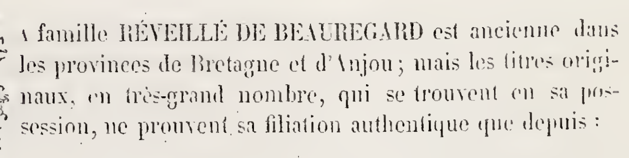
1° Pierre-Charles-Émile D'ARCAMBAL, né le 26 octobre 1831; 2° Marie-Louise-Adeline D'ARCAMBAL, née en 1833.

RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD

BRETAGNE.



Armes : *D'or, au chevron de gueules, chargé de trois croisettes d'argent, accompagné de trois lionceaux d'azur.* — Couronne : *De Marquis.*



La famille RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD est ancienne dans les provinces de Bretagne et d'Anjou ; mais les titres originaux, en très-grand nombre, qui se trouvent en sa possession, ne prouvent sa filiation authentique que depuis :

I. Pierre Réveillé, écuyer, seigneur de Beauregard, qui épousa, vers 1668, damoiselle Anne Gaisne, dont il eut deux enfants :

1° Pierre, qui suit;
2° Élisabeth Réveillé de Beauregard, née le 10 juin 1681.

II. Pierre Réveillé de Beauregard, IIe du nom, né le 2 janvier 1670, s'est marié à demoiselle N... Forestier, dont il a eu deux enfants, savoir :

1° Pierre, dont l'article suit;
2° Jacques Réveillé de Beauregard, qui, de son alliance avec demoiselle N. Commesfort, a laissé un fils :
François-Jacques Réveillé, seigneur de Beauregard, né le 8 décembre 1728, qui fut déchargé de tous impôts, en la ville d'Oudon, en sa qualité de gentilhomme, suivant un arrêté du 21 décembre 1787.

III. Pierre Réveillé de Beauregard, IIIe du nom, écuyer, a épousé demoiselle Françoise de la Ramée, et a laissé de cette union :

IV. Pierre-Bonaventure Réveillé de Beauregard, écuyer, qui, de son alliance avec demoiselle Louise Ozane, a laissé sept enfants, savoir :

1° Réné Réveillé de Beauregard, qui embrassa l'état ecclésiastique et fut vicaire-général du diocèse de Nantes. Sa mort, arrivée trop tôt, a laissé de précieux souvenirs dans le cœur de tous ceux qui ont été à même d'apprécier son mérite. Jamais homme ne réussit mieux que lui à se concilier tous les esprits; mêlé à toutes les bonnes œuvres dont l'importance nécessitait le concours d'un certain nombre de personnes, il en était véritablement devenu l'âme par l'entraînement irrésistible qu'il exerçait sur les volontés. Son zèle éclairé, sa charité infatigable, l'onction puissante de sa parole, son admirable modestie ne sortiront jamais du souvenir de ceux qui l'ont connu, qu'il a guidés, consolés, secourus et édifiés. Il a été ouvert une souscription à Nantes dans le but d'élever à cet homme de bien un monument digne de lui.
2° Charles Réveillé de Beauregard;
3° Alexis, qui a continué la descendance;
4° Catherine Réveillé de Beauregard,
5° Léonard Réveillé de Beauregard;
6° Jean Réveillé de Beauregard;
7° Elisabeth Réveillé de Beauregard, qui gagna un procès contre les marguillers de la paroisse de Montlimard, en Anjou, qui l'avaient imposée, et fut déclarée *noble* par arrêt du 22 mars 1709.

V. Alexis Réveillé de Beauregard, écuyer, a épousé demoiselle N. Coutant, dont il a eu un fils :

VI. Alexis-Marie Réveillé de Beauregard, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur le 26 avril 1821, substitut du procureur du Roi à Nantes en 1830, qui s'est marié en 1835 à demoiselle N. Mercier de Lépinay. De cette alliance est issu un fils unique :

Arthur-Marie Réveillé de Beauregard, seul rejeton et unique représentant de sa famille.

DE BRUNO

DAUPHINÉ.



Armes : *D'azur, à une tête de lièvre coupée d'argent.* — Couronne : *De Comte.* — Supports : *Deux lions.* (Armorial général, créé en vertu de l'édit de 1696, généralité de Grenoble, f° 30.)

La maison DE BRUNO est l'une des plus anciennes et des plus considérables de la province du Dauphiné.

La tradition lui assigne pour auteur un frère de l'illustre *Saint Bruno* qui appartenait à une famille noble et ancienne, et naquit à Cologne, vers l'an 1040, de parents « qui tenaient quelque rang dans la ville, » dit le *Dictionnaire de Moréri.* Comme on le sait, *Bruno* fut l'instituteur de l'ordre des Chartreux de Grenoble. Il est mort en 1101 ; c'est en 1514, c'est-à-dire plus de quatre cents ans après sa mort, qu'il a été canonisé par le pape Léon X.

Quoique les preuves matérielles manquent pour établir d'une manière certaine cette illustre origine, la maison DE BRUNO peut la revendiquer, sans craindre la critique, puisqu'elle prouve, par titres originaux, une filiation suivie et non interrompue, sans trace d'anoblissement connu, depuis Antoine DE BRUNO, écuyer, qui vivait en 1205.

Il convient d'ailleurs, de relater ici que Saint-Geoires en Verdenne, aujourd'hui Saint-Geoire, dont il va être parlé quelques lignes plus bas, n'est qu'à une faible distance du désert de la grande Chartreuse où se retira saint Bruno avec ses compagnons.

Premier degré.

I. Antoine DE BRUNO, écuyer, vivant en 1205, fut présent à l'acte de vente que passa Guillermot de Clermont à l'archevêque de Vienne, et à son chapitre, de tout ce qu'il possédait en la terre de Clermont et son mandement, dans celle de Saint-Geoires-en-Verdenne et son mandement, et se déclara, lui et ses successeurs, homme lige du seigneur archevêque. (Cet acte se trouve dans les archives de la Chambre des comptes; il est rapporté par de Boissieu, dans son *Traité des fiefs*, ch. 24, p. 250.)

Il a laissé pour fils :

Deuxième degré.

II. Antoine DE BRUNO, IIe du nom, écuyer, vivant en 1321, qui passa reconnaissance, au profit de l'abbé et des religieux de Hautecombe, des fonds et possessions qu'il avait au lieu des Rivoires, paroisse de Saint-Geoires-en Verdenne, par acte reçu par Bergini, notaire, le 28 avril 1331.

Il a eu pour fils :

Troisième degré.

III. Claude DE BRUNO, écuyer, vivant en 1412, qui passa également reconnaissance au profit des religieux de la susdite abbaye (acte reçu par Pierre Chartier, le 13 juillet 1414).

D'une alliance, dont le nom ne nous est pas connu, il a laissé le fils qui suit.

Quatrième degré.

IV. Antoine DE BRUNO, IIIe du nom, écuyer, vivant en 1488, se déclara homme lige de Jacques de Bellecombe, ainsi qu'il appert des reconnaissances de la Buissière, reçues par Gabie. Cet acte, qui existe dans les archives de la



Chambre des comptes, et qui se trouve rapporté par de Boissieu dans son *Traité des fiefs*, ch. 51, p. 281, prouve que les de Bruno restèrent néanmoins justiciables du Dauphin. Par acte passé en 1450, devant Pascal, notaire, dans lequel Antoine de Bruno est qualifié *eques* et *miles*, on voit qu'il donna, comme ses prédécesseurs, reconnaissance au profit de l'abbé et des religieux de Hautecombe, des biens appelés de la Bertonnière, qu'il avait aux Rivoires, paroisse de Saint-Geoires.

Il a laissé le fils qui suit.

Cinquième degré.

V. Guigues de Bruno, qualifié *eques* et *miles* dans une reconnaissance du 11 mai 1507, reçue par Molard, notaire, qui, comme son père, passa reconnaissance au profit de la même abbaye. Ces actes se trouvent rapportés dans les terriers de l'abbaye de Hautecombe, qui sont actuellement au pouvoir de M. de Barral de Rochechinard, et dans les archives provenant du château de Montferrat.

De son mariage avec damoiselle Marie de Champé ou des Champs, Guigues de Bruno a eu pour fils :

Sixième degré.

VI. Benoît de Bruno, chevalier, qui servit avec une grande distinction, en qualité de capitaine, sous les règnes de Henri III et de Henri IV. Il se signala brillamment pendant les guerres de la ligue, sous les ordres du connétable de Lesdiguières, suivant le témoignage de Videl, dans son *Histoire de Lesdiguières*, chap. 6, p. 206, du siége de Grenoble; et de Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné*, t. II, ch. 20, p. 741.

Il a eu pour fils :

Septième degré.

VII. Daniel de Bruno, chevalier, qui fut guidon de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du seigneur de Gordes. Il servit avec distinction sous ce grand capitaine, et mérita, par sa bravoure et son courage, d'être créé maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

De son alliance avec damoiselle Marie Pascal de Lestergné ou Lesterno, est né :

Huitième degré.

VIII. Claude DE BRUNO, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Grenoble, vers l'an 1670, qui, de son alliance avec damoiselle Louise MATHIEU, a eu quatre enfants, savoir :

1° Antoine, dont l'article suit.
2° Alexandre DE BRUNO, qui servit sous le roi Louis XIV, en qualité de capitaine des grenadiers du régiment de Sault, et fut tué au siége de Barraillonne, sous les ordres du duc de Vendôme.
3° Joseph DE BRUNO, qui commandait un bataillon dans le même régiment que son frère, et fut tué à la bataille de Lassarra, sous les ordres du même général.
4° Le chanoine DE BRUNO.

Neuvième degré.

IX. Antoine DE BRUNO, chevalier, conseiller du Roi, et maître correcteur en la Chambre des comptes du Dauphiné, en 1695, fit enregistrer ses armoiries, telles qu'elles sont décrites et figurées en tête de la présente généalogie, à l'Armorial général, créé en vertu de l'édit du Roi du 20 novembre 1696, registre de la généralité de Grenoble, f° 50. (Manuscrit déposé à la Bibliothèque impériale.)

Il a épousé, le 4 novembre 1697, damoiselle Catherine AUBERT, veuve, en premières noces, de noble Philippe Èmery, auditeur aux Comptes, et fille de Claude Aubert et d'Isabeau Bouillet. C'est de cette même famille AUBERT que descend le général *Aubert du Bayet*, dont il sera parlé de nouveau à la fin de cette généalogie. Il y avait donc consanguinité entre les AUBERT DU BAYET et les DE BRUNO, indépendamment de leur parenté par alliance, ainsi qu'on le verra ci-après.

Il est décédé en 1718, laissant de cette alliance les enfants rapportés ci-dessous.

Sa veuve est décédée le 22 novembre 1747, âgée d'environ soixante-dix-sept ans; elle était née le 2 septembre 1670.

1° Claude, qui suit :
2° Pierre DE BRUNO, né le 16 avril 1701, mort en bas âge,
3° Antoine DE BRUNO, dit *Lafrédière*, né le 6 janvier 1704, marié dans le Bugey, mort sans enfants.
4° N... DE BRUNO, mariée à M. BOUVIER DES ANGONNES.
5° Marguerite DE BRUNO, née le 19 octobre 1706, mariée en 1753 à noble Jean-Hugues BERTRAND DE MARINIÈRE, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances du Dauphiné.
6° Magdeleine-Catherine DE BRUNO, née le 30 avril 1708, qui épousa Charles BAN, avocat au Parlement de Grenoble.

De cette alliance sont issus trois enfants, savoir :

A. Charles-Joseph-René-Hubert BAN DU LAC (le surnom *du Lac* lui vient d'un

oncle qui le fit son héritier), né à Montmeyran (Drôme), qui fut capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis. De son mariage avec demoiselle Émilie NAS DE ROMANNE, née à la Sauce, aux environs de Gap, fille de M. Nas de Romanne, conseiller au Parlement de Grenoble, sont nés six enfants, deux fils et quatre filles, savoir :

AA. Sophie BAN DU LAC, qui a été mariée à M. CHAMPEL, propriétaire à Grenoble. Elle est décédée en 1852, et son mari en 1851. Trois enfants issus de ce mariage existent encore actuellement, savoir : deux fils, propriétaires à Tain (Drôme), et une fille, nommée Louise, mariée à M. MARION, ancien député, actuellement président de chambre à la Cour d'appel de Grenoble.

BB. Adrien BAN DU LAC, décédé à Loriol en 1850.

CC. Adélaïde BAN DU LAC, mariée en 1819 à M. Alphonse ROLLAND, directeur des Contributions indirectes à Grenoble ; dont un fils, Alphonse Rolland, et une fille, Noémie Rolland, qui existent, ainsi que leur mère.

Feu M. Alphonse ROLLAND était cousin germain de M. Charles Rolland, actuellement conseiller à la Cour d'appel de Grenoble.

DD. Noémie BAN DU LAC, sans alliance, demeurant à Valence.

EE. Valérie BAN DU LAC, qui a été mariée à M. Amable CHOROT DE BOISVERD, décédé, dont le fils, Adrien DE BOISVERD, riche propriétaire, habite Loriol. Il a épousé, en 1851, mademoiselle Marie-Eugénie-Théodore JOLY, de Grenoble.

La famille de BOISVERD est fort ancienne. Elle a eu pour berceau Veurey, sur la rive gauche de l'Isère, en face de Voreppe ; mais elle le quitta pour venir se fixer à Loriol (Drôme), par suite d'héritages importants qu'elle a faits dans cette localité.

Ses armoiries sont : *d'azur, au cerf d'or, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent*. COURONNE : *De comte*. — SUPPORTS : *Deux lions*.

Un membre de cette noble famille a été, fort anciennement, conseiller du Roi à la Cour des comptes de Grenoble.

M. Adrien de Boisverd est arrière petit-fils de M. Hugues de la Tour de Garcin.

FF. Joseph-Henri-Vivant BAN DU LAC, militaire, tué en 1812, pendant la campagne de Moscou.

B. Joséphine BAN, mariée à M. IMBERT-DUMÉRY, de Bruges, d'une ancienne et noble famille de Flandres, n'en a pas eu d'enfants.

C. Suzanne-Élisabeth BAN, qui a épousé M. GAMON DE LA LOMBARDIÈRE, de Montmeyran (Drôme), garde-du-corps et chevalier de Saint-Louis, et père de M. Gamon de la Lombardière, actuellement existant, et domicilié à Montmeyran, dont le neveu, Arthur DE LA LOMBARDIÈRE, réside à Vouchonvilliers, en Champagne. L'oncle et le neveu sont alliés aux DE MONTCLAR par suite d'alliance contractée par les de Marquet, alliance dont il sera parlé ultérieurement.

7° Marianne de BRUNO, née à Grenoble, le 29 mai 1702, de son vivant, religieuse au couvent du Pont-de-Beauvoisin.

8° Catherine de BRUNO, née le 15 décembre 1710, de son vivant, religieuse au couvent des Dames hospitalières de Grenoble.

Dixième degré.

X. Claude DE BRUNO, chevalier, né le 21 août 1699, succéda à son père comme conseiller du Roi et maître correcteur en la Chambre des comptes du Dauphiné.

Il est mort le 4 septembre 1781, laissant de son mariage, contracté le



20 janvier 1735, avec demoiselle Charlotte Rousset, fille de Michel Rousset et de Marguerite Brun, veuve, en secondes noces, de noble Pierre Magnan, conseiller du Roi, receveur ou recenseur-général des décimes de la province du Dauphiné, les cinq fils et deux filles qui suivent.

Le mariage eut lieu en présence de noble Antoine Pascal de Lestergné, avocat au Parlement.

1° Antoine de Bruno, né le 26 avril 1739, mort célibataire.

2° Joseph, qui a continué la descendance.

3° Claude-Mansuel de Bruno, dit *le Chevalier*, député de la noblesse de l'élection de Grenoble à l'assemblée de Romans qui eut lieu en septembre 1788, et à l'assemblée qui s'était tenue à Vizille en juillet de la même année.

4° Louis de Bruno, né le 20 janvier 1754, mort sans alliance.

5° François-Xavier de Bruno, dit *Falconnière*, général de brigade, né à Grenoble, le 11 février 1755. Il partit, en 1791, en qualité de capitaine au 2e bataillon de l'Isère. Il servit avec distinction comme colonel commandant le 57e de ligne, surnommé *la Terrible*, et devint général de brigade sous l'Empire. En 1814, il commandait la place de Cherbourg comme maréchal de camp. Il fut commandeur de de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Il est décédé en retraite. à Aoste, dans ses foyers.

(*Statistique générale du departement de l'Isère*, t. IV, année 1847, p. 330.)

6° Thérèse de Bruno, née le 2 mars 1749.

7° Charlotte de Bruno, née le 21 août 1752.

Onzième degré.

M. Joseph de Bruno (dit *de Saint-Serenon*) fut député de la noblesse de l'élection de Grenoble à l'assemblée de Romans qui eut lieu au mois de septembre 1788.

Il est décédé à Grenoble, le 25 décembre 1830, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans, laissant de son mariage avec demoiselle Élisabeth Pocnot de Solières, onze enfants, savoir :

1° Marie-Angélique-Claudine-Joséphine de Bruno, née à Grenoble le 8 décembre 1785, morte à Valence le 9 mai 1820, qui a été mariée, le 7 juin 1808, à M. André-Jean-Aymard-Pierre-Maurice-Ferdinand Blanc-Montbrun de la Rolière, ancien magistrat, membre de la Société d'agriculture de la Drôme, et du Conseil d'arrondissement de Valence, l'un des agronomes les plus distingués de sa province, décédé le 25 novembre 1849.

M. Blanc-Montbrun de la Rolière appartenait à une très-noble et très-ancienne famille du Dauphiné, dont la généalogie détaillée sera rapportée plus loin, et qui porte pour armes : *d'azur, semé de bouts de piques d'or*, devise : *L'honneur guide mes pas.*

De son mariage avec mademoiselle de Bruno il a laissé deux fils, qui ont continué de porter dignement le nom qu'il leur a legué. L'un d'eux, comme on le verra plus loin, M. Armand-Pierre-Alfred Blanc-Montbrun de la Rolière, chef actuel de sa famille, est, de nos jours, membre du Conseil général du départe-

ment de l'Isère ; et l'autre, M. Pierre-Joseph-Gustave Blanc-Montbrun, est chanoine titulaire, archiprêtre, et curé de la cathédrale de Valence (Drôme).

2° Claude-Joseph-Nicolas de Bruno, né à Grenoble le 22 octobre 1786, ancien lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Il a fait les campagnes de Calabre, de Moscou et de Dresde. Il existe et est domicilié dans la commune de Saint-Geoire, arrondissement de la Tour-du-Pin.

3° et 4° Gloeinde et Alix de Bruno, mortes jeunes.

5° Éloi-Xavier-Laurent, dont l'article suit.

6° Mélanie de Bruno, mariée à M. Célestin Jouguet, ancien officier de cuirassiers, dont un fils actuellement existant, et une fille, Anaïs Jouguet, qui a épousé M. Louis Michal, avocat distingué du barreau de Grenoble, et juge suppléant près le tribunal civil de cette ville.

7° Armand de Bruno, capitaine du génie, mort en 1831.

8° et 9° Amélie et Scipion de Bruno, morts jeunes.

10° Adèle de Bruno, mariée à M. Bonnot de Mably, conseiller à la Cour royale de Grenoble, ancien membre de la Convention, député sous l'Empire, et chevalier de la Légion-d'honneur, qui a laissé deux enfants : elle existe actuellement.

A. Henri Bonnot de Mably, lieutenant d'infanterie.

B. Constance Bonnot de Mably, mariée à M. Charles Fanton, propriétaire à Grenoble.

11° Félix de Bruno, ingénieur des mines.

Mademoiselle Élisabeth Pouchot de Solières avait pour oncle Joseph Pouchot de Solières, né le 9 novembre 1720, qui fut élu évêque du diocèse de Grenoble en 1791, et une sœur, nommée Jeanne-Armande-Esprit-Félix Pouchot de Solières, qui a été mariée en premières noces, le 25 janvier 1786, avec noble Jean-Baptiste-Annibal Aubert du Bayet, capitaine au régiment de Bourbonnais, fils de feu noble Jean-Baptiste-Michel Aubert, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, et de défunte Louise-Marguerite de Bernoudy, lequel fut successivement ministre de la guerre et général en chef de l'armée de Mayence, lors du siége de cette place.

Aubert du Bayet, quoique né hors du département de l'Isère, lui appartient à plusieurs titres; *il est même issu d'une famille noble des environs de Grenoble.*

« Jean-Baptiste-Annibal Aubert du Bayet, né à la Louisiane, le 19 août 1759, fils d'un ancien capitaine d'infanterie, entra au service en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Bourbonnais, fit les guerres d'Amérique, et revint en France au commencement de la révolution. Il fut nommé membre de l'Assemblée administrative du département de l'Isère, en 1790, et président de cette assemblée la même année. Il a été l'un des députés de ce département à l'Assemblée législative, en 1791; à la fin de la session, il rentra au service et devint bientôt général en chef. Il défendit Mayence en 1793, commanda l'armée de la Moselle et ensuite celle de la Vendée. En 1795 il fut appelé au ministère de la guerre, qu'il quitta, le 8 février 1796, pour l'ambassade de Constantinople. Il mourut dans cette capitale, le 17 décembre de l'année suivante.

Il a pris le nom de du Bayet, du général Jean-Baptiste-Martin du Bayet, son bienfaiteur et son protecteur. »

(*Statistique générale du département de l'Isère*, t. IV, année 1847, p. 324.)

De son mariage est née une fille nommée Constance AUBERT DU BAYET, qui a été mariée avec le lieutenant-général comte CHARPENTIER, grand-officier de la Légion d'honneur, grand-cordon de l'ordre de la Réunion, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Couronne de fer, lequel a été chef d'état-major général à l'armée d'Italie, sous le prince Eugène. Le général Charpentier était l'ami du général Bertrand, qui s'est immortalisé par son attachement et sa fidélité à l'illustre captif de Sainte-Hélène.

De cette alliance il reste deux enfants :

1° Le comte Charles CHARPENTIER.
2° Armande CHARPENTIER, mariée, en 1825, avec le baron Léon D'AUBIGNY, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de la Légion d'honneur, dont un fils : Arthur D'AUBIGNY.

Devenue veuve, Armande Pouchot de Solières s'est remariée au lieutenant-général comte CARRA DE SAINT-CYR, grand-officier de la Légion d'honneur, qui était, en 1817, gouverneur de la Guiane française; et elle fut une des premières dames d'honneur de la princesse Caroline, grande-duchesse de Clèves et de Berg, qui daignait lui témoigner une affection toute particulière.

Douzième degré.

XII. Éloi-Xavier-Laurent DE BRUNO, né à Grenoble le 1er décembre 1790, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, s'est retiré du service en 1844, comme colonel commandant le 58e régiment d'infanterie de ligne. Il a fait les campagnes de Wagram et d'Espagne en 1810, celles de 1811, 1812 et 1813 en Allemagne, de 1814 en France, de 1831 et 1832 en Belgique. Il a épousé, en 1838, mademoiselle CLEMANSON, dont le père est mort au service en 1833, étant lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, et dont l'aïeul paternel était receveur-général à Niort.

De cette alliance sont issus trois enfants :

1° Jules-Joseph DE BRUNO, né le 17 avril 1839, mort le 29 novembre 1840.
2° Albert-Louis-Félix DE BRUNO, né le 6 octobre 1841.
3° Marie-Adèle-Aline DE BRUNO, née le 9 avril 1844.

BLANC

Alias de BLANC, du BLANC et le BLANC.

VIVARAIS, DAUPHINÉ ET ROYANNAIS.

Seigneurs de Mazeaux, de Chapteuil, de Prumier, de Conneville, de la Garde, du Mas, de Simiane, du Percy, de Saint-Estienne, de Lacombe, de la Rolière, et autres lieux.



Armes : Pour la branche de Blanc-Montbrun de la Rolière : *D'azur, semé de bouts de pique d'or,* qui est de Blanc ; *écartelé : d'azur, à une tête de lièvre coupée d'argent,* qui est de Bruno. — Couronne : *De Comte.* — Supports : *Deux lions d'or.* — Cimier : *Un lion issant d'or, armé, et lampassé de gueules.* — Devise : L'honneur guide mes pas. (Chorier, *Nobiliaire du Dauphiné*, t. IV, p. 222.)

Armes : Pour la branche de Blanc de Simiane : *Écartelé d'argent et d'azur.* — Devise : Tout vient à point.

Cette ancienne et noble famille, dont le nom se trouve écrit indistinctement, dans les documents historiques et les titres originaux, avec ou sans les particules *le*, *du*, et *de*, est originaire du Vivarais, et établie dans le Dauphiné depuis plusieurs siècles.

Quoique la famille BLANC ait eu la plupart de ses titres égarés ou brûlés, lors des troubles religieux qui désolèrent sa province pendant un grand nombre d'années,

néanmoins sa noblesse d'ancienne extraction, a été reconnue comme datant du XIII[e] siècle, et sa généalogie authentique a été dressée, à partir de cette époque, en l'année 1780, par M. le baron de Bruyère-Saint-Michel, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, et syndic de la noblesse de Crest, en bas Dauphiné.

Les jugements de maintenue de noblesse qui ont été rendus par divers commissaires de nos rois, en sa faveur, justifient son ancienneté ainsi que tous les titres qu'elle a produits en différentes occasions. Ces titres remontent l'origine de cette famille jusqu'en l'année 1300, et l'on y trouve une réception de chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et une enquête de noblesse faite, le 11 juin 1654, par Jacques Blochet, seigneur de Bregneux, lieutenant principal de la ville de Saint-Estienne-de-Furan, à la requête de noble Philibert DE BLANC, écuyer, qui atteste « que les catholiques étaient en guerre » avec ceux de la religion prétendue réformée; dans une affaire où commandait le seigneur de Saint-Vidal, les huguenots, tenant et occupant la » ville de ....., furent assiégés avec tant de bravoure et de courage par » les catholiques, qu'après plusieurs reprises et attaques ceux-ci emportèrent la » place. Les assiégés, pour se soustraire à la poursuite de l'ennemi, sortirent » promptement et trouvèrent, dans leur fuite précipitée, une maison forte » (ce sont les propres termes de l'enquête) appartenant à noble Jean LE BLANC, » écuyer, qu'ils jugèrent, au premier coup d'œil, propre à leur servir de » retraite pendant quelques instants; et se trouvant suivis de trop près par » un détachement de catholiques, s'y réfugièrent en toute diligence pour » se mettre à l'abri de la poursuite de cette troupe, qui, déjà fatiguée, les y » attaqua sans pouvoir les contraindre d'en sortir.

» Le général de Saint-Vidal, instruit par le commandant de son détache- » ment de l'asile qu'ils avaient choisi, ainsi que de leur résistance, se disposa » à les y aller attaquer dès le lendemain matin; mais les ennemis, avertis » de son projet, ne jugèrent pas à propos de l'attendre, et ayant fait sur-le- » champ leurs dispositions, ils en partirent dans la nuit même, après avoir » pillé et incendié la maison qui leur avait servi de retraite.

» Le général de Saint-Vidal, victorieux après cette fuite, se retira dans la » ville, et Jean LE BLANC eut la douleur de voir sa maison pillée et réduite » en cendres, tous ses meubles et la majeure partie de ses papiers brûlés. » Lui et sa famille s'échappèrent avec peine du milieu des flammes. Il était » alors conseiller du Roi, et juge royal du haut et bas Vivarais. »

Cet incendie empêche cette famille de remonter ses preuves de noblesse plus haut qu'à la première époque qu'on vient de citer; on doit cependant

présumer que le juge royal d'une province entière devait être le chef et le descendant d'une famille recommandable et distinguée.

Elle a été connue en différents temps, et simultanément à la même époque : 1° sous le nom de LE BLANC ; 2° sous celui de LE BLANC DE CONNEVILLE ; 3° ensuite sous ceux de DU BLANC et DE BLANC DE MAZEAUX ; 4° puis sous ceux de DE BLANC DE CHAPTEUIL et de DU BLANC DE CHAPTEUIL ; 5° puis sous celui de DE BLANC-PRUNIER ; 6° puis sous celui de DE BLANC DE SIMIANE, par une substitution et une clause expresse que fit mettre noble Alphonse DE SIMIANE, baron de Maucunne, dernier de sa branche, connue sous le nom de LA COSTE, dans le contrat de mariage de Marie-Antoinette DE SIMIANE, sa fille, qu'il donna en mariage à noble Jean-Philippe DE BLANC-PRUNIER, écuyer, sous la charge expresse, par lui, de faire porter son nom et ses armes, accolés aux siens, à son premier enfant mâle, et ainsi successivement, sans pouvoir s'en dispenser par quelque raison que ce pût être ; 7° puis sous celui de BLANC DU PERCY ; 8° et enfin elle est aujourd'hui connue sous ceux de BLANC-MONTBRUN DE LA ROLIÈRE.

Dans l'enquête dont nous avons parlé, la noblesse de cette famille fut alors authentiquement prouvée bonne et ancienne, sans interruption, à partir de :

Premier degré.

I. Pierre LE BLANC, qui vivait dans le XIIIe siècle, et qui laissa pour fils et successeur :

Deuxième degré.

II. Jean LE BLANC, conseiller du Roi, juge royal du haut et bas Vivarais, seigneur de Mazeaux, qui est qualifié de noble écuyer dans son contrat de mariage avec Élisabeth D'HEURE, et fils de Pierre Du Blanc, damoiseau. Il a laissé le fils qui suit.

Troisième degré.

III. Antoine DE BLANC, seigneur de Mazeaux, écuyer, prit, très-jeune, le parti des armes, fut employé en qualité de capitaine sous le règne du roi Charles VI, fut du nombre des gentilshommes qui défendirent le mont Saint-Michel contre les Anglais, et se trouva à la journée des Harengs. Il épousa noble Georgette DE CHAMPANÈRE, de laquelle il eut :

1° Claude, qui suit ;
2° Bertrand DE BLANC, tué à ladite journée des Harengs.



Quatrième degré.

IV. Claude de Blanc, seigneur de Mazeaux, s'attacha si particulièrement au service de Charles VII, que ce prince lui donna le commandement d'une compagnie de 200 hommes de pied, à la tête de laquelle il se distingua dans plus d'une occasion, notamment à la journée où les Anglais furent chassés de la Normandie, après avoir été battus et défaits par la Pucelle d'Orléans; il servit aussi sous Louis XII, avec la même distinction. Il avait épousé, par contrat passé le 7 septembre 1468, devant Pradery, notaire royal, damoiselle Béatrix Dimandrigoule, dont il eut :

Cinquième degré.

V. André de Blanc, seigneur de Mazeaux, et de Blanc en Vivarais, institué héritier universel par le testament de son père, du 1er février 1450, passé par Blondeau, notaire royal au diocèse du Puy, servit sous les règnes de Louis XII, François Ier et Henri II. Il donna des preuves de valeur à la bataille de Séminare, dans laquelle les troupes de Louis XII, commandées par d'Aubigny, furent défaites par les Espagnols; il se trouva aussi à la journée d'Aignadel, où les Vénitiens furent défaits par les troupes de Louis XII. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré, le fils qui suit.

Sixième degré.

VI. Jean Le Blanc, Ier du nom, qualifié noble écuyer, seigneur de Mazeaux, et fils de noble André, dans son contrat de mariage avec demoiselle N... de Fournier, dame du Mas, occupa la charge de son quatrième aïeul, et fut juge royal du haut et bas Vivarais. Ce fut lui qui eut la douleur de voir sa maison incendiée par les huguenots, et ses meubles et papiers détruits par les flammes, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. De son mariage sont issus :

1° Alphonse, qui suit;
2° Jean Le Blanc, seigneur du Mas, qui épousa, par contrat du 25 octobre 1591, Jeanne de Saint-Priest, fille de Louis de Saint-Priest et d'Antoinette de la Porte. (*Le Laboureur*, *Histoire des masures de l'Ile Barbe*, p. 395.)

Septième degré.

VII. Alphonse de Blanc, écuyer, seigneur de Mazeaux, est ainsi qualifié dans son contrat de mariage avec damoiselle Isabeau de l'Estrade, fille légitime de feu noble Gabriel de l'Estrade, passé au bailliage de Saint-Marcellin, en Dauphiné, le 17 juillet 1562, et reçu par Dupuy, notaire royal. Il servit sous

Charles IX, et était du nombre des combattants à la bataille de Jarnac, que le duc d'Anjou gagna sur les huguenots. Il eut de son mariage :

1° Louis, dont l'article suit;
2° Jean Blanc ou Le Blanc du Percy, qui est l'auteur de la branche de ce nom, dont la filiation sera rapportée ci après;
3° Daniel de Blanc, dont le sort est resté ignoré;
4° Judith de Blanc, morte sans alliance.

Huitième degré.

VIII. Louis de Blanc de Chapteuil, chevalier, seigneur de la Garde, du Mas, gentilhomme de la chambre du Roi, écuyer ordinaire de S. M. Louis XIII, mestre de camp, employé dans les armées, eut commission, en 1612, du duc de Nemours, de lever 500 arquebusiers à cheval, dont il eut le commandement. En 1617, le prince de Piémont le mit à la tête d'une compagnie franche. Par plusieurs brevets, il fut créé successivement, en 1628, écuyer ordinaire du Roi; en 1629, au camp de Mée, capitaine au régiment d'Estissac; en 1631, gentilhomme de la chambre du Roi, et, la même année, mestre de camp, entretenu dans les armées de Sa Majesté; en 1633, aide de camp général des armées; en 1635, inspecteur général de celles qui étaient dans la principauté de Montbelliard. Il fut envoyé par S. M. Louis XIII, avec le titre d'ambassadeur, pour des négociations importantes, en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Savoie, en Pologne, en Allemagne, près des ducs de Saxe et de Wurtemberg, du duc de Transylvanie, et enfin près l'électeur de Trèves.

Le Roi, pour ajouter à ces différentes récompenses que lui méritèrent ses services, le nomma *chevalier de Saint-Michel* et maréchal de camp, lui fit don du produit de tous les fossés et remparts des villes fortifiées par les rebelles de la religion prétendue réformée, dans toute l'étendue de la haute et basse Guienne, du haut et bas Languedoc, et du comté de Foix, qu'il afferma, par acte public, au sieur Miral de la Verne, à la charge par lui de faire, à ses frais et dépens, le recouvrement dudit don fait par Sa Majesté audit seigneur Blanc de la Garde, et de lui remettre, sans aucuns frais ni diminution quelconque, les deux tiers dudit produit.

Il épousa, en 1642, demoiselle Catherine de Picon, fille naturelle et légitime de noble Pierre de Picon, seigneur de Monchaux, et de dame Anne de Prunier de Larnage. De cette alliance vinrent :

1° Raymond, qui suit;
2° Marie-Madeleine Blanc de Chapteuil.



Neuvième degré.

IX. Raymond DE BLANC DE PRUNIER, chevalier, ancien capitaine de dragons, eut, dans sa jeunesse, une affaire malheureuse qui l'obligea de passer en pays étranger, où il resta expatrié pendant plusieurs années. De retour dans son pays, il eut la jouissance des biens de ses père et mère, et épousa, en 1696, demoiselle Justine DE BOURAN, fille de feu messire François de Bouran, écuyer, et de dame Julienne de la Balme, par contrat passé devant Bayle, notaire royal à Elphinal, dans quel contrat il est qualifié ancien capitaine de dragons, fils de Louis DE BLANC, baron de Chapteuil, chevalier, seigneur de la Garde-du-Mas. De ce mariage est issu :

Dixième degré.

X. Jean-Philippe DE BLANC DE PRUNIER, mousquetaire de la garde du Roi, qui s'est marié, par contrat passé le 24 décembre 1722, devant Saunier, notaire royal, avec Marie-Antoinette DE SIMIANE (1), fille naturelle, légitime et unique de noble Alphonse de Simiane, chevalier, baron de Maucunne, dernier de sa branche, et de Marie Balnau de Salaine.

A l'exemple de ses ancêtres, Jean-Philippe DE BLANC DE PRUNIER servit le Roi très-jeune. Il passa cornette au régiment de cavalerie de Brissac, par brevet expédié en 1734, et obtint, en 1736, une pension de 300 livres sur le trésor royal, en considération de trois blessures qu'il reçut à la bataille de Guastalla, en Italie, le 19 août 1734. Pour le récompenser de la bravoure avec laquelle il se comporta, sous les yeux de M. le maréchal de Brissac, alors sous-colonel, qui en rendit compte au Roi, il eut la promesse d'une compagnie de cavalerie, et en obtint une à la création des compagnies des chevau-légers de nouvelle levée, laquelle fut incorporée, dans la suite, dans le régiment d'Heudicourt, cavalerie. En 1745, il obtint la croix de Saint-Louis, et, en 1761, fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Toustain, cavalerie. Il est mort, en 1765, au service du Roi, après avoir servi pendant quarante années, pendant lesquelles il fit toutes les campagnes d'Italie, celles de Flandres, et celles d'Allemagne, se trouva à la bataille de Guastalla, où il fut maltraité, au passage de Secchi, au siége de Philisbourg, à celui de Maestricht, à la bataille de Lawfeld, à celle d'Ettingue, à la descente des Anglais à Lorient, aux batailles de Crevel, de Fribourg, et à celle de Minden

(1) Antérieurement à cette alliance avec l'illustre maison DE SIMIANE, de la branche DE LA COSTE, il avait existé des liens de parenté très-proches entre elle et la branche des BLANC DU PERCY, comme on le verra plus loin.

où il commandait un détachement des carabiniers de M. le maréchal duc de Broglie.

Il avait acheté les terres et seigneuries de Connespanet et de la Morandière, situées dans la province du Maine.

De son mariage naquirent :

1o Jean-Philippe DE BLANC, mort au service du Roi, étant cornette au régiment de Lenoncourt et aide de camp de feu le maréchal de Brissac, alors lieutenant-général des armées du Roi ;
2o Pierre-Alphonse, qui suit ;
3o Marie-Ursule DE BLANC, mariée, en 1770, avec Charles Louis D'ACISAS, chevalier, seigneur de la Broquière, en partie, d'Alex et d'Aubonne, chevalier de Saint-Louis et colonel à la suite de l'infanterie.

Onzième degré.

XI. Pierre-Alphonse DE BLANC DE SIMIANE, chevalier, seigneur de Connespanet, la Morandière, Rouesse et autres lieux, seul fils restant du mariage de Jean-Philippe DE BLANC avec Marie-Antoinette DE SIMIANE, dernière de la branche de la Coste, chargé, par son grand-père maternel Alphonse, baron DE Simiane, de joindre à ses noms et armes ceux de Simiane, suivant le contrat de mariage de ses père et mère, épousa, le 20 mars 1765, demoiselle Thérèse-Adélaïde DE CLAVERIE, fille naturelle et légitime de messire Henri de Claverie, écuyer, chef du bureau des fonds de la guerre, introducteur des ambassadeurs de monseigneur le comte d'Artois, et de dame Geneviève de la Roche. Il est entré au service en 1757, en qualité de volontaire, dans la compagnie de son père, où il est resté jusqu'en 1759. A cette époque, il fut nommé cornette au régiment de cavalerie de Toustain, obtint, le 7 mars 1765, une pension de 600 livres sur l'extraordinaire des guerres (plus tard le Trésor royal), en considération des services de son père ; et dans la lettre que lui adressa à cet égard, de la part du Roi, M. le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre et des affaires étrangères, pour lui faire part de la grâce que Sa Majesté lui accordait, il lui enjoint, de sa part, que son intention est qu'il reste attaché à son service, et que, sur le compte qui lui a été rendu par ses chefs, satisfait de son zèle et de son exactitude, il lui destine la première compagnie vacante. Le 25 avril 1765, il fut nommé capitaine-commandant au régiment d'Estherazy ; le 28 juillet 1769, il eut une lettre de passe pour être capitaine attaché à la suite de la cavalerie, avec 600 livres d'appointements ; en 1767, il avait été pourvu du gouvernement de la Ferté-Bernard, et il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, qui lui accorda la survivance de la majorité du Mans, le 25 mars 1770 ; en 1772, il a été nommé lieutenant-colonel du régiment provincial du Mans,

et ce même régiment ayant été réformé sous le ministère du comte de Saint-Germain, et recréé, sous une autre composition, par M. le prince de Montbarrey, ministre de la guerre, au mois de mai 1778, il lui fut donné le commandement du bataillon de la garnison du Maine. Il avait reçu, au mois de février de la même année, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De son mariage sont issus :

1° Pierre-Charles DE BLANC DE SIMIANE, né le 19 septembre 1769;
2° Thérèse-Henriette-Adélaïde DE BLANC DE SIMIANE, née le 24 décembre 1765;
3° Hortense-Adélaïde DE BLANC DE SIMIANE, née le 31 juillet 1767;
4° Pauline-Madeleine DE BLANC DE SIMIANE, née le 5 avril 1777.

D'après les recherches consciencieuses que nous avons faites, nous sommes portés à croire, sans pouvoir cependant l'affirmer, que la branche des BLANC DE SIMIANE est éteinte actuellement.

BRANCHE DE BLANC DU PERCY

CONNUE DE NOS JOURS SOUS LES NOMS DE

BLANC-MONTBRUN DE LA ROLIÈRE.

Huitième degré.

VIII. Jean LE BLANC ou BLANC DU PERCY, second fils d'Alphonse BLANC et d'Isabeau DE L'ESTRADE, né vers 1565, embrassa la religion réformée et suivit l'illustre connétable de Lesdiguières dans ses expéditions militaires. Ses nombreux exploits, son courage et sa bravoure le firent bientôt parvenir au grade élevé de capitaine de ses gardes.

Les faits les plus saillants de sa vie militaire sont mentionnés dans Videl, *Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières*, 1 vol. in-f°. Nous allons rapporter *textuellement* les passages de cet ouvrage relatifs au capitaine BLANC DU PERCY ou DU PERCE.

PAGE 78 (année 1588). — « LE PERCE, depuis capitaine des gardes de Lesdi-
» guières, et alors l'un de ses gens-d'armes, s'y rencontrant et reconnaissant

» que ces nouveaux venus estaient ennemis, leur joüe un agréable tour : il
» feint d'estre des leurs, monte sur un cheval qu'il trouve tout prest, et met-
» tant soudainement l'épée à la main, donne si hardiment sur eux qu'il les
» met hors de l'escurie... »

PAGE 105 (année 1589). — « Cependant beaucoup de ceux qui estaient auec
» Lesdiguières ayant pris l'espouvante par la fuitte des autres, dont ils ne
» sçauoient pas le secret, et voulant rebrousser comme eux, LE PERSE, l'vn de
» ses gens-d'armes, les arreste, les rasseure ; et, leur remonstrant le péril où
» ils laissoient Lesdiguières, si l'ennemy venoit fort, les fait retourner à luy,
» qui loüant son action, comme ressentant la prudence d'vn capitaine, voulut
» la reconnoistre en luy en donnant la qualité, dont il se témoignoit digne,
» et en effet, le tirant du rang des soldats, il le fit *homme de commandement.* »

PAGES 156 et 157 (année 1593.) — ... de manière qu'estant surpris, auec ce
» qu'ils estaient peu, ils couroient fortune d'vn grand désordre, car les ennemis
» commençoient à mettre des planches sur le pont ; mais LE PERCE, etc., etc.,
» ayant courageusement soustenu l'effort, etc., etc. »

PAGE 166 (année 1595). — « (Lesdiguières) commandant au PERCE, l'un de
» ses capitaines, de prendre cinq gens-d'armes de chaque compagnie pour
» donner en mesme temps au bastion et à la courtine, qui estait rasée presque
» à fleur de terre, mais pourtant de très-difficile accès ; à quoi cettuy-cy se
» porta si courageusement, que quelques-uns de ceux qui l'assistaient, et
» *Gillier* particulièrement, y monterent jusques à cinq fois, bien que fort
» blessés, et y firent des merueilles. »

PAGE 172 (année 1595). — « ...LE PERCE se deffend auec un grand courage,
» et quoyqu'il voye autour de soy force blessés, et entre-autres *Alegret* son
» enseigne, et fort brave homme, il ne perd point le jugement ; mais, s'en
» prenant à *L'Artigue* mesme, il lui porte un coup de halebarde dont le fer
» plia comme s'il eût frappé un rocher, quoyque l'autre fût en pourpoint,
» mais il avait vne cotte de maille qui lui tenait lieu de cuirasse. *Alegret*,
» quoyqu'aveuglé du sang qui luy tombait du front, lui déchargeant en mesme
» temps sur la teste vn coup de fourchette, l'abat et donne moyen au PERCE
» de le prendre prisonnier.

» Lesdiguières, pour le serrer de près, fait gaigner, tout contre le chas-
» teau, vne colline où il y avait un régiment de Gascons, nommé des *Bonnets-*
» *Blancs*. Mais ceux qui les en délogèrent ne l'ayant pas conservé, et les autres

» y estant reuenus, il commande le Perce, l'vn de ses *capitaines*, auec deux » cents hommes, pour l'aller reprendre. A son abord, les Gascons s'estant vn » peu retirez, *L'Artigue* leur capitaine reuient, et, s'approchant de luy : *Nous » vous auons quitté la place par honnesteté*, luy dit-il, *c'est à vous à nous en faire de » mesme*. Le Perce luy respond : *Vous feriez bien d'essayer à l'auoir autrement, car » i'auoüe que ie ne suis pas assez ciuil pour vous la rendre.*

» A ce mot, les Gascons l'attaquent par trois ou quatre endroits, plus à » coups de cailloux que d'arquebuse, et luy mettent d'abord dix ou douze des » siens par terre. Le Perce se deffend, etc.»

Page 188 (année 1597). — «Ils (les assiégés) capitulèrent, ils sortirent le » lendemain ; et le Perce fut mis dedans (la place de Lucilles), auec cent » hommes, pour la garder.»

Page 425 (année 1625). — «Cependant, comme il (Lesdiguières) fut monté » sur les costeaux de la main droite, où il avait logé son infanterie, il » découvrit en bas quelques troupes de cavalerie qui faisoient contenance de » passer la rivière, et y enuoya le Perse, *capitaine de ses gardes*, lequel s'en » approcha en résolution de les charger, si elles ne l'eussent prévenu par » leur retraite. Le connestable ayant en mesme temps commandé le comte » *d'Alets*, et quelque cavalerie, pour soustenir le Perse si les ennemis l'en- » gageoient au combat, le comte, plein d'une courageuse impatience d'en » venir aux mains, l'ayant ioint : *Mon père*, lui dit-il, *passons outre et allons » chercher ces gens-là, qui n'ont pas le cœur de nous attendre*. Le Perse, qui voyoit » vn corps de garde des ennemis à sa gauche, sur le chemin, d'où l'on » pouvoit le prendre par derrière et luy empescher la retraite, ne fut pas de » cet auis ; toutefois, pressé par le comte, et craignant, comme fait la plus- » part des vaillants hommes, que sa iuste retenue ne fût prise pour vne « foiblesse, il se met à le suivre. Mais, *Montgon*, uieux capitaine de cavalerie, » qui estoit de la troupe, uoyant le danger où l'on s'engageoit, et entrant » dans les mesmes considérations qui auoient d'abord retenu le Perse, fit » changer ce dessein ; et le comte, s'adressant au Perse : *Je confesse*, lui dit-il, » *que vous sçavez mieux le mestier que nous ; retournons*. Et là-dessus ils furent » rejoindre le connestable, qui, loüant le courage du comte, approuva la » retenue des deux autres.»

Page 458 (année 1625). — «Le connestable commande au Perse, capitaine » de ses gardes, d'ennoyer qvelqu'vn de ses compagnons en bas pour voir » la contenance des ennemis, et le mareschal, en même temps, ordonne



» par *Peyrins*, aide-de-camp, vingt-cinq hommes de chacun des trois régi-
» mens qui estoient en garde, sçavoir, de Chappes, de Sault, et d'Vxelles,
» avec vn sergent à leur teste, pour se tenir en estat de faire ce qui leur
» seroit commandé. Le Perse, qui ne receuoit iamais d'ordre de cette impor-
» tance qu'il n'exécutât luy-mesme, estant descendu dans la plaine, accom-
» pagné de *Médard* son lieutenant, *Chamrambaut* son cornette, et suiuy de
» toute sa troupe, qui n'estoit pas alors de plus de vingt-cinq hommes,
» remonte le long de la riuière iusques aux travaux des ennemis, en intention
» seulement de voir leur posture et de retourner faire son rapport, n'y ayant
» point d'apparence qu'auec si peu d'hommes il pût entreprendre aucune
» chose, et mesme contre des gens qui estaient bien retranchez. Comme il
» marchoit pour cela, il se rencontre fort près d'un de leurs corps de garde,
» qui luy fait vne furieuse décharge, laquelle ayant essuyée avec moins de
» dommage pour luy que pour les casaques de ses compagnons et pour les
» harnois de leurs chevaux, il y donne si courageusement que les ennemis
» l'abandonnent et se jettent confusément dans une ligne de communication
» qui aboutissoit à leurs forts. Le Perse les y ayant poursuiuis, en met la plus-
» part en pièces, et s'y trouue si auant engagé qu'il entre avec le surplus
» iusques dans le fossé du fort de l'Estoile, qui se rencontre le premier devant
» luy; et leuant la teste, le voit tout bordé de ceux du dedans, qui le couurent
» d'une gresle de mousquetades, mais avec peu de danger, à cause qu'estant
» si proche d'eux, il se trouuoit en quelque façon à couuert. Toutefois,
» iugeant qu'ils étoient effrayés, car ils auoient veu la déffaite de leurs corps
» de garde, il monte à eux par une ouuerture, et les estonne de telle façon
» qu'ils se iettent dehors en grand désordre. Voyez où le courage emporte vn
» brave homme : il les poursuit à dix pas près du quartier de leur général,
» iusques à ce que, ne voyant auprès de soy que peu de ses gens, le reste
» estoit occupé à acheuer ce qui s'estoit rencontré devant eux, et à venger
» *Médard* son lieutenant, vieil et résolu soldat, qui se trouuoit extrêmement
» blessé et engagé sous son cheual, tué d'une mousquetade, il s'arreste pour
» sçauoir où estoit le surplus de ses compagnons; et apprenant par l'vn d'eux,
» suruenu là-dessus, qu'il n'y avoit que Médard de blessé, il fait ferme iusques
» à tant qu'on l'eût releué et mis sur un autre cheval, afin de le ramener au
» logis, car desia (déjà) le gros des ennemis qui estoit sur la colline, et qui
» auoit veu les forts abandonnez, faisoit descendre le comte de *Sulm* auec vn
» bataillon de trois à quatre mille hommes, fort serrés, pour s'opposer à cette
» fougue, croyant que Le Perse fût soustenu et que tout le secours vint après,
» comme n'y ayant pas apparence que leurs gens eussent pris l'allarme pour
» vne si petite troupe. Cependant les trois régiments que le mareschal faisoit



» tenir prest pour soustenir LE PERSE, ayant furieusement donné sur deux » autres forts qui estoient ensuitte de celuy de l'Estoile, les auoient emportez » après vn rude combat. *Chappes* auoit la droite, soustenu par Huxelles, et » *Sault* la gauche, soustenu par Sancy. Les régiments de Bourbonne, de Ville- » roy, de Blacons, de Ferrières, de la Grange et de Serigny estoient en » bataille pour soustenir ou pour envoyer des secours à qui en aurait besoin. » LE PERSE, qui auoit esté iusques à dix pas du quartier du général des enne- » mis, comme il a esté dit, et que tout le monde tenoit pour perdu, comme » estant impossible que, sans miracle, il revînt d'un si mauvais endroit, » ayant ramené sa troupe vers le connestable, qui estoit bien en peine de luy, » receut les embrassements et les louanges qu'il méritoit.»

Il est à remarquer qu'il est plus souvent désigné, dans cet ouvrage seulement, sous le surnom de LE PERCE ou LE PERCY, sans doute pour qu'il ne soit pas confondu avec un capitaine au régiment de Sault, gentilhomme forésien, nommé *Le Blanc de Boisverd*, dont il est également question dans cet ouvrage.

Il résulte de tout ce qui précède, que le capitaine Jean BLANC DU PERCY servit son Roi et son pays pendant un laps de trente-sept années, et qu'il était capitaine des gardes du connétable de Lesdiguières dès l'année 1595.

En considération de ses bons, loyaux et brillants services, en considération aussi de ce que ses titres de noblesse avaient été perdus ou adirés lors de l'incendie de la maison de son grand-père, le roi Henri IV lui accorda des lettres-patentes de noblesse, sous la date du mois d'août 1602, lesquelles furent vérifiées par arrêt du 21 février 1603, et enregistrées au Parlement de Grenoble.

C'est sur le registre même dans lequel a été fait cet enregistrement officiel, lequel existe et est déposé aux Archives de Grenoble, qu'a été transcrite la copie littérale et textuelle des lettres-patentes dont nous donnons ci-dessous la teneur :

HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, DAUPHIN DE VIENNOIS, COMTE DE VALENTINOIS ET DYOIS, A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Comme l'origine et commencement de noblesse procède de vertu, nous estimons de sens et convenable, que ceux qui en sont décorés et s'emploient généreusement à nous servir et à la défense et conservation de cet Etat et couronne, soient élevés de quelque degré d'honneur par dessus les autres, comme leurs vertus et services le méritent, afin que se voyant récompensés de telles prérogatives, ils soient plus prompts et enclins à continuer de bien en mieux, et les autres à leur exemple, incités à faire le semblable.

Au moyen de quoi, ayant mis en considération les bons et recommandables services que nous



a ci-devant faits notre cher et bien-amé JEHAN LE BLANC, gouverneur ci-devant de Lueilles, tant près de notre cher cousin, le sieur d'Ornano, maréchal de France, que le sieur d'Esdiguières et armées qu'ils ont conduites, pour notre service, en Dauphiné, Provence, Piémont et Savoie (durant les troubles qui ont eu lieu en notre royaume) tant en notre infanterie que cavalerie, notamment èz sièges et prises de Mollans, des baronnies de Dauphiné, Montélimar et Grenoble, et faits du comte de Martinangue à Esparron de Palliers, estant lors, ledit LE BLANC, l'un des premiers de la compagnie dudit sieur d'Esdiguières de Bonne; du marquis de Treffort, qui commandait les troupes de Savoie, où ledit LE BLANC conduisait les enfants perdus; siege d'Exiles, où il avait charge d'une compagnie de gens de pied; exploits de Cavours; retraite de Frussac; assaut de Mirabel, en Dauphiné, tenu par nos ennemis, où il monta le premier, et fut plusieurs fois jeté du haut de la brèche en bas; depuis au régiment du sieur de Créquy; èz escarmouches des Mollettes, et lorsqu'il commandait à Lucilles, qu'il a conservée à notre obéissance, jusqu'à ce qu'elle ait été rendue par traité; et depuis naguère à la prise de la ville de Montmélian, et guerre de Savoie, èz années 1600 et 1601; et plusieurs autres exploits de guerre, desquels avons été duement certifié par les sieurs d'Ornano, et d'Esdiguières, et dont nous-même avons eu assez particulièrement connaissance,

Savoir faisons que :

NOUS, désirant faire paraître audit LE BLANC le contentement qui nous demeure de sesdits services, et à cette fin le reconnaître de telle grâce et prééminence, qu'elle puisse servir à lui et à sa postérité de perpétuel honneur et recommandation,

Pour ce, à ces causes et autres bonnes et justes considérations, à ce nous mouvant,

NOUS avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, ledit JEHAN LE BLANC, ses enfants mâles et femelles nés et à naître en loyal mariage, *annoblis* et *annoblissons* et *du titre d'écuyer et de noblesse décorés et décorons*, voulons et nous plait qu'en tous actes, lieux et endroits, en jugements et dehors, ils soient tenus, censés et réputés pour *nobles* et puissent parvenir à toutes les dignités, et jouissent de tous les honneurs, prérogatives, prééminences, priviléges, franchises, exemptions et immunités dont sont accoutumé de jouir et jouissent les *gentilshommes* et *gens nobles* nés et extraits de noble et ancienne race; et, comme tels, puissent acquérir et posséder tous fiefs et arrière-fiefs, terres, possessions, héritages nobles, de quelques qualités et conditions qu'ils soient, sans pour ce payer à nous ou à nos successeurs rois, aucune finance, de laquelle nous avons, audit LE BLANC, en faveur et considération des susdits services, fait et faisons don par ces présentes signées de notre main, et, en outre, lui avons permis et permettons, et à sa dite postérité licitement porter, partout où bon leur semblera, leurs armoiries timbrées telles qu'elles sont ici empreintes, tout ainsi et en la même forme qu'ont accoutumé faire les autres nobles de cestuy notre royaume, pourvu toutefois qu'ils vivent noblement sans déroger à ladite qualité de noblesse.

Cy donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre Cour de Parlement et Chambre de nos Comptes en notre pays de Dauphiné, tresoriers généraux de France, baillis, sénéchaux ou leurs lieutenants, et à tous nos autres justiciers et officiers présents et à venir, et chacun d'eux y comme à lui appartiendra, que nos présentes lettres d'annoblissement ils fassent bien en droit registrer; et du contenu en icelles, ledit LE BLANC, avec sa postérité née et à naître en loyal mariage, jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement sans en celuy faire mettre ou donner ores ni pour l'avenir, trouble et estourbier ou empêchement quelconque, nonobstant toutes ordonnances tant anciennes que modernes sur le fait des annoblissements, la révocation d'iceux faite par notre édit du mois de janvier 1598, et l'arrêt donné en notre conseil le 15 avril dernier, entre le tiers-état et les deux premiers ordres de notre dit pays de Dauphiné, auxquels nous avons, en considération des services du dit LE BLANC, dérogé et dérogeons, et à toutes autres choses à ce contraires; car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et



stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites *patentes* sauf en autre chose, à notre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'août de l'an de grâce 1602, et de notre règne le quatorzième.

Signé : HENRI.

Et sur le replis, par le roi Dauphin : de Neuville.

Visa : Contentor, de Veton.

Et scellé du grand sceau royal en cire rouge pendant sous lacs de soie rouge et verte.

Si l'on se rappelle que ce fut le grand-père de Jean Blanc du Percy qui eut sa maison brûlée par les huguenots, et tous ses titres de famille détruits ou adirés lors de cet incendie, comme il a été dit ci-dessus, on ne trouvera pas étonnant que le fameux capitaine des gardes du connétable de Lesdiguières ait accepté des lettres de noblesse, dont les termes d'ailleurs étaient très-flatteurs, et de nouvelles armoiries, dont la symbolique est éminemment glorieuse pour ses descendants.

Les documents découverts nous portent à croire que Jean Blanc du Percy s'est marié deux fois.

De son premier mariage, dont le nom et la date sont ignorés, il a eu un fils :

Noble Abel le Blanc, qui apparait dans un acte en date du 15 juin 1647.

De son second mariage avec Magdeleine de Lermuzières, d'une ancienne famille noble du Vivarais, qu'il avait épousée l'an 1608, il a eu le fils qui continue la descendance.

Jean Blanc vivait encore en l'année 1625, mais on ignore la date précise de sa mort.

Il est probable qu'il abjura la religion réformée lors de la contractation de cette seconde alliance, ou mieux, peut-être contemporainement à l'abjuration du connétable de Lesdiguières, qui eut lieu vers l'an 1622.

Neuvième degré.

IX. François Blanc, seigneur du Percy et de Saint-Estienne, épousa, vers l'année 1645, une fille de l'illustre maison d'Agoult, de Dauphiné, Geneviève d'Agoult (1), fille de Charles d'Agoult, chevalier, seigneur de Piégeon, de Merindol, de Miallon, de Bonneval, de Revel et autres places, et de Blanche

(1) La haute ancienneté de la maison d'Agoult, dit le généalogiste Chérin, la quantité de ses branches, le nombre et l'étendue de ses possessions, ses services, ses emplois élevés, ses alliances ne laissent point de comparaison entre elle et aucune autre maison de la province de Dauphiné. Cette illustre maison est issue de la seconde branche des princes de la maison d'Apt, souverains barons de Sault, dont la branche aînée a formé la maison de Simiane.



d'Autric de Vintimille, laquelle était fille de Gaspard d'Autric de Vintimille, baron de Ramatuelle, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise de Simiane-La Coste (1). (Voy. de Courcelles, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. VII, p. 66, article d'Agoult; Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comtat Venaissin*, t. IX, p. 150; et les *Masures de l'île Barbe*, p. 124.)

Geneviève d'Agoult avait un frère aîné, Charles d'Agoult, qui fut capitaine au régiment de Saint-André-Montbrun, cavalerie, mort célibataire en 1675; un frère cadet, Hector d'Agoult, qui était, en 1650, conseiller au Parlement de Grenoble; et deux sœurs, mariées l'une à Georges de Loriol, seigneur d'Asnières, en Bresse, l'autre à Henri Philibert, seigneur de l'Argentière, en Dauphiné.

En 1671, François Blanc ne possédait plus la terre du Percy; des revers de fortune l'avaient contraint de s'en défaire. (Guy-Allard, p. 54.)

De son mariage il a laissé plusieurs enfants, entre autres le fils qui suit.

Dixième degré.

X. Étienne Blanc, écuyer, vint, vers l'année 1690, se fixer dans le Royannais, où se trouvait l'héritage par lui laissé à ses deux enfants, nommés ci-après; il ne vivait plus en 1725.

1° Jean-Antoine, dont l'article suit;
2° Honnête-Magdeleine Blanc, qui était veuve de Blaise-Jean du Bois, en 1758.

Onzième degré.

XI. Jean-Antoine Blanc, écuyer, seigneur de Lacombe, né vers 1677, mort dans un âge très-avancé, le 30 mars 1767, était, en 1730, lieutenant en la châtellenie de Cliousclat, dans le mandement de laquelle il était venu se fixer après avoir quitté le Royannais, en 1705; et en 1754, on le voit capitaine-châtelain dudit lieu de Cliousclat, près Valence. La même année, il donna à grangeage le domaine considérable de Moirans, appartenant à madame de Coston, situé au mandement de Cliousclat, domaine qu'il tenait en rente.

Actif, intelligent et habile agriculteur, il sut reconstituer la fortune de sa famille par d'heureuses spéculations agricoles.

Il acquit alors le domaine de Lacombe, dont il sera parlé ci-après, lequel est situé sur la même commune de Cliousclat. Ce domaine était

(1) La maison de Simiane, à laquelle appartenait Pauline de Grignan, marquise de Simiane, petite-fille de la célèbre madame de Sévigné, est une des plus illustres de la Provence.



important; il y fit bâtir une habitation seigneuriale. Cette terre appartient aujourd'hui à M. de Ravel, ancien lieutenant de vaisseau, actuellement maire de Cliousclat.

En 1758, il intervient entre lui et sa sœur Honnête-Magdeleine Blanc, alors veuve de Blaise-Jean du Bois, un règlement relatif à l'héritage possédé par lui, et laissé dans le Royannais par leur père, mort *ab intestat*. Jean-Antoine Blanc donne noblement et généreusement à sa sœur une certaine somme d'argent, tout en déclarant et établissant que l'héritage paternel a été plus onéreux qu'avantageux.

De son mariage avec Martianne ou Émerantiane de Mouleyron ou Moleyron, qu'il avait épousée en l'année 1725, Jean-Antoine Blanc a laissé trois enfants, savoir :

1° Pierre, qui a continué la descendance;

2° Anne Blanc, née à Cliousclat le 3 décembre 1736, mariée, le 19 février 1759, à M. François Dupré, conseiller du Roi et propriétaire à Livron (Drôme), dont elle n'a pas eu d'enfants. Elle est décédée à Livron le 25 mai 1807;

3° Fortunat Blanc, écuyer, né le 29 janvier 1741, décédé à Cliousclat le 19 mars 1769, à l'âge de vingt-huit ans.

Douzième degré.

XII. Pierre Blanc, écuyer, seigneur de Lacombe, né le 2 janvier 1734, succéda à son père comme capitaine-châtelain de Cliousclat. Il a épousé, par actes passés à Baïx le 2 mars 1767, demoiselle Marie-Magdeleine Bouvier, née le 16 juin 1746, fille de Jean-André Bouvier, conseiller du Roi, et ancien maire de Baïx, et de feue dame Catherine Raymond, en présence de noble Jean-René d'Auteville ou d'Hauteville, seigneur de Pontserre, MM. Bernard Bouvier et Jacques Michel, notaires royaux, et de M. Gilbert Molière de Vienne, avocat au Parlement.

Pierre Blanc est décédé à Livron, le 28 prairial an XII de la République.

Marie-Magdelaine Bouvier est décédée à Lacombe, le 28 février 1814.

De son mariage sont issus les quatre enfants mentionnés ci-dessous :

1° Pierre Blanc, né à Lacombe le 6 décembre 1770, qui était dès l'âge de vingt-cinq ans capitaine dans les armées de la République; il existe encore et habite la commune de Mirmande, voisine de celle de Cliousclat;

2° Anne-Françoise-Marie-Magdeleine Blanc, née à Lacombe le 13 août 1775, mariée le 27 germinal an V de la République, à M. Gouteron, propriétaire dans le département de la Drôme. De cette alliance sont nés deux fils qui existent : l'un d'eux, M. Auguste Gouteron, est un avocat distingué du barreau de Montélimar et membre du conseil municipal de cette ville. Elle est décédée à Montélimar il y a quelques années;

3° André-Jean-Aymard-Pierre-Maurice-Ferdinand, dont l'article suit;

4° Florentin Blanc, né à Lacombe, le 6 novembre 1784, ancien maire de Cliousclat.

décédé, le 14 octobre 1824, à Livron (Drôme), sans laisser d'enfant de son mariage avec mademoiselle Nancy Rambaud, fille de M. Rambaud, de son vivant receveur particulier des finances à Crest; sa veuve est aujourd'hui domiciliée à Crest (Drôme).

La famille Bouvier est noble et ancienne dans le Dauphiné. Jean-André Bouvier, conseiller du Roi et ancien maire de Baïx, était cousin germain du marquis de Rochefort et du comte de Jerlande; deux demoiselles Bouvier étaient entrées dans ces deux familles. Son aïeule était une demoiselle de Sibleyras, de Saint-Symphorien, près Chomérac (Ardèche).

Catherine Bouvier, née le 25 juin 1745, sœur de Marie-Magdeleine Bouvier, épousa M. Gilbert Molière-de-Vienne, avocat au Parlement de Toulouse, habitant la Voulte, en Vivarais. De cette alliance sont issues plusieurs filles.

L'aînée, Catherine-Agathe Molière, fut mariée à M. Marquet, propriétaire à La Voulte avocat au Parlement de Toulouse, appartenant à une ancienne famille du Dauphiné. Il y eut de ce mariage quatre enfants, un fils et trois filles. Le fils est mort en bas âge; l'une des filles, Virginie Marquet, est morte à vingt-six ans, sans avoir été mariée; une autre, Émilie Marquet, a épousé M. Réalier-Dumas, décédé à Livron, en 1840, chez M. Numa Bernard, son neveu, à qui il avait toujours témoigné beaucoup d'affection. M. Réalier-Dumas avait été assesseur à la cour prévôtale de Hambourg, sous l'Empire, conseiller aux Cours royales de Bastia et de Riom, sous la Restauration, et en dernier lieu procureur général en Algérie. Il était chevalier de la Légion d'honneur; enfin une autre fille, Eugénie Marquet, a été mariée à M. Jean-Annet Barrier, docteur en médecine et propriétaire de l'établissement thermal de Celles, près de la Voulte (Ardèche). Indépendamment du talent médical qui le distingue, M. Barrier possède des connaissances scientifiques et littéraires très-profondes et très-variées. C'est un des hommes les plus érudits de sa province;

Mademoiselle Philippe Molière-de-Vienne, sœur de Catherine-Agathe, a épousé M. Eugène Barrier, propriétaire à Vernoux. Ils ont eu un fils nommé Eugène Barrier, qui est docteur en médecine et juge de paix à Vernoux;

Une autre sœur, dont il va être question, a épousé M. Champanhet, du Pont de Vals;

Et une autre a été mariée à M. Béraud, d'Orange.

Marie-Euphémie Bouvier autre fille de Jean-André et sœur de Marie-Magdeleine Bouvier, fut mariée à M. Champanhet, propriétaire qui résidait à Vals (Ardèche), et qui en se mariant se fixa à Baïx. C'est le père de M. Hippolyte Champanhet, officier de la Légion d'honneur, conseiller à la cour royale de Paris, en retraite, et député avant 1848. Il existe et habite Paris. Une de ses sœurs, Madame de Chalabreysse de Galimard, de Vals, est morte. Mademoiselle Clémentine Champanhet, son autre sœur, existe et habite Baïx.

Marie-Clémence Bouvier, autre fille de Jean-André et sœur de Marie-Magdeleine, était religieuse au couvent de la Visitation, à Montélimar (Drôme).

La famille Champanhet est une des plus anciennes, des plus considérables

et des plus influentes du département de l'Ardèche. Elle compte parmi ses membres M. Auguste Champanhet, d'Aubenas, ancien membre de l'Assemblée législative depuis 1848, et membre du conseil général de l'Ardèche depuis longues années. M. Champanhet-Tavernol, vice-président du tribunal civil de Privas, fait aussi partie de cette famille, qui est alliée aux de Michaux ou des Michaux, l'une des plus anciennes familles nobles de l'Ardèche. M. des Michaux était député de la noblesse du Vivarais aux États de Montpellier, en 1788.

La famille Raymond, à laquelle appartenait Catherine Raymond, mère de Marie-Magdeleine Bouvier, n'est pas moins importante que les précédentes.

Catherine Raymond avait une sœur, Anne Raymond, qui épousa, le 10 juin 1837, M. Pons Blanchon, propriétaire au Pouzin (Ardèche), fils de M. Pons Blanchon et de feue dame Judith d'Auteville. De ce mariage est née, entre autres enfants :

Anne-Marguerite Blanchon, née le 31 juillet 1741, qui a épousé, le 18 janvier 1758, son cousin-germain noble Jean-René d'Auteville, seigneur de Pontserre, dont sont issues, entre autres enfants, deux filles :

1° Anne d'Auteville, née le 23 octobre 1759, décédée en 1827, mariée à M. de Bonnefond, dont une fille :

Laure de Bonnefond, mariée à M. de Rocles de Tauriers, capitaine de gendarmerie, dont elle est veuve ;

2° Clotilde d'Auteville, née le 19 septembre 1762, décédée en 1810, qui fut mariée à M. le comte d'Arbalestier, père de M. le comte d'Arbalestier, actuellement existant.

Catherine Raymond et Anne Raymond étaient tantes du fameux chimiste Jean-Michel Raymond, né à Saint-Vallier, en 1756, mort en 1837, qui obtint en 1812, un prix de 8,000 fr., pour la découverte d'une couleur, aujourd'hui connue sous le nom de *bleu Raymond*. (*Dictionnaire universel* de Bouillet.)

Il a laissé pour fils M. Raymond de Saint-Vallier, actuellement existant, et riche propriétaire du canton de Saint-Vallier.

La famille d'Auteville, alias d'Hauteville et de Hauteville, dont il a été question ci-dessus, est très-ancienne et de noblesse de chevalerie. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Dugué, en date du 9 novembre 1668.

Elle s'est alliée aux meilleures maisons du Dauphiné, et au commencement du XIVe siècle, l'une de ses branches s'est fondue par alliance dans la maison du Puy-Montbrun.

Ses armes sont : *D'or, au lion de gueules*. — Devise : *Omnia virtuti*.

Cette antique maison fait remonter son origine à Tancrède de Hauteville, ce célèbre vassal du duc de Normandie, qui, surchargé d'enfants, les envoya



chercher fortune. Les premiers que l'on connaît sont : Guillaume, dit *Bras-de-Fer*, Drogon, Onfroi, Robert-Guiscard et Roger, qui fondèrent les royaumes de Naples et des Deux-Siciles. On pense que l'un de leurs frères se borna à une vie privé et s'établit dans le Dauphiné ou le Vivarais. Cette prétention est fondée d'abord sur la tradition, puis sur la conformité de nom et d'armes, ainsi qu'on le voit dans l'inventaire produit, en 1668, devant M. Dugué, intendant des provinces du Dauphiné, Lyonnais et Forez.

Jean d'Hauteville servit d'aide de camp à M. le maréchal de Turenne, qui lui écrivit pour l'inviter à continuer ses services et pour l'assurer de sa bonne volonté, le 11 avril 1651.

Pour faire ressortir encore davantage le lustre de cette noble race, nous croyons devoir rappeler que Marguerite de Provence, mariée, en 1234, au Roi Saint-Louis, et qui devint la mère des Bourbons par suite du mariage de Robert de Clermont, son sixième fils, avec Béatrix, héritière de la deuxième maison des Bourbons, descendait de Robert-Guiscard, fils de Tancrède de Hauteville. C'est de cette deuxième maison des Bourbons que descend la famille qui, depuis Henri IV, a régné sur la France. (*Dictionnaire biographique* de Bouillet.)

Il existe un rejeton des d'Hauteville de Pontserre. C'est le jeune Louis d'Hauteville, fils de feu Ernest d'Hauteville et d'Henriette Garnier de Chanrond, sa veuve : elle habite La Voulte (Ardèche).

Il résulte de ce qui précède que M. et Madame Jean-René d'Auteville étaient cousins germains du grand-père et de la grand-mère de M. Blanc-Montbrun de la Rolière actuel, lesquels, en raison de cette proche parenté furent parrain et marraine de M. le comte d'Arbalestier actuel.

C'est donc, comme on l'a vu ci-dessus, par les Bouvier que MM. Blanc-Montbrun de la Rolière se trouvent parents des d'Arbalestier et des d'Albignac.

La maison d'Arbalestier, originaire du Diois, est l'une des plus anciennes et des plus distinguées du Dauphiné. Son chef actuel est M. le comte d'Arbalestier, qui réside en son château de la Gardette, situé en la commune de Loriol (Drôme), dont il était maire il y a peu de temps; il est officier de la Légion d'honneur et a été député avant 1848. Il a fait dans la cavalerie, et notamment comme aide-de-camp, les campagnes de Wagram, de Moscou, de Lutzen, de Bauntzen, de Dresde, de Leipsick. Il a servi ensuite comme instructeur des pages, puis dans la garde royale; il y figurait comme capitaine-commandant dans le 2e régiment de grenadiers à cheval, lorsqu'il quitta le service en 1817, avec le grade d'officier supérieur.

Son père est désigné sous le titre de comte d'Arbalestier, dans la lettre de convocation de la noblesse, en 1788.



Son grand-père est qualifié dans les actes, seigneur de la Gardette, baron de Luz-la-Croix-Haute, seigneur de Montclar, Mirabel, Bénivet, etc.

Les armes de cette noble famille sont : *De gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq pommes de pin de sinople, accompagné de trois étoiles d'or.* (Voyez *Guy Allard.*)

La maison d'Albignac, d'origine de chevalerie, a pris son nom de la terre *d'Albignac* ou *d'Albinhac*, située à une lieue de Mur-Barrès, en Rouergue, non loin des confins de la haute Auvergne. Elle réunit à une ancienneté de sept siècles, de belles alliances et de nombreux services militaires. Sa généalogie complète a été publiée par M. Lainé, dans le VIIe volume des *Archives de la noblesse.*

La maison d'Albignac compte plusieurs généraux parmi ses membres, entre autres :

Le général comte d'Albignac, qui fut ministre de la guerre du Roi Jérôme, en Westphalie.

Ses neveux et nièce actuellement existants sont :

1° Le comte Maurice d'Albignac, ancien officier d'infanterie, maire de Châteauneuf-de-Mazenc, près Montélimar (Drôme), et membre du conseil d'arrondissement de cette dernière ville ;
2° Le vicomte Gaston d'Albignac, qui habite Sorgues (Vaucluse) ;
3° Constance d'Albignac, mariée à M. le marquis de Lansade.

Leur mère était la sœur de M. le comte d'Arbalestier actuel.

Les armes de cette maison sont : *D'azur, à trois pommes de pin d'or ; au chef du même.* — Couronne : *De marquis.* — Supports : *Deux griffons.*

A la même famille Bouvier, de Baïx, appartient encore M. Bouvier, de Montélimar, dont le fils, M. Stanislas Bouvier, est actuellement président du tribunal civil d'Embrun (Hautes-Alpes). Il a épousé, à Vienne, une nièce de feu le général de division, baron Alméras.

Toutes ces parentés par les Bouvier sont reconnues de part et d'autre.

Treizième degré.

XIII. André-Jean-Aymard-Pierre-Maurice-Ferdinand Blanc-Montbrun de la Rolière, né à Lacombe, le 9 février 1785, et décédé le 25 novembre 1849, en son château de la Rolière, situé commune de Livron (Drôme). Autant pour le distinguer de ses frères, que pour perpétuer le souvenir glorieux de l'alliance directe de son aïeul avec la maison d'Agoult et de sa parenté avec l'illustre



maison DU PUY-MONTBRUN, par les D'HAUTEVILLE, son père lui donna, dès son bas âge, le surnom de *Montbrun* et le prénom d'*André* (1).

Ancien magistrat, membre de la Société d'Agriculture de la Drôme et du conseil d'arrondissement de Valence, M. BLANC-MONTBRUN DE LA ROLIÈRE fut l'un des agronomes les plus distingués de sa province.

Le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui se trouve dans les lignes qu'on va lire, et que nous extrayons du *Courrier de la Drôme.*

« C'est dans l'exploitation de la terre de la Rolière, dont il est véritablement » le créateur, que se sont développés les talents de M. Blanc-Montbrun, qui passait, à juste titre, pour un des premiers agronomes de nos contrées. Mais si » l'agriculture perd en lui un homme distingué, la commune de Livron perd » un de ses meilleurs citoyens, un de ses véritables bienfaiteurs.

» Pendant trente ans, dans les bons comme dans les mauvais jours, il ne » refusa jamais à cette classe ouvrière et souffrante qui vit sur le sol, à ceux » qui demandent leur pain à de pénibles labeurs, le travail qui leur était nécessaire pour les faire subsister, eux et leur famille. Il fut constamment leur » père, leur ami, leur conseil, etc., etc.

» La mort de M. Blanc-Montbrun est une grande perte; mais pour ces pauvres ouvriers, elle est une calamité publique, etc., etc. »

(*Courrier de la Drôme et de l'Ardèche.*)

A l'ouverture de la session du conseil d'arrondissement de Valence, M. le préfet de la Drôme, après avoir payé un juste tribut de regrets à l'homme de bien qui, dans les diverses phases de sa longue et honorable carrière, sut toujours se rendre utile à son pays, termine ainsi cette partie de son discours :

« M. Blanc de Montbrun donna de nobles et utiles exemples, et rendit de » nombreux services. » (*Courrier de la Drôme et de l'Ardèche.*)

M. BLANC-MONTBRUN DE LA ROLIÈRE avait épousé, le 7 juin 1808, demoiselle Marie-Angélique-Claudine-Joséphine DE BRUNO, d'une très-noble et très-ancienne famille de la province du Dauphiné, dont la généalogie est rapportée dans le présent volume, page 192.

Ses armes sont : *D'azur, à une tête de lièvre coupée d'argent.*

(1) On doit se rappeler que son arrière-grand-oncle était capitaine au régiment de Saint-André-Montbrun.



De cette alliance sont issus trois enfants, savoir :

1° Pierre-Joseph-Gustave Blanc-Montbrun, né le 13 mars 1809, à Grenoble, chanoine du chapitre de Valence et curé de la cathédrale de cette ville, décoré par S. S. le pape Pie IX de l'ordre ecclésiastique du chapitre de Valence ;
2° Pierre-Xavier-Ernest Blanc-Montbrun, né à Livron (Drôme) le 26 juin 1810 et décédé audit lieu le 23 janvier 1811 ;
3° Armand-Pierre-Alfred, qui suit.

Quatorzième degré.

XIV. Armand-Pierre-Alfred Blanc-Montbrun de la Rolière, né le 21 juillet 1812, ancien élève de l'École royale Polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, actuellement membre du conseil municipal de la ville de Vienne, et du conseil-général du département de l'Isère, membre honoraire de l'Académie de l'Enseignement et membre titulaire de l'Académie nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale de Paris, a épousé, le 11 septembre 1842, demoiselle Marie-Benoite-Octavie Bonnard, décédée le 29 septembre 1849.

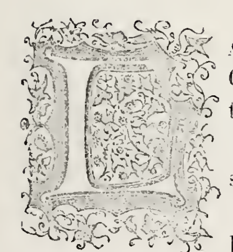
De cette alliance sont nés trois enfants :

1° Marie-Romain-Pierre-Albert Blanc-Montbrun de la Rolière, né à Vienne le 18 juillet 1843 ;
2° Un fils décédé le jour de sa naissance ;
3° Marie-Fanély-Mathilde Blanc-Montbrun de la Rolière, née le 5 avril 1847.

D'ANTRAS

GUIENNE.

ARMES : *D'argent, à trois roses de gueules boutonnées d'or.* — COURONNE : *De Comte.*



La famille D'ANTRAS est l'une des plus anciennes de la Guienne, puisqu'elle fait remonter, par titres authentiques, sa noblesse et sa filiation à l'année 1278.

Au nombre des personnages distingués, sortis de cette souche antique, il faut citer :

Noble Jean D'ANTRAS, seigneur de Samozan et autres lieux, dont parle l'histoire de Gascogne, et qui fut un brave chevalier. Il se trouva au siége de La Rochelle, où il fut grièvement blessé, et où il eût son cheval tué sous lui; à la bataille de Moncontour, où Monsieur, frère du Roi, l'arma chevalier. Après la Saint-Barthélemy (1572), il fut nommé gouverneur de Marciac (Gers). Plusieurs lettres autographes, qui lui ont été écrites par le roi Henri IV, lesquelles sont encore conservées dans la famille, témoignent de l'estime et de l'affection que ce grand prince avait pour lui.

Il serait trop long d'énumérer tous ses descendants. Qu'il nous suffise de dire que tous ont servi, que plusieurs sont morts au champ d'honneur, à la tête de leur compagnie, et que la plupart ont été décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Vers le milieu du siècle dernier, cette famille avait pour chef :

Jean-François-Joseph comte D'ANTRAS, seigneur de Gardères, Loubersan et

Ricourt, qui servit dans les mousquetaires du Roi, et se maria en 1756. Il a eu trois enfants, savoir :

1° Marc-Pierre-Isabeau, comte D'ANTRAS, lieutenant au régiment de Vivarais, mort à Paris, en 1792, laissant un fils :
   Edouard D'ANTRAS, qui s'engagea fort jeune, devint capitaine et fut tué à vingt et un ans, à la tête de sa compagnie, emporté par un boulet de canon, à Annecy, en 1814.
2° Marie-Georgette D'ANTRAS, mariée au comte DE VANDOMOIS, capitaine au régiment du Roi, lequel émigra et fut fusillé par les troupes françaises à Bois-le-Duc;
3° Jean-Xiste, rapporté ci-après.

Jean-Xiste comte d'ANTRAS, fut page de Monsieur, frère du Roi Louis XVI. La révolution le trouva sous-lieutenant au régiment de Vivarais. Forcé de fuir sa patrie, il émigra et servit à l'armée des princes, dans la légion de Béon. Rentré en France à l'époque de la Restauration, il fut créé chevalier de Saint-Louis, et nommé sous-inspecteur des eaux et forêts; ses opinions légitimistes le firent révoquer dans ces fonctions en 1830. Il est mort en 1844, laissant deux fils :

1° Frédéric, qui suit;
2° Henri-Edmond, vicomte D'ANTRAS, mort sous-lieutenant de dragons, il y a quelques années, à l'armée des Alpes.

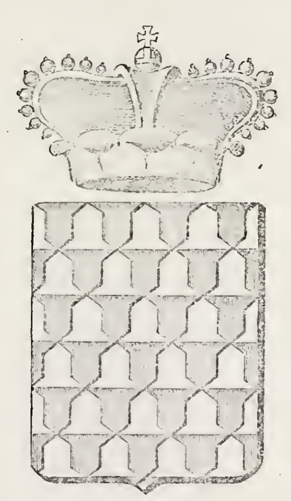
Frédéric comte D'ANTRAS, chef actuel de cette famille, a quatre enfants, trois filles et un fils:

Alfred-Jean-Xiste D'ANTRAS, né en 1837, élève à l'École impériale de Saint-Cyr.

DE BAUFFREMONT

LORRAINE ET BOURGOGNE.

Sires et Barons de Bauffremont, de Bulgnéville, de Couches, de Scey sur-Saone, de Jonvelle, de Charny, de Sombernon, de Malain; Marquis de Listenais, d'Arc-en-Barrois, de Meximieux, de Clervaux, de Mirebeau et de Marnais; Sires de Vauvillars, de Ruppes et de Soyes; Barons puis Marquis de Randan, de Senecy; Comtes de Crusilles; Princes et Ducs de Beauffremont; Pairs de France.



Armes : *Vairé d'or et de gueules.* — Couronne : *De Prince.* — Supports : *Deux anges.* — Devise, *en lettres d'argent sur une banderolle noire :* Dieu ayde au premier chrestien. — Légende : Plus de deuil que de joye.



Parmi les grandes familles de France, peu de noms ont jeté plus d'éclat que celui de BAUFFREMONT. Cette maison, originaire de la Haute-Lorraine, et qui a possédé d'importants domaines dans les deux Bourgognes, depuis le commencement du XIIIe siècle, a figuré avec la plus grande distiction à la cour des Rois de France, des Rois d'Espagne, des Archiducs d'Autriche et des Ducs de Bour-

gogne. Elle avait pour apanage, dès le milieu du Xe siècle, un château considérable, situé à neuf lieues de Nancy. Le nom de ce manoir est orthographié Beffroimont dans les chartes. Dunod de Charnage (*Histoire du comté de Bourgogne*, tom. II, pag. 193) conjecture qu'il était ainsi nommé, parce qu'on y avait placé une grosse cloche, autrement dit un beffroi, pour sonner l'alarme et appeler les vassaux en cas de péril. Il est à remarquer que le vairé des armes DE BAUFFREMONT n'est autre chose qu'un assemblage de cloches sans nombre, qu'ainsi ce sont de véritables armes parlantes. Le nom de ce château et celui de ses seigneurs, est encore écrit dans les titres Boiffremont, Baffremont, Beauffremont et Bauffremont. C'est cette dernière forme qui a prévalu.

Les alliances de la maison DE BAUFFREMONT avec les familles souveraines et les guerres qu'elle a soutenues à des époques reculées, même contre les ducs de Lorraine, attestent le lustre de son origine et le haut rang qu'elle tenait dans la noblesse. Vers le XVe siècle, elle a succédé à la maison de Vergy dans la dignité de sénéchal héréditaire du duché de Bourgogne. Elle a fourni cinq présidents de la noblesse aux états-généraux, quatre chevaliers de la Toison-d'Or, cinq chevaliers du Saint-Esprit. Deux de ses membres, Hugues et Liébaut DE BAUFFREMONT, ont pris part à la croisade de 1190. Dans des temps postérieurs, d'autres ont eu des commandements généraux dans les armées espagnoles et dans celles de nos Rois. Ajoutons que, pour caractériser cette race illustre, la distinguer des autres maisons nobles de province, les vieilles chroniques de Bourgogne la désignent sous le nom de : BAUFFREMONT li Bons Barons.

Le titre de Prince de l'Empire romain a été conféré par l'Empereur François Ier, le 8 juin 1757, à Louis DE BAUFFREMONT, pour lui et tous ses agnats de l'un et l'autre sexe. L'Empereur lui accorda le titre de cousin, qu'il reçut aussi du Roi de France, le 13 décembre 1759. Trois membres de cette famille ont été admis aux honneurs de la cour. Son chef a été appelé à la pairie, en 1814, par Louis XVIII, qui attacha ensuite à cette création le titre de duc, par ordonnance du 31 août 1817.

Les descendants de Liébaut DE BAUFFREMONT IIe du nom, maréchal de Bourgogne, tuteur en 1297 des enfants de Robert II, duc de Bourgogne, se sont divisés en deux lignes principales. La branche aînée, s'est éteinte en 1475, dans la maison de Luxembourg; la branche cadette est celle qui existe aujourd'hui dans la postérité de Louis DE BAUFFREMONT, chevalier de la Toison-d'Or, marié le 5 mars 1712, à Hélène de COURTENAY, dernière héritière en ligne directe et légitime de Pierre de France, septième fils du Roi Louis-le-Gros.

Leur petit-fils, Alexandre-Emmanuel-Louis, duc DE BAUFFREMONT, pair de France, mort le 22 décembre 1833, avait épousé, le 15 mai 1787, Marie-Antoinette-Rosalie-Pauline DE QUÉLEN DE LA VAUGUYON, fille du duc de La Vau-

guyon, prince de Carency. Il a laissé de ce mariage deux fils, qui ont formé chacun une branche :

Branche aînée.

1° Alphonse-Charles-Jean, duc DE BAUFFREMONT, né le 5 février 1792, marié le 15 juin 1822, à Isabelle, princesse PATERNO-MONCADA, fille du prince Paterno-Moncada. De cette union sont issus :

A. Roger-Alexandre-Jean, prince DE BAUFFREMONT, né le 29 juillet 1823 ;
B. Paul-Antoine-Jean Charles, prince DE BAUFFREMONT, né le 11 décembre 1827 ;

Bien que très-jeune encore, le duc Alphonse DE BAUFFREMONT a fait les dernières campagnes de l'Empire, auxquelles il a pris une part aussi active que glorieuse : telle était sa bravoure qu'il fut distingué par Murat lui-même, si bon juge en pareille matière, qui l'attacha à sa personne en qualité d'aide de camp. L'intrépidité qu'il fit voir aux champs de la Moscowa, où il eut un cheval tué sous lui, lui valut, avec la croix de la Légion d'honneur, une mention honorable au *Bulletin de la Grande-Armée*. Peu de jours après, il fut blessé d'un coup de feu au combat de Tarutina, au-delà de Moscou.

L'année suivante, la campagne de Saxe devint pour lui une occasion nouvelle de se signaler aux batailles de Dresde et de Leipsick, où il eut deux chevaux tués sous lui. Il fut nommé officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de cette dernière journée, si meurtrière pour l'armée française; M. DE BAUFFREMONT n'avait alors que vingt-deux ans. C'était débuter avec éclat dans une carrière où il fallait à chaque instant payer de sa personne.

Un bel avenir s'ouvrait devant le jeune officier; mais l'étoile impériale commençait à pâlir, et bientôt elle s'éteignit à Waterloo. Au 20 mars, il fut envoyé par le Roi Murat, porteur de dépêches auprès de l'Empereur. C'est en risquant mille périls qu'il put rejoindre, à Naples, le Roi avec qui il revint en France après la désastreuse campagne d'Italie, en 1815.

A la deuxième Restauration, persécuté pour sa fidélité au pouvoir déchu et pour les services qu'il avait rendus à la patrie, M. DE BAUFFREMONT se vit obligé de chercher un refuge à l'étranger. Il prit, durant quelque temps, du service en Russie; puis, se livrant à son goût pour les voyages, il parcourut une grande partie de l'Europe. Il revint en France et y vécut dans la retraite, loin de toute agitation politique.

Cependant telle était la réputation qu'il s'était généralement acquise par son caractère, que la confiance sympathique des électeurs de la Haute-Saône lui ouvrit les portes du conseil général en 1842.

Pendant six ans consécutifs qu'il y siégea, M. le duc DE BAUFFREMONT a participé très-activement aux travaux de cette assemblée. Ami du progrès, il s'est prononcé pour les réformes utiles et pratiquement exécutables; ami des classes pauvres et ouvrières, il a réclamé pour elles les bienfaits de l'instruction; car, élevé à l'école de Napoléon, M. DE BAUFFREMONT n'avait jamais oublié ces mémorables paroles :
» Il n'y a, disait l'Empereur Napoléon, que ceux qui veulent tromper le peuple et
» gouverner à leur profit, qui aient intérêt à retenir le peuple dans l'ignorance ;
» en effet, plus le peuple sera éclairé, plus il y aura de gens convaincus de la
» nécessité des lois, du besoin de les défendre, et plus la société sera assise, heu-
» reuse et prospère. »

Le neveu, l'héritier de l'Empereur, devait une récompense à M. le duc DE BAUFFREMONT; il la lui a donnée en le créant sénateur par décret du 1er janvier 1853.



Branche cadette.

2° Théodore-Paul Alexandre-Démétrius, prince DE BAUFFREMONT, né en 1793, décédé le 22 janvier 1853, marié le 6 septembre 1819 à Anne-Élisabeth-Laurence DE MONTMORENCY, fille d'Anne-Charles-François, duc de Montmorency. De ce mariage sont issus :

A. Anne-Antoine-Gontran, prince DE BAUFFREMONT, né le 16 juillet 1822, marié, le 7 juillet 1842, à Noémie D'AUBUSSON DE LA FEUILLADE, fille du marquis d'Aubusson de la Feuillade, pair de France (maison éteinte en 1849). Ils ont eu un fils et une fille :

AA. Pierre-Léopold-Laurent-Eugène, prince DE BAUFFREMONT, né le 6 septembre 1843, décédé ;

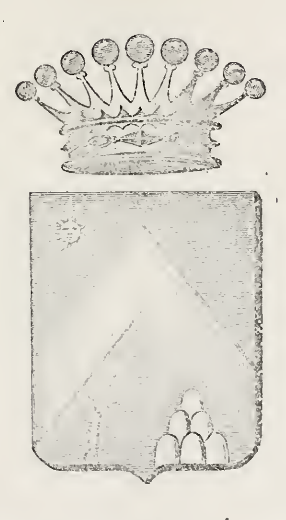
BB. Marguerite DE BAUFFREMONT, née le 3 avril 1850 ;

B. Élisabeth Antoine-Félicie, princesse DE BAUFFREMONT, née le 13 juillet 1820, mariée, le 11 novembre 1837, à Louis DE GONTAUT-BIRON, marquis de Saint-Blancard.

ABRIC

LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE FENOUILLET, BOMPÉRIER, L'HOM, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, au chevron cousu de gueules, accompagné en chef, à dextre, d'un soleil d'or, et en pointe, d'une montagne de six coupeaux d'argent, adextrée d'un arbre d'or.* — COURONNE : *De Comte.*

CETTE famille ABRIC est originaire du Languedoc, et quoique son nom soit fort ancien dans cette province, elle ne fait commencer sa filiation suivie et non interrompue qu'à partir de :

I. Charles ABRIC, né vers 1640, qui épousa en 1669, à Valleraugue en Languedoc, damoiselle Marguerite DE VILLETTE ; de ce mariage sont issus :

1° JEAN, qui suit ; 2° Élisabeth ABRIC ; 3° Catherine ABRIC, qui épousa, en 1710, François MÉJAN, seigneur du Luc.

II. Jean Abric, seigneur de l'Hom, Fenouillet, Bompérier et autres lieux, qui épousa, vers l'année 1726, demoiselle Marie Angliviel. C'est à la famille de ce nom qu'appartient l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon* et d'un grand nombre d'autres ouvrages, Laurent Angliviel de la Beaumelle, qui dut à son talent et à sa courageuse opposition contre Voltaire, la gloire d'exciter au plus haut degré la jalousie et la haine de cet orgueilleux écrivain.

De cette union naquirent :

1° Maurice, qui suit;
2° Victor Abric de Bompérier, qui entra comme cadet au régiment de dragons d'Autichamp, fut plus tard consul de la ville de Valleraugue et s'allia à la famille du Puy-Montbrun d'Aubignac;
3° Marie Abric, qui épousa, le 8 mars 1773, messire François-Étienne de Picaper de Cantobre, fils de messire N. de Picaper, seigneur de Cantobre, Vellas, Causse-Bégon, le Coulet et autres lieux.

III. Maurice Abric de Fenouillet, seigneur de l'Hom, qui a épousé, le 15 septembre 1760, demoiselle Anne Carle, fille de noble François Carle, ancien capitaine au régiment d'Auvergne. François Carle servait dans le même régiment que d'Assas, et à la même époque où ce brave chevalier illustra son nom par son héroïque dévouement. La famille Carle n'existe plus; elle était l'une des meilleures et des plus anciennes des Cévennes. A l'époque où une grande partie de la noblesse française embrassa la cause de la réforme, qu'elle répudia plus tard, un jeune membre de cette famille, Pierre Carle, passa en Angleterre, où il prit du service sous Guillaume III, qui avait beaucoup de considération pour lui. Le roi de Portugal ayant demandé en 1701, à la reine Anne, un officier de mérite dans l'arme du génie, Carle fut désigné. Il fit les campagnes de la guerre de la Succession, devint maréchal de camp, maréchal-général des logis de l'armée, lieutenant-général et s'éleva successivement, en un mot, au service de ce prince, aux premiers emplois et aux plus grands honneurs. A la paix, le général Carle revint à Londres, où ses deux filles avaient épousé, l'une, lord Clinton frère du comte de Lincoln, et l'autre un cadet de la maison de Sussex.

Maurice de Fenouillet rendit hommage au Roi le 25 décembre 1776, pour les seigneuries de Fenouillet et de l'Hom, et reçut en don, par arrêt du conseil du Roi en date du 26 janvier 1779, moyennant une redevance annuelle d'un éperon d'or, plusieurs terres appartenant à Sa Majesté et situées dans la baronnie de Meyrueis, en Languedoc.

De son mariage avec Anne Carle, Maurice de Fenouillet a laissé quatre enfants :

1° Anne-Françoise-Rose Abric, qui fut mariée, le 26 septembre 1785, à messire Joseph-François de Boylesve, chevalier, lieutenant au régiment de Bourgogne, chevalier

de minorité de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fils de messire de Boylesve de Chambalan, chevalier, capitaine des grenadiers au régiment de Bigorre, chevalier de Saint-Louis;
2° Jean-François-Maurice, dont l'article suit;
3° Victoire Abric de Fenouillet;
4° Clotilde Abric de Fenouillet.

IV. Jean-François-Maurice Abric de Fenouillet a épousé demoiselle Marguerite de Reilhan de Fontenille, fille de messire Pierre de Reilhan de Fontenille, seigneur de Tomple, de Valbelle et autres lieux, ancien capitaine au régiment du Dauphin, infanterie.

De cinq enfants issus de ce mariage, un seul a survécu et forme le degré suivant :

V. Anne-Pierre-Augustin-Maurice Abric de Fenouillet, qui a été membre du conseil général du Gard pendant plusieurs années. Il a épousé, en 1830, mademoiselle Victoire-Hortense de Calvairac-Lafage, fille de M. Xavier de Calvairac-Lafage et de dame Joséphine-Françoise-Marguerite-Antoinette Puel-Parlan, habitant au château de Lafage, département de l'Aveyron. Celle-ci était fille du comte de Parlan, seigneur de Trébas, Massals, Castelmarie, le Besset et autres lieux, chevalier de Malte et de Saint-Louis, et de dame Gabrielle de Monstuéjols. Ses frères, le baron qui avait été page de Marie-Antoinette, et le chevalier, étaient l'un et l'autre aussi chevaliers de l'ordre de Malte.

Trois enfants sont issus de cette union :

1° Xavier-Marie-Léonce-Maurice Abric de Fenouillet, né à Valleraugue (Gard), le 12 septembre 1831;
2° Anatole-Marie-Camille-Ferdinand Abric de Fenouillet, né, en juin 1837, au château de Lafage (Aveyron), et décédé, le 19 mars 1839, au château de l'Hom (Lozère).
3° Marie-Clémentine Abric de Fenouillet, née à Paris le 21 mars 1847.

D'ALBERT DE LAVAL

LANGUEDOC.



Assurément cette famille est l'une des plus anciennes du Languedoc, et ses brillantes alliances suffiraient seules à la classer parmi la meilleure noblesse de ce pays, si la haute position qu'elle n'a cessé d'occuper ne la plaçait déjà dans un rang très-élevé.

Le 17 mars 1477, et en 1488, Pierre D'ALBERT rendit foi et hommage au Roi, pour la terre de Saint-Chinia, près Penne, en Agenais.

Le 15 juillet 1515 Pierre d'Albert, écuyer, seigneur de Laval, de Saint-Chinia, de Saint-Agnan, qui avait épousé Alpasie de Durfort, fille de Bertrand de Durfort, seigneur de Bajaumont, et de Jeanne Destramel, donna quittance, conjointement avec sa femme, à noble et puissant homme N. de Durfort, baron de Bajaumont, leur neveu. (*P. Anselme, t. V, pag.* 729.)

Lors de la production des titres de noblesse, faite en 1760, devant le généalogiste Beaujon, par le chevalier d'Albert de Laval, pour sa réception dans l'ordre du Saint-Esprit, il fut adressé une demande au duc de Laval de Montmorency, pour qu'il voulut bien rappeler le souvenir du mariage de dame Magdelaine-Jeanne d'Albert de Laval, fille de Léon d'Albert de Laval, chevalier, seigneur de Laval, baron de Madaillan, et de Marthe de Montalembert, avec haut et puissant seigneur Benjamin-César de Montmorency, sous la date du 31 octobre 1675.

M. d'Albert de Laval, chef actuel de la famille, neveu du chevalier d'Albert, mentionné ci-dessus, a épousé mademoiselle Elisabeth de Bonal, de l'illustre maison de ce nom, à laquelle appartenait l'ancien évêque de Clermont, et il a eu de cette union un fils unique :

Lodoïs d'Albert de Laval, marié à Nérac, avec mademoiselle Louise Larrat de Frineste, fille de M. Larrat de Frineste, et de mademoiselle de Gramont. De cette alliance sont nées deux filles.

1° Élisabeth d'Albert de Laval ;
2° Blanche d'Albert de Laval.

DE FOUCHIER

POITOU.

MARQUIS DE CIRCÉ; BARONS DE BRANDOIS; SEIGNEURS DES HERBIERS, DE THÉNIES, DE L'ESMANTRUÈRE, DE LA MAUVINIÈRE, DE PONTMOREAU, DES ROBERTIÈRES, DES LOGES, DE CHATEAUNEUF, DE VANGELY, ETC.



ARMES : *D'argent, au lion de sable armé, couronné et lampassé de gueules.* — L'ÉCU : *timbré d'un casque de chevalier, orné de lambrequins.* — SUPPORTS : *Deux levrettes.*



La famille DE FOUCHIER, est une branche cadette de l'illustre maison de FOUCHER, originaire du Poitou, et connue dans cette province avant le Xe siècle.

Le chef de cette branche, qui s'est subdivisée en cinq rameaux, fut noble Louis FOUCHIER, chevalier, sixième enfant de Louis Foucher, seigneur des Herbiers et de la Sauzaie.

Comme cadet, pourvu sans doute d'un mince patrimoine, il quitta le Bas-Poitou vers le commencement du XVe siècle, pour venir se fixer dans les environs de Loudun. Son fils Pierre continua la lignée, qui, par ses alliances distinguées, ses services militaires et civils, n'a pas démenti la noblesse de son origine.

C'est vers le milieu du XV[e] siècle, que l'orthographe Foucher ou Fouscher, paraît avoir été plus particulièrement adoptée; elle figure dans les manuscrits ainsi modifiée, pendant plus de deux cents ans, jusqu'au moment où elle a été définitivement fixée. Depuis plus d'un siècle ce nom s'est écrit définitivement Foucher.

Les manuscrits originaux, les confirmations de noblesse accordées par l'intendant de Touraine, les preuves faites pour l'ordre de Malte, ainsi que diverses notes conservées par la famille, ont fourni les éléments de la filiation qui va suivre.

En comparant les armoiries des Foucher avec celles des Foucher, qui portent : *De sable, au lion d'argent*, on voit que la couleur des émaux seule diffère, et que la pièce honorable de l'écusson est la même; ce qui est presque toujours le signe ordinaire d'une brisure de cadet; cette interversion étant autrefois très-fréquente, et rendue nécessaire pour distinguer les branches entre elles.

L'emploi presque constant, depuis plus de quatre siècles, de la prononciation Foucher, a fait un devoir, aux rejetons actuels des branches du Haut-Poitou, de la conserver, quoique les derniers descendants des branches de l'Esmantruère et de Circé, aient conservé l'orthographe Foucher.

BRANCHE AINEE DES HERBIERS

I. Guillaume Foucher, I[er] du nom, sire de la Sauzaie, vivait vers le milieu du XII[e] siècle, et fut témoin, en 1149, de la fondation de l'abbaye de Bois-grolland. Il épousa Basilie, fille et unique héritière de Jean, sire des Herbiers, et de Béatrix de Tournemine. Ils furent inhumés vers 1177, dans l'église de Grénnetière. De cette alliance sont nés deux fils :

1° Guillaume II[e] du nom;
2° Pierre, qui suit.

II. Pierre Foucher, varlet, seigneur des Herbiers, etc., fit, en 1200, avec Pierre des Villattes, son beau-frère, un échange. Après avoir spécifié toutes les choses que Pierre Foucher délaisse dans les seigneuries de Champtonays, Saint-Hilaire-le-Vouyer, et les essarts de Palluau, Pierre de Villattes lui donna en échange tous les droits de seigneurie qu'il avait de la succession de sa mère.

De son mariage avec demoiselle Jehanne des Villattes, Pierre Foucher laissa le fils qui suit.

III. Guillaume Foucher, IIIe du nom, seigneur des Herbiers et de la Sauzaie, dont l'existence est prouvée par trois actes. Le premier de 1258, en latin, est relatif à des différends qui s'étaient élevés entre lui et un clerc, du nom de Fardea. Le second, de 1272, est un hommage de sa terre du Plessis, à Girard Chabot, seigneur de la Mothe-Achard et de la Maurière. Le troisième, est une donation de l'an 1275.

Guillaume a épousé Isabeau de Lunel, fille du seigneur de Bazôges, dont il eut :

1° Renaud, qui suit ;
2° Pierre Foucher, chef de la branche de l'Esmantruère.

IV. Renaud Foucher, seigneur des Herbiers, épousa Isabeau de Nerre-Terre (de nigrà terra), fille du Guy et de Denise de Beaumont-Bressuire. Renaud était mort avant 1515, laissant de son mariage le fils qui suit et une fille.

V. Guillaume Foucher, seigneur des Herbiers, fut choisi comme témoin à l'acte de donation fait en faveur de Renaud de Thouars, évêque de Luçon, et d'Emery, son frère, par Jehanne de Matha, veuve de Jean, vicomte de Thouars, en 1557 et 1557. Il transigea avec Aliénor de Bazôges, sur un échange de fiefs, cens, rentes, etc.; celle-ci s'obligea de tenir de « messire Guillaulme et des siens, les choses qu'elle reçoit en échange, tant que le lignage se pourra précompter entre eux. »

Il vivait encore en 1565, et reçut à cette époque un hommage d'un chevalier, nommé Isthier de la Barbinière, à cause de la seigneurie de Pezay, qu'il tenait du chef de sa femme, demoiselle Priscille de Pezay, d'une famille d'Anjou, aujourd'hui éteinte. De ce mariage est issu, entre autres enfants :

VI. Louis Foucher, seigneur des Herbiers et de la Sauzaie, qui se distingua dans les guerres contre les Anglais ; reçut un aveu, en 1579, dans lequel il est qualifié de haut et puissant seigneur; et, en 1560, épousa demoiselle Jehanne de Saint-Ouen, dont il eut :

1° Jean, qui a continué la filiation directe des Foucher;
2° Guillaume, chef de la branche de Thénies, rapportée ci-dessous;
3° Jeanne Foucher, mariée, en 1385, à Jean des Chasteigners, veuve en 1391;
4° Gillette Foucher, mariée à René Jousseaume, seigneur de Soulandeau;
5° Catherine Foucher, mariée à Jean Raoul, écuyer, seigneur de Landreau, qui transigea avec son frère Jean pour les droits successifs de Jean de Saint-Ouen, leur oncle:
6° Louis, auteur de la branche de la Malvinière et de Pontmoreau, dont il sera question après celle de Thénies.



BRANCHE DE THENIES[1]

VII. Guillaume Fouscher, fils puiné de Louis et de demoiselle Jeanne de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Thénies, du chef de sa femme, Marguerite Baritaud, fille de Guillaume, seigneur de Thénies, et de Louise de Beaumont-Bressuire, était mort avant 1421. Il a laissé pour fils :

VIII. Antoine Fouscher, qui servit dans toutes les guerres qui eurent lieu sous Charles VII, pour expulser les Anglais du royaume; il fut fait prisonnier à la funeste bataille d'Azincourt.

Antoine épousa en premières noces, en 1417, Marguerite de Chateaubriand, fille de Geoffroy de Châteaubriand, et de Marguerite de Partenay, sa seconde femme, dont il n'eût qu'une fille :

1° Guillemette, mariée à Maurice d'Escoubleau, seigneur de Sourdis et de la Borderie;

En secondes noces, il épousa Gillette Rouault, fille de Miles, chevalier, et d'Isabeau de Beaumont-Bressuire, de laquelle il eut :

2° Louis, qui suit;
3° Françoise Fouscher, mariée à Guillaume de Cherzay;
4° Marie Fouscher, femme de Pierre Tigeon, seigneur du Marchais-Renaud.

IX. Louis Fouscher, seigneur de Thénies, se présenta au ban de 1467, pour remplacer Antoine, son père, comme homme d'armes du seigneur de la Grève. Il servit comme archer, le 12 décembre 1485. En 1476, il transigea avec Jean de Beaumont, son oncle maternel, sur les parts que chacun d'eux prétendaient sur les terres de Bressuire, Lezay, La Mothe, Saint-Héraye, etc., à cause d'Isabéau de Beaumont. Il passa encore plusieurs autres actes en 1469 et 1478. Il avait épousé, en 1456, damoiselle Marguerite *alias* Marie de la Porte, fille de Hardy, baron de Vezins, et de Marguerite de Jaille, dont il eut entre autres enfants :

X. Antoine Fouscher, seigneur de Thénies et de Saint-Porchaire, qui suivit

(1) Cette branche, dont le nom s'est écrit plus communément Fouscher, orthographe que nous avons cru devoir lui conserver, a porté pour armes : *D'argent, au lion de sable, armé, couronné et lampassé d'or.* Comme on le voit, ces armes sont presque semblables à celles des Foucher, et elles ne diffèrent comme ces dernières, de celles de la branche aînée des Foucher, que par l'interversion des émaux.



la carrière des armes, et fut nommé gouverneur des ville et château d'Amboise, alors résidence royale ; puis chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il avait épousé, en 1490, damoiselle Françoise de Marconnay, fille de Pierre, premier écuyer de la reine, et de Prégente Duboys, dont il n'eut que deux filles :

1° Françoise Fouschier, qui fut, ainsi que sa sœur, fille d'honneur de la Reine. Cette princesse voulut, dans leur contrat de mariage, se dire leur tutrice honoraire. Elle s'est mariée, le 21 juin 1529, à Joachim de la Chastre, comte de Nançay, capitaine des gardes, etc.;
2° Claude Fouschier, mariée, en 1530, à René de Pierres, seigneur du Plessis-Baudoin, gouverneur du château d'Angers.

Ainsi s'est éteinte la branche de Thénies.

BRANCHE DE LA MAUVINIERE ET DE PONTMOREAU

VII. Louis Fouchier, chevalier, transigea avec son frère Jean et sa sœur Catherine, au sujet de la succession de Jean de Saint-Ouen, leur oncle, vers 1400. Il quitta le Bas-Poitou et vint se fixer aux environs de Loudun, où il posséda les seigneuries de Mées, près Marconnay, et de la Roche-Bourreau, près Mirebeau. Il rendit des aveux à Jean de Marconnay, les 22 octobre 1414 et 16 février 1455. Il épousa Alix de Billy, dont il eut :

1° Marie Fouchier, qui épousa Guillaume des Hayes, écuyer, seigneur de Vaon et de Chail, dont une fille nommée Louise, qui épousa en premières noces Jacques de la Roche-Faton, et en secondes noces René de Marconnay, en 1466;
2° Pierre, qui suit.

VIII. Pierre Fouchier, écuyer, seigneur de la Mauvinière, vivait en 1422; il nous est connu par une transaction en forme de partage, qui eut lieu entre lui et Jean Povereau, écuyer, seigneur de la Bouerie, le 6 octobre 1457.

Pierre avait épousé, le 18 décembre 1452, Marie Povereau, sœur de Jean Povereau, écuyer, seigneur de la Bouerie, de laquelle il eut :

1° Jean, qui suit;
2° Antoine Fouchier, qui prenait, le 29 janvier 1481, le titre d'écuyer, seigneur de la Mauvinière et de Bauvais, et qui procédait au partage de la maison noble de Pontmoreau, le 8 juin 1506. Il n'existait plus le 27 juin 1526, et laissait pour veuve Marguerite de Billy, dame de Bauvais, dont on ignore s'il a eu postérité.

IX. Jean Fouchier, écuyer, seigneur de la Mauvinière, épousa Marguerite

de Fougières, dame d'Andésigny et de Pontmoreau, veuve en premières noces de Jean de Chambon.

Il transigea, le 23 février 1492, au sujet de la terre d'Andésigny, comme ayant la garde noble de Jean, son fils mineur, ainsi que d'Yvonne de Chambon, Pierre Girard, Jeanne de Chambon et André Guirmen, pour le même sujet. Dans cet acte il est qualifié, noble homme, riche, grandement patrimonié. Un procès-verbal du 4 avril 1502, fait au siége royal de Saumur, à la requête de Jean son fils, est rendu au profit de Jean Foucher. Il eut de son mariage le fils qui suit.

X. Jean Foucher, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Pontmoreau et d'Andésigny, reçut le 27 novembre 1499, des lettres royales en chancellerie. Par contrat de mariage, du 11 février 1511, il épousa damoiselle Catherine de Marconnay, fille de messire Philippe, capitaine royal du château de Lugano, au comté de Milan, et de dame Françoise Robin. Jean rendit deux aveux en 1518. De son mariage est né le fils mentionné ci-après.

XI. Valère Foucher, écuyer, seigneur de Pontmoreau, qui eut pour tuteur, le 28 septembre 1527, Philippe de Marconnay, son aïeul. En 1542 il rendit un aveu de la terre de Pontmoreau, à messire René de Lestang, écuyer, seigneur du Breuil et d'Andésigny. Il avait épousé par contrat, 2 juin 1570, demoiselle Antoinette Petit, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Villemont, de laquelle il a eu :

1° Magdelon, qui suit;
2° Jeanne Foucher, nommée dans un partage qui eut lieu avec son frère le 12 janvier 1597.

XII. Magdelon Foucher, écuyer, seigneur de Pontmoreau, fut déchargé, par sentence rendue à Saumur, en 1594, du service des bans et arrière-bans, par la raison qu'il avait servi dans les armées du Roi. Il rendit, en 1585, aveu pour sa terre de Pontmoreau; et épousa, le 12 mai 1596, damoiselle Suzanne Lauvergnat, fille de Jean, écuyer, seigneur de Murault, et de Françoise Courtinier, de laquelle il eut :

1° Charles, qui suit;
2° François Foucher, écuyer, homme d'armes dans la compagnie d'ordonnances du Roi, auquel échut la terre de Murault.

XIII. Charles Foucher, seigneur de Pontmoreau, épousa, par contrat du 14 décembre 1627, damoiselle Marie de Messemé, fille de Henri, chevalier de



l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, seigneur de la Clouaistre et de Beaucaire, et de Denise de Champigny. Il eut plusieurs enfants dont sa femme fut tutrice, le 25 août 1633. Ces enfants sont :

1° Jacques, qui suit ;
2° Henriette Foucher, mariée à Pierre, écuyer, seigneur d'Espigny ;
3° Marie Foucher, mariée à Jacques Mayaud, écuyer, seigneur du Poiron, les Groges, Marsay, avocat au Parlement, procureur du Roi au présidial de Poitiers en 1610, maire de cette ville en 1622, lequel fut anobli par cette charge.

XIV. Jacques Foucher, écuyer, seigneur de Pontmoreau, épousa, le 11 août 1630, demoiselle Marie de Greaulme, de la famille de Graham d'Ecosse, dont il n'eut pas d'enfants. Il est nommé dans l'acte de partage, passé le 18 novembre 1651, entre Marie de Messemé et ses enfants. Le 27 septembre 1637, il transigea avec sa sœur Henriette. Par sentence du 25 janvier 1642, il fut maintenu, ainsi que sa sœur, dans ses droits de noble, sur la présentation de ses titres de noblesse. Jacques Foucher, épousa en secondes noces, par contrat du 22 novembre 1662, demoiselle Anne Ragonneau, fille de Jean, sieur de Boisdorin et de la Renaudière, avocat au Parlement, et de dame Florence Bottereau; elle était veuve, le 5 août 1667, et obtenait de l'intendant de Touraine une confirmation de noblesse, sur la présentation des titres de son mari. Elle rendit, en 1666, deux aveux de la terre de Pontmoreau, et acquit, le 2 décembre 1676, la terre de Billy-Clairet. De ce second mariage naquit :

XV. François Foucher, écuyer, seigneur de Pontmoreau, Billy, etc., qui rendit un aveu de son hôtel noble de Billy, à Louis de Moulins, chevalier, seigneur de Rochefort, le 28 août 1732. Le 15 mai 1745, il fit une donation en faveur d'Hélène-Geneviève Mauduyt, son épouse, fille de messire André, conseiller du Roi, docteur régent de la Faculté de médecine de Poitiers, et de demoiselle Hélène Barré, qu'il avait épousée, le 15 avril 1687.

Le 18 février 1715, François avait obtenu une ordonnance de l'intendant de Touraine, qui le maintenait dans sa noblesse d'extraction, ainsi que ses enfants, dont les noms suivent :

1° François-Xavier, qui suit ;
2° André Foucher, chevalier, seigneur de Billy et de Chauverolles, né le 19 avril 1693, qui mourut en 1768 et dont les biens furent partagés par les enfants de Jacques, son frère ;
3° Jacques Foucher, auteur de la branche de Chateauneuf, dont l'article viendra ci-après ;
4° Geneviève Foucher, mariée à Charles de Bler, chevalier, seigneur de la Mauri. lieutenant-colonel au régiment de Vieuxville, mort avant 1753.



XVI. François-Xavier Foucher, écuyer, seigneur de Pontmoreau, né le 16 janvier 1692, partagea avec ses frères et sœurs les biens de leur père et mère, le 16 juin 1748, et préleva pour son droit de préciput et avantages d'aîné, la maison noble de Pontmoreau. Il épousa, le 21 août 1721, demoiselle Anne de Rangot, fille de messire Gabriel, écuyer, seigneur de la Grimoire, et de demoiselle Anne Marilet. Il eut de son mariage :

1° Augustin-François, qui suit;
2° Louis Foucher, écuyer, chapelain de Sainte-Catherine, dit le *Prieur de Pontmoreau;*
3° Henriette Foucher, mariée à René-Alexis-Antoine de la Barre, écuyer.

XVII. Augustin-François Foucher, écuyer, seigneur de Pontmoreau, fut capitaine au régiment des grenadiers royaux de Touraine, chevalier de Saint-Louis et pensionné du Roi. Il épousa, le 28 septembre 1751, demoiselle Anne Laspaye, fille de messire Charles-François, seigneur de Saint-Généroux, et de demoiselle Jeanne de Mondion, de laquelle il laissa :

XVIII. François-Paul Foucher, écuyer, seigneur de Pontmoreau, du Pressoir, du Vivier et autres lieux, qui fut lieutenant au régiment des grenadiers royaux de Touraine. Il épousa, le 5 Juillet 1780, demoiselle Marion-Angélique-Adélaïde Le Maignan, fille de messire Louis-Athanaze, écuyer, seigneur de la Verrie et autres lieux, ancien capitaine au bataillon de Saint-Maixent. A la révolution de 1789 il émigra; puis, suivant l'exemple d'un grand nombre de ses malheureux compatriotes, il tenta de débarquer à Quiberon, où il fut fusillé. Il eut de son mariage le fils qui suit.

XIX. Edouard-François de Foucher de Pontmoreau, né le 5 novembre 1787, entra vers 1800, à peine âgé de quatorze ans, dans le corps des vélites; fit les campagnes de Prusse, d'Allemagne, d'Espagne et de Russie; assista à la funeste retraite de Moscou; fut blessé à la main droite d'un éclat d'obus, sur le champ de bataille d'Eylau, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Entré, sous la Restauration, dans le 1er régiment de grenadiers à cheval, commandé par M. le marquis de La Rochejaquelein, comme capitaine, il fut créé plus tard chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

En 1822, M. François-Edouard de Foucher quitta le service, et vint habiter Thouars, sa ville natale.



BRANCHE DE CHATEAUNEUF

XVI. Jacques Foucher, écuyer, seigneur de la Brèche, eut en partage, le 16 juin 1748, les maisons et métairies de Saint-André, avec leurs dépendances. Il épousa, par contrat du 26 avril 1729, demoiselle Elisabeth-Charlotte de Marconnay, fille de Louis, écuyer, seigneur de Châteauneuf, et de feue dame Catherine du Chesneau. Ses enfants, dont les noms suivent, se partagèrent ses biens, sous signatures privées, le 30 décembre 1768.

1° Pierre-Louis-Jacques, qui suit ;
2° Charles-Alexis Foucher, chef de la branche de Vangely, dont l'article suivra ;
3° André-Maxime, dit le chevalier de Foucher, seigneur de Chauverolles et du Vivier, né à Mirebeau en 1732, ancien officier au régiment de Rouergue, lieutenant de grenadiers royaux, émigré en 1791, servit comme volontaire dans la 3e compagnie de la noblesse du Poitou-infanterie. Le 18 septembre 1766, il épousa demoiselle Marie-Claude-Thérèse Poussineau des Carts, dame de Boussay. Il est mort sans enfants, au Pecq, près Saint-Germain-en-Laye, en 1815. Il était chevalier de Saint-Louis. Il avait écrit des mémoires qui n'ont pu être retrouvés ;
4° N..., morte religieuse aux Carmélites.

XVII. Pierre-Louis Foucher, écuyer, seigneur de Châteauneuf, fief de Monteil, dîme de Billy, etc., partagea les successions de ses père et mère, le 30 décembre 1768. Il était né à Chouppes, le 29 juin 1730, et laissa de demoiselle Marie-Anne du Chesneau, dame de la Trapière, sa proche parente, qu'il avait épousée par contrat du 30 avril 1759, trois enfants, savoir :

1° Louis-Charles, qui suit ;
2° Marie-Madeleine-Andrée Foucher, née le 17 juillet 1763, mariée, vers 1808, à M. le comte de Marreau de la Bonnetière, et morte, sa veuve, sans enfants, en 1827, à Saint-Germain-en-Laye ;
3° Rose Foucher, née le 27 février 1766, morte célibataire, à Tours, le 29 mai 1848.

XVIII. Louis-Charles Foucher, écuyer, seigneur de Châteauneuf, haut justicier de Terrefort, Glorcette, etc., naquit le 11 novembre 1761, et fut officier au bataillon de garnison de Poitou. Emigré en 1791, il devint chef d'escouade de la troisième compagnie noble du Poitou-infanterie, à l'armée des Princes. Il avait épousé, par contrat du 5 novembre 1782, à Mirebeau, Marie-Anne-Rosalie Bonneau de la Torche, fille de feu Pierre-Alexandre, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur civil de la sénéchaussée de Châtellerault et dame Marie-Radegonde Lambert. De ce mariage est né le fils qui suit.

XIX. Charles de Foucher, né à Mirebeau, le 16 juin 1787, a épousé au

Mans, par contrat du 26 janvier 1810, demoiselle Le Pelletier de Feumusson, fille de Charles-Emmanuel, ancien trésorier du roi à Alençon, membre de la Société des Arts, etc. et de feue dame Marguerite de La Porte de Loiselière. Il a eu de ce mariage :

1° Almire, qui suit;
2° Anatolie de Foucher, née le 1er janvier 1816, mariée, le 29 novembre 1838, à Poitiers, à Louis-Charles-Modeste de la Porte du Theil de Forges, dont postérité,
3° Appollinaire de Foucher, mort célibataire à Mirebeau, vers 1838;
4° Adalbert de Foucher, né le 4 juillet 1817, marié, le 12 octobre 1840, à demoiselle Anne Arnault, fille de Vincent-Anselme et d'Union Lafond, dont Marie-Rachel, née le 27 avril 1844;
5° Adèle ou Adélaïde de Foucher, née le 21 octobre 1818, mariée, en avril 1836, à Paul-Henri de la Porte du Theil, dont postérité.

XX. Almire de Foucher, né le 5 juillet 1812, a épousé par contrat du 1er mai 1836, demoiselle Henriette-Alexandrine-Placide Drouault, fille de François-Alexis, et de dame Marie-Marguerite-Alexandrine Arnault, dont une fille, Maria, née le 11 février 1837.

BRANCHE DE VANGELY

XVII. Charles-Alexis Foucher, écuyer, était seigneur de Vangely, seigneurie pour laquelle il rendit foi et hommage, le 17 décembre 1764, par devant le sénéchal de la moyenne et basse justice, de la seigneurie de la Tour de Signy, dont elle relevait à « hommage-lige au devoir de deux sols, six deniers. » Il assista au partage du 30 décembre 1768, par lequel il appert, que la maison noble, terre et seigneurie de Terrefort, lui est échue, et épousa, par contrat du 15 août 1764, demoiselle Anne-Marguerite de Martel, fille de François, chevalier, seigneur de Tricon, et de Géneviève Courivault de Logerie. De ce mariage sont issus :

1° Alexandre-Louis-Vincent, qui suit;
2° Alexis-André-Pierre Foucher, chef d'une branche fixée à Vandeuvre, dont la filiation sera rapportée ci-après;
3° N... Foucher, écuyer, dit *Terrefort*, né le 6 mai 1769, émigra et servit comme volontaire dans la compagnie formée par les officiers du régiment de Normandie-infanterie. Il n'a pas contracté d'alliance;
4° André-Stanislas Foucher, écuyer, fit preuve par acte du 29 avril 1789, passé par Millet, notaire à Mirebeau, qu'il était frère germain d'Alexis-André-Pierre, reçu



de majorité au rang des chevaliers de justice de la langue de France et prieuré d'Aquitaine, le 18 mai 1785. Il émigra en Hollande, où il s'est fixé et où il a eu une nombreuse postérité.

XVIII. Alexandre-Louis-Vincent DE FOUCHER DE VANGEIA, né le 20 janvier 1767, servit dans la gendarmerie de Lunéville. Il épousa, par contrat passé devant Me Maille, notaire à Vendeuvre, le 25 août 1791, demoiselle Marie-Anne MAGRET, fille de Pierre-Dauphine, chevalier, seigneur de Villiers, et de Marie-Louise-Angélique Thibaut de la Carte. De ce mariage sont nes dix enfants, dont six sont morts en bas âge. Les survivants furent :

1° Alexis FOUCHER, né en 1792, mort en 1815 maréchal-des-logis-chef aux chasseurs à cheval;
2° Rousseau, qui suit;
3° Charles DE FOUCHER, né en 1796, entré au service vers 1810, comme volontaire, à peine âgé de quatorze ans; retraité capitaine au 9e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de la Légion d'honneur.
4° Eugène-Louis FOUCHER, né à Vandeuvre le 14 octobre 1803, ancien chirurgien aide-major de la marine royale, docteur médecin à Migné. Il a épousé, le 16 mai 1832, par contrat du 7 avril de la même année passé devant Me Tripart, notaire à Poitiers, demoiselle Marie-Suzanne-Eglantine BELLOT, fille de François Bellot et de Louise-Élisabeth Chabot, dont : Marie-Pélagie-Églantine, née le 13 mars 1833, et Louis-Eugène, né le 8 août 1838.

XIX. Rousseau DE FOUCHER, dit *Henri*, naquit le 2 décembre 1794, à Bartegon (Vienne). Admis, le 15 janvier 1816, à la compagnie de Luxembourg, dans les gardes du corps du Roi, il y fut titulaire du grade de lieutenant, le 15 janvier 1820, et prit le rang de capitaine, le 15 janvier 1828. Passé avec le grade de lieutenant dans la compagnie de gendarmerie de Loire-et-Cher, le 29 décembre 1829, il fut mis en disponibilité en août 1830, par le gouvernement de juillet. Rappelé en 1840, dans son grade de lieutenant, à la compagnie de gendarmerie d'Ile-et-Vilaine, il fut nommé capitaine, le 2 mars 1842, dans celle des Deux-Sèvres, puis envoyé à Tours, d'où il fut nommé commandant de la gendarmerie des Basses-Alpes. Retraité en 1849, après avoir servi son pays pendant trente-trois ans, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 31 décembre de la même année. Henri-Rousseau DE FOUCHER a épousé, le 7 février 1820, à Saint-Germain-en-Laye, demoiselle Jeanne de LIRON D'AIROLES, fille de Louis-Philippe de Liron d'Airoles, ancien capitaine au régiment de Dauphiné, brigadier aux gardes du corps du Roi, en 1815, chevalier de Saint-Louis, et de dame Olympe-Louise-Emilie de Nattes de Luziès de Mialet. Il a eu de ce mariage :

1° Édouard-Henri, qui suit;
2° Marie-Rose-Appolline, née à Mirebeau le 20 mars 1829.

XX. Edouard-Henri DE FOUCHER, né au Pecq, le 1er mai 1822, entré au service le 21 avril 1841, comme engagé volontaire, au 28e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé sous-lieutenant au 25e régiment d'infanterie de ligne, le 9 juin 1848.

BRANCHE FIXÉE A VANDEUVRE.

XVIII. Alexis-Pierre-André DE FOUCHER, écuyer, né le 10 mars 1768, fut reçu chevalier de Malte en 1785. Rentré en France, après la dissolution de cet ordre religieux, il fit la guerre dans la Vendée, où il fut attaché à l'état-major du marquis d'Autichamp. Il épousa, en 1808, à Montmorillon, demoiselle Henriette-Honorée GIRARD DE PINDRAY, fille de Bonaventure, écuyer, seigneur du Deffend, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et d'Angélique-Jeanne de l'Aage de Foussac. Il mourut à Poitiers, le 4 décembre 1810, laissant de son mariage :

1° Anne-Hélène DE FOUCHER, née à Poitiers le 8 décembre 1809, mariée, en 1831, avec François-Louis-Auguste DE LA PORTE, son cousin germain, fils de Louis-Augustin, seigneur du Theil, et de Catherine Girard du Deffend ;
2° Frédéric-Alexis, qui suit.

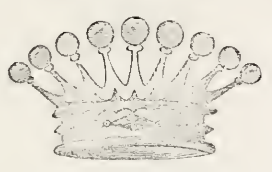
XIX. Frédéric-Alexis DE FOUCHER, né à Poitiers, le 18 décembre 1810, a épousé, à Vendeuvre, le 20 mai 1834, par contrat, signé Gras, notaire à Poitiers, demoiselle Adèle LAGEON, fille de Bonaventure, colonel en retraite, et de Wilhelmine Antony, dont il a :

1° Maria DE FOUCHER, née à Vandeuvre le 19 avril 1835 ;
2° Léopold DE FOUCHER, né à Vandeuvre le 23 août 1841.

UBERTIN

TOSCANE, PIÉMONT ET FRANCE.

Comtes de Chitignano et d'Armajuolo; Seigneurs de la Valdambra, de Galbine, de Montauto, de Leona, de Partino, de Lierne, de Cilliano, etc., etc.





Armes : *D'or, au lion de gueules* (1). — Couronne : *De comte.* — Supports : *Deux levriers.*



La maison UBERTIN, dont le nom italien est Ubertini (en latin *Ubertinus*), est l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Toscane. Elle est aussi célèbre par son ancienneté et les immenses richesses qu'elle a possédées, que par le rôle important qu'elle a joué dans la faction des Guelfes et des Gibelins.

Quelques lignes suffiront pour démontrer la vérité de cette assertion.

(1) Ces armoiries sont celles de la branche mère des Ubertin, comtes de Chitignano, tandis que celles qui ont été figurées en tête de la notice de la même famille Ubertin, publiée dans le IVe registre du *Livre d'or*, page 472, sont celles qui ont appartenu à la branche d'Aosta, et qu'elle a cru devoir échanger contre les premières, ou plutôt contre les plus anciennes de sa famille, par suite de la découverte récente de nouveaux documents généalogiques.

Le premier auteur connu de cette maison est un haut baron du nom d'Uberto ou Hubert, venu en Italie à la suite de Charlemagne lorsqu'il alla recevoir la couronne d'empereur des mains du pape Léon III (801).

Ce chevalier, comme beaucoup d'autres Francs, se fixa en Italie à cette époque et reçut, à titre de récompense, l'inféodation de plusieurs châteaux situés dans la Valdambra, contrée que ses descendants ont possédée en toute souveraineté.

C'est l'un d'eux qui est allé se fixer en Toscane et a donné naissance à cette puissante maison des Ubertini, comtes de Chitignano, qui a joué un rôle si important dans la guerre des Guelfes et des Gibelins.

Un autre a formé la branche des Ubertini-Fetti, qui a donné à la république de Florence seize prieurs et cinq gonfaloniers, le premier en 1382, le dernier en 1525.

Enfin, à la suite des troubles et des dissensions civiles qui ravagèrent l'Italie et qui anéantirent tant de fortunes, les membres de cette puissante maison s'étant dispersés, les uns pour sauver leur tête, les autres pour se faire oublier et supporter plus facilement la déchéance de leur grandeur, un d'eux alla se fixer à Aosta, dans le Piémont, vers la fin du XVIe siècle, y perpétua sa descendance jusque vers l'année 1799, époque à laquelle elle émigra et vint s'établir en France.

Les liens étroits de parenté qui unissent les Ubertin d'Aosta aux Ubertin, comtes de Chitignano, de la Toscane, sont démontrés et prouvés d'une manière irrécusable par des documents récemment découverts dans les archives Monaldeschi et dans les archives de la noblesse de Toscane, et dont copie authentique, légalisée, existe entre les mains du chef actuel de la famille en France, dont le grand-père :

Noble Barthélemy Ubertin avait épousé noble demoiselle Marguerite Manes, fille de William Manes, noble Irlandais, qui, après avoir combattu à la bataille de Culloden, dans l'armée du prétendant à la couronne d'Angleterre, fut forcé de s'expatrier pour éviter la mort et vint se fixer en Piémont.

De cette union sont issus huit fils et six filles, entre autres :

1° Gaspard-Michel-Joseph (dit Just) Ubertin, qui fut barnabite, prévôt de son couvent et professeur très-distingué de théologie;

2° Jean-Jacques Ubertin, officier dans les gardes suisses françaises, mort sans alliance;

3° Claude-François Ubertin, brigadier-major dans les gardes-du-corps du Roi de Sardaigne, chevalier de Saint-Maurice et Saint-Lazare, aussi mort sans alliance.

Jean-Alexandre comte Ubertin, chef actuel de sa famille en France, petit-fils de Barthélemy, est né à Autun le 7 mai 1797. Il a occupé pendant long-

temps les fonctions élevées de recteur de 1re classe de l'Académie, dont il s'est démis récemment.

Le comte UBERTIN a épousé, le 12 février 1847, mademoiselle Constance VERNEAU-LEBLOND. De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

1o Jacques-Louis-Victor-Alexandre UBERTIN, né à Autun, professeur de physique et de chimie dans un lycée de l'Université, qui a épousé, à Bastia (Corse), mademoiselle MONTERA, fille de M. Joseph Montera, conseiller en la Cour impériale de Bastia, dont quatre enfants, deux fils et deux filles ;

2o Bernard-Just-Charles-Gabriel UBERTIN, né à Saulieu, receveur de l'enregistrement et des domaines, marié à mademoiselle Mathilde LABLOND ;

3o Gabriel UBERTIN ;

4o Hugues-Constantin-Charles UBERTIN, décédé en bas âge.

DE BUTRON DE LA TORRE

ESPAGNE ET HAINAUT.



ETTE famille est originaire d'Espagne, et son origine dans ce pays remonte à une époque fort reculée.

L'historien Lopez-Gracius de Salazar établit sa filiation à partir de Jean-Perez de BUTRON-Y-MUXICA, qui épousa dona Emilia d'Estrada. Ses descendants directs se sont alliés aux plus grandes maisons de la Biscaye, telles que celles de : y Baniez de Malmaseda, Davendanio, Sanchez des Amudio, Alonzo de Muxica, de Lara, de Padilla, de Artoaga, de Castro, de la Torre, de Perez de Artenga, de Manrique, d'Ydiaquez, de Billebe, de Volusquo. Après son établissement dans le Hainaut, ses alliances ne furent pas moins brillantes, puisque nous remarquons dans leur nombre celles de d'Aoust, Manaldy, d'Esclaibes, de Sars, de Morval, de Coulange, de Bouchelet, des Maisières, de Monady, de Jorige de la Morélie, de Grignard, de Condé, de Noust, etc.

De nos jours, cette ancienne maison est représentée par deux frères, savoir :

1° Eugène-Louis DE BUTRON, baron de la Torre et de Rametz, né à Namur, le 8 avril 1808, maire de la commune de Saint-Waast et grand louvetier de Mormal, qui a épousé, à Paris, le 16 février 1832, Sophie-Thérèse-Louise-Françoise DE NOUST, née à Bruxelles le 22 mai 1808. De cette union sont nées plusieurs filles.

2° Jean-François-Victor DE BUTRON, chevalier de la Torre, maire de la commune de Mecquignies, près de Bavay, né à Moustier-lez-Dames, le 11 février 1811, qui s'est marié à Valenciennes, le 6 décembre 1847, à demoiselle Aline-Suzanne DE KERPAEN DE KERSALLO, née à Valenciennes, le 1er mai 1827, fille de Alexandre-Jean-Baptiste de Kerpaën de Kersallo, capitaine, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Marie-Louise-Adélaïde-Suzanne Le Coq de la Fontaine.

De ce mariage sont issus trois enfants, savoir :

A. Berthe-Aline-Louise-Jeanne DE BUTRON DE LA TORRE, née à Valenciennes le 5 novembre 1848 ;

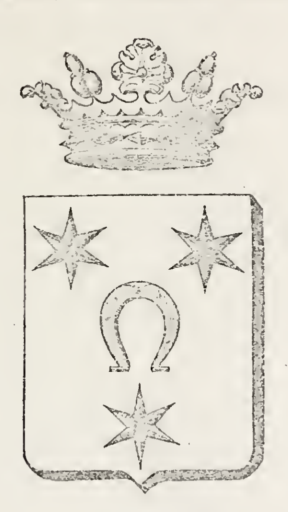
B. Louise-Emmeline DE BUTRON DE LA TORRE, née à Valenciennes le 18 avril 1850 ;

C. Ernest-Victor-Alexandre DE BUTRON DE LA TORRE, né au château de Mecquignies, le 12 mai 1852.

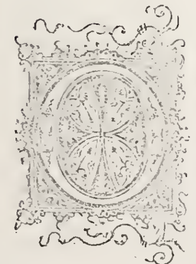
DE GOUVELLO

BRETAGNE.

Marquis de Gouvello, Seigneurs de Keryaval, de Kerlevenan, de Kerantré, de Kersilien, des Portes et autres lieux.



Armes : *D'argent, à un fer de mule de gueules, accompagné de trois molettes du même.* — Couronne : *De Marquis.* — Supports : *Deux griffons.* — Devise : Fortitudini.



Originaire de Bretagne, cette maison occupe un rang élevé parmi les plus anciennes de cette province. Les titres conservés dans ses archives, et ceux qui existent à la Chambre des comptes de Nantes, la font remonter au commencement du XIIIe siècle. A cette époque, elle portait le nom de Des Forges, traduction en français du nom breton de GOUVELLO; vers le commencement du XVe siècle, elle ne porta plus que le nom de Gouvello, que l'on trouve écrit aussi de Gouvellon, Gouvello, Gouello (voir le *Glossaire des Histoires de Bretagne*). Des actes de 1452 et 1477, justifient que le nom de Gouvello, Gouvellon ou Gouello est le même que celui de Des Forges.

Le premier auteur de cette maison qui soit connu par titres authentiques

est Jean ou Jehan Des Forges, qui, par actes du second jour de carême de l'an 1265, fit donation, avec sa femme Marguerite de la Salle, aux religieux, abbé et couvent de Notre-Dame-de-Bon-Repos, de toutes les dîmes que les seigneurs terriens, leurs prédécesseurs, devaient anciennement sur les ténements Agolic, etc., etc., terrains sis en la ville de Saint-Rivollet et en la paroisse de Melrant, au diocèse de Vannes. Jean Des Forges scella ledit acte de son sceau où apparaissait, sur un *champ d'argent*, un *fer de cheval*, ou *de mule*, *de gueules*, *accompagné de trois molettes du même*, *deux en chef et une en pointe; pour devise:* Fortitudini.

Le même sceau est attaché aux actes passés le samedi avant Noël, par Jean Des Forges, premier du nom, et Pierre de Lantivy (de l'année 1368), sous le scel de la vicomté de Rohan, où étaient aussi attachés le sceau de Pierre de Lantivy et celui de la maison de Rohan, pour l'assiette des deniers dotaux de Guillemette de Lantivy, sœur de Pierre.

On trouve un autre acte, passé aux grands plaids de la cour de Pontivy, le 7 octobre 1455, dans lequel Jean Des Forges de Bauel et Jean Des Forges de Vannes, déposent que le sceau apposé à l'acte du samedi avant Noël, de l'an 1368, est bien le sceau de son grand-oncle, et celui de la maison Des Forges ou Gouvello.

Sylvestre Des Forges se trouve compris dans la liste des gentilshommes Bretons qui faisaient leur apprentissage du métier de la guerre sous Duguesclin, en 1375. (Chambre des comptes de Paris.)

Mathurin ou Mathelin Des Forges fut un des écuyers qui ratifièrent le traité de Guérande, le 10 avril 1381. Il commandait sous les ordres du vicomte de la Bellière, à Saint-Malo, en 1375; fut fait prisonnier par Clisson, qui s'empara de cette ville par trahison, et recommandé au roi de France par le duc de Bretagne, avec Raoul de Caradeuc, Gouyon, et autres.

La branche aînée de cette famille, qui sortait de Jean IIe du nom, fils de Jean et de Marguerite de la Salle, a fini au XIIe degré dans Catherine de Gouvello, dame de Kernars, mariée à Michel René de Lopriac, seigneur de Kerinain. Catherine avait été mise en tutelle en 1652.

Une autre branche de cette famille a fini dans Jeanne de Gouvello, dame de Croscof, mariée à Louis de Lantivy, seigneur de Kermeno.

Jeanne était fille de Guyon de Gouvello, héritier principal, et noble, de Guillaume. Ce Guyon vivait encore en 1518.

D'Éon de Gouvello, lieutenant du château d'Auray pour le duc de Bretagne, en 1455, descendent toutes les branches qui existent actuellement. Il avait épousé Jeanne Le Grillon de Rosnarho.

Un acte du 26 janvier 1669 atteste que les Gouvello qui existaient alors

étaient issus de l'ancienne et noble maison Des Forges, dont étaient les seigneurs de Kernars et de Croscof, qu'ils descendaient en ligne directe de Guillaume Des Forges, dit Gouvello, écuyer sous Renaud de Coucy, premier nommé de ceux qui composaient la montre qu'il fit de sa compagnie le 30 juillet 1392.

Un arrêt du Conseil d'État, rendu le 22 janvier 1671, maintint l'ancienne noblesse de cette maison. Cet arrêt figure dans la réformation, du 14 mars 1671, faite par M. Descartes, rapporteur.

Cette noble maison s'est divisée en quatre branches principales, dont trois seulement, dont il va être question, se sont perpétuées jusqu'à ce jour.

BRANCHE AINÉE

(Seigneurs de Keryaval et de Kerlévenan.)

Cette branche est représentée par le comte Amédée de Gouvello, marié, en 1855, à demoiselle Octavie de Grouchy, fille du général marquis de Grouchy :

Fils du marquis Pierre-Armand-Jean-Vincent-Hippolyte de Gouvello, né au château de Kerlévenan, le 19 juin 1782, marié, en 1816, à demoiselle Thérèse Le Ray de Chaumont, suivant contrat de mariage signé par S. M. Louis XVIII :

Fils du marquis Marie-Joseph-Armand, seigneur de Keryaval et Kerlévenan, marié à demoiselle Charlotte de Peyrac, en mars 1780.

DEUXIÈME BRANCHE

Formée par les Seigneurs de Kerantré.

Ferdinand de Gouvello, né en 1825, et Louise Gouvello, née en 1824, morts à Paris en 1826, à trois jours d'intervalle :

Enfants d'Arthur-Augustin, comte de Gouvello, né à Paris le 10 janvier



1789; lieutenant-colonel, officier supérieur des gardes-du-corps de S. M. Charles X, chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 12 septembre 1823, à dame Éléonore-Julienne Demboska, chanoinesse, suivant contrat de mariage signé par S. M. Louis XVIII; mort à Paris le 2 juin 1825;

Sœurs : Marie-Joseph-Henriette-Émilie de Gouvello, chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne, de Munich;

Élisabeth-Jeanne-Josephe de Gouvello, mariée en premières noces au comte Paul de Robien, veuve le 10 janvier 1844.

Elle s'est remariée à son cousin le vicomte Charles de Gouvello, et elle est morte le 17 juin 1849.

Tous les trois sont issus de Pierre-Joseph, comte de Gouvello, seigneur de Kerantré, major en second du régiment royal-dragons, marié à dame Anne-Émilie Picot de Dampierre, chanoinesse du chapitre noble d'Épinal (contrat de mariage du 16 mars 1788, signé par S. M. Louis XVI). Il fit ses preuves pour monter dans les carrosses. Bénédiction nuptiale donnée par Mgr Étienne-Charles de Loménie, ministre d'État, en la chapelle du Contrôle général de Versailles, le 27 mars 1788. Sa femme, la comtesse de Gouvello, fut présentée à la cour, le 18 avril 1788.

Fils cadet de M. Paul-Joseph de Gouvello, né en 1736, seigneur de La Ferté, marié en 1756 à demoiselle Françoise de Gouvello, dame de Kerantré.

A cette branche appartiennent encore Louise de Gouvello et Henriette de Gouvello, actuellement existantes, toutes deux filles de :

Louis, vicomte de Gouvello, frère de Paul-Joseph, maréchal de camp en 1814, cordon rouge, etc., marié à demoiselle Gasparine de Bourbon-Busset, dont il eut aussi un fils, François-Charles-Jules, né en 1811, nommé page de S. M. Charles X, et mort à Versailles le 19 décembre 1827.

TROISIÈME BRANCHE

Formée par les Seigneurs de Kersivien et de Kériolet.

De cette branche, aujourd'hui éteinte, est sorti Pierre de Gouvello, seigneur de Kériolet, conseiller au Parlement de Bretagne, puis ordonné prêtre, et mort en odeur de sainteté à Sainte-Anne, près d'Auray, le 8 octobre 1660.

QUATRIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA PORTE.

Cette branche, devenue la troisième par suite de l'extinction de la précédente, est représentée par :

1° Le comte Henri DE GOUVELLO, marié à demoiselle Amélie DU HAFFONT;

2° Charles DE GOUVELLO, marié à Élisabeth DE GOUVELLO DE KERANTRÉ, veuve du comte Paul de Robien, veuf le 17 juin 1849;

3° Joseph DE GOUVELLO;

4° Édouard DE GOUVELLO, mort aux Antilles;

5° Marie-Rose DE GOUVELLO, mariée à François Guy DE QUIFISTRE, marquis de Bavalan.

Enfants de Joseph-Exupère DE GOUVELLO, conseiller au Parlement de Bretagne, marié à demoiselle Sara-Adélaïde PERROTT (Anglaise), né en 1754, mort en 1845.

La maison DE GOUVELLO a pris alliance dans les maisons de Gibon, Sèrent, Saint-Pern, Gouyon, etc., etc.; et elle s'est toujours fait remarquer par sa fidélité à la monarchie, fidélité qui n'a failli dans aucun de ses membres, et leur a fait braver persécutions et spoliations de tous genres.

ARNOUX

De Roufaud, de Joux, d'Épernay, de Promby, de Corgeat, etc.

BOURGOGNE.

Armes : *De gueules, à un arc d'or posé en fasce, accompagné de trois étoiles d'or.*



ette ancienne famille a possédé un grand nombre de fiefs importants, entre autres ceux de Roufaud, de Joux, et d'Épernay, situés dans l'arrondissement de Louhans, et dont les noms ont servi à distinguer les diverses branches sorties de sa souche.

C'est ainsi qu'en 1789, trois de ses membres portaient chacun un de ces noms de fiefs pour se distinguer entre eux, savoir :

M. Arnoux de Roufaud, qui était seigneur de la terre de Roufaud;

Son frère, M. Arnoux de Joux, qui était capitaine-commandant, avant 1789, dans le régiment de La Fère, infanterie, et chevalier de Saint-Louis;

Son autre frère, M. Arnoux d'Épernay, qui était aussi, avant la révolution, capitaine-commandant dans le régiment d'artillerie de La Fère, et chevalier de Saint-Louis.

Tous trois sont morts depuis longtemps, le premier et le troisième sans laisser d'enfants.

Le second M. Arnoux de Joux, de son mariage avec mademoiselle de Bohan, fille de M. le baron de Loubat de Bohan, chevalier de Saint-Louis, commandant de la ville de Bourg en Bresse, pour le Roi, a laissé deux enfants, un fils et une fille, savoir :

1° Claude-Charles-Emmanuel-Melchior-Théodore-Bernard Arnoux de Joux de Roufaud, chef actuel de sa famille, né en 1787, qui a épousé mademoiselle de Rotalier, de la famille de ce nom bien connue dans l'histoire de Quiberon, où son grand-père commandait l'artillerie.

Il n'en a pas eu d'enfants.

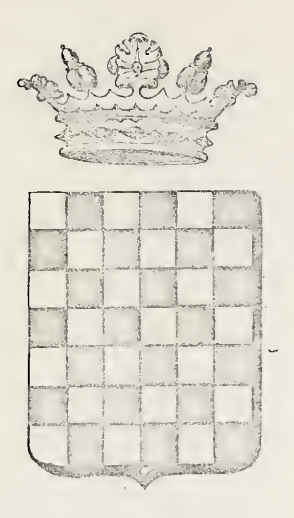
2° Sa sœur a été mariée à M. Varenne de Feuille, dont le père fut victime de la révolution et guillotiné à Lyon.

Il existe encore une autre branche de cette famille, connue sous les noms d'Arnoux de Promby et de Corgeat.



DE DIGOINE DU PALAIS

BOURGOGNE, PROVENCE ET LANGUEDOC.



Armes : *Échiqueté d'argent et de sable de sept tires de six points.* — Couronne : *De Marquis.* — Supports : *Deux anges.* — Devise : Virtuti fortuna comes.

Cette maison, d'ancienne chevalerie, tire son nom de la première baronie du Charolais, dont le premier seigneur connu est Liébaud de DIGOINE, qui, en 1080, épousa N... de Beaujeu, fille de Guichard II, sire de Beaujeu, et de Ricoaire de Salornay. Cette haute alliance a été soutenue par celles des maisons de la Guiche, de Semur, de Mello, de Ventadour, des Barres, de Damas, de Jaucourt, de Saulx-de-Tavannes, de Pouilly, de Saint-Priest-Sainte-Colombe, de Blanchefort de Créquy, d'Albon, de Drée, etc., etc.

Les membres de cette famille ont presque tous suivi la carrière militaire. Le musée de Versailles atteste qu'elle a fourni des chevaliers aux croisades. Robert de Digoine fut chambellan du duc de Bourgogne. Guillaume de Digoine, frère de Robert, fut tué avec son fils à la bataille de Poitiers, en 1356.

Claude DE DIGOINE, seigneur du Palais, commandait la compagnie d'hommes d'armes du duc de Guise et l'arrière-ban du Mâconnais. Son arrière-petit-fils, dit le *Chevalier du Palais*, commandeur de Malte, fut chef d'escadre et a commandé la marine à Brest, en 1711.

Outre ceux qui viennent d'être nommés, cette famille a produit des officiers généraux et un grand nombre d'officiers de différents grades, dont plusieurs ont perdu la vie sur le champ de bataille.

Elle a fourni aussi, en la personne de Ferdinand-Alphonse-Honoré DE DIGOINE, marquis du Palais, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, un député aux États-Généraux de 1789, de la noblesse du bailliage d'Autun, province de Bourgogne.

Enfin elle a donné un grand nombre de comtes de Lyon et de Brioude, des chanoines du chapitre noble de Saint-Pierre de Mâcon, des chevaliers de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem.

La terre de Digoine a été la propriété de la branche aînée de cette maison jusqu'en l'année 1590, époque à laquelle elle passa dans celle de Damas par le mariage de N... DE DIGOINE, fille unique et héritière de Louis DE DIGOINE et de N... DE CHEVRIÈRES, avec Édouard DE DAMAS.

Quant à la terre du Palais, elle passa dans la maison DE DIGOINE par le mariage que contracta, en 1559, Jean DE DIGOINE, damoiseau, frère puiné de Guy, chevalier, seigneur de Martigny et des Communes, en Charolais, avec Guyette DE POUILLY, dame du Palais. Cette terre a été depuis l'apanage de la descendance de Jean, jusqu'à Claude-Joseph DE DIGOINE, marquis du Palais, mort en 1727, sans enfants, de son mariage avec Marie-Anne DE SAULX-TAVANNES. Dès lors cette seigneurie passa dans la branche de Louis DE DIGOINE, fils puiné de Gilbert DE DIGOINE, seigneur du Palais et autres lieux, et de Marguerite DE SAINT-PRIEST-SAINTE-COLOMBE, laquelle est devenue l'aînée et a aujourd'hui pour représentant M. le marquis DE DIGOINE, qui, comme ses pères, habite le Charolais; de son mariage avec mademoiselle Pauline DE PONTCARRÉ, il n'a eu qu'une fille, mariée à M. le marquis DU BLAISEL.

BRANCHE AINÉE

ÉTABLIE EN LANGUEDOC.

Cette branche descend de Humbert DE DIGOINE DU PALAIS, fils puiné de François DE DIGOINE, seigneur du Palais, et de Louise de Choux, lequel vint s'établir

en Languedoc vers le milieu du XVIe siècle; il fit son testament le 8 juillet 1545, en faveur de Jean DE DIGOINE DU PALAIS, son fils, qu'il avait eu de son mariage avec Marguerite DE BUSSEUIL.

Jean DE DIGOINE DU PALAIS épousa à Bourg-Saint-Andéol, le 21 avril 1571, Policyanne DE SURREL et fit plus tard l'acquisition de la terre de Bel, non loin de cette ville.

Il eut deux fils : Jean-Baptiste et Jean-Antoine DE DIGOINE, lesquels furent assignés par M. de Bezons, intendant de la province de Languedoc, en vertu des ordonnances de Louis XIV, des 8 février 1664 et 24 mai 1667, relatives à la recherche de la noblesse dans le royaume, et sur les titres qu'ils présentèrent, Jean-Antoine DE DIGOINE DU PALAIS, et ses enfants, ainsi que ceux de Jean-Baptiste son frère, celui-ci étant mort dans l'intervalle, furent maintenus dans leur noblesse par jugement dudit intendant, rendu le 20 janvier 1671.

La descendance de Jean-Baptiste DE DIGOINE DU PALAIS, seigneur de Bel, a continué de résider à Bourg-Saint-Andéol. Elle est représentée aujourd'hui par Madame la baronne DE VERNA, née DE DIGOINE.

BRANCHE CADETTE.

La descendance de Jean-Antoine DE DIGOINE DU PALAIS, qui s'est d'abord établie en Provence, est aujourd'hui fixée en Languedoc et réside à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Ses représentans actuels sont deux frères :

1° Philippe-François, comte DE DIGOINE DU PALAIS, qui a épousé, le 30 avril 1823, mademoiselle Marie-Marceline DE VANEL, dont un fils :
  Henri-Pierre-Humbert DE DIGOINE DU PALAIS, marié, en 1852, à mademoiselle Alexia MADIER DE LAMARTINE;

2° Louis-Joseph-Edouard, vicomte DE DIGOINE DU PALAIS, qui a épousé, le 17 février 1824, mademoiselle Marie-Charlotte-Virginie DE VANEL DE LISLEROY, dont un fils :
  Marie-Charles DE DIGOINE, marié, le 21 octobre 1851, à mademoiselle Marie-Valentine DE BERNARD DE TALODE DU GRAIL.

La branche cadette de la maison DE DIGOINE DU PALAIS, établie en Languedoc, s'est alliée avec les familles de Busseuil, de Surrel, de La Baume, de Roux de Montauban, de Montesquiou de Xaintrailles, de Guédan, duchesse douairière d'Uzès, des Ulmes, de Gas de Saint-Gervais, de Bannes de Puy-Giron, de Ca-

vaillon, de Leautaud de Montauban-Bellegarde, de Camaret, de Bayet, de Vanel, etc., etc.

Elle a fourni aussi des magistrats, des officiers de terre et de mer supérieurs et de différents grades, qui ont servi leur pays de la manière la plus honorable; elle compte plusieurs chevaliers de Saint-Louis, et à diverses époques elle a fait des preuves, soit pour entrer dans des chapitres, soit pour entrer au service.

Nota. — Voir, pour l'histoire généalogique de cette famille, d'Hozier, La Chesnaye des Bois, de Courcelles, le P. Anselme, l'*Histoire généalogique des anciens ducs de Bourgogne*, etc.

DE NOAILLES

LIMOUSIN.

DUCS DE NOAILLES, DE POIX ET DE MOUCHY, ETC.

ARMES : *De gueules, à la bande d'or.*



ETTE illustre maison a eu pour berceau le Limousin. Sa filiation authentique est établie depuis Pierre DE NOAILLES, qui vivait en 1230. Depuis 1248, la terre de Noailles a été transmise de mâle en mâle, et elle a été érigée en duché-pairie en 1663. La grandesse d'Espagne a été concédée en 1712, titrée de Mouchy et de Poix; le duché héréditaire d'Ayen, érigé en 1758; le titre de prince, duc de Poix, donné le 4 juillet 1814. Au nombre de ses illustrations on compte Pierre DE NOAILLES, chevalier croisé en 1112; Hugues DE NOAILLES, mort en Palestine en 1248; François DE NOAILLES, évêque de Dax, ambassadeur; Anne-Jules, maréchal de France en 1693; Adrien-Maurice, fils du précédent, Louis et Philippe DE NOAILLES, fils d'Adrien-Maurice, tous trois maréchaux de France.

BRANCHE DES DUCS DE NOAILLES

REPRÉSENTÉE PAR :

Paul, duc DE NOAILLES, pair de France, né le 4 janvier 1802, substitué à la pairie de son oncle le 6 janvier 1823, membre de l'Académie française;

marié, en 1823, à Alix-Victurnienne DE ROCHECHOUART, sœur du duc DE MORTEMART, dont :

1° Jules DE NOAILLES, duc d'Ayen, né en 1825, marié, le 3 mai 1851, à Clotilde DE LA FERTÉ DE CHAMPLATREUX, née en 1831, petite-fille du comte MOLÉ;
2° Paul-Emmanuel DE NOAILLES, né le 5 octobre 1826.

BRANCHE DES DUCS DE POIX ET DE MOUCHY

REPRÉSENTÉE PAR :

Charles-Philippe-Henri DE NOAILLES, prince de Poix, duc de Mouchy, élu membre de l'Assemblée législative en 1849 (Oise), né le 9 septembre 1808, marié en 1859 à sa cousine Anne-Marie-Cécile, fille d'Alfred, vicomte DE NOAILLES, dont :

1° Antoine DE NOAILLES, né en 1840 ;
2° François-Henri DE NOAILLES, né le 4 mars 1843.

Son frère, Amédée-Adélaïde-Louis DE NOAILLES, né le 9 octobre 1811, est secrétaire d'ambassade à Londres;

Sa sœur, Angélique-Léontine-Sabine DE NOAILLES, née le 15 mai 1819, a été mariée, le 10 octobre 1846, à Lionel WILDRINGTON-STANDISH.

Cette maison compte encore, parmi ses membres actuellement existants :

1° Alfred-Adrien, comte DE NOAILLES, né le 15 janvier 1825, ancien attaché à la légation française en Chine, marié, le 29 avril 1852, à Marie DE BEAUMONT, fille du comte Amblard de Beaumont;

2° Marie DE NOAILLES, née le 18 novembre 1828, mariée, le 25 juin 1849, à Aynard-Marie-Gabriel-Raymond, comte de NICOLAÏ, fils du pair de France;

Tous deux issus d'Alexis, comte DE NOAILLES, né en 1785, marié à Cécile DE BOISGELIN;

3° Anne-Marie-Cécile DE NOAILLES, mariée à son cousin le duc DE MOUCHY, fille d'Alfred, vicomte de Noailles, tué en 1812, au passage de la Bérésina; marié à Léontine de Noailles, sa cousine, décédée le 15 septembre 1851.

DE BARQUIN

DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ARMES : *D'or, à un ours rampant au naturel.* — L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier orné de lambrequins.* — CIMIER : *Un ours naissant.*

NOBLE Jean DE BARQUIN, seigneur en partie de la terre de Brienne, au pays et duché de Luxembourg, obtint, le 14 mars 1721, des lettres de noblesse, données à Vienne par l'Empereur Charles, en considération de ses glorieux services militaires, notamment au siége de Dunkerque, et de ceux de ses ancêtres. Il démontra même en cette occasion, qu'il était proche parent de feu le général Jean de Wert, et que feu son frère, Paul Barquin, avait été colonel d'un régiment d'infanterie au service de l'Allemagne. Telle est l'origine de la noblesse de cette famille, qui depuis n'a cessé d'occuper une position assez élevée.

Jean DE BARQUIN a laissé entre autres enfants :

Alexandre DE BARQUIN, capitaine de cuirassiers, sous le règne de Louis XV, qui a eu plusieurs enfants, savoir :

1° Antoine-Médard DE BARQUIN, écuyer, avocat et conseiller de l'électeur de Trèves, officier mayeur ;
2° Norbert-Hermegilde DE BARQUIN, écuyer, docteur en médecine;
3° Thomas-Flavien DE BARQUIN, curé de la ville de Fumay;
4° Thomas-Alexandre DE BARQUIN, curé en la même ville;
5° Charles-Vincent-Joseph, qui suit;
6° Marie-Agnès-Marguerite DE BARQUIN.

Charles-Vincent-Joseph DE BARQUIN, écuyer, a laissé un fils et trois filles dont les noms sont rapportés ci-après :

1° Gilbert-Clément, qui suit;
2° Antoinette-Dorothée DE BARQUIN;
3° Marie-Catherine DE BARQUIN;
4° Charlotte-Gertrude DE BARQUIN.

Gilbert-Clément DE BARQUIN, décédé le 14 mars 1855, a laissé deux fils et trois filles :

1° Marie-Louis-Jules DE BARQUIN;
2° Marie-Auguste-Eugène DE BARQUIN;
3° Julie-Flavie DE BARQUIN;
4° Eugénie-Cécile DE BARQUIN;
5° Célinie-Flavie DE BARQUIN.

DE VIEL-LUNAS D'ESPEUILLES

NORMANDIE ET NIVERNAIS.

ARMES : *De gueules, à une enceinte fortifiée d'argent, maçonnée de sable; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.*

La baronnie d'Espeuilles, en Nivernais, était possédée au siècle dernier par une branche de la maison de Jaucourt, encore existante. La famille de VIEL-LUNAS, venue de Normandie, ayant fait l'acquisition de cette terre, en a pris le surnom avec le titre de Marquis. Elle est représentée de nos jours par :

1° Antoine-Théodore de Viel-Lunas, marquis d'Espeuilles, né le 25 avril 1805, créé sénateur, le 4 mars 1853, qui a épousé Jeanne-Françoise-Louise de Chateaubriand, petite nièce du vicomte de Chateaubriand, dont il a eu deux enfants :

1° Antonin de Viel-Lunas d'Espeuilles, officier de cavalerie;
2° Albéric de Viel-Lunas d'Espeuilles.

2° Sa sœur aînée, Delphine-Marie-Louise de Viel-Lunas d'Espeuilles, mariée au comte de Certaines, décédée le 27 février 1855.

3° Sa sœur cadette Marie Thérèse-Henriette, marquise d'Oilliamson, morte le 24 mars 1851.

DE SAINT-CIRGUE

GUIENNE ET SAINTONGE.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, chargé de trois étoiles de gueules, accompagné en chef d'une étoile d'or accostée de deux roses du même, et en pointe d'une épée aussi du même, posée em pal, brochant sur la pointe du chevron.*

Il n'existe qu'une seule et ancienne famille noble de ce nom en France. Des enquêtes faites à différentes époques depuis un siècle, notamment celle signée par les membres du conseil municipal de la ville de Blaye, le maire, le sous-préfet, le marquis de Brosse, et le comte de Bretagne, délégués, en 1815, comme vérificateurs de la noblesse de cette province, il résulte que tous les DE SAINT-CIRGUE de la Gironde (aujourd'hui de la Saintonge) sont les descendants de cette ancienne famille, qui a porté les titres de barons et de marquis. Noble Jean DE SAINT-CIRGUE, le grand-père de M. DE SAINT-CIRGUE, qui habite Saintes aujourd'hui, était officier de la maison militaire de Louis XVIII. Lorsque la première révolution éclata, il voulut faire oublier les noms de sa famille et sa qualité de gentilhomme, afin d'éviter les persécutions du comité révolutionnaire; mais ce fut en vain, car son fils, Jean DE SAINT-CIRGUE, officier comme lui, fut condamné à mort, par le tribunal du Haut-Rhin. Il ne dut son salut qu'à la mort de Robespierre.

En 1814, ce même Jean DE SAINT-CIRGUE, qui avait embrassé la profession d'armateur dans la Gironde, exposa sa vie pour sauver la ville de Blaye, qui était alors assiégée par les Anglais. Sur les instances de son parent le comte de Lynch, depuis pair de France, et de son beau-frère le comte de Luc, maire de Blaye, il alla, dans un faible canot, exposé à mille dangers, obtenir du commandant anglais de faire cesser le feu.

C'est vers cette époque que l'armateur fit venir auprès de lui son jeune fils, alors âgé de quinze ans, qui était employé dans le génie militaire.

En 1815, ce jeune homme fit partie de l'escorte qui avait été donnée par son père à madame la duchesse d'Angoulême, pour la protéger, lors de son départ pour l'Espagne. Cette princesse, étonnée de voir dans les rangs de ceux qui l'accompagnaient un officier aussi jeune, lui donna son portrait.

Pendant les cent-jours, le jeune DE SAINT-CIRGUE fut arrêté et incarcéré à Bordeaux. Le général Clausel l'ayant mandé et menacé de le faire fusiller s'il ne lui désignait pas ses complices et leur refuge, le jeune officier lui répondit : « Général, vous y perdriez plus que moi, car vous feriez une tache » à votre gloire, et moi j'y gagnerais de ne plus souffrir, car on souffre » en se rappelant qu'un brave soldat de l'Empire a fait tirer le canon sur la » fille des rois de France. »

Le général tendit la main au jeune officier, dont l'audace lui plut. « Jeune » homme, lui dit-il, vous êtes libre; mais je vous demande un service : dites » à madame la duchesse d'Angoulême que j'ai bien pu faire braquer des » canons pour qu'on fît place à l'Empereur, mais que je n'aurais jamais fait » tirer sur la fille de Louis XVI lorsqu'elle écrivait, par son courage, une des » plus belles pages de son histoire et de celle de la maison de Bourbon. » (*Vie de Marie-Thérèse*, par M. Nettement, p. 581.)

A la Restauration, M. DE SAINT-CIRGUE eut l'honneur d'être nommé dans les gardes-du-corps. Le marquis Le Tourneur refusant de l'admettre à cause de sa petite taille, le roi Louis XVIII lui observa devant toute la cour : « Mon cher marquis, ce n'est pas de la tête aux pieds, mais de la tête au cœur, que vous devez mesurer M. DE SAINT-CIRGUE. »

M. DE SAINT-CIRGUE resta plusieurs années aux gardes-du-corps; mais une blessure qui lui traversa le corps l'empêcha, pendant cinq à six ans, de pouvoir supporter l'exercice du cheval; et alors madame la Dauphine lui fit donner, en dédommagement, une position avantageuse dans une administration financière, dont il ne tarda pas à se démettre après la révolution de 1830. C'est après cette époque qu'il fit paraître plusieurs romans fort intéressants et un grand nombre d'articles et de brochures, la plupart politiques, qui ont eu quelque retentissement.

M. DE SAINT-CIRGUE a épousé mademoiselle DUFLEIX DES TOUCHES, d'une ancienne famille noble de la Saintonge. Il a eu de ce mariage une fille, qui a été tenue sur les fonts de baptême par le duc de La Rochefoucauld et la vicomtesse de Vaudreuil, dame d'honneur de madame la Dauphine.

Il a un frère, ancien officier comme lui, qui habite les Pyrénées, et qui a quatre enfants, dont trois garçons et une fille.

DE BENTZMANN

POLOGNE, PRUSSE ET FRANCE.



Armes : *D'argent, à un guerrier tenant sur le poing dextre une merlette de sable, et appuyant la senestre sur une ancre d'or.*

L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de lambrequins, sarmonté d'une couronne de chevalier sommée d'une merlette de sable.



hristian de Bentzmann est le chef de cette ancienne famille noble qui est originaire du royaume de Pologne, et qui est venue s'établir à Dantzick par suite de troubles politiques qui entraînèrent la confiscation de ses biens seigneuriaux. Cette famille fut plusieurs fois investie des fonctions élevées de sénateur et de bourgmestre de cette ville, qu'elle occupa même jusqu'à nos jours.

Vers 1640, Christian de Bentzmann étant venu en France pour voyager et s'instruire, alla, avec son frère aîné, rendre visite, dans son duché en Agenais, au maréchal duc de Duras, qu'il avait connu à Dantzick, où il était ambassadeur de Pologne et de Dantzick. Pendant son séjour dans cette province, Christian s'y maria et donna ainsi naissance à la branche qui s'est perpétuée en France.

Depuis cette époque, cette famille a constamment joui des droits et qualifi-

cations nobiliaires sur un titre du Roi de Pologne, ratifié en France, sans jamais déroger, et elle a toujours servi l'État, soit dans l'armée, où plusieurs de ses membres sont morts sur les champs de bataille (le dernier mort est Amand-François DE BENTZMANN-SABLA, mort, en 1814, de blessures reçues dans la campagne de Russie, en 1812, étant capitaine au 46e régiment d'infanterie de ligne); soit dans le haut clergé (elle possédait un canonicat héréditaire à la métropole de Bordeaux); soit enfin dans l'administration et la magistrature. Elle a quitté le duché de Duras par suite d'une alliance contractée avec la famille JOLY DE SABLA, riche et noble famille établie à Sainte-Bazeille en Agenais, des biens de laquelle elle a hérité avant 1789. Les membres de cette famille qui habitaient Bordeaux étaient portés sur le rôle de la noblesse de cette juridiction; ceux de Sainte-Bazeille étaient portés sur les rôles de la juridiction de Condom.

Aujourd'hui, M. Joseph-Thimothée DE BENTZMANN, chef de la cinquième génération, habite le château de la Lanne, terre seigneuriale, autrefois *baronie de Lalanne*, située commune de Sainte-Bazeille, arrondissement de Marmande, département de Lot-et-Garonne. Comme son frère, il a aussi servi sous l'Empire, d'abord dans la marine, puis dans l'armée. Il a aussi fait comme lui la malheureuse campagne de Russie, et il a eu son cheval tué sous lui au passage de la Bérésina, le 28 novembre 1812.

De son alliance avec mademoiselle DE NÉLIS, d'une ancienne famille noble de Belgique, il a eu deux fils rapportés ci-dessous :

1o L'aîné, Raymond-Théobald DE BENTZMANN, est chef d'escadron au 11e régiment d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, et a fait, aussi noblement que ses ancêtres, la guerre en Afrique;

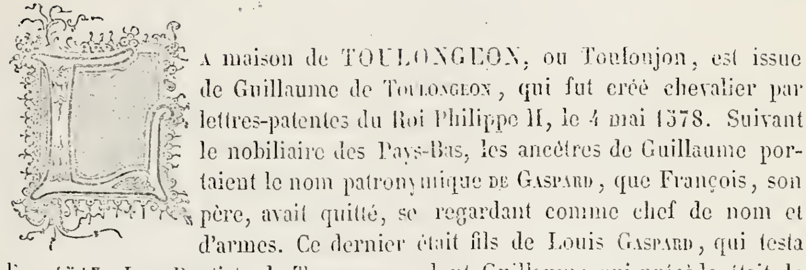
2o Le cadet s'occupe d'agriculture et de littérature, et réside au château de la Lanne.

Cette famille, l'une des plus honorables de sa province, a toujours tenu parmi la noblesse un rang distingué, dû à la conduite irréprochable, noble et brave de tous ses membres.

DE TOULONGEON

FLANDRE.

ARMES : *De gueules, à trois fasces ondées d'or.*



A maison de TOULONGEON, ou Toulonjon, est issue de Guillaume de TOULONGEON, qui fut créé chevalier par lettres-patentes du Roi Philippe II, le 4 mai 1578. Suivant le nobiliaire des Pays-Bas, les ancêtres de Guillaume portaient le nom patronymique DE GASPARD, que François, son père, avait quitté, se regardant comme chef de nom et d'armes. Ce dernier était fils de Louis GASPARD, qui testa l'an 1515. Jean-Baptiste de TOULONGEON, dont Guillaume qui précède était le trisaïeul, épousa, en 1700, Marie-Françoise-Justine DE CLERMONT D'AMBOISE, comtesse de Champlite, et il mourut en 1705, ne laissant qu'un fils, qui suit.

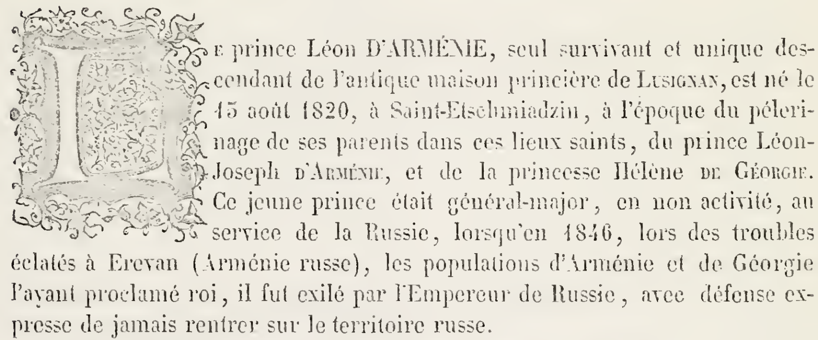
Jean-François-Joseph DE TOULONGEON, dit le comte de Champlite, mestre-de-camp de cavalerie et cornette des gendarmes de la garde du Roi, sous Louis XV, se maria le 15 octobre 1736, à Anne-Prosper CORDIER, fille de Jacques-Réné Cordier de Launay, baron de Montreuil-l'Argile, en Normandie. François-Emmanuel, vicomte de TOULONGEON, littérateur distingué, était le beau-père d'Edme-Hippolyte de TOULONGEON, son cousin, mort en janvier 1852.

Cette maison est aujourd'hui représentée par Edmond-Eugène, marquis DE TOULONGEON, chef d'escadron, officier d'ordonnance de S. M. l'Empereur, commandant des chasses à tir, et son frère le comte DE TOULONGEON, sous-préfet à Dôle.

D'ARMÉNIE.

Princes d'Arménie, de Lusignan, de Korikos, de Géorgie; Ducs de Tyr; Comtes d'Almarie, etc.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, qui est de* Jérusalem ; *aux 2 et 3, burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules brochant, armé, lampassé et couronné d'or, qui est de* Lusignan ; *sur le tout : d'or, au lion de gueules, couronné, armé d'or, lampassé d'azur, qui est d'*Arménie. — Couronne : *Royale.* — Supports : *Deux lions.*



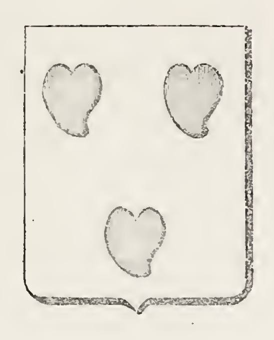
Le prince Léon D'ARMÉNIE, seul survivant et unique descendant de l'antique maison princière de Lusignan, est né le 15 août 1820, à Saint-Etschmiadzin, à l'époque du pèlerinage de ses parents dans ces lieux saints, du prince Léon-Joseph d'Arménie, et de la princesse Hélène de Géorgie. Ce jeune prince était général-major, en non activité, au service de la Russie, lorsqu'en 1846, lors des troubles éclatés à Erevan (Arménie russe), les populations d'Arménie et de Géorgie l'ayant proclamé roi, il fut exilé par l'Empereur de Russie, avec défense expresse de jamais rentrer sur le territoire russe.

Le prince Léon d'Arménie est actuellement général en chef de l'armée arménienne en Turquie.

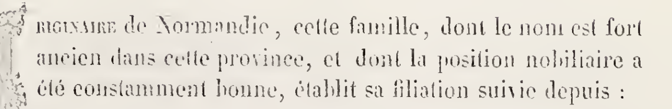
AMIOT

NORMANDIE.

Seigneurs du Mesnil-Gaillard, de Tonneville, du Verger et autres lieux.



Armes : *Dargent, à trois cœurs de gueules.* (Armorial général de 1696, registre de la généralité de Rouen, f° 1078.)



Originaire de Normandie, cette famille, dont le nom est fort ancien dans cette province, et dont la position nobiliaire a été constamment bonne, établit sa filiation suivie depuis :

I. Nicolas AMIOT qui a laissé entre autres enfants, d'une alliance dont le nom est ignoré, le fils aîné qui suit :

II. Nicolas Amiot, qui vivait au Thil en 1592, épousa Marguerite de Baude, fille aînée de Jean de Baude, et de Marie Du Hamel, dont il eut :

III. Jacques Amiot, écuyer, seigneur du Gros-Buisson, qui vivait en 1656,

était conseiller du Roi, avocat en l'amirauté de France du siége de Dieppe, et son frère puîné, Vivien Amiot. Jacques Amiot a laissé plusieurs enfants, savoir :

IV. François-Bonaventure Amiot, écuyer, seigneur de Saint-Limphard, qui vivait à Dieppe en 1692, et eut pour frère aîné : Nicolas Amiot, écuyer, seigneur du Verger; et pour frère et sœur puînés : Michel Amiot, écuyer, seigneur du Rocher, et Marie-Françoise Amiot, qui épousa Charles Marc de La Ferté, écuyer, seigneur-châtelain de Reux, de la Salle et de Canouville, conseiller au grand conseil. François-Bonaventure Amiot a fait enregistrer les armoiries de sa famille, telles qu'elles sont figurées ci-dessus, à l'Armorial général créé par l'édit royal du 20 novembre 1696, registre de la généralité de Rouen, f° 1078. (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) Il a laissé pour enfants :

V. Étienne-Joseph Amiot, écuyer, seigneur d'Auzonville, garde-du-corps du Roi, en 1710, major-général de la capitainerie de Saint-Aubin-sur-Mer, qui mourut en 1718, qui épousa en premières noces Françoise Formentin, morte sans enfants vers 1712, et en secondes noces Marie-Magdelaine Ledanois, fille unique et héritière d'Alexandre Ledanois, écuyer, seigneur de Gaillemaigne et de Sahurs, et de Marie Daniel. Sa sœur, Suzanne Amiot, épousa, avant 1708, Charles-François-Bonaventure d'Outreleau, écuyer, seigneur de la Carbonnière, capitaine-major dans la compagnie de Madame. D'Étienne-Joseph est issu :

VI. Antoine-Joseph-Alexandre Amiot, écuyer, seigneur du Mesnil-Gaillard, du Verger, de Tonneville et autres lieux, officier chez le Roi en 1747, garde des toiles de chasse, tentes et pavillons du Roi, et un second fils, Étienne-Henri Amiot, seigneur du Verger. Il épousa Marie Lebourgeois, dont il eut :

VII. Antoine-Joseph-Thomas Amiot, écuyer, seigneur du Mesnil-Gaillard, de Tonneville et du Verger, né le 19 décembre 1734, et mort à Rouen, le 5 mai 1810, qui fut conseiller du Roi, trésorier-général de France en la généralité de Rouen, grand-voyer au bureau des finances et gendarme de la garde-ordinaire de S. M., en 1765. Il a épousé Marie-Marthe-Adélaïde-Julie Lamy, en troisièmes noces, le 24 novembre 1778, fille de Pierre-Antoine Lamy, avocat au Parlement de Rouen, et de Marie-Marthe-Françoise Leprestre. Sa sœur, Elisabeth-Rose-Henri Amiot, épousa en premières noces Jacques-Jean Lebourgeois, et en secondes noces, François-Gabriel de Belleville, écuyer, seigneur de Belleville et de Saint-Saëns, chevalier de Saint-Louis et ancien officier

d'infanterie. Ledit Antoine-Joseph-Thomas Amiot avait épousé en premières noces, Marie-Marguerite Lejeune, de laquelle il eut pour enfants : Françoise-Henriette Amiot, mariée à Emmanuel-Henri Lepiot, écuyer, seigneur de Touvans et de Sainte-Catherine, garde-du-corps du Roi, chevalier de Saint-Louis ; Henriette-Adélaïde-Magdelaine Amiot, mariée à Henri Pannié. Ledit Antoine-Joseph-Thomas Amiot épousa en secondes noces, Elisabeth-Réné-Fortunée Groult de Vermanoir, de laquelle il eut pour fille : Guillemette-Françoise-Fortunée Amiot, mariée à Pierre Jegu. Il fut reçu en la Chambre des comptes à Rouen, le 29 mars 1759. C'est le fils issu de son troisième mariage, et rapporté ci-après, qui a continué la descendance.

VIII. Henri-Auguste Amiot du Mesnil-Gaillard, né le 12 août 1790, reçu le 19 janvier 1807 à l'Ecole militaire de Fontainebleau, capitaine-adjudant-major au 22e de ligne, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, fit neuf campagnes sous Napoléon Ier, fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille des Araspiles, en Espagne, et reçut un coup de feu à la jambe à la bataille de Fleurus, en 1815. Il épousa, le 5 juillet 1824, Claude-Scolastique-Aimable Du Crocq du Hil de Malleville, fille de Jean-Louis Du Crocq, écuyer, seigneur du Hil, de Malleville, de Heurtevent, de la Fosse et autres lieux, garde du corps du Roi, et de noble dame Scolastique-Françoise-Magdelaine Lemarinier de la Jonquière. Ledit Henri-Auguste Amiot eut pour frère et sœurs du même lit (troisième) : Raoul-Hyacinthe Amiot, garde-du-corps de Monsieur, frère de Louis XVIII ; Raoul Amiot, officier de marine, mort aux Indes ; Marie-Marthe-Elisabeth-Désirée Amiot ; Adélaïde-Antoinette Amiot ; tous quatre non mariés.

De son mariage sont nés les enfants rapportés ci-après :

1° Marie-Louis-Auguste Amiot du Mesnil-Gaillard, né le 6 mai 1825, canton d'Offranville (Seine-Inférieure), qui est sorti sous-lieutenant de l'École spéciale militaire par commission du 1er octobre 1844 ; servit, en cette qualité, à l'armée d'Afrique dans le 8e bataillon de chasseurs à pied, et a été nommé lieutenant au 9e bataillon de la même arme par brevet du 25 juin 1849 ;

2° Henri-Agathon Amiot du Mesnil-Gaillard, né le 11 mai 1826, qui sortit sous-lieutenant de l'École spéciale militaire, par commission du 1er octobre 1846, et servit en cette qualité, à l'armée d'Afrique, dans le 10e bataillon de chasseurs à pied ;

3° Gustave-Armand Amiot du Mesnil-Gaillard, né le 30 avril 1838.

LE TONNELIER DE BRETEUIL

BEAUVOISIS.

ARMES : *D'azur, à l'épervier essorant d'or, longé et grilleté du même.* — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux éperviers.* — DEVISE : Nec spe, nec metu.

LES anciens sires DE BRETEUIL comptaient parmi leurs rejetons : Gautier DE BRETEUIL, compagnon d'armes de Pierre l'Ermite ; Everard DE BRETEUIL, qui se croisa avec le Roi Louis-le-Jeune, et fut tué au combat de Laodicée, en 1148 ; Valeran DE BRETEUIL, qui épousa Adèle de Dreux, petite-fille du Roi Louis-le-Gros, et mourut sans postérité. Leur race s'étant alors éteinte, la seigneurie de Breteuil passa dans la maison de Montmorency, et plus tard dans celles de Bourbon-Condé et de Béthune-Sully. Leurs armes étaient d'or, à la croix d'azur.

La Chesnaye-des-Bois et plusieurs généalogistes disent que la famille LE TONNELIER, qui possédait au siècle dernier la terre de Breteuil, est originaire du Beauvoisis et issue de Claude et de Jean LE TONNELIER frères, reçus secrétaires du Roi, l'un en 1575, l'autre en 1577. Elle a produit des conseillers au Parlement, des maîtres de requêtes, des intendants de province, des conseillers d'Etat, un colonel, deux mestres-de-camp, un ambassadeur, etc.

La seigneurie de Fontenay fut érigée en *marquisat* au mois de février 1691, en faveur de François LE TONNELIER DE BRETEUIL, conseiller d'Etat.

Les Baronnies de Boitron, d'Escouché et de Reuilly ont aussi appartenu à cette famille, qui a été admise à monter dans les carrosses du Roi, avec dispense de preuves. Elle est aujourd'hui représentée par :

Achille-Charles-Stanislas-Emile LE TONNELIER, comte DE BRETEUIL, né le 29 mars 1781, ancien préfet, pair de France le 23 décembre 1823, créé sénateur le 25 janvier 1852 ; il s'est marié le 12 avril 1815, à Elisabeth Marguerite CORTIN, dont il a eu :

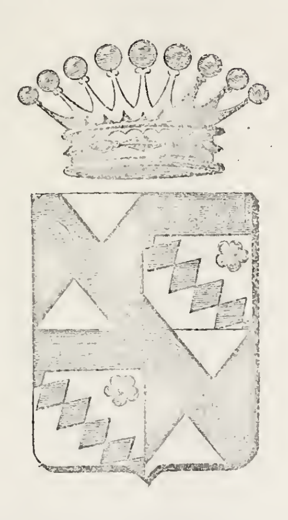
1° Louis-Charles-Ernest LE TONNELIER, vicomte DE BRETEUIL, ancien secrétaire d'ambassade de France à La Haye, né le 11 septembre 1816 ;
2° Charles LE TONNELIER, comte DE BRETEUIL, aspirant diplomatique à Hambourg ;
3° Joseph LE TONNELIER DE BRETEUIL, ancien officier de cavalerie, marié à Charlotte FOULD, fille du ministre d'État ;
4° La marquise D'AGRAIN, remariée au marquis DE LA CROIX DE SAINT-VALLIER.

Et sa sœur Charlotte-Laure-Olympe LE TONNELIER DE BRETEUIL, duchesse douairière de Praslin.

GRAZIANI

(COMTES)

ÉTATS-ROMAINS, SAVOIE ET TOSCANE.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, écartelé en sautoir d'argent et de sable; aux 2 et 3, d'argent à une bande fuselée d'azur, accompagnée en chef d'une rose de gueules, et un chef d'azur chargé d'un lambel d'*ANJOU; *à la bande d'azur, semée de fleurs de lis d'or, brochant sur le tout.* — L'ÉCU *posé sur une grande croix de Malte.* — COURONNE : *De Comte.*

ÉTABLIE au XIII[e] siècle en Italie, l'antique famille GRAZIANI a formé au XVI[e] deux branches principales qui sont allées se fixer, l'une dans les États-Romains, l'autre en Savoie.

Cette noble souche a fourni plusieurs membres à la magistrature et au clergé; trois chevaliers de Malte : Carlo GRAZIANI, en 1654; Carlo GRAZIANI, en 1684, et Amiclare GRAZIANI, en 1708; deux de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane : Charles-Jean-Baptiste GRAZIANI, en 1605, et Jérôme GRAZIANI, en 1740

(*Italia nobile nelle sue città, di Ludovico Araldi,* 1722), et un grand nombre d'autres illustrations.

Un membre de cette famille, l'abbé Carlo Graziani, fils de Jean-Paul, comte Graziani, fut conseiller au noble collége *della Mercanzia* et fut envoyé deux fois par les habitants de Castello (États-Romains) comme ambassadeur près des papes Innocent XI et Clément XI en 1751. (Certificat authentique délivré le 4 décembre 1751 par François Angelini, chancelier.) Cette pièce constate également que la branche de la famille des comtes Graziani, établie à Castello (États-Pontificaux), a de temps immémorial joui des droits et prérogatives accordés aux familles nobles et patriciennes du pays.

Les alliances que les Graziani ont contractées prouvent encore en faveur de leur antique noblesse. Ainsi nous les voyons s'allier aux Ubertini (comtes de Chitignano), aux Bartolini, Bianchi, Cajetani, de Rigi, Arnoldi, Malatesta, etc., etc.

Il ne nous est pas possible de préciser exactement l'époque de l'origine de cette noble et antique famille; aussi ne parlerons-nous que de ses membres que nous avons trouvés dans les archives italiennes, et remontant seulement à l'année 1550, et ne nous occuperons-nous que des descendants d'une seule des deux lignes qui existent actuellement.

Parmi les nombreux documents que nous avons recueillis dans les États-Romains et en Toscane, nous nous bornerons à citer les principaux :

1° Un acte en date du 16 janvier 1471, extrait du livre des délibérations de la cité de San-Sepolcro, constatant que Luchino Graziani, fils de Léon, fils de Nicolas, peut jouir par sa noblesse et son ancienne extraction de tous les honneurs et spécialement du grade suprême de *Gonfalonier de justice*, poste qu'occupait déjà son père. Plusieurs de ses descendants ont rempli cette charge élevée, qui, à cette époque, était une preuve de haute noblesse. Ainsi nous trouvons : Jules-César Graziani, gonfalonier par justice, en 1590; François-Marie Graziani, en mai 1669, et Alfieri-François-Marie Graziani, en 1744;

2° Un acte en date du 25 juillet 1737, qui constate que Jean-Marie-François-Gaëtan Graziani, fils du fameux capitaine Guido-Guerra Graziani, fils lui-même du comte Jules Graziani, fut baptisé dans l'église métropolitaine de Peruggia;

3° Un acte en date du 20 novembre 1640, délivré par François del Monte, capitaine-général de l'infanterie, qui atteste qu'il confie à François-Marie Graziani la garde de plusieurs châteaux et forteresses, et qu'il le tient pour un des premiers gentilshommes du pays;

4° Autre acte du 17 octobre 1610, qui constate le mariage du comte Jules-César Graziani avec noble demoiselle Minerve-Camille Gherardi.

Suivant une antique coutume italienne, les armoiries des nobles qui ont



occupé la charge de gonfalonier étaient gravées sur les murs de la municipalité. Aussi voit-on figurer à San-Sepolcro, Castello, Peruggia, etc., celles de :

1° Luchino Graziani, gonfalonier en 1452;

2° François-Bartholomée Graziani, en 1514;

3° Nicolas Graziani, en 1522;

4° Laurent-Corneille Graziani, en 1557;

5° Pompée-François Graziani, en 1576;

6° Flaminio-Laurent Graziani, en 1605.

Nous avons déjà dit que, vers 1790, une branche de cette famille s'établit dans les États-Pontificaux : c'est celle qui nous occupe et à l'appui de laquelle nous avons trouvé dans les archives romaines de nombreux actes de naissance et de mariage, entre autres :

1° Celui de Jean-Baptiste, fils du noble seigneur comte Charles Graziani et de noble demoiselle Marguerite Pallante, né le 11 décembre 1614 et baptisé dans la paroisse de Sainte-Marie-Nouvelle, à Castello;

2° Celui de Jean-Paul-Antoine-Marie Graziani, fils du précédent et de noble demoiselle Marie-Madeleine Uberti, né le 24 janvier 1655;

3° Celui d'Antoine-Marie-Ignace, fils de Jean-Paul, comte Graziani, et de noble demoiselle Marie-Élisabeth Lucigni, né le 9 février 1694;

4° Un acte ou certificat d'antique noblesse délivré, le 28 juin 1727, à un membre de la famille des comtes Graziani, qui va prendre la croix de Malte, par Cosimo Pessetti, chancelier des archives de la cité de Castello, qui atteste une existence noble antérieure à 1400;

5° Un acte du 24 février 1752, de Jean-Baptiste Cappietti, secrétaire-archiviste, gardien des archives secrètes de la cité de Castello, qui attsete que tous les membres de la famille Graziani descendent des anciens patriciens de ce pays et qu'ils jouissent de toutes les prérogatives des possesseurs de terres seigneuriales et de châteaux.

FILIATION DES COMTES GRAZIANI

(DEUXIÈME LIGNE)

Par suite des recherches qui ont été faites dans les archives italiennes, il a été possible d'établir la filiation de cette ligne ainsi qu'il suit :

Premier degré.

I. Comte Nicolo Graziani (1598), commandant une compagnie de cent

hommes d'armes sur ses terres, châteaux et dépendances, marié à demoiselle Eufemia Pecori, laissa :

Deuxième degré.

II. Léon Graziani, né en 1406, marié à demoiselle Andrea Cercignani, qui le rendit père de :

Troisième degré.

III. Luchino Graziani, né en 1442, gonfalonier par justice de la cité de San-Sepolcro, marié à N. Bardi, dont il a eu le fils qui suit.

Quatrième degré.

IV. Louis Graziani, né en 1475, marié avec demoiselle Berta Ubertini ; il eut de ce mariage deux fils, l'aîné :

Cinquième degré.

V. Capitaine Jules, comte Graziani, né en 1504, a épousé en 1537 demoiselle Faustina, fille du très-noble comte de Bigi, de laquelle il a eu :

Sixième degré.

VI. Bonaventure-Louis Graziani, né en 1538, marié en 1565 à demoiselle Lucia-Chiara Malatesta, qui le rendit père de :

Septième degré.

VII. Charles-Jean-Baptiste, comte Graziani, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne P. et M. en 1605, marié en 1612 à Marguerite Pallante, dont est issu :

Huitième degré.

VIII. Jean-Baptiste, comte Graziani, né le 11 décembre 1614 et baptisé dans l'église métropolitaine de Castellò (États-Romains), marié en 1646 à noble demoiselle Marie-Madeleine Uberti. De cette alliance sont issus deux fils :

1° Jean-Paul-Antoine-Marie, qui suit ;
2° Charles Graziani, chevalier de l'ordre de Malte en 1684.

Neuvième degré.

IX. Jean-Paul-Antoine-Marie, comte Graziani, né le 24 janvier 1653, marié à demoiselle Marie-Élisabeth Lucigini, a eu quatre fils, savoir :

1° Antoine, qui suit ;
2° Joseph Graziani, mort jeune ;
3° Louis Graziani, archiprêtre de la cathédrale métropolitaine de Bologne ;
4° Charles Graziani, conseiller du noble collége des patriciens de la cité de Castello, envoyé comme ambassadeur aux papes Innocent XI et Clément XI.

Dixième degré.

X. Antoine-Marie, comte Graziani, né en 1694, a épousé en 1739 demoiselle Marie-Madeleine, fille de Nicolas Bartolini, dont :

Onzième degré.

XI. Benoît-Jérôme, comte Graziani, né en 1754, colonel d'un régiment d'infanterie suisse, marié en 1768 à Julie Bianchi, dont :

Douzième degré.

XII. Joseph, comte Graziani, né en 1770, marié à noble demoiselle Victoire-Joséphine Arnoldi, qui le rendit père de :

Treizième degré.

XIII. Jean-Vincent, comte Graziani, né le 25 juin 1792, marié en 1805 à noble demoiselle Marianne Giorgi, de Naples. De ce mariage sont nés deux fils rapportés ci-après, qui ont formé chacun une branche :

BRANCHE AINÉE.

1° Louis-Gaëtan-Marie, comte Graziani, né à Bologne le 6 juin 1816, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, qui s'est allié à l'une des plus nobles familles de Russie.

BRANCHE CADETTE.

2° Maximilien-Joseph, comte Graziani, né le 4 juin 1818 à Monaco (Bavière), tenu sur les fonts baptismaux par le premier gentilhomme de la chambre, au

nom de S. M. le Roi de Bavière, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, a épousé demoiselle Anna Walter de Rotenstein, issue d'une noble et ancienne famille de Prusse.

Les Walter de Rotenstein (1), seigneurs de Herborn, étaient Patriciens et et Barons (Spennerus, 1717, page 279). Ils portent pour armes : *Écartelé : aux 1 et 4 de gueules, au cratère d'argent; aux 2 et 3, d'argent à la colombe de gueules, tenant dans son bec un rameau d'olivier de sinople.* — Cimier : *Le cratère de l'écu entre deux cornes de gueules.* — Couronne : *De Baron.*

De son mariage, le comte Maximilien-Joseph Graziani a eu un fils né en 1852.

(1) Dans le deuxième volume nous donnerons la généalogie de la famille de Rotenstein.

D'HUART

BRABANT ET DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Armes : *D'argent, à un houx de sinople fruité de gueules, issant d'un brasier à cinq flammes du même.* — L'Écu *timbré d'un casque orné de lambrequins et surmonté d'une couronne royale* (concession de l'empereur Mathias, du 13 septembre 1613). — Devise : Mon cœur comme mon houx arde.



cette ancienne famille noble, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, appartiennent deux personnages illustres sur lesquels nous allons donner quelques détails biographiques.

Jean-Gaspard d'HUART, issu, au 6e degré, de Reinhar d'Huart, chevalier, sire de Grimbiémont, mort pour la France à Crécy, naquit à Luxembourg le 31 mars 1579, de Remade d'Huart, seigneur de Grimbiéville et de Grimbiémont, vice-président du conseil de S. M. C., et de Barbe Brenner de Nalbach, dame de Berg.

Après de fortes études aux universités de Pont-à-Mousson, de Louvain et de Dôle, Jean-Gaspar d'Huart fut reçu, à vingt et un an, docteur en droit, et nommé successivement conseiller, conseiller-maître-aux-enquêtes au grand-conseil de Malines, et président du conseil de S. M. C. à Luxembourg. Le Roi d'Espagne, Philippe III, lui confia de hautes missions diplomatiques; et l'Empereur Mathias le créa chevalier héréditaire du Saint-Empire. Il avait épousé, au château de La Roche (en Ardennes), le 10 février 1608, Hélène de Camont, dont il laissa :

1o Jean Charles d'Huart, chevalier, seigneur d'Autel, député aux diètes de l'Empire, né à Luxembourg le 4 novembre 1620, marié, le 12 février 1662, à Jeanne-Marguerite d'Huart de Grimbiéville, dame d'Hébrouval, dont il eut vingt-trois

enfants. Onze de ses fils, officiers au service d'Espagne, combattirent à la célèbre journée d'Almanza, et huit des onze frères restèrent sur le champ de victoire. Ceux qui survécurent furent :

A. Jean-Pierre, chevalier, baron D'HUART, lieutenant-colonel au service d'Espagne, marié : 1°, à Angélique DE SAINT-MARC; 2°, à Laure DE FOES, dame de Vrémy. Sa postérité s'est éteinte à Jean-Christophe-Sidoine, chevalier, baron D'HUART, comte de Teutwert, maréchal des camps et armées de France, mort à Saint-Dié (Vosges), le 22 octobre 1797;

B. Gérard-Mathias, chevalier, baron D'HUART, lieutenant-général des armées d'Espagne, etc.;

C. Charles-Dieudonné, baron D'HUART, dit *de Grimbiémont*, colonel d'infanterie, capitaine d'une compagnie des gardes wallones, mort célibataire à Barcelone, en 1729.

Les seules filles de Jean-Charles D'HUART qui prirent alliance furent :

A. Marie-Marguerite D'HUART, mariée, en 1698, à Jean-Baptiste, comte DE MAILLY, seigneur de Mémillon, etc.;

B. Odile-Josèphe D'HUART, mariée à Jean-François DESMARETS, seigneur de Longate, de Sancourt, etc.;

2° Jean-Mathieu D'HUART, chevalier, seigneur de Mameren et de Kœrich, marié, 1°, à Jeanne DE MUSIEL; 2°, à Françoise DE MARTEAU. Du premier lit vint : Odile-Thérèse D'HUART, mariée, 1°, à Bertrand DE BOUDONVILLE, seigneur de Délut; 2°, à Christophe-Albert DE REIFFENBERG;

3° Odile-Dorothée D'HUART, mariée, 1°, au colonel GÉRARD, baron de Beck; 2°, au colonel Jean, baron DE REICHLING; 3°, au baron Christophe-Albert D'ARGENTEAU, seigneur de La Grange, près de Thionville; morte à Luxembourg, sans postérité, le 3 juillet 1678;

4° Marie D'HUART, mariée à Raphaël DE LOHNEL, lieutenant-colonel au service du prince de Bade, dont elle eut Odile DE LOHNEL, mariée, 1° à Ernest, baron DE Suys; 2°, à Michel, comte DE JAUBERT, brigadier des armées de France.

Le président Jean-Gaspard D'HUART mourut le 17 novembre 1653 et fut inhumé dans le chœur de l'église des Pères Récollets de Luxembourg sous une tombe à ses armes.

Jean-François-Henry-Gérard, chevalier, baron D'HUART, naquit à Luxembourg le 12 novembre 1712, de Gérard-Mathias, chevalier, baron D'HUART, lieutenant-général des armées d'Espagne, et de Marie-Barbe DE MARTINI, dame de Rœser. Destiné à la carrière des armes, il obtint, à l'âge de quatorze ans, un drapeau aux gardes wallonnes, et franchit rapidement les grades de sous-lieutenant, de lieutenant et d'aide-major. Fait premier adjudant-major sur le champ de victoire de Bitonto (1734), il reçut, à sa rentrée en Espagne, le brevet de colonel et le commandement d'une compagnie des gardes wallonnes.

La guerre ayant de nouveau éclaté en 1741, le baron Henry D'HUART, nommé major des grenadiers réunis, combattit à la tête de ce corps d'élite à Campo-Santo et à la surprise de Velletri. Dans cette sanglante échauffourée, le Roi de

Naples Don Carlos, depuis Charles III d'Espagne, dut la vie au baron Henry d'Huart, dont le frère, officier de grande espérance, fut tué à ses côtés. Promu aux fonctions d'adjudant-major-général, puis à celles de major-général, il eut mission d'organiser les succès et de parer aux revers qu'il a décrits lorsque l'heure du repos eut sonné pour lui. Des intérêts de famille l'ayant rappelé dans le pays de Luxembourg, il renonça à trente-neuf ans à la brillante carrière qu'il avait déjà parcourue, et épousa, le 17 février 1751, au château d'Everlange, près d'Arlon, Anne-Marie-Camille, marquise de Villers. Les deux époux fixèrent leur résidence au château de La Sauvage (duché de Luxembourg), où, fidèles aux traditions de famille, ils donnèrent l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. La baronne d'Huart mourut en 1771, et le baron d'Huart en 1781 ; ils reposent tous deux dans le chœur de l'église paroissiale d'Oberkorn, sous une tombe armoiriée que les fureurs de 1793 ont respectée. Ils laissèrent de leur mariage :

1° Jacques-Philippe-Joseph, chevalier, baron d'Huart, capitaine-commandant un escadron du régiment des dragons de La Tour, marié à Henriette, marquise de Dampont, auteur de la branche des barons d'Huart de Bertrange ;

2° Charles-Élisabeth-Joseph, chevalier, baron d'Huart, lieutenant-colonel aux gardes wallonnes, marié, le 1er septembre 1789, à Olympe Louise-Séraphine, comtesse de Saint-Mauris-Chatenois, auteur de la branche devenue française des barons d'Huart de La Sauvage. Jeune, beau, brave, spirituel, instruit, lieutenant-colonel à dix-neuf ans, le baron Charles d'Huart semblait appelé à une brillante fortune militaire, quand un duel brisa son avenir.

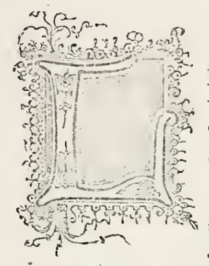
3° Henry-Joseph-Éloy, chevalier, baron d'Huart, lieutenant-colonel de cavalerie, marié à Philippine de Patoul, auteur de la branche des barons d'Huart de Jamoigne, qui a donné, de nos jours, un ministre au royaume de Belgique;

4° Marie-Josèphe, baronne d'Huart, mariée à Auguste, marquis de Blaisel, maréchal des camps et armées de France, lieutenant des gardes du corps du Roi. etc.;

5° Louise-Marie-Josèphe, baronne d'Huart, mariée à Louis, comte de Jaubert, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, etc.

DE FÉNICE OU DE FÉNIS

ARMES : *D'azur, au phénix d'or, sur un bûcher de gueules, regardant un soleil d'or à dextre.*



La maison DE FÉNICE ou DE FÉNIS, suivant l'orthographe la plus généralement adoptée aujourd'hui, est originaire du Limousin, où elle a possédé les seigneuries de Gouzon, du Theil, de la Combe, de la Prade et du Tourondel. Sa généalogie, dressée par d'Hozier et publiée dans le II[e] registre de l'Armorial général, fait remonter sa filiation à Jean DE FÉNIS, sieur de Fénis, qui épousa Jeanne DE DONES, et dont le fils, Martial DE FÉNIS, seigneur de la Prade, se maria, le 18 janvier 1558, à Hélène DE MARUC.

Pierre DE FÉNIS, écuyer, seigneur du Theil et de la Prade, issu de cette dernière union, fut conseiller du Roi, lieutenant-général de la sénéchaussée du Bas-Limousin et maître des requêtes de la Reine Marguerite de France, première femme du Roi Henri IV.

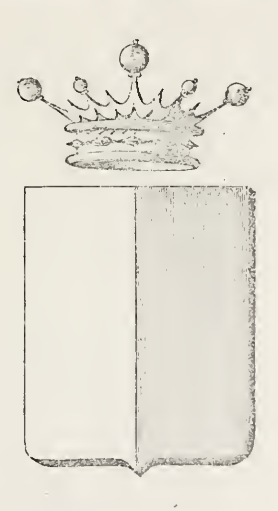
Son petit-fils, Jean DE FÉNIS, fut maintenu dans sa noblesse le 25 juillet 1698, par jugement de M. de Bernage, intendant du Limousin. A cette maison appartient Pauline-Félicité DE FÉNIS, mariée à M. BERTHUS DE L'ANGLADE.

M. DE FÉNIS DU TOURONDEL, qui habite la Corrèze et qui prend les titres de prince de Rohan-Rohan, duc de Soubise et de Ventadour, marquis du Tourondel et d'Annonay, comte de Montbazon, est aussi de la même famille. Sa fille a épousé Auguste-Défendant COLOMBANI, capitaine d'infanterie au 45[e] de ligne.

DE GAULÉJAC

LANGUEDOC ET GUIENNE.

Vicomtes de Puycalvel, Barons de Ferrals, Seigneurs de Nogairols, Saint-Servin, Causse, Maillargues, Toul, Saint-Sauveur, Villemagne, Espanel, Touffailles, Barrière et autres lieux.



Armes : *D'argent, parti de gueules.*— Couronne : *De vicomte.*— Supports : *Deux lions.*

La maison de GAULÉJAC est l'une des plus anciennes et des plus connues dans l'histoire des provinces du midi de la France. Ses services militaires, rendus à l'État et au Roi presque sans interruption pendant quatre siècles, les honneurs et distinctions dont elle a été l'objet, et enfin ses alliances avec les familles les plus illustres de France, la font distinguer particulièrement et rendent son nom impérissable.

Plusieurs de ses membres ont eu l'insigne honneur de recevoir l'ordre du Roi et d'être nommés aux fonctions de gentilhomme de sa chambre.

L'un d'eux, Jean-Marc de Gauléjac, célèbre capitaine du temps de Henri IV, obtint, outre ces deux honneurs déjà si élevés, la faveur, si rare à cette époque, de l'érection de sa terre de Puycalvel (1) en *Vicomté*, par lettres-patentes du Roi Louis XIII, en date de l'année 1617.

Cette circonstance, que bien peu de familles nobles peuvent faire valoir de nos jours, suffirait déjà à faire connaître la maison de Gauléjac comme une des plus distinguées de la France, si ses alliances ne venaient encore confirmer ce que nous avons dit ci-dessus.

En effet, nous voyons parmi ces alliances les noms les plus connus dans l'histoire de la noblesse, entre autres ceux de Valon, de Vabres, de Gironde, d'Esparbez, de la Garde, d'Abzac, de Narbonne, de Touchebœuf, de Loubens de Verdalle, de Carbonneau, de Corn, d'Auriol, de Beauville, de Roger, d'Arpajon, de Lamolère, de Constantin, de Faudoas de Barbazan, de Papus, etc., etc.

Cette maison s'est divisée en trois branches principales, savoir :

La première, la branche aînée, que nous désignerons sous les titres de *Vicomtes de Puycalvel, barons de Ferrals*, qui lui appartiennent, pour la distinguer des deux autres ;

La seconde, celle des seigneurs *de Barrière ;*

Enfin, la troisième, celle des seigneurs d'*Espanel*, près de Montauban, et de *Touffailles*, issue de la première à peu près au même degré que la seconde, et qui est tombée en quenouille au commencement du XVIIIe siècle.

A cette branche appartenait Bertrand de Gauléjac de Saint-Germain, seigneur d'Espanel, qui épousa, le 20 novembre 1495, noble damoiselle Marguerite d'Abzac de la Douze, fille de Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, écuyer, chambellan et maître d'hôtel de Jean d'Albret et de Jeanne de Narbonne-Talairan. On voit que, le 21 janvier 1504, il donna quittance à son beau-père de la somme 500 livres tournois, faisant partie de la dot de sa femme (*De Courcelles*, t. IX). Cette branche brisait les armoiries de son aînée d'une *cloche* et de *trois fleurs de lis*.

On verra plus loin que nous n'avons pu établir la filiation authentique et suivie plus haut que l'année 1450 ; mais si tous les titres de famille n'avaient pas été détruits ou égarés à l'époque de la Révolution, il eût été facile de la remonter à une date bien plus éloignée.

En effet, on trouve dans les archives de la maison de Vassal (Voy. *de Courcelles*) une sentence de l'année 1502, rendue entre Guillaume de Vassal et les habi-

(1) Ce nom se trouve écrit aussi Puechcalvel et Pecalvel.



tants de Fraissinet, et homologuée à la requête de Raimond DE GAULÉJAC, écuyer, et celle de Menaud de Barbazan, chevalier.

Si regrettable que soit la lacune qui existe entre cette dernière date et celle de 1450, et qu'il ne nous a pas été possible de combler malgré toutes les recherches que nous avons faites, il faut néanmoins reconnaître que c'est un avantage dont jouissent bien peu de familles, que de pouvoir prouver quatre cents ans de noblesse d'ancienne extraction sans trace d'anoblissement connu.

Cet avantage, la famille DE GAULÉJAC eut trois fois l'occasion de démontrer qu'elle en jouissait :

La première, en 1669, par-devant l'intendant du Languedoc, M. de Bezons, qui rendit en sa faveur un jugement de maintenue de noblesse ;

La seconde, en 1666, par-devant l'intendant de Guienne, M. Pellot, qui rendit également à son profit un jugement de maintenue de noblesse ;

Et enfin, la troisième, en 1681, par-devant le juge d'armes de France, lors de la réception de deux de ses membres comme pages de la grande écurie du Roi.

BRANCHE AINÉE

DES VICOMTES DE PUYCALVEL, BARONS DE FERRALS, ETC.

I. Antoine DE GAULÉJAC, seigneur de Puycalvel, près de Goudon, vivant en 1450, laissa, de son mariage avec damoiselle Marie DE LA GARDE DE SAIGNES, plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean, qui suit ;
2° Marie *alias* Isabeau DE GAULÉJAC, mariée, vers 1489, avec Eustache DE CORN, écuyer, seigneur d'Ampare et de Belmont.

II. Jean DE GAULÉJAC, écuyer, seigneur de Puycalvel, a épousé damoiselle Annette D'AURIOL, dont il a eu le fils qui suit.

III. Jean DE GAULÉJAC, écuyer, seigneur de Puycalvel, qui, de son mariage avec damoiselle Monde DE VALON-TEGRA, a laissé trois fils, savoir :

1° Gabriel, qui continue la descendance ;
2° Louis DE GAULÉJAC, chevalier, seigneur de Puycalvel, chevalier de l'ordre du Roi.

qui a épousé damoiselle Louise DE VABRES, fille de Michel de Vabres, seigneur de Castelnau, et de Marguerite du Maine d'Escandillac, dont un fils :

Louis DE GAULÉJAC, seigneur de Puycalvel, qui fut présenté, en 1488, au grand-prieuré de Toulouse pour y être reçu chevalier de Malte;

3° Raymond DE GAULÉJAC, auteur de la branche des seigneurs DE BARRIÈRE, dont la filiation sera rapportée ci-après.

IV. Gabriel DE GAULÉJAC, chevalier, seigneur de Puycalvel, Nogairols, Saint-Servin, Causse et Maillargues en Quercy, de Besse en Périgord, chevalier de l'ordre du Roi, testa le 10 novembre 1587. Il avait épousé, par contrat du 14 décembre 1554, sa belle-sœur, damoiselle Gabrielle DE VABRES, fille de Michel de Vabres, chevalier, seigneur et baron de Castelnau, d'Estrefous, etc.

De cette alliance sont issus cinq enfants, savoir :

1° Louis DE GAULÉJAC, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1587, décédé sans avoir contracté d'alliance;

2° Jean-Marc, qui suit;

3° René DE GAULÉJAC, dont l'existence est constatée par un acte de l'an 1537;

4° Madeleine DE GAULÉJAC, mariée, vers 1582, à René DE LA GARDE, seigneur de Saignes, de Parlhan, de Reilhan, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (*De Courcelles*, t. III);

5° Jeanne DE GAULÉJAC, mariée deux fois : 1°, à Pierre DE CARBONNEAU, dont elle fut veuve le 9 avril 1581; 2°, à François D'ESPARBEZ, seigneur d'Aulmenort, chevalier de l'ordre du Roi et successivement gouverneur de Lectoure, en 1568; de Nérac, le 14 mars 1570, et de Saint-Sever, le 13 mars 1571; conseiller du Roi de Navarre, en 1530; maître d'hôtel de la Reine Marguerite, en 1583. Il avait été nommé capitaine du comté et de la forêt de Gaure, en Guienne, le 13 avril 1573, et gouverneur de la ville de Mezin, le 29 avril 1574. (*P. Anselme*, t. VII.)

V. Jean-Marc DE GAULÉJAC, vicomte de Puycalvel, seigneur de Saint-Sauveur, Besse, Nogairols, etc., chevalier des ordres du Roi, hérita de tous les biens de son père par suite du décès de son frère aîné, mort sans laisser d'enfants. C'est en sa faveur et à cause de ses bons et loyaux services que le Roi Louis XIII érigea en *Vicomté* les terres et seigneuries énumérés ci-dessus, par lettres-patentes en date de l'année 1617, signées *Louis*, contresignées *de Loménie*, et enregistrées au Parlement de Toulouse le 14 décembre 1618.

Jean-Marc DE GAULÉJAC fut nommé gentilhomme de la Reine mère par provisions du 10 janvier 1618, signées *de Thémines*.

Il testa le 21 avril 1627.

Il avait épousé noble damoiselle Marie DE GIRONDE, fille de Jean de Gironde, seigneur de Castelsagrat, de Loupiac, de la Bruguède, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la maison des Rois François Ier et Henri II, et de Françoise de Beauville, cousine du maréchal de Montluc. Marie DE GIRONDE était veuve d'Hercule d'Albert de Laval, chevalier, seigneur de Laval, de Madaillan et de Saint-Bauzel, qu'elle avait épousé l'an 1586.



De son mariage, Jean-Marc DE GAULÉJAC a laissé trois enfants, savoir :

1° Jean-Gabriel DE GAULÉJAC, vicomte de Puycalvel, seigneur de Besse, chevalier de l'ordre du Roi, qui a épousé noble Françoise ROGER DE FERRALS, laquelle était morte l'an 1627, sans lui avoir donné d'enfants. Il laissa seulement un bâtard du nom de Jean, qui fut légitimé l'an 1625 ;
2° Jean-Marc, dont l'article suit;
3° Jean-Cassan DE GAULÉJAC, qui était prieur de Francoulès, l'an 1627.

VI. Jean-Marc DE GAULÉJAC, chevalier, vicomte de Puycalvel, seigneur de Saint-Sauveur, épousa, le 14 décembre 1627, noble damoiselle Jeanne ROGER, dame de Ferrals et de Parazat, fille de François Roger, seigneur de Ferrals, laquelle était sœur d'Antoinette, Germaine et Gabrielle Roger, et nièce d'Antoine Roger.

De ce mariage sont nés trois enfants :

1° Jean-Gabriel, qui suit ;
2° Aimon ou Aimar DE GAULÉJAC, seigneur de Palassac;
3° Jeanne-Marguerite DE GAULÉJAC DE PUYCALVEL, qui a été mariée à Jacques-Victor DE TOUCHEBOEUF, seigneur de Vertillac, dont une fille :
Anne de Touchebœuf, mariée, le 23 décembre 1670, avec Armand de Durfort, seigneur et baron de Boissières, comte de Gramat, baron de Puy-Beton. (*P. Anselme*, t. V, p. 750.)

VII. Jean-Gabriel DE GAULÉJAC DE ROGER-LE-PUY-SAINT-PIERRE, baron de Ferrals, seigneur de Pucchlicon près Pézenas et de Parazat, épousa, le 31 mai 1664, damoiselle Jeanne DE LOUBENS-VERDALLE, dame des Crozets en Rouergue, fille de messire Hugues de Loubens, comte de Verdalle, seigneur d'Auriac, au diocèse de Lavaur, et de Louise d'Arpajon.

Il a été maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec son frère, par jugement du 26 mars 1669. (Voyez les *Mémoires d'Aubais*, t. III, p. 67.)

De cette union sont nés six enfants, savoir :

1° Jean-Louis, qui suit;
2° Henri-Louis DE GAULÉJAC DE VILLEMAGNE, né le 21 novembre 1667, qui fut, en même temps que son frère aîné, reçu page du Roi, dans la grande écurie, le 1er janvier 1681. Il a été tué en Allemagne, l'an 1689, étant capitaine dans le régiment du Maine ;
3° Henri DE GAULÉJAC DE ROGER, seigneur de Ferrals, qui a fait enregistrer les armoiries de sa famille à l'*Armorial général*, créé en 1696, registre de la généralité de Montauban, p. 92 ;
4° Autre Henri-Louis DE GAULÉJAC ;
5° Autre Henri DE GAULÉJAC;
6° Gabrielle DE GAULÉJAC ;
7° Hippolyte DE GAULÉJAC ;
8° Marquise DE GAULÉJAC, mariée, en 1680, à Méric-Melchior DU CHASTEIGNER.

VIII. Jean-Louis de Gauléjac, chevalier, baron de Ferrals, épousa, vers 1700, N..., dont il eut :

1° Barthélemy, qui suit ;
2° Louise de Gauléjac, mariée à Pierre de Brons, écuyer, seigneur de la Barthe.

IX. Barthélemy de Gauléjac, chevalier, marié, vers 1732, à Marguerite de Cassan, dont il a eu le fils rapporté ci-dessous.

X. Barthélemy-Sulpice de Gauléjac, a laissé, de son mariage avec Madeleine-Thérèse de Lamolère, trois fils, savoir :

1° Paul François, dont l'article suit ;
2° Barthélemy-Guillaume de Gauléjac, maréchal-des-logis des gardes-du-corps du Roi et chevalier de Saint-Louis, retraité lieutenant-colonel, qui a épousé, en 1799, Marguerite-Sophie de Constantin, fille de Marc de Constantin, écuyer, seigneur de Castelmerle, lieutenant de la compagnie de Van-Rhemen, et de Jeanne-Charlotte de la Veyrie de Scorac de Vivans ;
3° Louis, abbé de Gauléjac, docteur en Sorbonne, grand-vicaire à Cahors, prieur de Réalville.

XI. Paul-François, vicomte de Gauléjac, chevalier, a épousé, par contrat passé le 17 décembre 1786, devant Me Salelles, notaire à Cahors, demoiselle Dauphine-Catherine de la Gauderie. Il a été tué en Bretagne, à la tête d'un parti de chouans, qu'il commandait sous le nom de *Renaud l'Invincible*, au moment où il allait être promu au grade de maréchal de camp pour prix de son dévouement à la cause monarchique.

De son mariage sont nés deux enfants :

1° Sulpice, vicomte de Gauléjac, décédé sans enfants ;
2° Élie-Thérèse-Amable-Eugène, qui suit.

XII. Élie-Thérèse-Amable-Eugène, vicomte de Gauléjac, ancien officier de cavalerie, a épousé, par contrat passé devant Debent, notaire à Saint-Frajon, le 25 novembre 1818, Marie-Gabrielle-Josèphe de Faudoas de Barbazan, fille et héritière de Louis-Gabriel de Faudoas de Barbazan, seigneur de Salerm, et de demoiselle Joséphine de Médidier d'Aulon, mort sans laisser d'enfants mâles.

De cette alliance, avec une fille d'une des plus illustres maisons de France, sont nés quatre enfants, savoir :

1° Edmond-Élie-Gabriel-Sulpice, qui suit ;
2° L'abbé Joseph de Gauléjac, né le 6 juin 1827 ;
3° Émile de Gauléjac, né le 15 janvier 1831 ;
4° Charles de Gauléjac, aspirant de marine, né le 16 décembre 1833.

XIII. Edmond-Élie-Gabriel-Sulpice, baron DE GAULÉJAC, né le 18 février 1820, a épousé, par contrat passé devant Dupuy, notaire à Toulouse, le 2 mai 1848, demoiselle Marie-Mathilde DE PAPUS, fille de M. le baron de Papus, et de dame Adèle-Jeanne de Soulance.

Il a quatre enfants de cette alliance :

1° Noémie-Marie DE GAULÉJAC, née le 12 mars 1849 ;
2° Angèle-Marie DE GAULÉJAC, née le 13 mai 1850 ;
3° Joseph-Marie-Julien DE GAULÉJAC, né le 16 décembre 1851 ;
4° Henri-Marie DE GAULÉJAC, né le 10 novembre 1853.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BARRIÈRE

IV. Raymond DE GAULÉJAC, dit *de Piac*, écuyer, épousa damoiselle Jeanne DE BARRIÈRE et fit, le 16 avril 1536, son testament par lequel on voit qu'il a eu pour fils :

V. Clément DE GAULÉJAC, écuyer qui, d'une alliance dont le nom est ignoré, a laissé le fils qui suit.

VI. Pierre DE GAULÉJAC, écuyer, épousa noble damoiselle Catherine DE FAUDOAS et testa le 2 avril 1595, laissant deux fils :

1° François, qui suit ;
2° César DE GAULÉJAC, auteur d'un rameau dont la descendance sera rapportée après celle de son frère.

VII. François DE GAULÉJAC, écuyer, seigneur de Barrière, s'est marié, par contrat du 29 novembre 1599, avec damoiselle Marguerite LE COMTE, dont il a eu le fils rapporté ci-après.

VIII. Antoine DE GAULÉJAC, écuyer, épousa, par contrat du 4 juin 1639, damoiselle Marie DU CAMP. Il a été maintenu dans sa *noblesse d'ancienne extraction* par jugement de l'intendant et commissaire du Roi dans la généralité de Montauban, en date du 22 juillet 1700. (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, t. III, Ms. de la Bibliothèque impériale.) On ignore s'il a laissé postérité.



RAMEAU ISSU

DE LA BRANCHE DES SEIGNEURS DE BARRIÈRE.

VII. César de Gauléjac, écuyer, seigneur de Barrière, second fils de Pierre de Gauléjac et de Catherine de Faudoas, épousa, par contrat du 25 juillet 1610, passé devant Me Lalobia, notaire royal de l'Ile-en-Dodon, damoiselle Hélène d'Albigeois, dont il a eu deux fils :

1° Jean, qui suit;
2° Étienne de Gauléjac.

VIII. Jean de Gauléjac, écuyer, seigneur de Barrière, transigea avec son frère le 21 mai 1640 et testa le 14 septembre 1658. Il est mort le 29 septembre de la même année, laissant de son mariage avec Jeanne de Vise, le fils mentionné ci-dessous.

IX. Jean-Louis de Gauléjac, écuyer, né le 14 juillet 1650, résidant à Lussan, en Comminges, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, rendu le 15 novembre 1666.

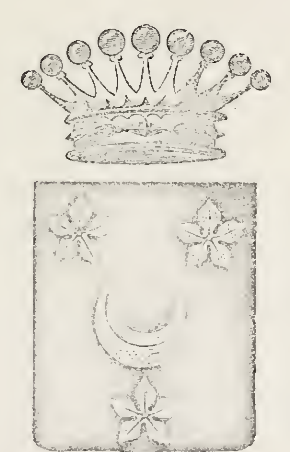
A ce rameau appartenait Joseph-Auguste de Gauléjac de Barrière, qui épousa Angélique de Faudoas de Barbazan, tante de Marie-Gabrielle-Josephe de Faudoas-Barbazan, mentionnée ci-dessus. Il est mort sans postérité le 28 août 1828. Par son testament olographe en date du 14 août 1824, il a laissé ses titres et ses biens à Élie-Thérèse-Amable-Eugène, vicomte de Gauléjac, et à Edmond-Élie-Gabriel-Sulpice, baron de Gauléjac.

DE LA CELLE

(DE CHATEAUBOURG)

BRETAGNE ET BOURGOGNE.

Comtes de Chateaubourg; Seigneurs de la Sicardais, des Poiriers, de la Mettrie, du Rufflet et autres lieux.



Armes : *De sable, au croissant d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même.*
Couronne : *De Comte.*



Cette maison noble d'ancienne extraction, originaire de Bretagne, a passé aux diverses réformations de cette province. Son nom se trouve cité par les historiens dom Lobineau, dom Morice et d'Argentré dès le XIIIe siècle. Mathieu de La Celle comparut à l'Ost que le duc Jean II convoqua à Ploermel en 1280 (D. Lobineau, *Histoire de Bretagne,* tome Ier, p. 282). Elle a possédé les terres et seigneuries de la Sicardais, des Poiriers, de la Mettrie, du Rufflet, de Châteaubourg, etc.

Cette dernière lui échut par le mariage de Charles de La Celle, seigneur de la Sicardais, avec Anne Deniau, seigneur de Caugé et de Châteaubourg.

I. Pierre de La Celle, vivant en 1450, auquel commence la filiation établie d'une manière régulière, épousa Olive de Ferron, dont il eut :

1° Jehan, qui suit ;
2° Gilles de La Celle ;
3° Jeanne de La Celle.

II. Jean de La Celle, seigneur de la Sicardais, fut gouverneur de Saint-Aubin-du-Cormier. Il ne laissa de Jeanne Le Vieil qu'un fils unique, qui suit.

III. Jehan de La Celle, IIe du nom, seigneur de la Sicardais, né en 1460, épousa : 1° Perrine de Montart de La Giraudais, fille de Jean et de Marie de Lalande, et il en eut trois fils :

1° René, qui suit;
2° Raoul de La Celle ;
3° Bertrand de La Celle.

2° Hélène de Matillout, dont il laissa deux filles :

1° Jacquemine de La Celle ;
2° Jeanne de La Celle.

IV. Raoul de La Celle, seigneur de la Sicardais, Ier du nom, marié en 1514 avec Perrine de Frogerais, fut père de Jean, qui suit.

V. Jean de La Celle, seigneur de la Sicardais, IIIe du nom, eut de son union avec Georgine Lefeuvre, des seigneurs de Penguellan et de Glesvilly, cinq enfants, savoir :

1° Raoul, qui suit ;
2° Guyon de La Celle ;
3° Arthur de La Celle ;
4° Antoinette de La Celle ;
5° Marie de La Celle.

VI. Raoul de La Celle, seigneur de la Sicardais, IIe du nom, épousa, en novembre 1574, Jacquette Gefflot, dame de la Houssaye, dont sont issus :

1° Pierre, qui suit ;
2° Renée de La Celle ;
3° Marguerite de La Celle ;
4° Guyonne de La Celle.

VII. Pierre de La Celle, seigneur de la Sicardais, IIe du nom, épousa en 1600 Françoise-Judith de Porçon, dont il eut :



VIII. Jean DE LA CELLE, seigneur de la Sicardais, IVe du nom, qui épousa : 1°, en 1642, Françoise DE BÉRAUVILLE, fille de François de Bérauville, seigneur de Saint-André, et de Françoise de La Blinays ; elle le rendit père de :

1° Charles, qui suit;
2° Françoise DE LA CELLE;
3° Anne DE LA CELLE;
4° Angélique DE LA CELLE.

2° Julienne LEZIARD DE LA LEZARDIÈRE, dont il eut :

5° Pierre DE LA CELLE, seigneur des Poiriers;
6° Jean-Baptiste DE LA CELLE.

IX. Charles DE LA CELLE, seigneur de la Sicardais, fut maintenu avec ses frères Pierre et Jean-Baptiste, par arrêt du 17 février 1671, qui le déclara noble d'ancienne extraction, M. Le Jacobin étant rapporteur. Il avait épousé, en 1649, Charlotte JUBAN ou JUBIN, dont :

X. François DE LA CELLE, seigneur de la Sicardais, qui épousa, en 1680, Anne DENIAU, fille et héritière de Charles Deniau, seigneur de Gangé et de Châteaubourg, qui le rendit père du fils rapporté ci-après :

XI. Charles-François-Marie DE LA CELLE, seigneur de la Sicardais, ayant recueilli en héritage, du chef de sa mère, le fief de Châteaubourg, en prit le surnom, que ses descendants ont conservé et sous lequel ils sont aujourd'hui presque exclusivement connus. Il épousa Jeanne LE CLERC DE KERGOLHER, dont il eut :

1° François DE LA CELLE DE CHATEAUBOURG, marié, le 28 avril 1770, avec Anne MONOT DE PONTCHATEAU. François-Alexis, leur fils, né le 15 avril 1771, est mort sans alliance au château de Mesle (Sarthe), le 15 août 1801;
2° Paul François DE LA CELLE, qui suit;
3° Charles, qui viendra après son frère;
4° Emmanuel, dont l'article suivra;
5° Anne-Madeleine-Charlotte DE LA CELLE DE CHATEAUBOURG, décédée sans alliance en 1782;
6° Marie-Maurice DE LA CELLE DE CHATEAUBOURG, mariée, le 1er octobre 1781, à Félix-Annibal-Jean-Baptiste de PLOUAYS DE CHANTELOU;
7° Armande-Adélaïde DE LA CELLE DE CHATEAUBOURG, mariée, le 11 novembre 1788, à Jean-Marie FROTAIS DE FARCY DE LA VILLE-DU-BOIS.

XII. Paul-François DE LA CELLE DE CHATEAUBOURG, capitaine au régiment de Condé, épousa en 1686 Bénigne DE CHATEAUBRIAND, dont il a laissé :

1° Paul DE LA CELLE DE CHATEAUBOURG, chef actuel de nom et d'armes;

2° Anna de La Celle de Chateaubourg ;
3° Elisa de La Celle de Chateaubourg ;
4° Edmonde de La Celle de Chateaubourg.

XII. Charles de La Celle de Chateaubourg épousa, le 26 novembre 1788, Renée de Malizieux, et a laissé de cette alliance :

1° Francisque de La Celle de Chateaubourg, marié à Pauline de La Celle de Chateaubourg, sa cousine germaine ;
2° Armand de La Celle de Chateaubourg ;
3° Caroline de La Celle de Chateaubourg, mariée à M. de Frondat.

XII. Emmanuel-Félicité-Malo de La Celle de Chateaubourg, page de Louis XVI, puis lieutenant dans le régiment de Condé, épousa en 1794 Catherine-Eugénie Bichier des Roches, dont il a eu :

1° Édouard, qui suit ;
2° Pauline de La Celle de Chateaubourg, mariée à Francisque de La Celle de Chateaubourg, son cousin germain,
3° Laure de La Celle de Chateaubourg, mariée à Édouard Lavaysse.

XIII. Édouard de La Celle de Chateaubourg a épousé mademoiselle Ploüais de Chantelou, dont il a :

1° Émile de La Celle de chateaubourg ;
2° Charles de La Celle de Chateaubourg, lieutenant au 9e hussards ;
3° Marie-Charlotte de La Celle de Chateaubourg.

Il existe en Bourgogne une famille originaire de Lyon et connue depuis une trentaine d'année sous le titre de baron de Châteaubourg ; son vrai nom est Basset. Elle était représentée par le baron de Châteaubourg, ancien préfet, mort au mois de février dernier. Son fils, Louis-François-Camille Basset, baron de Châteaubourg, ancien maître des requêtes au conseil d'État, est aujourd'hui maire de Villeneuve-le-Roi (Yonne).

LEGENDRE DE LUÇAY

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une levrette courante d'argent, colletée de sable.* (Armorial général de la généralité de Paris, vol. II, fol 784 et 785.)



ette famille a pour auteur Bénigne LEGENDRE, secrétaire du Roi, qui fit enregistrer ses armes en 1697. Il avait épousé Anne-Catherine Gervais, dont il eut :

1° Bénigne-André Legendre, écuyer, seigneur de Villemorien, qui suit;
2° Jean-Baptiste-Denis Legendre, seigneur de la Périère;
3° Anne Legendre, mariée à Guillaume Bouillet, secrétaire du Roi;
4° Marie Legendre, femme de François Julien, écuyer.

Les deux frères obtinrent une sentence, le 4 janvier 1717, au sujet de la succession de leur père, dont le partage fut réglé définitivement le 27 juin 1720.

Bénigne-André Legendre, écuyer, seigneur de Villemorien, obtint, le 26 juin 1751, de Charles d'Hozier, un nouveau règlement d'armoiries.

Sa descendance a pris le surnom de Luçay. Elle est aujourd'hui représentée par Napoléon-Joseph-Charles Legendre, baron de Luçay, ancien maître des requêtes au conseil d'État.

DU BLAISEL

BOULONNAIS.

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, d'hermines, à six fusées de gueules, accolées et rangées en fasce*, qui est de DU BLAISEL; *aux 2 et 3, d'or à trois bandes d'azur,* qui est DE QUEHOVE. — SUPPORTS : *Deux lions.*

La maison DU BLAISEL, originaire du Boulonnais, dont des nobiliaires et des généalogistes disent que le nom primitif était *Le Canut*, a été maintenu par M. Bignon, en 1697 et 1699, dans quatre de ses branches : 1° celle des seigneurs DU HAUT-BLAISEL ET D'HOLINCTHUN; 2° celle des seigneurs DE BELLE-ISLE ET DE LA MOTHE; 3° celle des seigneurs DE SAINT-AUBIN, DE FLORINQUETHUN et D'ANQUIN; 4° celle des seigneurs DE PINCTHUN et DU MOLINET.

Le titre de marquis a été concédé au chef de la maison DU BLAISEL par lettres patentes du Roi Louis XVI, en 1780. Les preuves de noblesse faites au cabinet des ordres du Roi pour les honneurs de la cour constatent que la baronnie de Liane était possédée, en 1450, par Jacques LE CANUT, seigneur du Blaisel, qui épousa Marie DE BOURNONVILLE et fut père de : 1° Antoine LE CANUT, seigneur du Blaisel et de Quehove, qui de Jacqueline DE THIBEAUVILLE, sa femme, laissa un fils, Henri DU BLAISEL, écuyer, auteur des trois premières branches maintenues en 1697 et 1699; 2° Nicolas DU BLAISEL, auteur de la quatrième branche.

En 1655, Barthélemy DU BLAISEL était maître d'hôtel de Louis XIV et maréchal de bataille de ses armées. Antoine DU BLAISEL, baron de Liane et d'Holincthun, fut capitaine des gardes du duc de Verneuil en 1679, et Gilles DU BLAISEL, son frère, devint gentilhomme ordinaire de la princesse douairière de Conti.

Antoine DU BLAISEL, seigneur de la Neuville, près de Stenay, gouverneur du château d'Ardelot, capitaine au régiment de Picardie et chevalier de Saint-Louis, épousa, le 17 mars 1719, Marie-Charlotte D'YVES.

Auguste, marquis DU BLAISEL, chef actuel de la famille, marié, le 30 juillet 1850, à Zoé DE DIGOINE, fille de Léopold, comte de Digoine, de l'illustre maison de ce nom, et de Pauline de Pontcarré, a pour fils :

Albert DU BLAISEL, né en 1851.

DE MAGNY

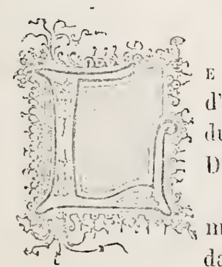
(MARQUIS)

ESPAGNE, FRANCE, ITALIE.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, d'argent, à l'aigle de sable au vol éployé; aux 2 et 3, d'or, à trois fasces de sable; sur le tout, un écu d'or, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent, accompagnée en chef d'une tête de maure tortillée d'argent, et en pointe, d'une tête de lion au naturel, arrachée et lampassée de gueules; au chef, de la Religion. Cet écu timbré d'une couronne de comte, et le grand écu sommé d'un soleil d'or avec cette devise :* Nec devio, nec retrogradior. — SUPPORTS : *Deux lions blancs. — Le tout posé sur un manteau de velours écarlate, fourré d'hermines, et sommé d'une couronne de marquis, derrière lequel sont deux clefs passées en sautoir.*

Ces armoiries sont ainsi enregistrées aux archives de la députation pour le réglement de la noblesse du grand-duché de Toscane et aux archives du Vatican, registre de la Noblesse des États-Romains.



Le nom primordial de la famille DE MAGNY, originaire d'Espagne, était DE RIJON, qui, par suite de la corruption du J espagnol, a fait DE RIGOND, DE RIGONS, DE RIGON et DRIGON.

Venue en France avec le Roi Pierre II d'Aragon au commencement du XIIIe siècle (1204), elle s'est établie d'abord dans le Languedoc (où elle s'est continuée jusqu'à la fin

du XVIe), puis elle a projeté deux de ses branches au XIVe, l'une en Auvergne, où elle a donné son nom à une seigneurie considérable, et l'autre en Bourgogne, où elle a eu un chevalier banneret en 1358. (*Histoire de Bourgogne*, t. II, page 516.)

Entre autres pièces originales, qui, pour la plupart, sont en la possession de la famille, nous citerons seulement les suivantes, sur lesquelles s'échelonnent quelques dates de sa filiation :

Jehan DE RIGONS, écuyer, figure, avec d'autres gentilshommes, dans un acte de foi et hommage rendu, en 1351, devant Me Thibault de Sémur, maître de l'hôpital de Tonnerre et garde du scel de la prévôté de ladite ville, par madame Marguerite d'Argenteuil et Jehan d'Argenteuil, pour des terres attenantes à sa seigneurie, située dans la vallée de Vallecy.

N. RIGON DE MORIAC, figure parmi les principaux seigneurs des ducs de Bourgogne, venus, en 1358, au secours du duc Philippe dit de Rouvre.

Pierre RIGON, chapelain, prieur et recteur de l'église de Grilhon, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, assiste comme témoin, en 1345, avec d'autres gentilshommes, au pouvoir que donne l'archevêque à Jean de Cappo, florentin, d'édifier la chapelle Notre-Dame audit lieu de Grilhon.

Jehan DE RIGONS, châtelain de Saint-Bonnet, donne quittance, en 1389, d'une somme à lui ordonnée pour frais et dépenses qu'il avait faits allant en Avignon.

Antoine DE RIGON DE MAGNY est au nombre des chevaliers du Temple prisonniers et gardés à Paris en attendant leur jugement, l'an 1314. (Bibliothèque impériale, section des manuscrits.)

Roche RIGON fait partie des hommes d'armes conduits par M. le comte Nicolo de Gambres, dont la montre fut reçue à Paris le 11 juin 1515.

Raymon-Louis RIGON, enseigne de la compagnie du capitaine Michel de Briançon, donne quittance, en 1569, d'une somme à lui accordée par monseigneur le duc d'Anjou, frère et lieutenant-général du Roi, en récompense de ses services.

Claude-Jean DRIGON, chevalier, seigneur DE MAGNY, fut nommé mestre de camp de l'un des dix régiments envoyés au duc d'Épernon en 1629; il épousa, en 1642, Anne-Charlotte DE MIREMONT, et en eut deux fils :

1° François-Sébastien, seigneur DE MAGNY, marié, en 1680, à Élisabeth DE LA CHAUX;

2° Francois DE RIGOND, seigneur de Boisgauvin, marié avec Marguerite DE CONFLANS, fille de Jacob de Conflans, baron de Vezilly, seigneur de Bouleuze, capitaine au régiment de Champagne, colonel d'infanterie, maréchal des camps et armées du Roi, etc., qui en était veuve en 1657, et qui s'est remariée à Jean-Louis, seigneur de Clermont, et sœur d'Anne de Conflans, filleule de la



Reine et dame d'honneur de la princesse de Toscane. (*Recherche de Champagne*, par M. de Caumartin.)

Jacques Drigon, chevalier, seigneur de Magny, mort en 1747, avait été marié à demoiselle Anne du Temps, le 15 octobre 1712, de laquelle il eut deux fils.

Cette famille, aujourd'hui représentée en France par M. le marquis de Magny et ses enfants, a été agrégée à la noblesse de Toscane par lettres-patentes signées de S. A. I. et R. le grand-duc Léopold, en date du 20 octobre 1844, et élevée au titre de *Marquis*, par diplôme de S. S. le Pape Grégoire XVI, dont suit la traduction :

GREGOIRE P. P. XVI

A SON TRÈS-CHER FILS CLAUDE DRIGON DE MAGNY.

« Très-cher fils, salut et bénédiction apostolique.

» Nous nous plaisons volontiers à décorer de titres d'honneur les hommes » remarquables que distinguent leur piété, leurs vertus, leur esprit et leurs » talents. Étant informé, très-cher fils, que, déjà recommandable par la » gravité de vos mœurs, vous vous êtes acquis une réputation éminente tant » par les qualités de votre esprit que par vos ouvrages et votre érudition, et » aussi que vous êtes animé pour nous et pour le saint siége, ainsi que pour » la foi catholique, du zèle le plus pur et le plus éprouvé, nous avons » résolu de donner en votre faveur une manifestation éclatante de notre haute » satisfaction et de notre munificence pontificale en vous élevant, vous et » votre postérité, par un titre d'honneur. En conséquence, étendant notre » bienveillance particulière à tous ceux que ces lettres concernent, et en » faveur desquels elles sont données, et les absolvant de toutes excommuni- » cations, interdictions, sentences ecclésiastiques, censures et peines quel- » conques, pour quelque cause qu'elles aient été prononcées et encourues, » nous accordons et conférons, à vous, très-cher fils, et à tous vos descen- » dants légitimes et naturels en ligne directe et primogéniturale, et pour tout » le temps où ils persévéreront dans la foi catholique, le titre de *Marquis*, » avec tous les honneurs, droits, priviléges et immunités qui y sont attachés, » de telle sorte que vous et les vôtres puissiez jouir librement et user légale- » ment de ce titre dans tous les diplômes et actes publics, et ce nonobstant » les constitutions, ordonnances apostoliques et toutes autres qui leur seraient » contraires.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le



» seizième jour du mois de septembre mil-huit-cent-quarante-cinq, la quin-
» zième année de notre pontificat.

» *Signé* : A. Card. LAMBRUSCHINI. »

« Vu pour légalisation de la signature ci-dessus de Son Éminence Monseigneur le cardinal A. Lambrus-
» chini, secrétaire des brefs de Sa Sainteté. — Rome, le 18 septembre 1847.

» L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France près le Saint-Siége,

» Signé : Rossi. (L. S.)

» Le ministre des affaires étrangères certifie véritable la signature ci-dessus de M. Rossi.

» Paris, le 6 octobre 1845.

» Par autorisation du ministre, pour le chef du bureau de la chancellerie, Signé : Seneuze. (L. S.) »

De M. le marquis Claude de Magny, *Camerière segreto di spada e capa* (chambellan intime d'épée et de manteau) du feu Pape Grégoire XVI et de S. S. le Pape régnant Pie IX, chambellan de S. A. I. et R. le Grand-Duc de Toscane, grand-officier commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, commandeur des ordres du Christ de Portugal, de Saint-Stanislas, de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, de Saint-Sylvestre de Rome, des Guelfes de Hanovre, du Sauveur de Grèce, de Francesco Ier et de Saint-Georges-Constantinien de Naples, chevalier de Malte, chevalier par justice de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane, membre de plusieurs académies, décoré de la grande médaille d'or pour les sciences par S. M. la Reine d'Angleterre, S. M. l'Empereur d'Autriche et S. M. le Roi de Sardaigne, etc., etc., sont nés les enfants ci-après :

1° Honoré-Édouard, comte de Magny, né à Paris le 28 juillet 1823, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), chambellan de S. A. I. et R. le Grand-Duc de Toscane ;

2° Achille-Ludovic, vicomte de Magny, né à Paris le 10 février 1826, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), chambellan d'honneur de S. S. le Pape Pie IX ;

3° Émile de Magny, né en 1827, mort en 1848 ;

4° Jenny de Magny.



TABLE

DES NOTICES ET GÉNÉALOGIES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME DU NOBILIAIRE UNIVERSEL





TABLE GÉNÉRALE

DES

NOMS DE PERSONNES

CONTENUS

DANS LE PREMIER VOLUME DU NOBILIAIRE UNIVERSEL

NOTA.— Les noms en caractères *italiques* sont ceux des familles dont les armoiries sont blasonnées dans ce volume.





FIN DE LA TABLE.